Découverte et description d'un Polissoir, dit La Pierre du Terrier de Babelot, à légende dite des Pieds de la Fée Mélusine, commune d'Aumagne (Charente-Inférieure).

PAR

A. COUSSET (Etaules, Charente-Inférieure).

Situation. — Le Polissoir dont je veux parler est situé dans l'ancienne commune de Villepouge, réunie à celle d'Aumagne par décret en date du 21 mars 1901 (*Fig.* 1). — Il se trouve dans la section E du cadastre [ancienne section A, de la commune de Villepouge], feuille n° 1, dite du chef-lieu [ancienne commune de Villepouge]. — Le Lieu dit est le Bois Bellot (*Fig.* 2). Il est placé dans la parcelle n° 398. — Le propriétaire est M Serrier (Louis), cultivateur à Aumagne (Charente-Inférieure).

Voie d'accès. — Pour s'y rendre, le mieux est de descendre à l'arrêt de Chagnon, ligne des chemins de fer de Saint-Jean-d'Angély à Cognac. De là, suivre la route « romaine » dans la direction de Varaize, jusqu'à la route nationale n° 139; prendre celle-ci à main droite et la suivre jusqu'au premier coteau ; s'arrêter à la borne kilométrique : Saint-Jean-d'Angély, 10 kilom. — Mâtha, 8 kilom. (*Fig.* 1).

On a alors, à gauche, le bois de La Garde et à droite un petit bosquet, au bout duquel est le Polissoir (*Fig.* 2).

Dénomination. — Au cadastre, le Lieu dit est écrit : Bois Bellot. Mais, dans le langage du pays, on dit : La Pierre du Terrier de *Babelot*. — Dans une pièce de 1506 (1), il est dit d'ailleurs : « En Sainte-Même....., est le fief de Babelot ».

Géologie. — Le sol est constitué par le Portlandien moyen (2).

(1) *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, Tome XXIX, p. 249. [Comté de Taillebourg].

(2) Ph. Glangeaud. — *Le Portlandien dans le bassin de l'Aquitaine. — Bulletin des Services de la Carte géologique de France*, tome X, 1898-1899, p. 19 et carte.

Pétrographie. — Cette roche est un poudingue quartzeux [*Grès tertiaire*], à gros grains, de couleur brune à un bout, et rose à l'autre extrémité. Elle est en place où elle se trouve, bien que couchée sur un côté ; et les différents lits de dépôts qui l'ont formée sont bien apparents. De plus, des fragments de même nature, mais très petits, se rencontrent dans les champs voisins [Parcelles nos 349 et 350 du plan cadastral (*Fig.* 2) (1)].

Description. — La longueur de ce bloc de grès est de 2 mètres ; sa largeur de 1m10 à un bout et de 0m90 à l'autre ; l'épaisseur prise dans le sens de la stratification est de 1m10. Le côté qui nous

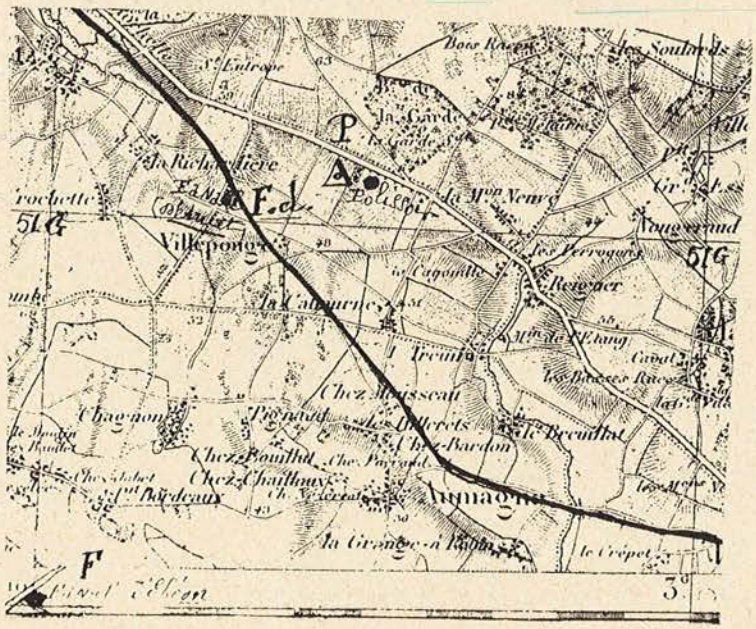

Fig. 1. — La Pierre du Terrier de Babelot. — *Situation topographique* (●). [D'après la Carte d'Etat-major au 80.000].

occupe [et qui seul a des traces produites par le frottement dû au polissage], était autrefois la force zénithale, avant que ce bloc ait été remué il y a peu d'années, lors d'une fouille ayant probablement pour but de reconnaître s'il ne constituait pas la table d'un dolmen : ce qu'aurait pu faire supposer la dénomination de Ter-

(1) Il existe des dépôts de quartz sableux aux environs de *Sainte-Même*; d'autres dans la commune de *Matha*, aux *Brandes* [sables et grès], et aux hameaux des *Hubins* et de la *Férouse* [Grès].

rier (1). Il est maintenant renversé sur un côté et l'ancienne face supérieure est tournée vers le Sud-ouest.

Sur cette face, nous remarquons (*Fig.* 3), en A, un grand sillon ou rainure, creusé par le polissage; longueur 0^m45 ; largeur 0^m06, profondeur 0^m03 et 0^m04. — En B, et séparés par une arête, se voient deux espaces très lisses, qui ont servi au polissage par frottement à plat [*Cuvettes*]. — A l'autre extrémité, et renfermée par la ligne C, on distingue une légère dépression de la pierre, formant quelque peu cuvette. — En D et D', nous remarquons deux sillons ou rainures; dans le fond de chacun d'eux il existe cinq petites cuvettes ovales, espacées de 0^m10 en 0^m10 environ; leur longueur est de

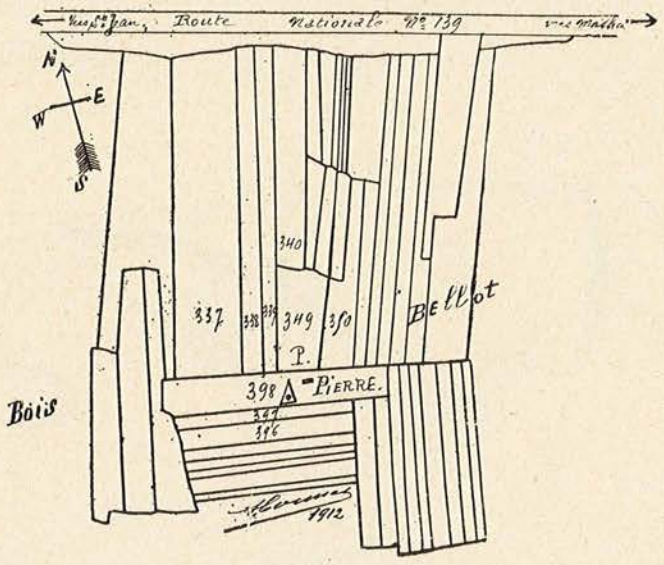

Fig. 2. — Le Polissoir, dit « la Pierre du Terrier de Babelot ». — Situation [—], d'après le Cadastre de la Commune d'Aumagne (Charente-Inférieure). — Parcelle n° 398.
Echelle : 1/5.000.

0^m10 et de 0^m12, leur largeur de 0^m04 et leur profondeur de 0^m03 et de 0^m05 : dimensions prises au niveau de leur bord supérieur au fond de la rainure. — En E est une petite cavité, à parois très lisses. En F est une autre cuvette, de forme allongée : longueur 0^m30, largeur 0^m20 et profondeur 0^m10.

Légende. — La Légende rapporte que : « Une Fade, du nom de « Mélusine [Malésine] (2), avait été condamnée (3) à bâtir dans une

(1) Dans la région on nomme Terrier ou *Trier* toutes les hauteurs mamelonées, tous les coteaux; la même appellation s'applique quelquefois à un tumulus. Le Terrier de Babelot qui nous occupe est simplement un coteau.
(2) *Malésine*, dans la prononciation locale.
(3) On ne dit pas pour quelle raison.

« seule nuit le Fanal de Villepouge (*Fig.* 1 ; F. *d.*). Cette Fade, qui « avait bientôt terminé son travail, portait dans son tablier la der- « nière pierre, s'étant attardée en passant près de la Fontaine de « Reigner (*Fig.* 1), et voyant venir le jour, elle se hâta d'aller por- « ter son fardeau qui devait finir le fanal. Mais le chant du coq la « surprit sur le Terrier de Babelot ; les cordes de son tablier se « rompirent et la pierre tomba où elle est encore. La Fade, posant « la POINTE DU PIED sur cette pierre, poussa un grand cri et dis- « parut !.. On ne l'a plus revue depuis. »

Les uns voient la trace laissée par la pointe du PIED DE MÉLUSINE dans la petite cuvette F ; d'autres, au contraire, croient voir cette même trace [double] en D et D' : d'où les cinq petites cuvettes des rigoles, qui représenteraient l'extrémité des doigts des DEUX PIEDS de la FADE !

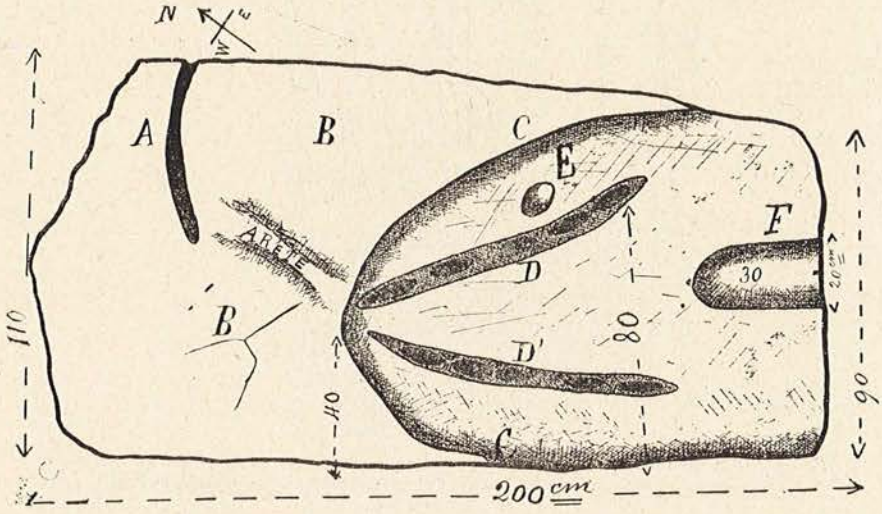

Fig. 3. — LE POLISSOIR DU TERRIER DE BABELOT (CHARENTE-INFÉRIEURE) — *La Face zénithale.* — *Echelle* : 5/100. — *Légende* : A, Rainure — B, Cuvettes ; — E, Cuvette ; — D, D', Rainures de Polissage à cuvettes ; — E, cavité.

Ceci n'est que conte, de pure imagination, créé par la Légende, car ces fausses cupules ne sont rien autre chose que les traces laissées par le travail de polissage et ne ressemblent en rien aux PIEDS SCULPTÉS, que nous connaissons bien.

TROUVAILLES. — On ne rencontre aucun fragment de silex autour de ce polissoir. D'après les dires des anciens, il paraîtrait qu'on aurait trouvé autrefois certaines monnaies, très anciennes, au pied de cette Roche à Légende. Nous n'avons pu avoir confirmation du fait avancé, ni pu faire encore une fouille aux alentours. Si le fait

est exact, nous aurions là peut-être une pierre votive, ayant eu un rôle analogue à celui de certaines fontaines (1).

La Pierre et la Légende sont très connues dans les localités voisines; mais, malgré nos recherches, nous n'avons trouvé aucun texte en faisant mention.

Relations avec les Lieux voisins. — Celles-ci sont au nombre de deux : 1° Avec la Fontaine de Reigner, laquelle, très abondante, est située au centre du village (*Fig.* 1); 2° avec le ou les Fanaux voisins.

a) Celui de Villepouge (2), au sommet duquel la *fade* portait la dernière pierre. — Ce monument se trouvait à quelques pas de la gare de Chagnon (commune d'Aumagne et anciennement de Villepouge); il avait été construit en bordure de la voie romaine de Saintes à Poitiers. Il portait le nom de *fanal*, *fanau* ou *fâna* (3), et était encore debout au milieu du XVII^e^ siècle; vers 1840, il ne formait plus qu'un amas de matériaux, qui furent dispersés (*Fig.* 1 ; F. d.).

L'emplacement fut fouillé, pendant l'hiver 1896, par M. le D^r^ Guillaud (4). Il y fut trouvé entre autre : un soubassement carré, de 10^m^40 environ de côté, de construction romaine, une grande quantité de débris sculptés, une tête colossale (féminine), ayant 0^m^75 de hauteur en pierre du pays (5), quelques monnaies des *Antonins*, et, de plus, deux tablettes en plomb, couvertes de caractères *cursifs*, dites *plaquettes de maléfice* ou *d'envoûtement* (6).

Pareilles pratiques s'étant produites au Fanal, il n'y aurait rien d'extraordinaire à ce que des monnaies aient été jetées en ex-voto autour de la Pierre du Terrier de Babelot, dont la présence, parn i les roches calcaires, a dû intriguer les peuples primitifs.

b) Le *Fanal d'Ébéon* est situé du même côté de la route romaine et à environ 4 kil. du précédent [Reproduit en *Carte postale*] (*Fig.* 1 ; F.).

Conclusions. — Il est à désirer que la commune d'Aumagne, ou une Société scientifique du Département ou de Paris, achète ce polissoir, pour en assurer la conservation à la place qu'il a toujours occupée.

(1) Entre autres les Fontaines de Font-Garnier (commune de Chenac), de Fontloreau, près de Pons (Charente-Inférieure), et celle de Nesmy (Vendée).

(2) Dénommé encore : Fanau de Parsac [1417]; Faniaulx de Varèze (XVII^e^ siècle); Fanal de la Richardière; et, plus scientifiquement, sous celui de Chagnon (du nom de la gare), depuis les fouilles du D^r^ Guillaud.

(3) Ce genre de monument se nomme encore : pile, vernenet, fâ. — Certains y voient les simulacra constructa, dont parle César (*de Gallo Bellico*).

(4) D^r^ Guillaud. — *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge*, tome XVII, p. 175 ; et p. 154 et suivantes ; tome XVIII, p. 322 et suivantes.

(5) Elle se voit au Musée de Saintes, auquel M. le D^r^ Guillaud l'a donnée.

(6) Etudiées par M. Camille Jullian, alors professeur à l'Université de Bordeaux (Comptes rendus des séances de l'*Académie des Inscriptions* et *Belles-Lettres*, année 1897, Bulletin de mars-avril. — *Bulletin des Archives historiques*, tome XVII, p. 254 à 260).

La « Grant Pierre Levade » de Séchebec ou Dolmen de Cognac (Char.) et Redécouverte de ses Menhirs Satellites [Historique et Description du Dolmen].

PAR

A. COUSSET (Etaules, Charente-Inférieure).

Documents Historiques. — N° I. — L'an 1483, le 11 mai. Acte de partage (1) entre Jacques de La Madeleine (2) et ses oncles Pierre et Gardraz de La Madeleine. [Parchemin incomplet. Tout le commencement manque; les parties effacées ou coupées sont laissées en blanc].

« ..... et d'illec suivant un semblier (3) qui va de ladite baulne sur ladite maison senestre, au chemin....., qui va de Couignac (4) à Chastenet suivant le dit chemin ancien vers ledit Chastenet jusques à ung petit semblier estant au-dessoubz de la pierre..... qui est au long du chemin ancien et dudit semblier suivant ung terrier jusques au mur dudit parc (5), jusques auxdits Bassaulx. Item, plus une pièce de terre contenant quarante journaulx (6) de terre ou environ parconnière (7) par moitié avec mondit Seigneur le conte (8) assise sur la combe de Chas-

(1) Passé au « Chastel de La Brosse » [bourg de La Brousse, canton de Mâtha] chez Loys de La Brosse, chevalier, seigneur du dit lieu [Proche parent des de La Madeleine]. — La famille de La Madeleine tirait son nom du manoir de La Madeleine, commune des Touches de Périgny, canton de Mâtha. La branche possédant le fief patronymique et les biens de Cognac s'est éteinte, il y a un demi-siècle, en la personne de *Jacques* de La Madeleine, décédé sans enfants. Ses biens furent partagés et dispersés entre ses neveux, les de Bonnegens et les de Chièvres.

(2) Jacques de La Madeleine (xv^{e} siècle) était surintendant des Finances du Comte d'Angoulême.

(3) Semblier = Sentier.

(4) Cet ortographe *Couignac* est de nos jours encore, dans le langage vulgaire de la région, la prononciation exacte et véritable du nom de la ville de Cognac. — A remarquer, dans ce document du xv^{e} siècle, que l'ortographe est phonique; *on y reconnait l'accent Charentais*.

(5) Le parc de Cognac : beaucoup plus grand qu'aujourd'hui.

(6) *Le Journal* : ancienne mesure agraire, qui, dans la région, valait trente-deux ares (32).

(7) *Parconnière*, terme désignant un bien possédé en commun comme propriété et dont le revenu seul est partagé.

(8) Charles de Valois, Comte d'Angoulême, père de François I^{er}.

tenet, tenant d'un costé au chemin ancien qui vient de la Maladrerie (1) à Chastenet, et d'illec suyvant ung chemin ancien sur main dextre qui vient dudit chemin de Chastenet jusques à ung semblier estant sur ladite main dextre et suivant ledit semblier jusques aux terres du mondit Seigneur le Conte, ung autre semblier entre deux, suyvant icelluy semblier jusques audit chemin ancien, qui vient de ladite Maladerie audit Chastenet. Item, plus cinquante journaulx de terres ou fief de la Bauzelle, assis près de la Maladrerie de Couignac et tenant d'une part à la croix qui est sur le chemin, que l'on va de Couignac au port de Leschassier, et suivant le dit chemin jusques à la baulne (2) qui est près et tenant de la grant pierre levade (3), ledit chemin entre deux, et de ladite baulne tranchant et tirant droit jusques à une aultre baulne (4) qui est assise sur le chemin que l'on va de Couignac à Gademoulins (5) et en Angoulesme, et retournant et suivant le dit chemin, vers la ville jusques au droit de la dite Maladrerie (5), et d'illec montant le long d'un semblier ou chemin qui va droit à ladite croix cy dessus déclairée. Item, une pièce de terre contenant cinq journaulx de terre ou environ, assise près de la Maladrerie, audessus du chemin de Barbezieux (6), tenant d'une part au chemin qui va de Couignac aux terres de ladite Maladrerie et desdites terres suivant ung semblier qui divise et départ les terres dudit monseigneur le Conte audit Seigneur de La Magdalene jusques à ung autre semblier qui fait pareille divise suyvant icelluy semblier jusques audit chemin de Barbezieux, retournant lelong dudit chemin vers la ville jusques au chemin desdites Sablières. Item, plus une autre pièce de terre contenant six journaulx de terre ou environ, assise audessus desdites terres de ladite Maladrerie, tenant d'une part aux terres dudit Seigneur le Conte, d'autre part aux terres dudit Seigneur de La Magdalene jusques à ung autre semblier qui fait pareille divise suyvant icelluy semblier jusques audit chemin de Barbezieux, et retournant le long dudit chemin vers la ville jusques au chemin desdites Sablières. Item, plus une autre pièce de terre contenant six journaulx de terre ou environ assise au-dessus desdites terres de ladite Maladrerie, tenant d'une part aux terres de mondit Seigneur le Conte, d'autre aux terres de Guillaume de La Court, d'ung des costez aux terres dudit Seigneur de La

(1) La Maladrerie était au moyen âge un établissement hospitalier pour les Lépreux ; il était situé aux environs du terrain, où est aujourd'hui la gare de Cognac-Etat; peut-être même est-ce la ferme désignée *Hospice* sur la carte au 80.000e, et qui est située sur la route de Salles.

(2) La *Baulne* signifie la *Borne*. Cette borne devait être un menhir-satellite du dolmen ; elle existe encore à peu près en même place, mais renversée.

(3) La « Grant Pierre Levade » est la Pierre Levée de Séchebec ou Dolmen de Cognac.

(4) Cette deuxième *Baulne* existe encore [à la place qui est citée dans le texte] ; à côté est le poteau indicateur de l'octroi de la ville de Cognac ; mais la pierre a été retaillée et est aujourd'hui de forme hexagonale ; elle ne porteaucu ne inscription et ne paraît pas avoir de raison d'être, si ce n'est celle d'ancien Menhir, ind cateur du dolmen.

(5) C'est à l'angle de ces deux mêmes chemins que se trouve la deuxième Baulne: celle qui est retaillée.

(6) Route de Barbezieux, par Segonzac.

Magdalene, et de l'autre cousté aux terres du mondit Seigneur le Conte. Item, plus une autre pièce de terre contenant quatre journaulx de terre ou environ, assise, audessus du puys ancien de ladite Maladrerie tenant d'une part au vergier des héritiers de feu Grans, pasteur de Couignac et d'illec tirant au long des terres de Guillaume de La Court, jusques aux terres dudit Seigneur de La Magdalene, et d'autre part tenant aux terres dudit prieur de Couignac. Item, plus une autre pièce de terre contenant sept journaulx de terres ou environ, assise près du chemin de Genté et de la combe du Mas, tenant d'un costé audit chemin de Genté et d'autre part tenant le long des terres de Guillaume de La Court, et d'autre part et par le dessus aux terres de Monseigneur le Conte. Item, plus une autre pièce de terre contenant vingt journaulx de terre ou environ, assise en la combe du Mas, tenant d'une part au chemin que l'on va de Couignac à Salles (1) et d'un des bouts et d'un costez aux terres de mondit Seigneur le Conte, et d'autre part tenant aulong des terres de Guillaume de La Court. Item, plus une autre pièce de terre contenant vingt journaulx de terre ou environ, assise près la porte Saint-Martin (2), et tenant d'un bout au chemin que l'on va de Couignac à Salles et à Genté, d'un des costez au chemin que l'on va de Couignac au lieu que les Fourches patibulaires appelées les Justices (2) de Couignac, souloient estre, et par le haut tenant aux dites Justices et de l'autre costez tenant aux terres du prieur de Couignac. Item, plus une autre pièce de terre contenant quatre journaulx (3) de terre ou environ, assise près de ladite porte Saint-Martin, entre le chemin de l'église Saint-Martin et le chemin de Salles, tenant d'une part aux terres de Guillaume de La Court, d'autre part aux terres des Bassaulx et d'autre part aux terres des héritiers feu Aymés Mercier, escuier. Item, plus ung fief de terres en écusson, près la pierre de Lestrac (4) tenant d'une part à la croix qui est sur le chemin que l'on va de Couignac à Gademoulins et en Angoulesme suivant le chemin de Gademoulins jusques au semblier ou chemin (5) qui va du port de Usseau à Genté et suivant le chemin d'Usseau jusques au chemin qui vient de la Paluz de Couignac et suyvant ledit chemin jusques à la croix cy-dessus déclairée. Item, plus un autre lieu et très grand pré de terres appelé d'ancienneté par les anciens le fié Chamberlant, par les autres fief du Puy-Pinier et maintenant de très long et très ancien temps le fié de la Magdalene, commençant et tenant d'une part ledit fief au chemin que l'on va de Gouignac à Clappar au Genssac et au chemin que l'on va du port de Usseau à Genté, en suyvant le long dudit

(1) C'est la route actuelle de Salles d'Angles et de Saint-Fort-sur-Né; elle passe devant la ferme « L'Hospice » et au village de Pierre levée [Commune de Châteaubernard], à 100 ou 150 mètres du Dolmen de La Combe.

(2) Les Justices de Cognac étaient situées près de la Porte Saint-Martin, l'un des plus anciens quartiers de la ville; cette porte était distante d'environ 300 mètres de la *Pierre levée de La Combe*, sise *près de la route de Salles et Genté*.

(3) Nous sommes là en aval de Cognac, sur la rive gauche de la Charente, en face de Croin, qui est sur la rive opposée.

(4) La *Pierre de Lestrac* (?).

(5) Nous sommes là proche de Uffaut, après l'Echassier.

chemin de Gensac jusques près la Paluz et audit Clapar, et illec tenant aux terres du prieurté de Boutheville en laissant ledit chemin de Genssac et tirant lelong desdites terres du prieurté, laissant icelles sur main senestre et suivant droit ung semblier et terrier jusques à l'osme (1) et croix de Six-Voyes (2) et au grand chemin ancien appelté par aucuns le chemin Merpines, par les autres le chemin Chaussac et par les autres le chemin Saulneret, allant le long dedit grant chemin ancien vers Merpins jusques audit chemin qui va dudit port d'Usseau audit Genté, retournant et suyvant icelluy chemin d'Usseau jusques audit premier chemin qui va de Couignac audit Clappar en Gensac et illec finist. Et est assavoir que au long du fié et audedans des confrontacions passe et tranche le chemin qui va de Couignac à Roissac et se rend audit houlme et croix de Six-Voyes. Item, plus une pièce de terre contenant douze journaulx ou environ, assise près de la paluz entre les deux chemins que l'on va de Couignac audit lieu de la Paluz, tenant d'une part aux terres des héritiers feu Sallebranche et aux terres du prieurté de Boutheville, et d'autre à la voye Sallemoune. Item, plus une autre pièce de terre contenant vingt journaulx de terre ou environ, assise audessoubz du chemin qui va dudit Couignac à la Paluz, tenant d'une part aux terres des héritiez Sallebranche et dudit prieurté de Boutheville, d'une part au chemin de Cordeleigne et audit chemin retournant au chemin de Peyrat et d'icelluy chemin tirant droit à la Paluz jusques au terres desdits héritiers Sallebranche, deux baulnes entre-deux. Item èt est assavoir que l'une des deux pièces y a cinq journaulx de terres arrentées qui sont et demeurent au dit Seigneur de La Magdalene. Item plus est et demoure audit Pierre de La Magdalene, le tiers du droit que lesdits escuiers prennent ou ont coutume d'avoir et prendre sur le droit de quint du port Saulnier de Couignac, etc..... » [Texte extrait des *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, tome XXVIII, chapitre XXI, page 151 et suivantes, Année 1899 : Les *de La Madeleine* ; par M. Louis Audiat].

N° II. — 2° L'an 1496, le 18 décembre. — Aveu et dénombrement rendu à Louise de Savoie, comtesse d'Angoulême par *Jacques de la Madeleine*, de ce qu'il tient d'elle et de son fils mineur [François].

« ..... Item, plus une terre poussée et assise jouxte la terre de Pierre Guinebert de l'un chief, devers les *fourches de Couignac* (3). Item, plus une levée, poussée jouxte le chemin que l'on voit de Couignac à Croing et jouxte le *Pierre levade* (4) d'une part, et jouxte la levade de Jehan

(1) Ormeau.

(2) *Six-Voyes* ; [voir la carte *Fig.* 1] = *Six-Chemins*, sur une ancienne voie romaine conduisant à Saintes par Merpins; un peu plus loin que les Six Chemins, à Bellevue, est une borne milliaire, à gauche de la voie, après le croisement des deux routes.

(3) Les Fourches patibulaires ou Justices de Cognac; voir leur situation, plus haut, au document du 11 mai 1483.

(4) « La Pierre Levade », située près des Fourches patibulaires ou Justices de Cognac, est la même que celle de La Combe-aux-Dames, qui est située près de la route de Salles et à Genté, et « d'un autre côté [voir au document] au chemin que l'on va de Couignac au lieu que les Fourches patibulaires, qui

Fléchier (1) de l'autre part. Item, etc..... [*Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis,* tome XXVIII, chapitre XXXI, pages 188 et suivantes, 1899 : Les « De La Madeleine ; par Louis AUDIAT].

N° III. — 3° L'An 1502, le 8 mai. — Aveu et dénombrement de ce qu'il tient en Cognac, etc... rendu par Jean de Brémond, gendre de Jacques de La Madeleine.

« ..... Item, plus une levée poussée jouxte le chemyn que l'on vait de Couignac à Croing et jouxte la *Pierre Levade* de l'une part et jouxte la levade de Jehan Fléchier de l'autre part. Item, tiens de la madite dame, etc... » [*Loc. cit.*, chapitre XXXIV, pages 201 et suivantes ; par Louis AUDIAT].

HISTORIQUE. — 1° 1880. Le *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Tome II, page 156). — Dans une liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule, dressée d'après des documents recueillis par la Commission de Topographie des Gaules (Communication de M. Lièvre), on lit : « *Saint-Martin-de-Cognac*, un DOLMEN » (2).

2° 1900. M. Gustave Chauvet [*Statistique et bibliographie des Sépultures pré-romaines du département de la Charente*, page 35] dit : « *Dolmen de Séchebec*. Table renversée, de 8 mètres de long, 2m80 de large, et 0m50 d'épaisseur. » — L'auteur le classe dans le chapitre III (Sépultures indéterminées) [Le chapitre I se rapporte aux *Sépultures par inhumation* et le chapitre II aux *Sépultures par incinération*].

Bibliographie indiquée par M. Gustave Chauvet : Marvaud, *Répertoire*, p. 83. — T. de Rochebrune, *Distribution*, p. 19 ; *Dict. celtique*. p. 296. — G. Chauvet, *Bull. Soc. arch. Charente*, 1898 [G. Chauvet. *Bull. Archéolog.*, Paris, 1899, Imp. Nat., p. 321].

3° Consultant la monographie de Paul Joanne [*La Charente*, 1909, page 54], au mot *Cognac*, nous n'y avons trouvé aucune citation de dolmen. — Dans le *Guide* que publie la maison Michelin [Édition 1912, page 272], à la suite du mot Cognac, nous lisons : « A 8 kilomètres, château de Garde Epée et dolmen de Saint-Brice » ; mais aucune mention pour Cognac même d'un monument de ce genre, bien que l'on passe à côté pour se rendre à Saint-Brice !

4° Dans les grands Guides Joanne, Bædeker, etc..., même dans leur dernière édition [et à la date du 1er juillet 1912], il n'est question d'aucun dolmen dans la commune de Cognac.

5° La *Carte du Ministère de l'intérieur* (100.000e), édition 1901, ne le mentionne pas non plus. — De même que celle de l'Etat-

sont près de la porte Saint-Martin », laquelle porte n'est elle-même qu'à 1300 mètres du Dolmen de la Combe, d'après la carte au 80.000e.

(1) Jehan Fléchier, charpentier, à Cognac.

(2) Le *Dolmen de Saint-Martin de Cognac* est le même que celui de La Combe-aux-Dames (commune de Châteaubernard), et situé à 1300m de la dite Porte Saint-Martin. — Il n'est pas question dans ce texte du Dolmen de Séchebec.

major, revisée en 1893, et également l'édition spéciale au service des mines (Carte géologique) [N° 162, Angoulême].

Etude personnelle. — Ce dolmen était donc très peu connu, même à Cognac, où nous avons trouvé des personnes, à qui nous nous sommes adressé pendant nos recherches, qui ignoraient absolument la signification de ces blocs de pierres. Comme personnes nous pourrions en citer qui font de la photographie, et qui nous ont soutenu que ces grandes pierres plates, dans le champ de Séchebec, n'étaient nullement un Dolmen : l'ensemble, d'après elles, n'ayant aucune ressemblance (1) avec les dolmens de Saint-Brice et de Saint-Fort Né, qu'elles nous citaient comme exemples ! — Il nous fut impossible de nous procurer dans le commerce des cartes illustrées ou des vues photographiques des Dolmens des environs de Cognac.

Aussi, n'ayant pas d'appareil sous la main, nous fûmes obligé de recourir aux bons offices d'un photographe pour notre expédition. Celui-ci, M. Barrier, rue Saint-Martin, à Cognac, s'acquitta si bien de sa mission que nous lui achetâmes les quatre clichés.

Cependant le dolmen n'était pas inconnu de tout le monde à Cognac, puisque la Municipalité avait déjà donné le nom de « Rue du Dolmen » à une rue nouvelle du quartier : celle même qui conduit à la grande entrée du nouveau cimetière !

Découverte. — *a*) *Doc. historique.* — C'est par un pur hasard que le XXVIII^e^ volume des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis nous a été remis.

En le parcourant, nous nous sommes attaché à lire les chapitres ayant trait à la famille noble des De La Madeleine (XV^e^ siècle). Cette partie de l'ouvrage nous intéressait d'autant plus qu'elle cite souvent le Chatel de La Brosse et les localités voisines, toutes également très connues de nous, étant né dans cette même commune, aujourd'hui La Brousse, canton de Mâtha (Charente-Inférieure).

C'est ainsi qu'en nous intéressant à un point d'histoire, toute locale, nous sommes arrivé à lire les passages de vieux textes, citant, comme confrontations, les Pierres Levades des environs immédiats de Cognac.

b) *Sur le terrain.* — Le texte en main, ainsi que la Carte au 80/000^e^ (*Fig.* 1), nous avons recherché, seul, toute une matinée de décembre 1911, la « Grant Pierre Levade », dans tout le parc actuel et

(1) Cela tient à ce que les piliers du Dolmen de Cognac sont presque totalement sous terre, tandis qu'au contraire les Mégalithes de Saint-Brice et Saint-Fort sont construits au-dessus du sol.

aux environs, sans pouvoir la découvrir ! — Les personnes à qui nous nous sommes adressé ne connaissaient rien s'y rapportant.

Vu l'extension qu'a prise la ville et la création de villas avec parcs sur cette partie pittoresque des bords de la Charente, nous avions alors cru que ce mégalithe avait disparu depuis le XVe siècle.

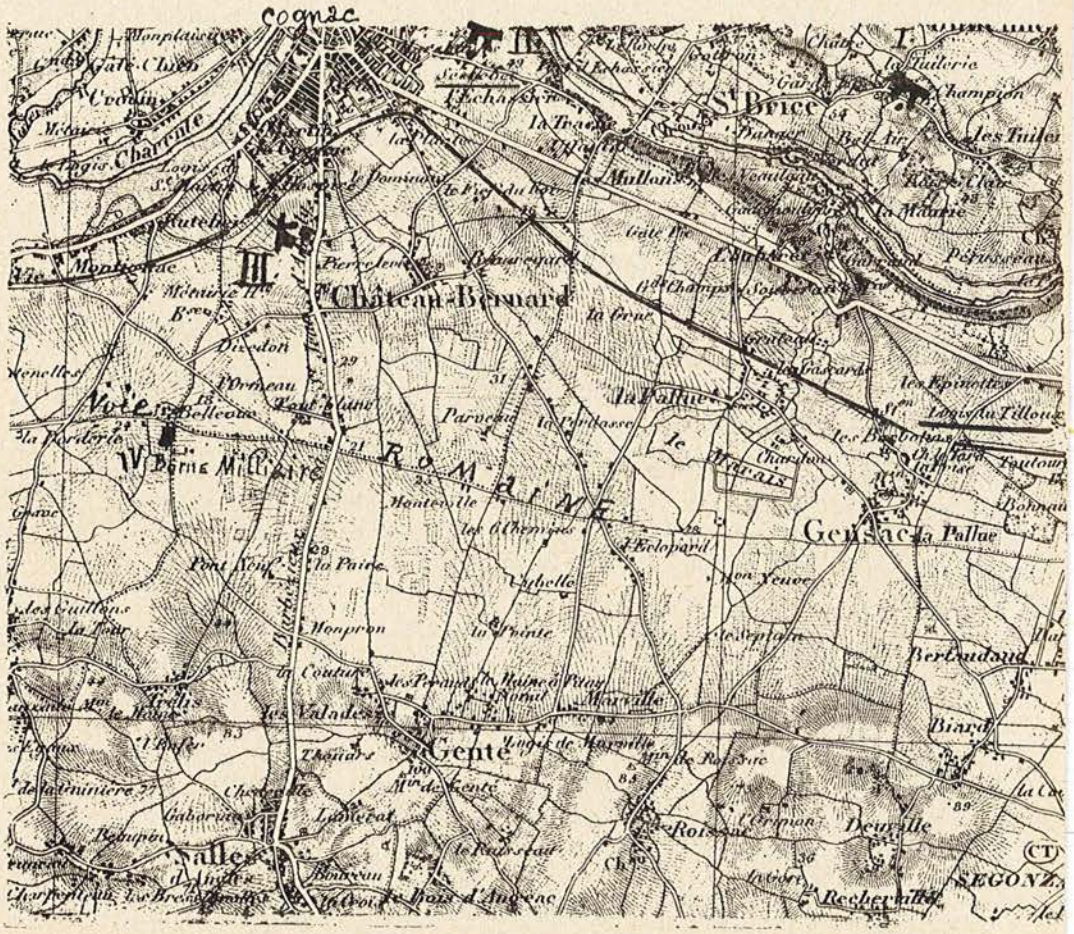

Fig. 1. — Carte des Environs de Cognac, extrait de la Carte d'Etat-major du Service de l'Armée. — *Echelle :* 1/80.000 — *Légende :* I, *Dolmen de Saint-Brice.* — II, *Dolmen de Cognac.* — III, *Dolmen de Château-Bernard.* — IV, *Borne milliaire,* près la VOIE ROMAINE.

Le 1er juillet 1912, descendant à la gare de Cognac et disposant de quelques heures, nous nous remîmes à la recherche du vieux monument; mais cette fois par le côté opposé au Parc de Cognac. — Dans moins d'une heure, après quelques informations, nous étions devant « La Grant Pierre Levade » !

Dénomination. — Ce Dolmen est désigné à Cognac sous le nom de « Pierre Levée [de Séchebec] », du nom de l'ancien hameau de Séchebec, qui aujourd'hui est un quartier neuf de Cognac (*Fig.* 1 ; II).

Folklore et Légende. – Nous n'en connaissons pas.

Situation. — 1° *Indications topographiques.* — *a*) Longitude : 2° 38' 30". — *b*) Latitude : 45° 41' 40" (*Fig.* 1 ; II).

2° *Altitude.* — La cote 49 est indiquée sur les cartes près du

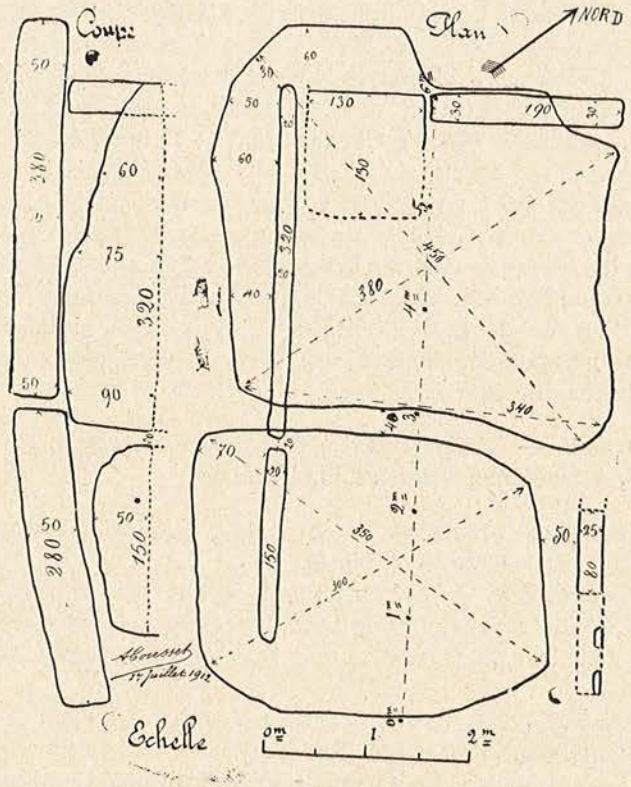

Fig. 2. — Plan du Dolmen de Cognac ou Pierre Levée de Séchebec. — *A droite* : Plan général à l'échelle de 13mm par mètre. — *A gauche* : Coupe (un côté seulement).

nouveau cimetière; le dolmen est assis un peu plus bas : peut être *un mètre* en dessous (*Fig.* 1).

3° *Cadastre.* — Section... du cadastre de la Commune de Cognac ; *b*) feuille n°..., dite de M ; *c*) parcelle n°... ; *d*) propriétaire : *Ville de Cognac.*

4° *Voies d'accès.* — *a*) Partant du *milieu de la ville*, de la place François Ier, prendre la rue d'Alger, située entre le Café du Grand

Chalet et la succursale du Comptoir national d'Escompte ; descendre cette rue jusqu'à la place d'Alger. Arrivé là, prendre à droite la rue de La République [c'est l'une des principales voies de la ville : elle est la troisième en comptant à main droite, en partant de la place François Ier]. Remonter la rue de La République, en laissant à main gauche la place des écoles ; à partir de cette dernière place compter dix rues, à main gauche : la dixième est la rue dite Rue du Dolmen. Le bureau d'octroi de Séchebec occupe la maison placée dans l'angle de gauche des deux rues. Continuer de suivre la rue de la République, en dépassant la dixième rue, en allant dans la direction du hameau de l'Echassier, et à 100 ou 150 mètres du bureau de l'octroi, à 15 mètres de la route, toujours à main gauche, on a le dolmen devant soi, dans un terrain inculte (*Fig.* 1).

b) *Partant de la gare de Cognac-Etat.* — Prendre à main droite le boulevard en sortant de la gare ; le suivre jusqu'à la route de Segonzac qui lui est perpendiculaire ; tourner à main gauche sur cette route en se dirigeant du côté de Cognac ; prendre à main droite la deuxième rue, laquelle traverse la route d'Angoulême. La rue que l'on suit ainsi est la rue dite Rue de Séchebec ; elle rejoint la rue de la République vis-à-vis de la troisième rue, comptant à main droite dans la rue de la République, avant d'arriver à la rue dite *Rue du Dolmen*.

Géologie. — La Carte géologique du service des mines (Carte n° 162, Angoulême) donne : C^{7}d, *Coniacien*.

Ensemble du Monument. — *a*) *Aspect général.* — C'est une Allée couverte, de forme allongée.

b) *Constitution.* — Aujourd'hui il se compose d'une grande table, cassée en deux, reposant sur des piliers apparents (*Fig.* 2) ; le sommet des piliers se trouve à peu près au niveau des terres (*Fig.* 3).

c) *Orientation.* — Le grand axe est Nord-ouest — Sud-est, avec *Entrée Sud-Est* [130° *magn.* Sud-Est].

d) Il y a des traces de *Tumulus*, surtout du côté Nord-est, dans le champ.

e) *Pierres isolées.* — Au moins deux : celles citées dans le texte sous la dénomination de Baulnes ; plus une troisième, qui peut s'y rapporter.

Architectonique. — *a*) Le fond Nord-ouest est formé de *deux piliers* ; celui de droite est debout ; l'autre est tombé à l'intérieur, sous la première partie de la dalle (*Fig.* 2). — *b*) La *paroi* Sud-ouest fait face à la route [Rue de la République] et est formée de deux piliers très longs (*Fig.* 2). La terre a été enlevée extérieure-

ment : ce qui a mis les piliers à découvert sur une profondeur maximum de $0^{m}90$. — *c*) A l'*Entrée*, Sud-est, un seul pilier est apparent ; il est tombé extérieurement, et en partie engagé sous la dalle. — *d*) La paroi Nord-est est entièrement sous terre ; le sommet d'un pilier seul émerge (*Fig.* 4).

Pétrographie. — Tous les matériaux, piliers et dalles, semblent provenir du sommet du coteau, de la partie labourée par les anciennes grandes crues de la Charente. Les piliers en particulier paraissent être de même nature que les pierres extraites du cimetière et des carrières voisines.

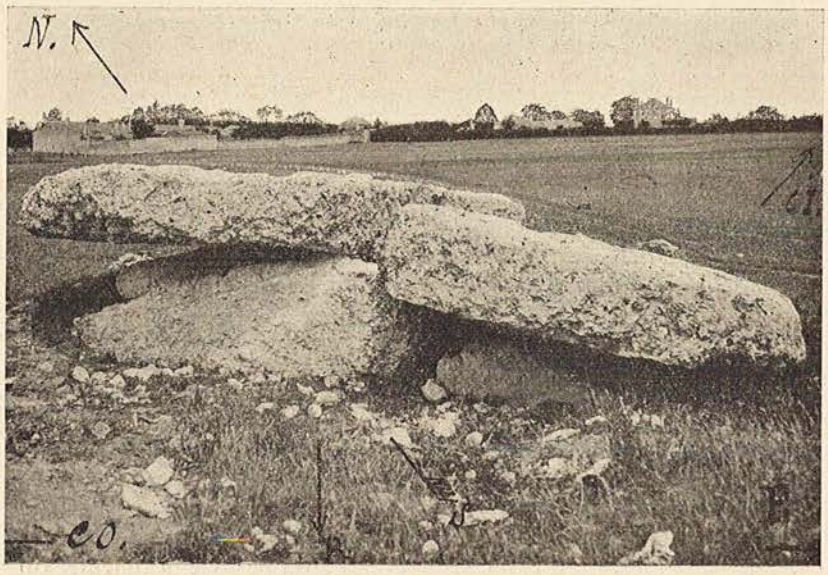

Fig. 3. — Le Dolmen de Séchebec, à Cognac (Ch.). — D'après une Photographie. — Vue de la *Paroi Sud-Ouest*. — *Légende* : N, Nord *Magnétique* ; — S, Sud ; — C. O., Direction de Cognac ; — R, Route.

Traces de Gravures. — La surface des deux dalles offre de nombreuses cavités. Quelques-unes peuvent être intentionnelles ; mais il n'est pas possible de rien préciser à ce sujet, tellement cette surface a eu à subir les méfaits des enfants, qui se laissent glisser sur ces pierres, au plus grand dommage de l'intérêt archéologique qu'elles présentent.

Fouilles. — Cette Allée couverte ne paraît pas avoir été fouillée à fond. Les deux fragments de la dalle de couverture (*Fig.* 3) ont légèrement glissé sur leurs piliers et ont ainsi avancé dans la direction Sud-ouest (vers la route) ; mais ils ne sont pas assez écartés

actuellement pour avoir permis une fouille complète ; ils sont élevés de 0^m40 environ au-dessus des terres, qui garnissent l'intérieur du dolmen.

L'entrée du monument était sûrement au bout Sud-est ; mais, n'ayant fait aucune fouille, nous ne pouvons situer l'Entrée *précise* avec certitude.

Relations avec des Menhirs voisins. — *a*) « *La Baulne, qui est près et tenant la Grant Pierre Levade, le chemin entre deux* », existe toujours ; mais elle est tombée ou plutôt elle a été déplacée lors de la construction du mur de la ferme, qui est en face. Elle a été transportée où elle est, à gauche du portail cintré de la dite ferme ; elle est couchée sur un côté et sert de siège. Cette Pierre devait avoir un renom d'ancienneté, la rattachant à la Grant Pierre Levade ; et

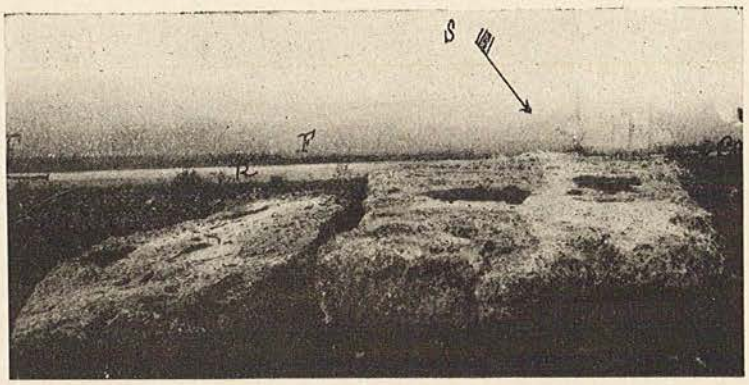

Fig. 4. — Le Dolmen de Séchebec, à Cognac (Ch.). — D'après une Photographie. — Vue de la *Paroi Nord-Est*. — *Légende* : S, Sud *Magnétique* ; — E, Sortie de *Cognac* ; — R, Route ; — F, Ferme.

c'est par respect ou scrupule que l'on n'aura pas osé la détruire ou l'employer à la construction, et qu'on l'aura placée où elle est actuellement. Elle est de la même nature et du même aspect que les pierres du Mégalithe. Ses dimensions sont : Longueur, 1^m20 ; largeur, 0^m80 ; épaisseur, de 0^m35 à 0^m40.

Elle a dû être le menhir satellite de l'Entrée du dolmen : entrée qui, nous basant seulement sur ce menhir, devait être vers l'extrémité Sud de la paroi Sud-ouest.

b) « Et la dite baulne, tranchant et tirant droit jusques une aultre baulne, qui est assise sur le chemin que l'on va de Couignac à Gademoulins, etc... ».

Cette autre borne semble exister encore (1) ; mais elle a été taillée.

(1) Nous disons « semble exister encore », car ce n'est pas certain, rien ne confirmant cette hypothèse. — C'est seulement en nous basant sur ce texte que nous plaçons là la seconde « Baulne ».

Elle est de forme hexagonale et à peu près au lieu même où la place le texte du xv^e^ siècle, à l'angle de la route de Gademoulin et du chemin ancien se dirigeant vers La Maladrerie (vers la Gare). Elle ne porte aucune indication. Au pied est planté le poteau indicateur de l'octroi de la ville.

Un menhir situé à cette place devait être sur le prolongement du grand axe du Dolmen de Séchebec et par conséquent pouvait servir d'indicateur.

c) Une troisième pierre nous a été signalée, pendant que nous levions le plan du monument. Elle est située de l'autre côté du cimetière, sur le sommet du coteau, au bas duquel coule la Charente. Cette pierre est connue pour être là de très ancien temps ; elle diffère tout à fait dans sa composition de celles de la région (échantillon). Sa surface la plus large est orientée à peu près dans la direction du dolmen. Toutefois nous ne la donnons pas comme indicatrice de ce monument ; et elle n'a peut être aucun rapport avec le mégalithe qui nous occupe.

Conclusions. — Ce dolmen est incontestablement le monument de plus ancien, dont peut s'énorgueillir l'antique et opulente cité de Cognac! Il est situé dans un terrain vague, qui est morcelé pour la vente et destiné à être bâti. Qu'un propriétaire, ne connaissant pas sa valeur scientifique ou s'en désintéressant, l'achète ; et voilà un mégalithe de plus en grand danger de disparaître !

Cependant, il est placé dans une ville très riche, où l'on fait à grands frais des travaux d'embellissement : ville qui a su sauver, en l'achetant, un grand Parc (où croissent des chênes verts plusieurs fois séculaires) et en en faisant un domaine public. Cette même ville, qui compte un grand nombre de millionnaires, et je dirai même des plus grandes fortunes françaises, laissera-t-elle disparaître son plus antique joyau ?

Il faut espérer que non, soit qu'un citadin fortuné, soit qu'un élu de Cognac ou que le Conseil municipal lui-même rachète ce tombeau des premiers âges : souvenir devant lequel viennent s'incliner toutes nos luttes sociales, politiques et religieuses ! Il faut espérer que, l'entourant d'un square plein de verdure, un bienfaiteur le remettra à la ville, qui le conservera à la postérité.

*
* *

Aussitôt le Rapport ci-dessus rédigé et transmis à M. le D^r^ Marcel Baudouin, notre très actif Secrétaire général, celui-ci écrivit à M. le Maire de Cognac, pour le prier de vouloir bien faire acquérir de suite le Dolmen par la ville.

Le Maire, M. Pascal Combeau, qui connaissait de longue date le dolmen, répondit par retour du courrier, à la date du 31 juillet 1912, qu'il allait immédiatement faire des démarches auprès des propriétaires du terrain, MM. Tribot et Audouin.

Et, peu de jours après, M. le Maire de Cognac nous apprenait que, d'un commun accord et d'un geste généreux, MM. Tribot et Audouin donnaient, à leur ville, l'un le monument, l'autre le terrain d'accès; et que la Municipalité allait faire le nécessaire pour en assurer la conservation, en transformant ce terrain vague en petit parc public.

M. Marcel Baudouin. — Avant de faire visiter au *Congrès préhistorique de France* ce monument, qui m'avait été signalé par notre collègue M. A. Cousset, et qui n'était pas dans le programme publié, j'ai tenu à l'étudier moi-même et à accomplir dans ce but le voyage de Cognac. Ma conviction faite, j'ai agi de suite auprès de M. le Maire de Cognac; et je suis ravi d'avoir trouvé, en M. Combeau, un administrateur aussi averti et aussi vigilant, puisqu'aujourd'hui le programme que je souhaitais se réalise et est en partie exécuté.

En tout cas, ce qui était *urgent* est obtenu !

Il reste à *restaurer* ce monument (ce qui sera facile et peu coûteux, dès qu'on le voudra) qui le mérite, en raison de sa situation au milieu d'une ville superbe et riche, qui peut soigner, comme il convient, ses trésors archéologiques.

Lorsqu'on exécutera la dite restauration (remise en place de la table, dégagement intérieur, etc.), il faudra avoir soin de cribler *tous les déblais*, car, si le Dolmen a été *dévalisé* et *fouillé* jadis, il reste certainement des *vestiges préhistoriques* dans les détritus du galgal. Or, il n'est pas indifférent de les laisser s'égarer, si l'on veut être fixé sur la nature réelle de la sépulture.

Quand la ville de Cognac sera décidée, un Préhistorien compétent devra être désigné pour surveiller la restauration et la fouille, qui sera faite en même temps.

Ce monument, ouvert à 130° environ au Sud-est, doit être daté de 4.000 avant Jésus-Christ environ, puisqu'il a été érigé à une Equinoxe [90°] et que $130° - 90° = 40° = 15°$ (D. M.) $+ 23°30'$ [Déviation méridienne maximum]. — D'ailleurs, la plupart des Dolmens de cette région sont de la même époque.

Le Dolmen de Château-Bernard ou Pierre Levée de La Combe-aux-Dames (Commune de Château-Bernard, Charente). — Historique et Description.

PAR

A. COUSSET (Etaules, Charente-Inférieure).

Historique. — 1900. — Gustave Chauvet [*Statistique et bibliographie des sépultures pré-romaines du département de la Charente ; p. 35*] a écrit : Commune de Saint-Martin-Château-Bernard, lieu dit La Combe : débris d'un Dolmen, situé à La Combe. Table de 4 mètres sur $3^{m}25$. » — L'auteur le classe dans son chapitre III (Sépultures indéterminées). — Bibliographie donnée par M. G. Chauvet : Bourignon, *Antiquités de Saintes*, p. 308. — *Mém. Soc. Antiq. de France*, t. VII, 1826, p. 28. — Marvaud, *Répertoire*, p. 92. — *Bull. Soc. Arch. Charente*, 1863, p. 300. — T. de Rochebrune, *Distribution*, p. 19 [*Bulletin Archéologique*, p. 520]. — Paris, Imprimerie Nationale, 1899. G. Chauvet.

1909. — Paul Joanne [*Géographie de la Charente*, page 53] dit : « *Dolmen de La Combe* ».

1880. — *Le Bulletin des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* [Tome II, page 156] donne la liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule, dressée d'après des documents recueillis par la Commission de Topographie des Gaules (Communication de M. Lièvre). — Il indique, à Saint-Martin-de-Cognac, un Dolmen (1).

Situation. — *a*) Lieu dit : Pierre Levée. *b*) Section E du Cadastre de la commune de Château-Bernard. *c*) Feuille unique, dite du Bourg. *d*) Parcelle n° 688, contenance 3 ares 40. *e*) Nom du propriétaire : M. Jules Pinard, tonnelier, rue du Serpent, à Cognac (*Fig.* 1).

Indications topographiques. — *a*) Longitude : 2° 40' 0". *b*) Latitude : 45°40' 35".

(1) Ce Dolmen est le même que celui de La Combe-aux-Dames [Voir les documents relatifs au Dolmen de Séchebec : Archives de la famille de La Madeleine].

Altitude. — La cote de 26 mètres figure sur les cartes près du hameau même de Pierre Levée.

Voies d'accès. — La plus courte et la plus claire à indiquer est celle partant de la gare de Cognac-Etat (*Fig.* 1).

En sortant de la gare, passer devant le bureau d'octroi et prendre aussitôt à main gauche le boulevard, que l'on suit jusqu'à l'unique

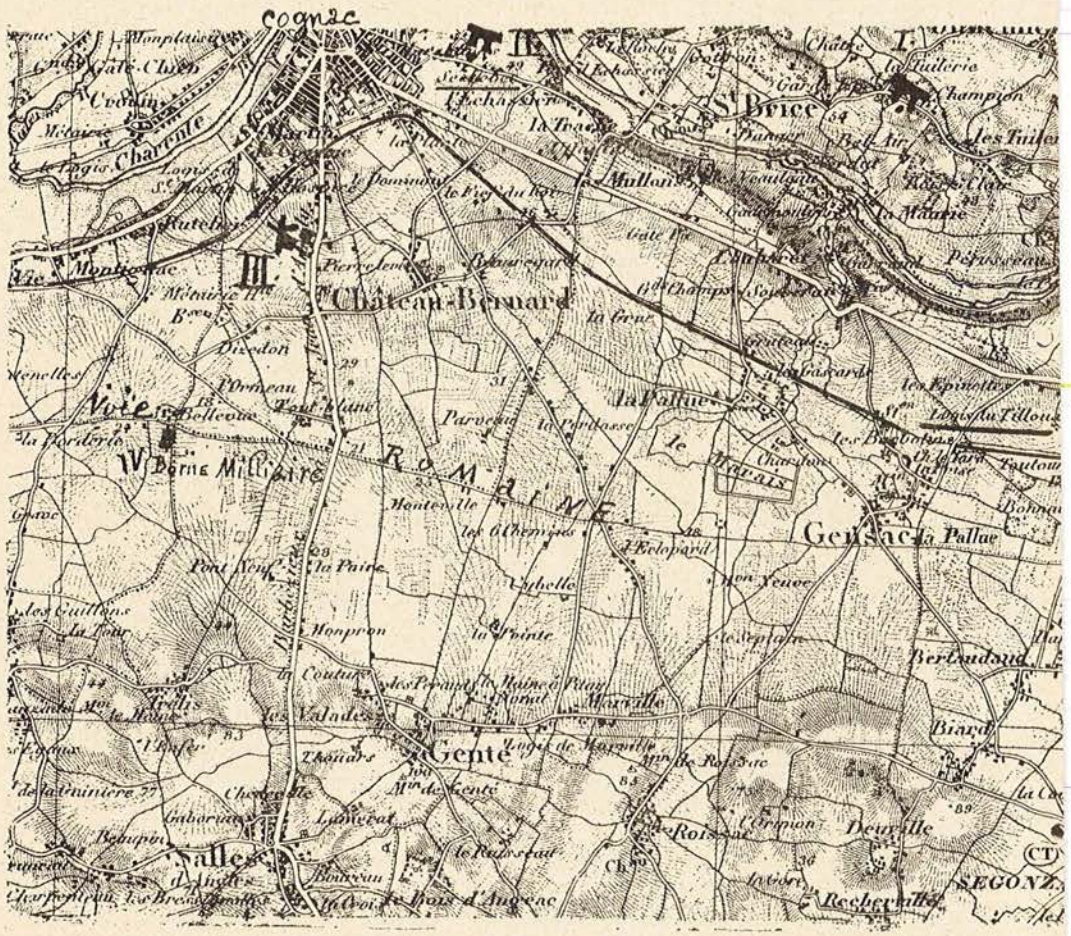

Fig. 1. — Situation topographique du Dolmen, d'après la Carte au 1/80.000 (Environs de Cognac).

voie que l'on trouve et qui est la route de Cognac à Salles-d'Angles et à Saint-Fort-sur-le-Né.

Tourner à main gauche sur cette route, en laissant la ville de Cognac derrière soi, traverser au passage à niveau la voie ferrée de Cognac à Beillant. On passe ensuite devant la ferme dénommée à la carte « l'Hospice », qu'on laisse à main gauche; on monte un petit

coteau, toujours en suivant la même route ; et l'on arrive au hameau, de formation toute récente, lequel a pris le nom du lieu : La Pierre Levée.

A 400 mètres de l'Hospice, à main droite de la route de Salles, et au milieu du hameau de Pierre Levée, prendre le chemin vicinal, que l'on suit 100 mètres à peine ; et l'on a les ruines du dolmen à main droite, en bordure du chemin.

Ce lieu se trouve à 1500 mètres de la gare de Cognac-Etat ; à vol d'oiseau, et par l'itinéraire détaillé ci-dessus, il n'y a guère plus (*Fig.* 1).

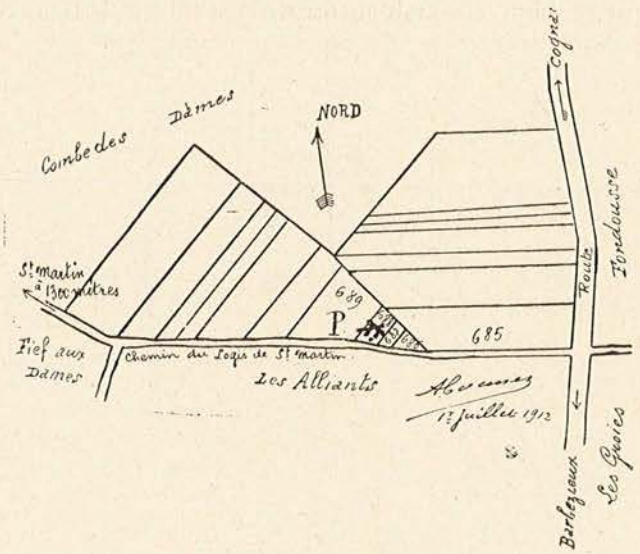

Fig. 2. — Situation cadastrale du Dolmen de Château Bernard ou Pierre levée de La Combe-aux-Dames (Charente). — *Echelle* : 1/5.000. — P, Dolmen.

Géologie. — La Carte du service géologique [feuille n° 162, Angoulême] donne comme indication : C7 b, *Santonien.*

Ensemble du Monument. — *a*) *Constitution.* — De nos jours, il ne reste que deux pierres : une table et un pilier. *b*) *Aspect général* : ne peut être défini, vu le peu qui reste de l'ensemble primitif. *c*) *Orientation* : le grand axe a dû être suivant la ligne Nord-ouest-Sud-est, d'après les renseignements recueillis sur place.

d) Les terres sont nivelées aux alentours et il n'existe aucune trace de tumulus. A en juger par l'unique pilier qui reste, ce dolmen devait être sous terre ; la partie supérieure des piliers affleurant le niveau du sol. *e*) Nous n'avons remarqué aux environs de ce monument aucune pierre isolée, aucun reste de menhir (*Fig.* 2),

Architectonique. — Voir le plan (*Fig.* 3) et voir la photogravure (*Fig.* 4).

Pilier. — Le seul pilier restant (il paraît profondément implanté en terre) est orienté le long de la ligne Nord-ouest-Sud-est, qui est son côté intérieur par rapport à l'ancien monument. La longueur de cette face du pilier est de 3 mètres.

Table. — D'après les dires que nous avons recueillis d'un vieillard, la table a été déplacée autrefois; et il en a été le témoin. L'auteur de ce travail y est parvenu, m'a-t-il dit, en se servant de grosses pièces de bois rondes, placées au-dessous et faisant ainsi l'office de roulaux. Avant ce déplacement, cette table était accolée au pilier; dans cette position, elle était encore dirigée suivant la ligne Nord-ouest-Sud-est; et, comme elle est assez grande pour constituer à

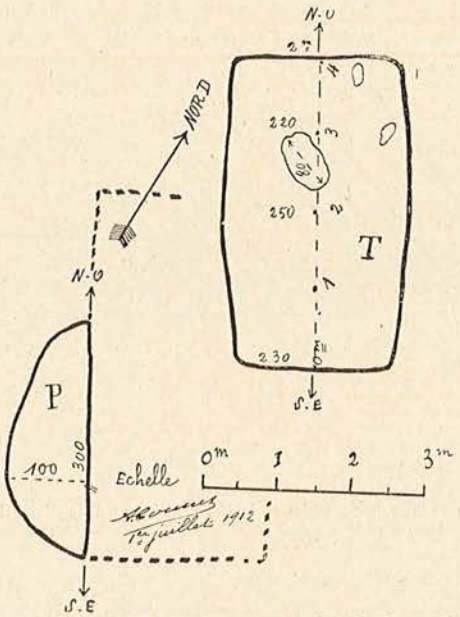

Fig. 3. — Plan du Dolmen [Ruiné] dit : Pierre levée de La Combe-aux-Dames, commune de Château-Bernard, près Cognac (Charente). — *Légende* : T. Table ; — P, Pilier. — *Echelle* : 1/100.

elle seule la couverture d'un dolmen, celui-ci aurait pu avoir la même orientation que la table, c'est-à-dire un grand axe suivant le Nord-ouest-Sud-est, comme cela existe pour la Pierre Levée de Séchebec, qui est toute proche (*Fig.* 3).

Pétrographie. — La nature des pierres paraît être la même que celle des tables du Dolmen de Cognac, auxquelles nous attribuons l'origine locale des sommets dénudés dominant le lit de la Charente.

Traces de Sculptures. — Il y a de nombreuses cavités, en forme de bassins, sur la table de ce dolmen (*Fig.* 2) ; mais, là également, la défectueuse habitude qu'ont les enfants et les visiteurs de marcher sur la table les ont tellement mutilées qu'il est impossible de distinguer si ces inégalités sont dues à la main de l'homme ou à des causes géologiques.

Evolution du Mégalithe. — *a*) Il y a évidemment eu une destruction antérieure à notre époque, puisque ce dolmen est réduit à deux pierres. *b*) Le mode d'attaque et l'époque de la dispersion des matériaux nous sont inconnus, mais doivent remonter à une date très reculée. — Le vieillard, dont nous parlons plus haut, a

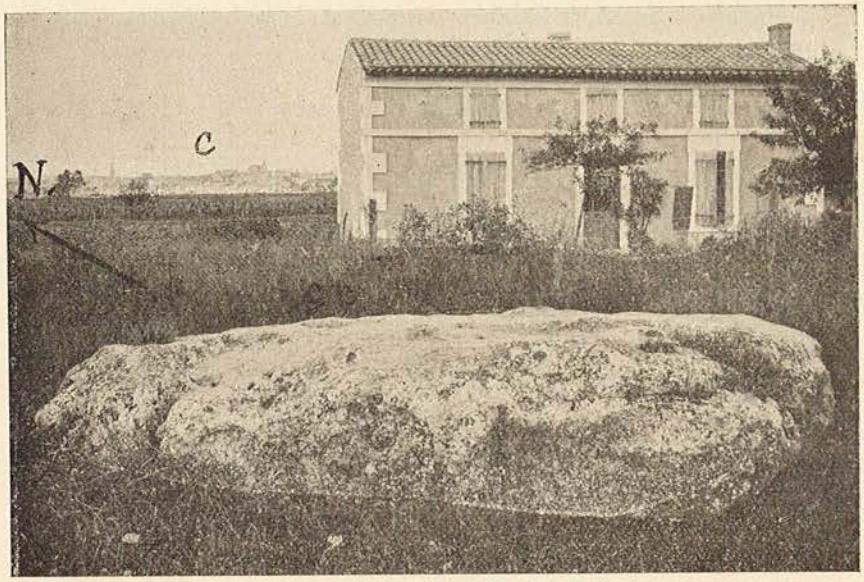

Fig. 4. — Pierre Levée de La Combe-aux-Dames [La Table], Commune de Château-Bernard, près Cognac [Charente]. — *Légende* : N, direction du Nord magnétique ; — GB, grand bassin (80 × 30 × 35) ; — P, direction du pilier ; — C, Partie de la ville de Cognac. [Photogr. A. Cousset, 1er juillet 1912].

autrefois vu trois pierres. La 3e était un autre pilier ; à cette époque, le chemin vicinal en bordure duquel sont situées ces ruines, était, m'a-t-il dit, entouré par de hauts talus, plantés de haies, et le lieu n'était pas encore bâti. De nos jours l'unique pilier se trouve plutôt dans la route et les roues des voitures viennent journellement endommager sa face extérieure (*Fig.* 2).

Fouilles anciennes. — Le déplacement de la table, dont il est question plus haut, a certainement eu pour but la fouille de cette

sépulture ; il ne nous a pas été possible de connaître le résultat des recherches qui y ont eu lieu ; mais elles n'ont dû être ni complètes, ni scientifiques. « Les pierres ne sont pas du pays et la terre qui est dessous ressemble à du terreau tellement elle est noire », a ajouté mon interlocuteur. — Il est probable que la légende « du Trésor caché » devait surtout guider et servir d'appâts aux fouilleurs dans leurs recherches.

Conclusions. — Les restes de ce dolmen ruiné devraient être sauvés de toute destruction. Nous renouvelons pour celui-ci les vœux exprimés à propos de celui de Séchebec et d'autant plus volontiers que la commune de Château-Bernard, comme celle de Cognac, est riche et bien située, et que sa « Pierre Levée » est, sans contestation, son plus antique monument.

Les Dolmens de Soubise ou Pierres Levées de La Sausaie, Commune de Soubise (Charente-Inférieure). — Historique et Description.

PAR

A. COUSSET (Etaules, Charente-Inférieure).

HISTORIQUE. — M. Georges Musset [*La Charente-Inférieure avant l'Histoire et dans la Légende*, La Rochelle, 1885, page 97] a donné le résumé suivant des auteurs ayant écrit sur les Dolmens de La Sausaie.

« MM. Maufras et de Lestrange ont visité les dolmens de La Sausaie « en 1882, et en ont donné une description à l'Association française, « séance du 25 août 1882. M. Maufras, qui en a publié une description, « ne nous en voudra pas de rappeler que ces monuments avaient déjà « été souvent visités et décrits : d'abord par M. Leterme, l'intelligent « Sous-Préfet de Marennes ; puis par Lesson et Massiou ; et, malgré « l'infériorité dans laquelle se trouvaient ces divers explorateurs par « suite du manque de base des études préhistoriques dans la première « moitié de notre siècle, la description consciencieuse, qu'ils en ont « laissée, mérite d'autant plus d'être examinée que les Dolmens étaient « alors en meilleur état de conservation que de nos jours. Aussi n'est-il « pas juste de dire « que le résultat des fouilles est passé inaperçu et n'a « laissé aucun souvenir » [Cf. *Fastes*, Tome I. page 106 ; et Massiou, « Tome I, p. 75]. — MM. Maufras et de Lestrange ne signalent que « deux dolmens.

« A l'époque où M. Le Terme les étudiait, il y en avait trois ; les « dimensions varient un peu, suivant les auteurs ; voici telles que nous « les trouvons chez eux [Lesson a copié les dimensions de Le Terme].

GRAND DOLMEN.

		Le Terme.	Maufras.
Première Table :	Longueur.....	$5^{m}00$	$5^{m}30$
	Largeur.....	$2^{m}00$	$2^{m}00$
	Epaisseur.....	$1^{m}85$	$0^{m}84$
Deuxième Table :	Longueur.....	$4^{m}00$	$3^{m}75$
	Largeur.....	$2^{m}10 = 1^{m}65$	$2^{m}85$
	Epaisseur.....	$1^{m}20$	$0^{m}60$

PETIT DOLMEN.

		Le Terme.	Maufras.
Table :	Longueur.....	$3^{m}90$	$3^{m}70$
	Largeur.....	$2^{m}60$	$2^{m}40$
	Epaisseur.....	$0^{m}75$	$0^{m}84$

« M. Le Terme ajoute que chacune des tables, « terminées en pointe », « était supportée originairement par trois supports, placés aux angles.

« M. Lesson, lui, parle de quatre supports, entiers ou renversés; « ceux du second dolmen étaient encore en place et mesuraient $2^{m}30$ « de hauteur, $1^{m}40$ de largeur, et de $0^{m}40$ à $c^{m}50$ d'épaisseur; il ajoute « que ce dernier dolmen était entouré (1) de décombres et de terres « excavées (1) » : ce qui a vraisemblablement donné à M. Maufras l'idée d'un Dolmen sous tumulus.

« Il est des points sur lesquels les explorateurs diffèrent. M. Maufras « nous dit que, dans la partie Est, une dalle (2), qui clôt le dolmen en « dessous, porte une ouverture ovale, assez grande, qui paraît commu- « niquer avec une sorte de souterrain et aussi que l'un des piliers porte « une vaste échancrure (3) ». M. Lesson dit positivement : « Une « immense pierre plate (2) formait le fond de l'excavation ou grotte..... ; « les parois latérales comme celles de l'arrière sont exactement « fermées ». — Ces ouvertures dont parle M. Maufras auraient-elles été « pratiquées depuis par le temps ou par les hommes ?

« M. Lesson signale enfin un autre dolmen, à 300 mètres des précé- « dents, sur le bord de la route de Saint-Agnan à Moëze, et complète- « ment renversé. « Il occupait, nous dit-il, une excavation profonde « (serait-ce encore un dolmen couvert ?) et se composait d'un grand « nombre de pierres, massives et celluleuses. La table est dans de « grandes dimensions ».

« Quant aux souterrains, M. Le Terme nous les signale comme il « suit : « Ces deux pierres levées [les deux premières] communiquaient « de l'une à l'autre et en outre dans la campagne par des souterrains, « assez mal construits, de 1 mètre à $1^{m}65$ de largeur, dont la voûte « affluant la surface du sol, était formée de pierres brutes, assemblées « seulement d'après les angles, sans que le marteau ni le fer n'en « aient approché, et qui se prolongeaient, dit-on, assez avant dans « diverses directions ». Et, en note : « Les souterrains, connus des « paysans des environs, échappaient cependant généralement à l'atten- « tion, à raison des bois qui les cachent. C'est en y tombant par suite « de l'écroulement de la voûte sous le poids du cheval que nous en « eûmes connaissance, en 1819, et par la coupe du bois, l'année suivante,

(1) Ces « décombres et terres excavées » sont indiscutablement les restes du tumulus [Petit Dolmen].

(2) Cette dalle forme le pavage de la chambre; il y a deux dalles ; la cassure citée plus haut a été produite par la chute de la table. — Il n'y a pas de souterrain au-dessous de cette pierre !

(3) Cette échancrure était l'entrée du dolmen ; elle est en forme d'ogive et d'un travail très soigné.

« que nous pûmes suivre la direction des souterrains spécialement vers « le Nord-ouest (1) ».

Nous terminerons en rappelant que M. Maufras signale, à 3 ou 4 mètres du plus grand dolmen, « une rangée de 15 ou 16 petits menhirs, « peu élevés, dont quelques-uns renversés et même brisés, mais qui « nous ont paru constituer les restes d'un cromlech, dont le centre est « occupé par le dolmen ».

« De plus, sur le parcours d'un des souterrains suivis par M. Maufras, « se trouverait un petit tumulus, en partie détruit. Quelques fouilles, « pratiquées par MM. Maufras et de Lestrange, ne leur ont donné « qu'une dent humaine, quelques silex sans valeur, et, sur le souter- « rain, des fragments de poterie noire et grossière.

[Cf. Lesson, *Fastes*, II, p. 106. — *Ere celtique*, p. 223. — Le Terme. « *Règlement général et notice sur les marais de l'arrondissement de « Marennes* [Rochefort, imprimerie Goulard, page 296. — Maufras. « *Association française. Loc. cit.*].

« Le grand dolmen est dessiné dans les *Fastes* de Lesson [pl. 98, « fig. 267] ».

M. Georges Musset, dans le même ouvrage (page 31), a ajouté :

« Beaugeay. — *Mégalithes*. — Trois dolmens sont signalés dans « cette commune par la Commission de Topographie des Gaules. — Ce « sont les dolmens de La Sausaie, qui figureront au nom de Soubise, « commune où ils existent réellement ».

I. — Grand Dolmen.

Situation. — *a*) Lieu dit : Pierre Levée des bois de La Sausaie. *b*) Section C du cadastre de la commune de Soubise. *c*) Feuille unique, dite des Bois de la Sausaie. *d*) Parcelle n° 191. *e*) Plan cadastral : voir *Fig.* 2. *f*) Propriétaire : M. Véchambre Henri, à La Rigaudière, Saint-Hippolythe-de-Biard.

Indications topographiques. — *a*) Longitude : 3°, 19', 45". *b*) Latitude, 45°, 53', 45 (*Fig.* 1).

Altitude. — Environ 12 mètres.

Voies d'accès. — *a*) Partant de la gare la plus proche : gare de Saint-Agnant (*Fig.* 1).

En descendant à la gare de Saint-Agnant, prendre à gauche et

(1) Nous n'avons pas vu les Souterrains dont parle M. Le Terme; peut-être est-ce à cause de l'épaisseur des fourés, où il est très difficile de se diriger actuellement (1912). — Nous avons bien vu des pierres sortant du sol entre les deux dolmens, comme dans leur périmètre; mais nous ne pouvons pas affirmer si c'est la Nature ou les Hommes qui les y ont mis. — Sans vouloir douter de M. Le Terme, sa bonne foi a pu être surprise par la légende des *Souterrains, communiquant avec des villages voisins*, qui vient se greffer partout où l'on découvre des vestiges anciens !

rejoindre la route départementale n° 1. Prendre cette route à main gauche, passer sur les deux ponts jumeaux : celui du chemin de fer et celui du canal de la Brédoire ; arriver ainsi au hameau Le Pont. Laisser à main droite la route départementale n° 1, qui va à Rochefort par Martrou, et prendre à gauche le chemin de grande communication n° 98, lequel conduit par les bois à Soubise et Moëze.

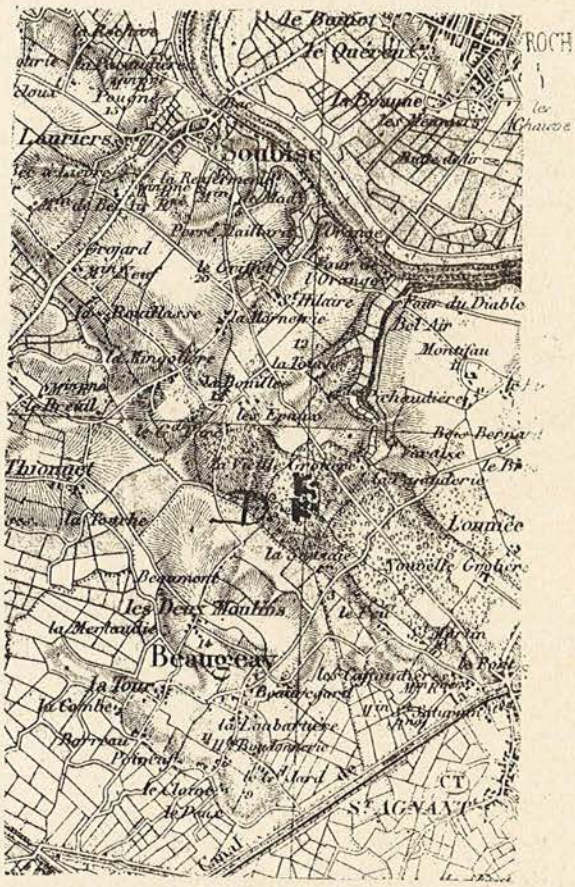

Fig. 1. — Situation topographique des Dolmens de La Sausaie, à Soubise (Ch.-Inf.). — D'après la Carte au 1/80.000.

A cette bifurcation, la plaque indicatrice porte : Le Pont. Saint-Agnant, à 1.600 mètres ; et Soubise à 7 kilom. 600 (*Fig.* 1).

Suivre le chemin n° 98 jusqu'à la borne kilométrique n° 10, située à 500 mètres environ du croisement du chemin n° 98 avec le chemin de Beaugeay à Echillais. Arrivé à la borne kilométrique n° 10, on a sur la droite une petite vallée avec la ferme de la Vieille Grollière, au-dessus de laquelle on voit à l'horizon le pont trans-

bordeur de Martrou. Du côté opposé, c'est-à-dire à main gauche, le bois est défriché et l'on voit une carrière dans la parcelle n° 205 (*Fig.* 2).

Les Dolmens se trouvent situés environ sur le prolongement d'une ligne qui passerait sur la borne 10 et la carrière. Ils sont très dissimulés et on les retrouve difficilement, dans ce bois qui est très épais et touffu. Pour y arriver, partir de la borne n° 10, laisser la

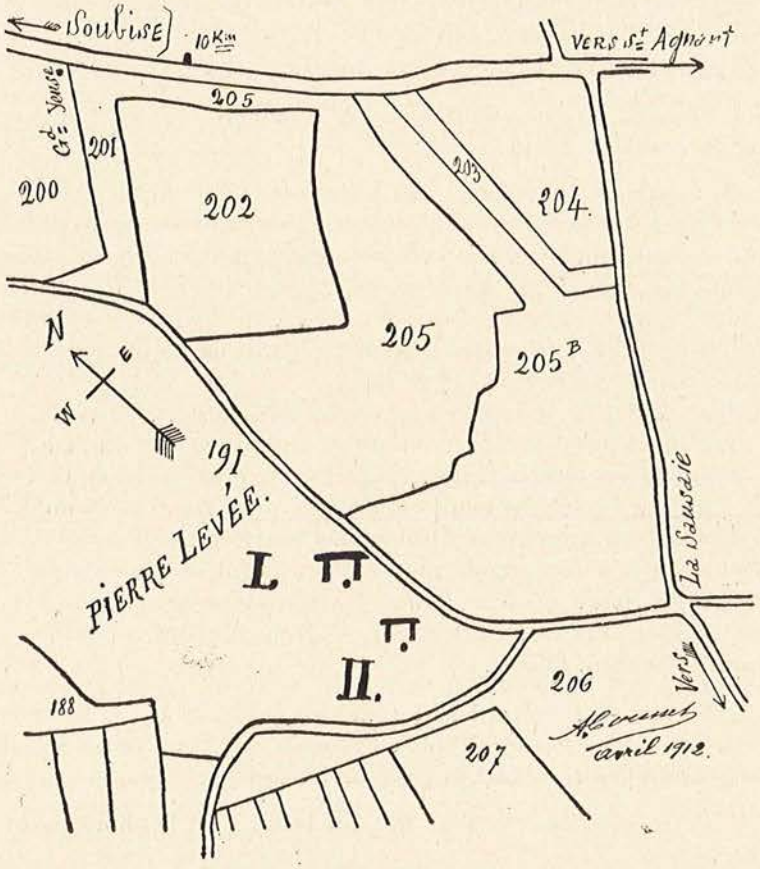

Fig. 2. — Situation cadastrale des Dolmens ou Pierres levées de La Sausaie. — Grand Petit Dolmen [Commune de Soubise, Charente-Inférieure]. — *Echelle* : 1/5.000.

route et prendre à gauche la lisière du bois, au pied d'une grande et large yeuse. On a alors à main droite le bois (parcelle n° 200) et à gauche un champ (parcelle n° 201). On parcourt ainsi environ 100 mètres dans le champ n° 201 et l'on arrive à un vieux chemin.

Suivre ce chemin, toujours dans la même direction (on a alors

un bois de chaque côté de soi : à main droite la parcelle n° 191 et à gauche les n°s 202 et 205). Faire ainsi de 100 à 150 mètres et le bois situé à main gauche cesse et fait place à un champ cultivé (parcelle n° 205 bis). A 10 mètres de là environ, on trouve un petit sentier, qui s'engage dans le bois situé à droite (parcelle n° 191, dite de La Pierre Levée). Suivre ce sentier sur une longueur de 15 à 20 mètres et l'on a le Grand Dolmen devant soi (*Fig.* 2).

b) On peut s'y rendre également de Rochefort, soit par Soubise, ou par Martrou ; ce dernier itinéraire est préférable, à cause du passage de la Charente ; et c'est aussi le plus court.

c) Voir, pour plus de détails, la carte au 1/80.000 (*Fig.* 1).

Géologie. — Cette région, située au sud de Rochefort, ferait partie du *Portlandien* (1).

Ensemble du monument. — *a*) Allée couverte de forme allongée. *b*) Actuellement, ce monument est constitué : de trois grands piliers, qui sont encore debout ; de deux tables : l'une est à moitié tombée et l'autre repose complètement à terre ; de trois autres piliers, tombés et engagés sous les deux tables ; ils paraissent tous les trois brisés ; plus de deux pierres, très larges, formant le lit de la chambre sépulcrale [K et H].

c) Le grand axe est orienté suivant la ligne S.-O.-N.-E.

d) Il n'y a pas de traces de tumulus autour de ce monument.

e) Quelques pierres isolées, signalées par des auteurs anciens [Le Terme : voir plus haut] comme étant des restes de cromlech, sont très peu apparentes. Il n'est pas possible en été de faire des recherches au pied, ni de mesurer les distances qui les séparent des supports du dolmen ; toutefois quelques-unes peuvent avoir été placées là intentionnellement. — Nous les étudierons sous ce rapport pendant l'hiver.

Fouilles. — Les fouilles ne sont plus possibles et ont été faites depuis longtemps, l'ensemble de ce monument étant tout à la surface du sol [Voir, en tête, la partie historique].

Architectonique. — Voir le plan (*Fig.* 3) et la photogravure (*Fig.* 4).

a) Le fond du dolmen est formé de deux piliers. Celui de gauche [D] est tombé en dedans et cassé en deux [D et D'] ; les tronçons sont engagés entre la grande table [G] et la dalle formant pavage H ; le second pilier à droite du précédent est debout et intact [C].

b) La paroi Sud-est a dû être formée de trois piliers, dont deux

(1) Ph. Glangeaud. — *Le Portlandien du bassin de l'Aquitaine.* — Paris, 1898, pages 19 et 27.

sont encore debout. Le premier, B, se raccorde avec le précédent C, par un *ajustage*, qui a été recherché et même préparé ! — Le second est le pilier A ; c'est le plus intéressant. — La longueur est de 2m65 environ, autant qu'il nous a été possible de mesurer la partie engagée sous la table L, qui est tombée. —C'est dans ce pilier que la porte d'entrée a été taillée. Le côté (x, y, z ; *Fig.* 3) du pilier A était probablement déjà en biais, lors de l'emploi de cette

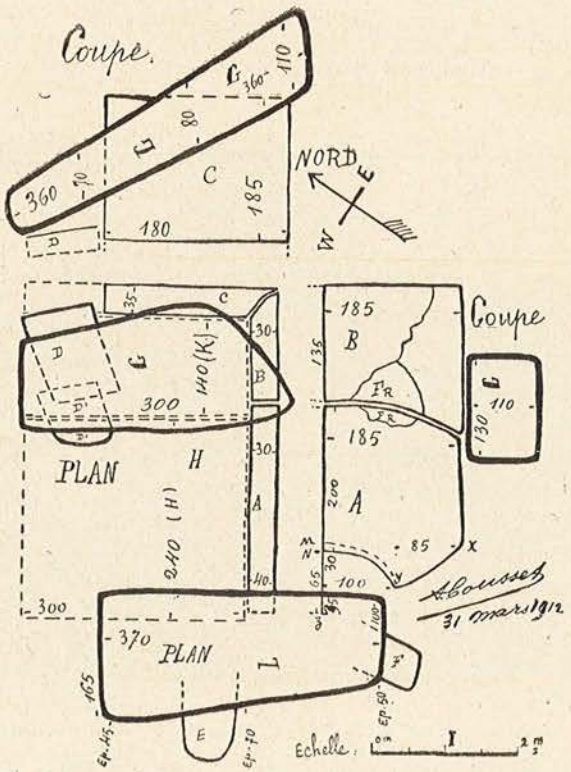

Fig. 3. — Plan du Grand Dolmen de Soubise ou Pierre Levée de La Sausaie. — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : M, N, y, z, Porte du Dolmen [Entrée] ; — A, B, C, D, D' E, F, Piliers; — G, L, Tables; — K, H, Dallage.

pierre et c'est sur la partie (x, y) que venait s'appuyer le sommet du troisième pilier F, lequel était plus large au sommet qu'à la base (F ; *Fig.* 3).

c) La *Porte d'entrée* [N, y, z] a été taillée dans le pilier A. Sa forme est ogivale; sa hauteur de 1 mètre, pour 0m65 de largeur à la base. Cette base forme seuil et fait partie intégrante du pilier A, du point N à l'extrémité z, c'est-à-dire dans son entier. Nous n'avons

pas cherché à vérifier la profondeur en terre (1); mais nous la supposons d'environ 0^m15 comme aux autres piliers : ce qui donnerait une hauteur totale de 2 mètres pour ce support, ainsi du reste que pour tous les autres ($1,85 + 0,15 = 2^m00$). Cette ouverture va en s'élargissant dans le sens de la pénétration intérieure ; et l'écart qui en résulte (M, N) est d'environ de 0^m15 ; les bords en sont parfaitement lisses, tandis que du côté extérieur le même travail a été pratiqué, en enlevant de gros éclats.

Ce passage, qui devait servir pour pénétrer à l'intérieur du monument, est situé au Sud [180°] environ, par rapport à l'ensemble de l'ouvrage et correspond exactement au « Trou » des Dolmens de l'Oise !

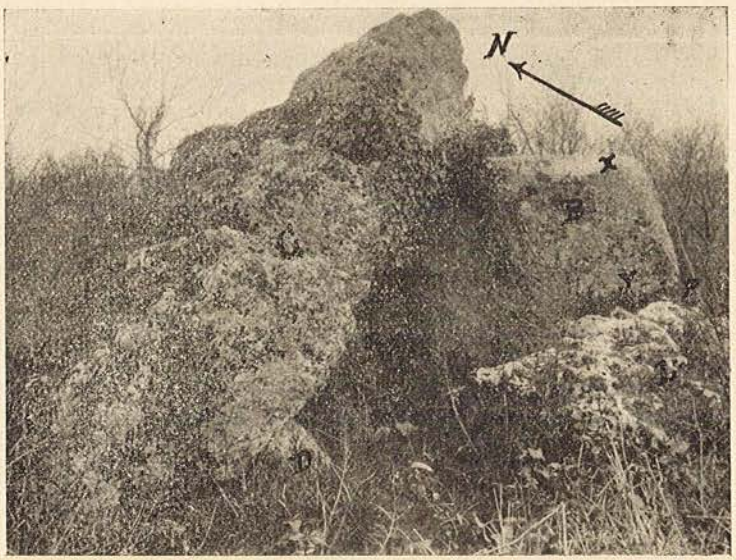

Fig. 4. — Le Grand Dolmen de Soubise ou Pierre Levée de La Sausaie. — *Légende* : G, Table inclinée; — L, Table tombée et cassée; — B, Grand pilier, où la *Porte* (P) a été taillée [x, y]; — Fr., Fractures communes aux piliers A et B ; — N, Nord ; — D, Pilier tombé et cassé [Photographie A. Cousset].

d) Le pilier situé en cette partie de la paroi Sud-est (pilier F) manque ; c'en est peut-être un fragment que l'on aperçoit (F) sous la table L. Une partie de l'ogive de la porte était taillée dans ce pilier (*Fig.* 4).

e) Tout le bout formé par la paroi Sud-ouest manque, à l'exception de l'extrémité d'un pilier E engagé sous la dalle L, et dont le reste est complètement masqué par les grandes dimensions de cette table.

(1) Pour toutes les hauteurs des supports que nous donnons à La Sausaie, nous avons pris les mesures au ras du sol; on doit ajouter de 0^m15 à 0^m20 pour avoir les hauteurs totales des piliers.

f) Tous les piliers qui formaient la paroi Nord-ouest sont tombés et disparus.

g) L'une des tables, ou Pierres levées, G, est en partie tombée. L'un des bouts est encore en place sur les supports A et B (La pointe de cette table est orientée sur la ferme de la Sausaie); un côté a glissé le long du pilier C, tandis que l'autre extrémité est tombée sur la dalle H, formant le pavage, qu'elle a brisée.

l) La deuxième table ou pierre levée, L, est tout à fait tombée et repose sur les piliers E et F, et certainement aussi sur d'autres, qu'elle aura brisés et recouverts dans sa chute.

g) L'aire de la chambre sépulcrale est formée de deux dalles, formant le parage intérieur; ces dalles (H et K) occupent tout l'espace renfermé entre les quatre côtés et ont une épaisseur de 35 à 40 centimètres.

Pétrographie. — Tous les matériaux proviennent de la région. Des pierres, de dimensions aussi importantes, se montrent à découvert partout. Nous pouvons citer entre autres lieux la route de Saint-Agnant à Soubise, où le rocher est à nu en bordure de la route et sur lequel le roulage ancien a laissé des traces profondes et étroites (comme les traces des Chemins, dits Gaulois). — Pour tous les matériaux de ces dolmens, le côté lit de carrière (1) est à l'intérieur.

Evolution du Mégalithe. — *a*) *Traces de Destruction primitive.* — Ce monument a évidemment reçu l'attaque des hommes, comme l'atteste la grande fracture (Fr), faite intentionnellement sur la partie contiguë des piliers A et B. Le coup a détaché un large éclat aux deux piliers et de plus a produit une grande lézarde dans le pilier B, laquelle rejoint le côté opposé sur le sommet (*Fig.* 3).

A part cela, le reste peut être le fait des ans et des intempéries.

b) *Mode d'attaque.* — Soit par l'effort humain, soit naturellement, à la suite de la rupture de quelque support, la table L a été entraînée vers le Sud-est, et dans sa chute elle s'est transportée de 1m30 dans cette direction; le même mouvement a entraîné dans le même sens les piliers E et F qui se sont brisés.

Probablement, en même temps et par suite de l'ébranlement produit, la table G, perdant son équilibre, glissa du sommet du support C, et, entraînant le pilier D, alla tomber par un bout de tout son formidable poids sur le passage formé par la dalle G qu'elle brisa ainsi que le pilier D.

(1) Par cette expression nous ne voulons pas dire que ces pierres proviennent d'une carrière : *c'est tout le contraire que nous pensons.* — Nous voulons simplement dire le dessous primitif de la pierre.

Ce qui donne à supposer que la chute des deux dalles est de même époque et de même origine, c'est que le mouvement de déplacement de toutes les tables et supports tombés a eu sensiblement la même direction.

c) La date de cet écroulement doit être très ancienne et ne peut être déterminée. — Les premiers auteurs, qui ont parlé des dolmens de La Sausaie, les ont trouvés, à peu de différence près, dans l'état où nous le voyons en 1912.

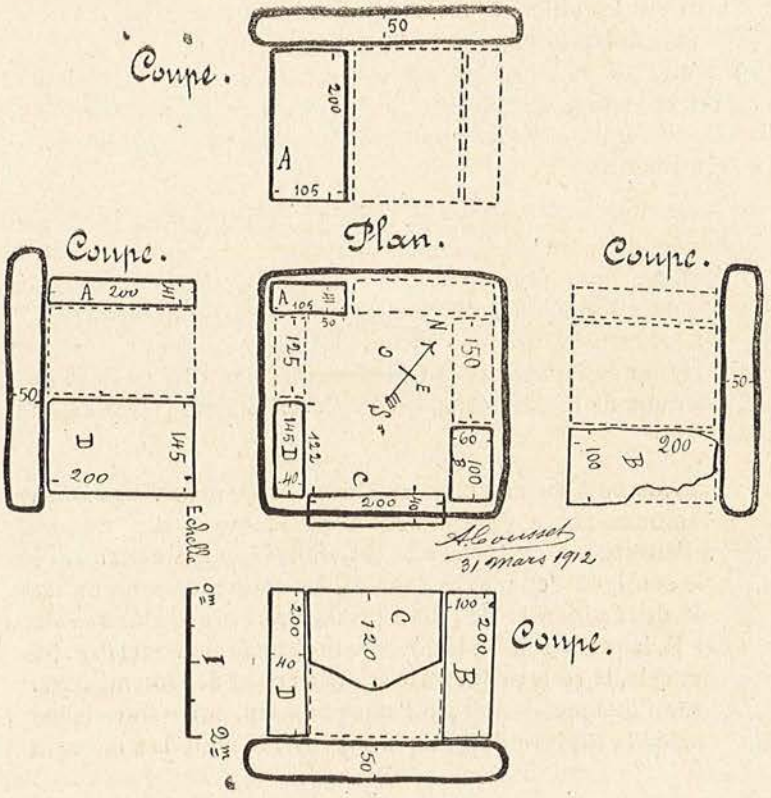

Fig. 5. — Petit Dolmen de Soubise, ou Pierre Levée de La Sausaie (Commune de Soubise, Charente-Inférieure). — *Echelle* : 1/100.

II. — Petit Dolmen.

Situation. — *a*) Lieu dit : Pierre Levée de la Sausaie. *b*) Section C du cadastre de la commune de Soubise. *c*) Feuille unique, dite du Bois (de la Sausaie). *d*) Parcelle n° 191. *e*) Plan cadastral (Voir *Fig.* 2). *f*) Propriétaire, M. Véchambre Henri, à la Rigaudière, Saint-Hippolyte-de-Biard.

Indications topographiques. — Longitude : 3° 19' 41". — Latitude : 45° 53' 40".

Altitude. — Environ 12 mètres.

Voies d'accès. — Les mêmes que pour le Grand Dolmen. Arrivée devant celui-ci (le Grand Dolmen), le sentier que l'on suit tourne brusquement à main gauche, presque à angle droit ; en le suivant environ pendant deux cents mètres, on arrive au Petit dolmen, où le sentier finit.

Ensemble du Monument. — *a*) Allée couverte de forme allongée. — Longueur 3 mètres ; largeur 2 mètres (*Fig.* 5).

b) Il ne reste actuellement que trois piliers entiers et debout, sur lesquels la table repose horizontalement ; un quatrième est également debout et en place ; mais le sommet en est cassé et a disparu (*Fig.* 6).

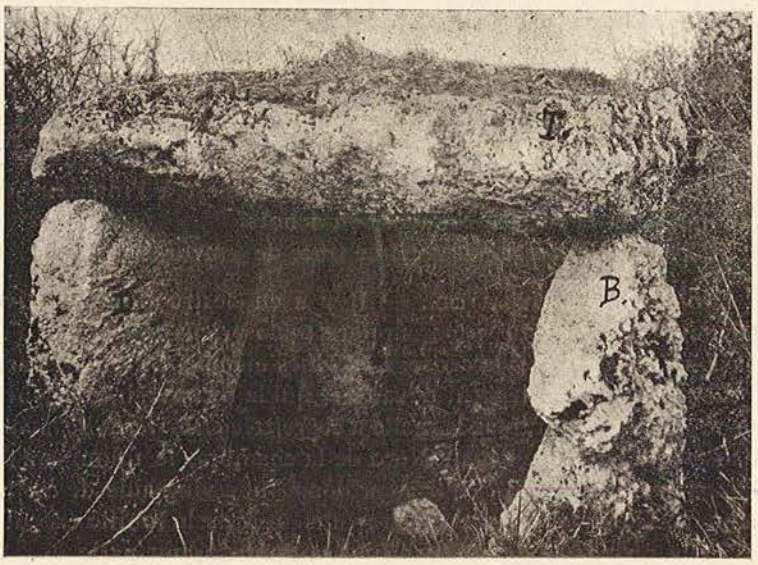

Fig. 6. — Petit Dolmen de Soubise ou Pierre Levée de La Sausaie. — *Légende* : N, Nord S. Sud ; — A, B, D, Pilier en place et debout ; — C, Pilier debout et tronqué.

c) L'orientation du grand axe est suivant la ligne Nord-ouest-Sud-est.

d) Le tumulus qui recouvrait ce dolmen, est très apparent ; actuellement encore il est élevé de $1^{m}50$ environ au-dessus du sol et cache le côté extérieur des supports.

e) Il existe, dans le bois, aux environs du dolmen, des pierres sortant du sol, comme au Grand Dolmen ; elles pourraient être des restes de cromlech (Le Terme) ; les mêmes causes que plus haut nous ont empêché de vérifier le fait (*Fig.* 6).

Fouilles. — Le Petit, comme le Grand Dolmen, étant édifié

tout hors de terre, a attiré depuis longtemps l'attention et il ne reste plus rien à fouiller.

Architectonique. — *a*) La paroi du fond est incomplète : un seul pilier reste ; nous le désignons par la lettre A. A droite de celui-ci, la place vacante, 2 mètres, est normale pour avoir été occupée par un second. *b*) La paroi Nord-est est également incomplète. Un espace de 2 mètres touchant le précédent est également vacant ; puis un pilier B, de un mètre de large, complète ce côté. *c*) La partie Sud-est est formée d'un seul support C, de 2 mètres de largeur ; c'est celui qui est cassé et dont le sommet manque. *d*) La paroi Sud-ouest est également incomplète ; le pilier qui reste, D, est légèrement penché en dedans. *e*) La couverture du monument (La Pierre Levée) est formée d'une seule pierre, qui repose bien horizontalement sur trois supports. *f*) Aucun indice n'est resté pouvant indiquer l'emplacement de l'Entrée.

Pétrographie. — La nature des pierres est la même que pour le grand dolmen et tous ces blocs doivent provenir des Bois de la Sausaie. Leur côté lit de carrière ou dessous est à l'intérieur du monument et la surface rugueuse en dehors.

Traces de Gravures. — Aucune trace de gravures.

Evolution du Mégalithe. — Il y a eu destruction primitive, attendu qu'il manque trois supports ; mais rien ne permet d'en fixer, ni l'époque, ni la cause. Les blocs manquants ont disparu.

Le pilier A a été dégarni de la terre qui le recouvrait extérieurement (terre du tumulus), laquelle a été rejetée en arrière ; de même, dans la direction de l'angle Nord de la chambre, le tumulus a été coupé par une tranchée, qui se prolonge une vingtaine de mètres au-delà. Ces travaux ont dû être faits lors de la fouille exécutée pour la recherche des prétendus souterrains, dont parle M. Le Terme.

III. — Troisième Dolmen (?).

Le troisième Dolmen, signalé par Lesson, à 300 mètres des premiers, sur le bord de la route de Moëze à Saint-Agnan, comme complètement renversé, n'a pu être retrouvé par nous.

Sa recherche ne peut être tentée avec quelque chance de succès que pendant l'hiver, ou mieux encore quand le bois taillis sera émondé : ce qui ne saurait tarder.

Conclusions. — Ces deux dolmens, bien que connus et décrits de longue date, ne figurent pas encore sur la liste des Monuments mégalithiques classés de la Charente-Inférieure ; et aucune indication au bord des routes ne les révèle aux touristes : deux lacunes qu'il importe de faire combler très prochainement !

Le Dolmen de Saint-Brice (Pierre Levée ou Dolmen de Garde-Epée ou Pierre-de-la-Vache), commune de Saint-Brice (Charente). — Historique et description.

PAR

A. COUSSET (Etaules, Charente-Inférieure).

Historique. — Vers 1850. — F. Marvaud, dans sa *Géographie physique, politique, archéologique*, etc... *du Département de la Charente* (Angoulême, 3e édition, page 304), cite : « Le Dolmen de Saint-Brice, dont « la position, sur une colline agreste, semble lui conserver la couleur des temps barbares..... »

1880. — Le *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (Tome II, p. 156), donnant la liste des dolmens et allées couvertes de la Gaule (d'après M. Lièvre, pour la Charente), mentionne : « Saint-Brice, un dolmen ».

1887. — Le *Bulletin des Archives historiques de la Saintonge* (Tome VII, page 225) fait la mention suivante : « Nous gravis- « sions une colline, où se trouvent les dolmens..... Le premier « dolmen se compose de deux énormes tables de grès élevées de « six pieds au-dessus du sol ; le second (1), placé tout au sommet « de la colline, consiste en une seule table, reposant sur un assem- « blage de blocs plus petits. Il n'a point, si l'on peut s'exprimer « ainsi, l'aspect du dolmen classique; aussi quelques-uns d'entre « nous seraient disposés à le considérer comme un dolmen ina- « chevé, un dolmen en expectative ; mais d'autres remarquent que « les pierres du support ont été dispersées, avec le dessein évident « de le maintenir en équilibre ; et, à la presque unanimité, la « Vache (2) (c'est le nom qu'on lui donne dans le pays) est pro- « clamé monument mégalithique » (*Excursion dans les cantons de « Cognac et de Jarnac* ; par A. D.).

(1) Ce second n'est autre chose que le faux dolmen, qui se trouve dans le bois; c'est un amas de grès, comme on en rencontre du reste dans toute la dune des sables tertiaires des environs.

(2) C'est une erreur. — Le nom de *La Vache* est donné, par les paysans, non au *faux-dolmen*, mais au *Dolmen véritable* : celui qui fait l'objet de la présente communication.

1900. — M. Gustave Chauvet [*Statistique et bibliographie de Sépultures pré-romaines du département de la Charente*, page 17], a écrit : « Dolmen de Saint-Brice ou de Garde Epée, formé de « deux pierres horizontales, juxtaposées, de 7 mètres de long, sur « 3m90 de large, supportées par cinq piliers verticaux, hauts de « 2m20. Celle-là longue de 4m50 sur 3m20 de large. Michon dit

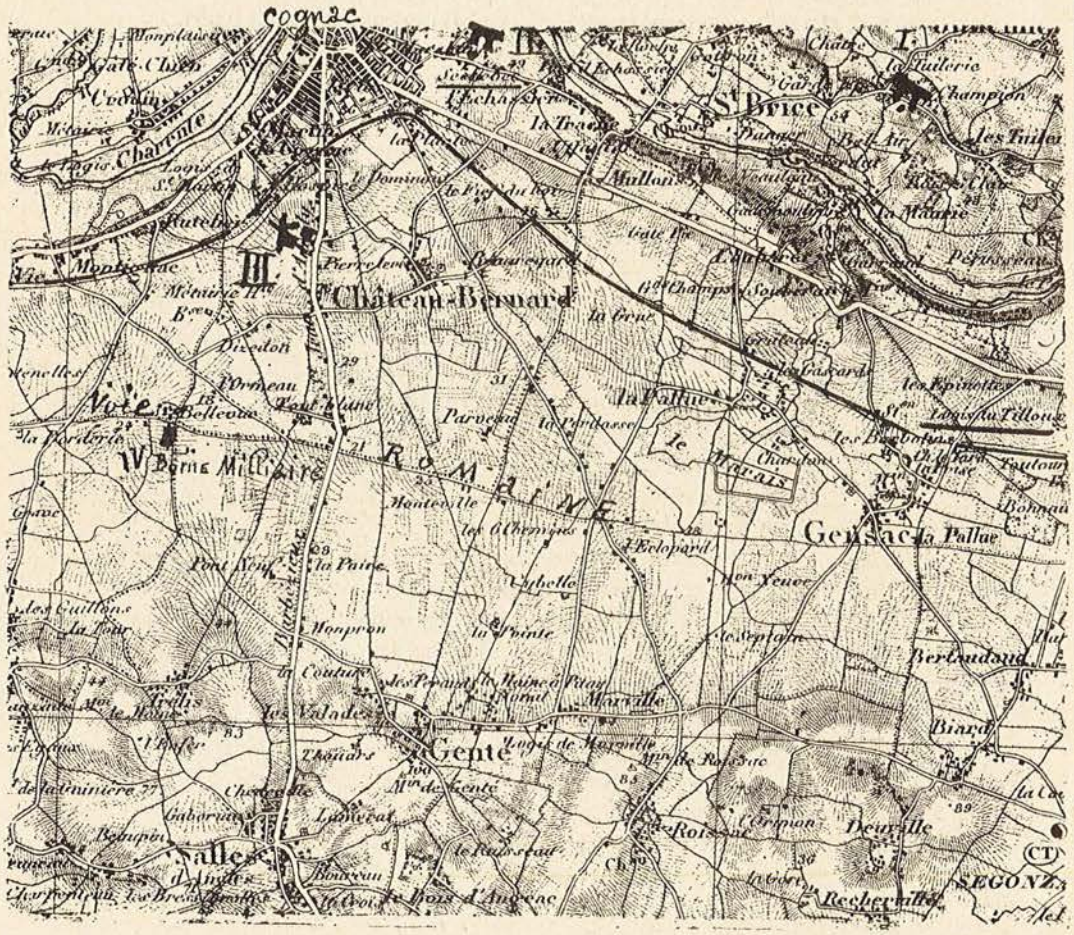

Fig. 1. — Situation du Dolmen de Saint-Brice, d'après la Carte au 1/80.000 (Environs de Cognac).

« qu'on y a trouvé des ossements et des cendres. M. Warisse m'a « dit qu'on y a recueilli deux haches polies. » Classé dans le chapitre I (Sépultures par inhumation). — Bibliographie : Michon. *Statistique*, p. 144. — Marvaud. *Répertoire*, p. 90. — T. de Rochebrune. *Distribution*, p. 19. — *Mém. Soc. Antiq. Ouest*, 1865,

p. 161, pl. XVIII, fig. 5. — *Mém. Soc. Antiquaires de France*, t. VII, 1826, p. 29. — Gustave Chauvet. *Bulletin archéologique* 1899, p. 502.

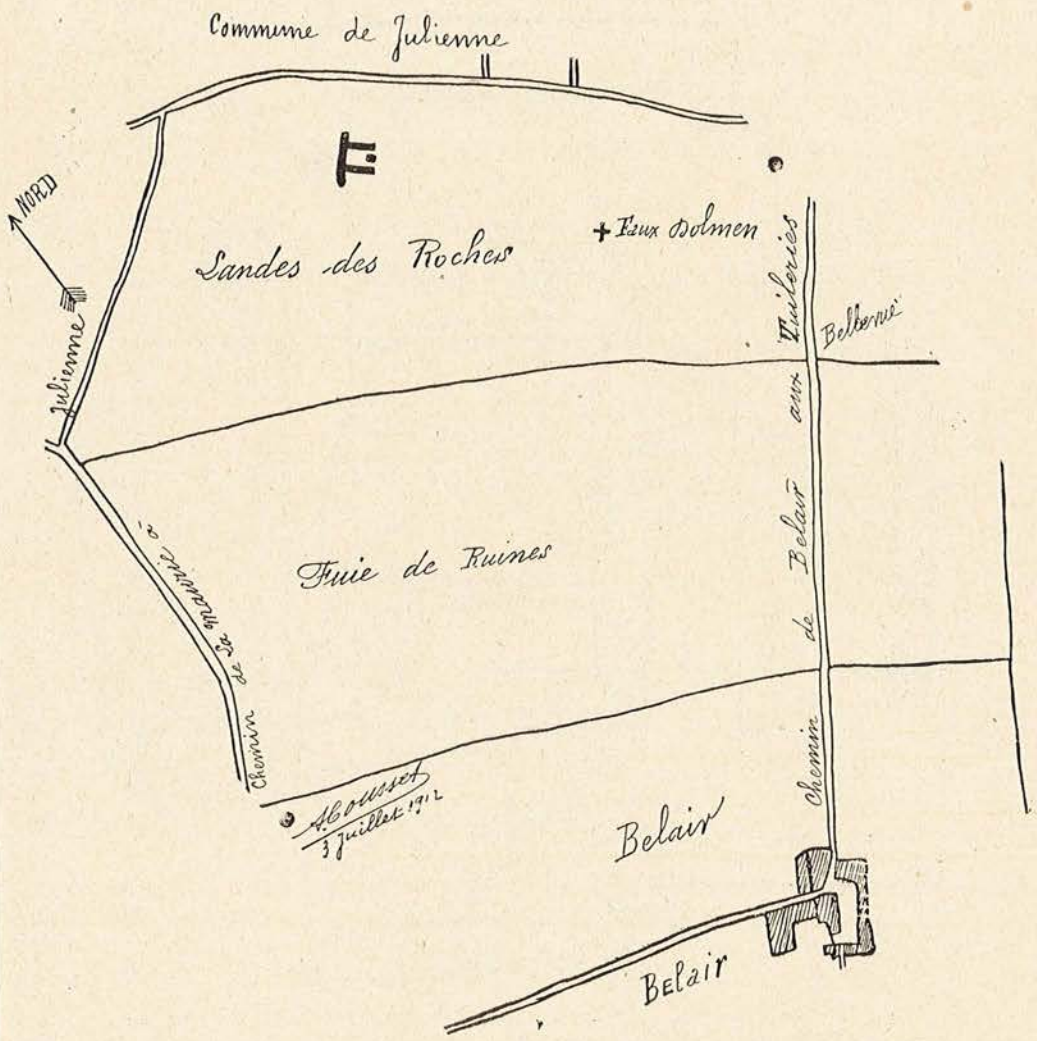

Fig. 2. — Situation cadastrale du Dolmen de Saint-Brice, dit encore Pierre-Levée de Garde-Epée, ou Pierre-de-La-Vache (Charente). — *Echelle* : 1/5.000.

1909. — Paul Joanne [*Géographie de la Charente* (édition 1909, pages 19 et 64], dit : « Dolmen de La Pierre-de-la-Vache ; et un autre dolmen ».

Situation cadastrale. — *a*) Lieu dit : *Landes des Roches*. *b*) Section B du Cadastre de la commune de Saint-Brice. *c*) Feuille 2e, dite de La Maurie. *d*) Plan (*Fig.* 2). *e*) Parcelle no 1040. *f*) Propriétaire : M. Bocquillon Pierre-Favraud.

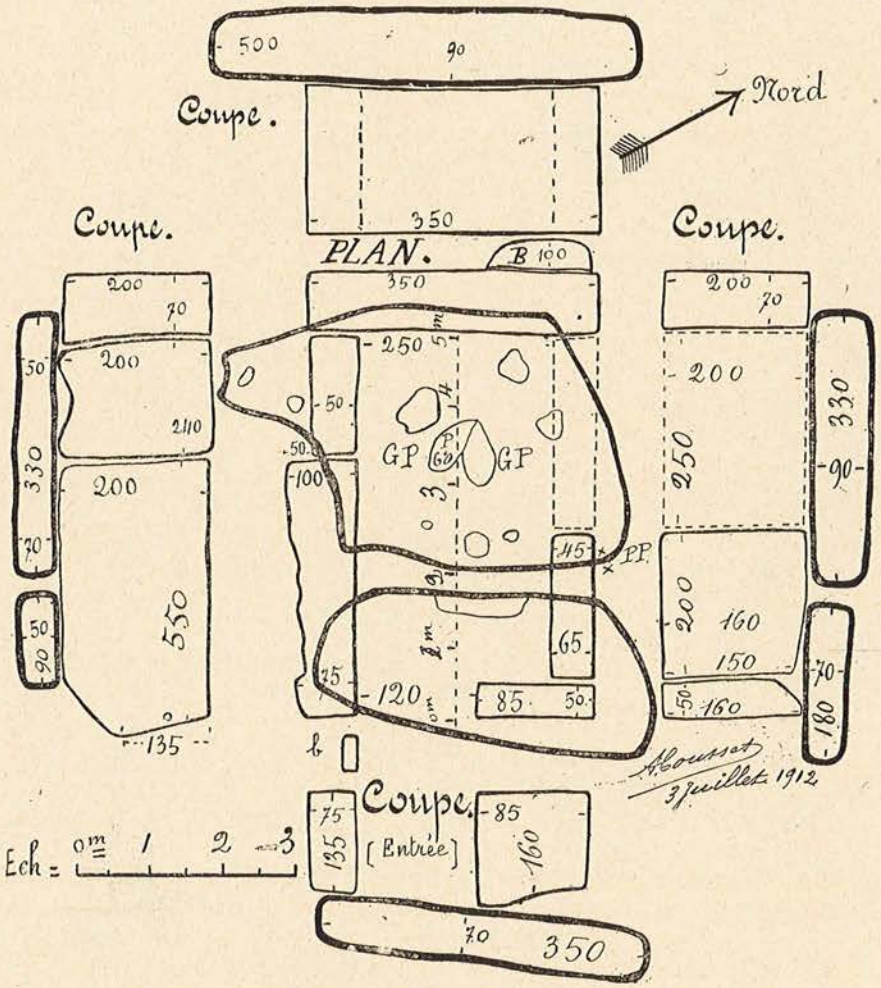

Fig. 3. — Plan du Dolmen de Saint-Brice, dit encore Pierre Levée de Garde-Epée, ou Dolmen de La Pierre-de-la-Vache [Commune de Saint-Brice, Charente]. — *Légende* : GP, Grand Pas « de Vache » : P, profondeur 0m60 [Traverse la dalle, côté gauche seulement du Sabot] [fausse Cupule] ; — PP, Petit pas « de Veau », sur le côté extérieur de la table [fausse Cupule] ; — B, Gros bloc isolé ; — b, petit bloc, isolé. — La hauteur des piliers est mesurée au ras du sol ; il faut ajouter aux chiffres ci-dessus environ 0m20, qui sont sous terre, pour avoir la hauteur totale. — *Echelle* : 1/100.

Indications topographiques. — *Longitude* : 2° 35' 35". — *Latitude* : 45° 41' 20".

Altitude. — A peu près la même que celle du château de Garde Epée, près duquel figure, à la Carte, la cote 54 (*Fig.* 1).

Voie d'accès. — 1° *En partant de la gare la plus proche.* — Descendre à la gare de Cognac-Etat. Prendre à main droite le boulevard dit de la gare, le suivre jusqu'à la route de Segonzac et revenir vers l'intérieur de la ville de Cognac ; prendre la deuxième rue à droite, laquelle traverse la route d'Angoulême ; suivre cette rue jusqu'à celle de la République ; arrivé à celle-ci tourner à main droite et suivre la partie de la rue de la République qui se dirige vers le hameau de l'Echassier ; on passe ainsi devant le dolmen de Séchebec. De là, toujours dans la même direction, on rejoint le hameau de La Trache, où l'on traverse la Charente sur un pont.

Au sortir du pont, prendre à main droite la première route laquelle conduit au petit bourg de Saint-Brice. La route que l'on suit traverse la partie Nord de ce bourg, monte un petit coteau, laisse à main gauche le château de Garde Epée, à partir duquel la route descend le côté opposé de ce même coteau et s'engage dans un fond entre deux bois (*Fig.* 1). A la sortie de ces bois, on a le Dolmen à main droite et à 100 mètres environ de la route suivie. Il est très apparent, étant construit entièrement au-dessus du sol ; par dessus le dolmen, sur un autre coteau, on aperçoit le beau logis de Bel-Air. La route que l'on suit va à Julienne (*Fig.* 1).

2° *De l'Eglise de Saint-Brice.* — Prendre le vieux chemin passant devant la façade de l'église (Ouest), le suivre de 100 à 150 mètres et l'on rejoint, à la dernière maison, la route de Saint-Brice à Garde Epée, décrite ci-dessus.

Géologie. — La carte du service géologique [feuille n° 162, Angoulême], donne comme indications : C^5, *cénomanien* ; Sables et grès sableux.

Ensemble du Monument. — *a*) L'aspect général est celui d'une Allée couverte, de forme allongée ; la chambre a environ 5 mètres de long sur 2^m50 de large (*Fig.* 3).

b) Actuellement, ce mégalithe se compose de cinq piliers, supportant deux grandes tables. Il y a en plus deux blocs qui ne se rapportent pas directement au monument : l'un, B, est situé en arrière, contre le pilier de fond ; et l'autre (b) à l'entrée du monument (*Fig.* 4).

c) L'orientation du grand axe du monument est suivant la ligne Ouest-nord-ouest-Est-sud-est, c'est-à-dire 110° de la boussole (*Fig.* 3).

d) Situé dans un champ cultivé, il n'existe actuellement aucune trace de tumulus, autour des piliers ; et tout l'ensemble du dolmen

est en dehors du sol, l'aire intérieure étant au niveau des terres (*Fig.* 4).

e) Aux environs, nous n'avons remarqué aucune pierre dont la situation en l'apparence pourrait rappeler, soit un reste de cromlech, ou un menhir.

Fouille. — Il a sûrement été fouillé et de date très ancienne.

Architectonique. — *a*) Le fond est formé d'un seul et même pilier ; il est consolidé extérieurement par un bloc de *calage* de 2 mètres de long sur 1 mètre de large, posé à plat, et dont nous ne connaissons pas la profondeur en terre (B) (*Fig.* 3).

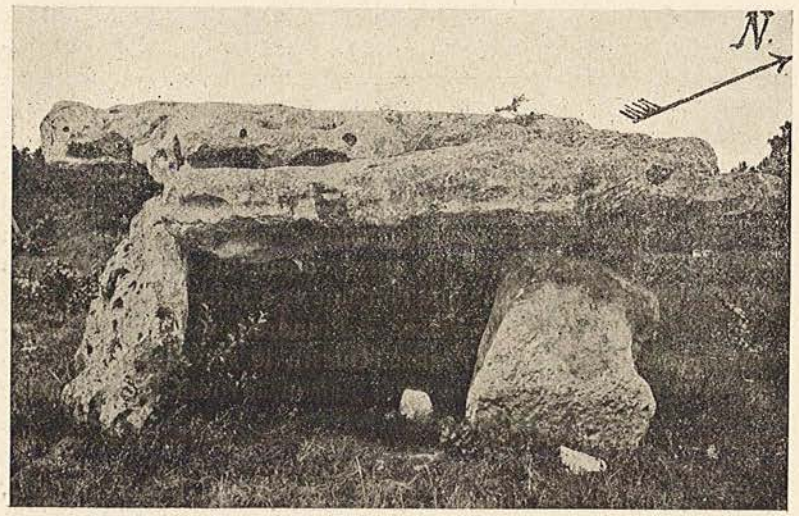

Fig. 4. — Le Dolmen de Saint-Brice, dit encore Pierre Levée de Garde Epée ou de Pierre-de-la-Vache (Charente). — Photogr. A. Cousset [1er juillet 1912]. — N, Nord magnétique.

b) La paroi de droite ou Nord-est se composait de deux piliers ; le premier manque : c'est celui qui s'appuyait contre le pilier du fond ; il a été remplacé par une maçonnerie, sans mortier.

Le second est en place et s'appuie par un bout à cette maçonnerie et par l'autre contre le pilier qui ferme la chambre dolménique.

c) Le côté Sud est formé de ce dernier pilier, au bout duquel il existe, jusqu'à la paroi de gauche, un espace vide de $1^{m}20$ de largeur environ et qui sert d'entrée (*Fig.* 4).

d) La paroi de gauche ou Sud-ouest est formée de deux piliers, de très fortes dimensions ; le premier surtout est très épais ; le second s'appuie contre le pilier du fond.

e) Dans le prolongement de cette même paroi (Sud-ouest), à gauche de l'Entrée du dolmen, on remarque un bloc allongé, sortant à peine de terre ; il paraît être posé de champ, dans la même direction, comme s'il était la suite de ce même côté (*Fig.* 3).

f) La couverture est formée de deux tables, qui dépassent leurs piliers latéralement ; les deux présentent de nombreuses cavités qu sont naturelles.

Sur la première table, deux groupes de fausses écuelles, représentent deux pas de Bovidé et doivent être la raison pour laquelle le vulgaire a donné au monument le nom de Dolmen de La Pierre de-la-Vache.

Le premier de ces pas est situé sur le milieu et la face supérieure de la grande table ; il a la forme d'un Pas de Vache ou de Bœuf, mais beaucoup plus grand que nature ; l'une des parties du sabot traverse la dalle, qui est épaisse de $0^{m}60$.

Une autre fausse écuelle, mais de beaucoup plus petite (un Pied de Veau) existe sur le côté Nord-est de la même pierre et à la partie qui fait face à la petite table.

Fig. 5. — Le Faux Dolmen de Saint-Brice [Dessin de L. Coutil].

La seconde table, située au-dessus de l'entrée du dolmen, présente également de nombreuses et grandes cavités ; mais toutes sont informes.

g) L'Entrée du dolmen a dû être autrefois la même que celle que nous voyons actuellement au bout Est-Sud-Est.

Pétrographie. — Tous les matériaux de ce mégalithe sont des grès sableux, provenant des environs immédiats et probablement du petit bois situé vis-à-vis l'entrée du dolmen, dans lequel on trouve de nombreux grès, tout à fait semblables, soit épars ou rassemblés en tas sur une dune. Cette dernière disposition (blocs entassés) a fait penser longtemps qu'il y avait là un dolmen ruiné (*Fig.* 5) ; mais il n'en est rien.

Ce faux dolmen du bois a, dans l'un de ses blocs, une pétrification ferrugineuse, tout à fait semblable à une autre que porte la

pierre de fond du dolmen vrai, à sa base extérieure et occidentale.

Par ce fait, nous ne voulons pas dire que les deux sont les moitiés d'une seule et même pièce de grès, mais que tous les deux, et aussi les autres, sont d'une nature tout à fait identique (Grès tertiaires).

Evolution du Mégalithe. — Ce monument est très bien conservé, et même bien entretenu, comme le dénote le soin que l'on a pris de murer l'emplacement d'un pilier disparu. Il forme, dans un site très pittoresque, l'un des plus beaux Dolmens de France!

Conclusions. — La seule lacune à combler serait de demander au *Touring-Club* de vouloir bien placer quelques poteaux indicateurs du dolmen aux croisements des principales routes, difficiles à trouver, conduisant à ce mégalithe.

M. Marcel Baudouin. — J'ai visité ce monument, fort bien conservé et très intéressant, lors de la répétition préalable des Excursions du Congrès d'Angoulême. — J'ai surtout tenu à le montrer aux Congressistes : *a*) pour leur prouver qu'il n'y avait pas de vraies *Gravures sur rochers* sur la Table et que le fameux *Pied d'animal* signalé n'était qu'une Cavité naturelle [D'ailleurs on ne connaît pas encore une vraie sculpture sur Rocher représentant des Sabots de *Bovidés*!] ; *b*) pour leur montrer le *faux Dolmen* voisin, sur lequel discutaient toujours des Archéologues locaux.

J'ajoute que, d'après Trémeau de Rochebrune, la roche serait un *Poudingue quartzeux* ; mais c'est en réalité, un *Grès tertiaire* (ce qui explique les fausses sculptures). Le sol est bien constitué par des *Sables tertiaires* en ce point, et non par du *Cénomanien*, qui n'affleure pas en cette région.

La butte voisine, sur laquelle est un bloc de grès analogue, est aussi une butte de Sables tertiaires, avec lits de gros blocs de grès. Les *éléments* architectoniques du Dolmen de Garde-Epée, à Saint-Brice, sont donc locaux, et n'ont pas été amenés de loin.

Ce qui reste du Dolmen a été restauré à diverses reprises, en tant que Monument. Il se présente aujourd'hui très bien. Son entrée, au *Sud-est* [environ 110°] montre qu'il fut construit en se basant sur le *Soleil* à l'Equinoxe [90°]. De par le phénomène de la Précession des Equinoxes [110° — 90° = 20° = 15° D. M. + 5° E.], il correspond environ à 7.000 ans avant Jésus-Christ.

L'Allée couverte de La Frébouchère, au Bernard (V.).

Par le Dr

Marcel BAUDOUIN (de Vendée).

Le *Dolmen de la Frébouchere*....
C'est fait exprès
Pour dérouter, par son énorme
Entassement,
Le rêve le plus fou que forme
L'âme, en dormant (1) !

Introduction.

Le plus beau Mégalithe de la Vendée, et certainement le plus précieux, est celui de *La Frébouchère*, dans la commune du Bernard (2). — C'est le joyau de notre Département à ce point de vue, surtout si l'on tient compte des nombreux *Menhirs Satellites* qui l'avoisinent, qui persistent encore, et que j'ai déjà étudiés (3) à part, pour ne pas allonger ce mémoire, n'introduisant pas non

(1) Fr. de Saint-Mesmin. — *Avrillé* [poésie]. — *Revue du Bas-Poitou*, F. 1. C., 1901, p. 469.

(2) On trouve le nom de *Bernadus*, dans *le Grand-Gauthier* [Ce document est antérieur, on le sait, à 1306, date de la mort de cet évêque] ; il est donc au moins du début du XIVe siècle. — On y lit, en effet, ce qui suit. D'abord : « *Capellania Raterii, valeti, valens* XV lib., *cujus patr. est Herveus Raterii, valetus* ». Puis, plus loin, ce qui est plus important : « *Guillelmus dou Plessis XII*e *den. de censu de domo sua in Cœmeterio de Bernado, in synodo Pentecostes* ».

Comme on le voit, le Grand-Gauthier donne : *Bernadus* (*sic*), et non pas *Bernardus*; mais il est probable qu'il n'y a là qu'une faute d'écriture, par oubli de l'*r*.

Ce terme, *Bernardus*, est donné, en effet, dans le Manuscrit de Luçon, dès le XVIe siècle (1533-34).

En 1648, le *Pouillé d'Alliot* indique que la Paroisse porte le nom de *Saint-Martin* (évidemment *Saint-Martin-de-Vertou*).

Le *choix* de ce Patron est peut-être en rapport avec la *Destruction* intense, des *Mégalithes* en Vendée, au Ve siècle !

(3) Marcel Baudouin. — *Le Système des Menhirs Satellites Indicateurs de l'Allée couverte de La Frébouchère, au Bernard* (Vendée). — *Congrès de la Féd. Arch. de Belgique, à Gand*, Août 1913.

plus dans la description présente les *Cercles péritaphiques*, occupant jadis la base même de l'important *Tumulus*, disparu, qui recouvrait le Monument.

§ I. — Histoire et Folklore : Historique Général.

Historique. — La première mention (1), historiquement connue, de ce Monument, serait due à un certain M. de Beauregard (2), dans les *Affiches du Poitou*, d'après le *Dict. topogr. de la Gaule* [Bibliographie] (3). — J'ai recherché le passage en question ; mais je n'ai pas été convaincu par le texte retrouvé ! En effet, voici ce qu'on lit dans le dit article (4).

« On rencontre aussi, dans les *plaines* (5) du Bernard, paroisse distante de deux lieues d'Avrillé et peu loin des côtes, une *pierre, peu epaisse*, mais d'un grand volume, et en tout très semblable à celle que nous nommons, à Poitiers, *La Pierre Levée*... Elle est soutenue, comme elle, par *quatre* piliers ».

Il m'est impossible, quoiqu'en ait dit le *Dict. top. de la Gaule*, de considérer cette description comme se rapportant à l'*Allée couverte de la Frébouchère*, qui, en 1780, devait avoir, comme en 1803, NEUF piliers, et non pas QUATRE !

Je crois qu'il faut appliquer, par contre, cette description au beau *Dolmen de la Pierre Levée du Breuil*, au Bernard, pour plusieurs raisons, que je développerai dans la description de ce Mégalithe, très intéressant (6).

1° Découverte et Première Description. — Cavoleau (7), dès

(1) L'abbé Joussemet, qui a écrit en 1755 et parlé dès cette époque des *Mégalithes* de Vendée, avait bien entendu parler des *Menhirs* d'Avrillé ; mais il ne mentionne pas le *Monument de La Frébouchère*.

(2) Ce M. de Beauregard devait habiter Poitiers ; mais il a bien fait, en 1780, un voyage en Bas-Poitou, car il a écrit de Luçon (Vendée).

(3) Publié en 1780 seulement.

(4) *Mémoire sur les Pierres d'Avrillé en Bas-Poitou, adressé à M. Jouyneau-Desloges. — Affiches du Poitou*, Poitiers, 1780, VIII[e] année, 20 juillet, n° 29, p. 113-114 [Voir p. 114].

(5) Avrillé est dans le *Bocage vrai*. — La *Plaine*, au Bernard, commence à peine à La Frébouchère, qui est, en réalité, encore dans le *Bocage !*

(6) Les voici résumées : *a*) La table de *La Frébouchère* est *très épaisse*, puisqu'elle atteint $0^{m}80$ et elle est *colossale* en réalité ; *b*) il y avait *neuf piliers*, et non *quatre*, en 1780 ; *c*) le *Dolmen du Breuil* s'appelle *La Pierre Levée*, précisément comme celui de *Poitiers*, en raison de son aspect ; *d*) il a une table *peu épaisse* ($0^{m}50$) ; *e*) il ne présente plus que QUATRE PILIERS, DEBOUT sous la table ; *f*) il est bien situé dans la vraie *Plaine* du Bernard ; *g*) de plus, il se trouve sur le bord d'un vieux Chemin, du Bernard au Pont-Rouge, et était par conséquent très visible et très accessible en 1780, tandis que La Frébouchère, à cette époque, était *cachée au milieu d'un Jardin*, derrière une *Ferme* et une *Maison noble*, et située dans des BOIS !

(7) Cavoleau était alors Secrétaire Général de la Préfecture de Vendée.

1803 (1), a publié, au contraire, une note extrêmement importante, *capitale* même, pour l'histoire de ce Mégalithe.

« Le plus curieux est un Monument, très grossier, situé au *Village* (2) de La Frébouchère, dans la commune du Bernard, et dont l'origine remonte sans doute à des temps *antérieurs* (3) à la civilisation des Gaules.

« *Deux lignes* parallèles de pierres *brutes*, de forme pyramidale ou *prismatique*, de deux mètres et un tiers ou sept pieds d'élévation au-dessus du sol, et plantées presque *jointivement* (4), sont surmontées, en forme de voûte, par une *seule pierre* (5), dont les dimensions sont de huit mètres et deux tiers, ou vingt-six pieds de longueur, cinq mètres et un tiers ou seize pieds de largeur, et six cent cinquante millimètres ou deux pieds d'épaisseur *réduite*.

« L'ouverture occidentale de cette espèce de *Grotte* est fermée par une seule *pierre*, sur laquelle est appuyée l'extrémité de la voûte.

« L'ouverture orientale est aussi en partie fermée, à l'exception d'une *Ouverture*, d'un mètre et un tiers, ou quatre pieds de largeur, que l'on a laissé à l'angle du côté du Midi (6) pour servir d'*Entrée*. Vis-à-vis cette porte sont plantées *deux* pyramides, élevées d'un mètre et un tiers ou quatre pieds, qui forment comme une espèce de *Péristile* [*sic*] (7).

« Toutes ces pierres sont de granit (8), et le sol sur lequel elles sont placées est *Calcaire* (9). Elles ont dû être *transportées* au moins de *trois kilomètres* (10) ou quinze cent toises de distance...

« Le poids de la voûte seule doit excéder cent cinquante mille livres ou soixante-quinze mille kilogrammes... Tout est brut dans ce Monument ».

Cavoleau terminait par quelques considérations générales, où on lit cette phrase, véritablement *prophétique* pour l'époque : « Des Monuments à peu près semblables paraissent avoir été des Tom-

(1) Citoyen Cavoleau. — *Annuaire statistique du Département de la Vendée*. Goichot, Fontenay, in-8°, 302 p., an XII (1803-1804) [Voir p. 284-286].

(2) Bien entendu, le *Village*, c'est-à-dire la *Ferme* de La Frébouchère existait *déjà*; il n'a disparu qu'après 1832 et avant 1840.

(3) Idée très juste, étonnante pour l'époque ! — Cavoleau était un observateur très averti et fort intelligent.

(4) Cette rédaction semble bien indiquer qu'il ne manquait pas alors un seul des *piliers de soutien*; mais elle n'est pas *très claire*, à ce point de vue. — D'autre part, elle ne fait pas d'allusion spéciale au *faux-pilier*, intérieur (D). — *Ces deux points* sont *très importants*.

(5) Constatation capitale, qui prouve bien que la Table n'*a été brisée* qu'après 1803 !

(6) *Inexactitude*. — Lire *Sud-est*, et non pas *Sud*. — Mais, évidemment, c'est plus *Sud* que *Est* !

(7) En réalité, c'est *Vestibule*, qui est le mot adopté aujourd'hui.

(8) *Erreur*. — Il y a *deux* piliers en *Grès* [n°s II et VII].

(9) Constatation importante et *très exacte*, comme on le verra.

(10) Inexactitude ou plutôt affirmation sans preuve. — La Table peut très bien venir (à la rigueur) d'un *pointement rocheux* granulitique, situé à 50 mètres au Nord [ce que je crois], ou d'un peu plus haut. — Mais il n'est pas du tout *nécessaire*, et même probable que le *Transport* ait été aussi considérable !

BEAUX; peut-être découvrirait-on que ceux du Bernard... ont eu la même destination, *si l'on y faisait des Fouilles....* » — Décidément, notre compatriote était un homme avisé; il fut vraiment un *précurseur* (*Fouilles; Tombeau*).. .. — Et c'est bien lui qui découvrit et surtout comprit, le premier, LA FRÉBOUCHÈRE !

2° BIBLIOGRAPHIE. — 1° En 1818, ce même A.-J. Cavoleau, alors *ancien* Secrétaire Général, comme il s'intitule [L'Empire n'existait plus], a reproduit, dans un ouvrage (1) plus important, la description précédente, en supprimant les réflexions de la première note.

On remarquera qu'il maintient telle quelle la description relative à la *Table* : ce qui prouve qu'à l'époque où il écrivait à nouveau, celle-ci *était* toujours intacte.

En effet, cet accident, qui est donné comme remontant à 1815 [par L. Audé, en 1840], ne date en réalité que de 1833....

2° En 1844, cette description a été reproduite *telle quelle* dans la nouvelle Edition du livre de A.-J. Cavoleau par A.-D. de la Fontenelle de Vaudoré (2). — Cela est plus *incompréhensible*, car ce dernier auteur, dès 1835, avait parlé, LUI-MÊME, d'une *Tentative de Destruction de La Frébouchère* !

Mais il n'y a pas lieu d'insister, puisque de la Fontenelle n'avait pas visité lui-même les lieux en 1835, et n'a fait, évidemment, que recopier le texte de 1818, sans le rectifier par une note ou une addition.

3° Savary (3), en 1833, a cité *La Frébouchère*, d'après le texte de Cavoleau (1818). — Il a ajouté à la rédaction de cet auteur :

« Les pierres massives, étant *brutes*, se joignent mal entre elles, et laissent ainsi de nombreux passages à l'air et à la lumière ».

Ces réflexions semblent indiquer que cet officier a bien visité le monument en question, comme d'ailleurs certains autres d'Avrillé. — Par suite, il n'est pas étonnant qu'il n'est pas parlé de la *fracture* de la table, qui, malgré ce qu'en a dit L. Audé, n'est pas de 1815, mais est postérieure à 1823-1826, date probable du voyage de Savary, comme je l'ai établi ailleurs (4).

(1) A.-J. CAVOLEAU. — *Description du Département de la Vendée*, etc. — Nantes, in-4°, 1818 [Voir p. 331-332].

(2) A.-D. DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. — *Statistique ou Description générale du Département de la Vendée.* — Fontenay-le-Comte, Robuchon; Paris, Dumoulin; 1844, in-8° [Voir p. 889-890]. — Sur la Carte, qui accompagne cet ouvrage, *Le Village* de la Frébouchère est toujours indiqué par un *signe*; il n'existait pourtant plus à cette époque (L. Audé, 1840)....

(3) SAVARY. — *Histoire de l'Ile d'Yeu.* — *Rev. litt. de l'Ouest* (*Journ. des Trav. de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres*), Niort, 1836, 1837, 1838, t. I et II réunis [Voir t. II (1838), p. 13].

(4) Son *passage* au Bernard a eu lieu de 1823 à 1826 environ, comme je l'ai démontré dans un autre Mémoire, inédit [Marcel Baudouin. *Les Alignements d'Avrillé*].

3° Tentative de Destruction. — A. D. de la Fontenelle de Vaudoré (1), en 1835, a cité seulement ce Mégalithe.

« Le *Dolmen de la Frébauchère* (*sic*), dans la commune du Bernard, est un des plus beaux de la contrée. La pierre principale qui le forme est supposée peser 150 milliers (2). — Ce reste précieux d'antiquité est menacé d'une entière *destruction* par un *propriétaire* du pays, tellement ennemi des monuments historiques qu'il a déjà abattu et brisé les beaux peulvens d'Avrillé (3)... Quelle manie de démolition ! »

Cette dernière appréciation n'était pas trop risquée ; mais la suite a prouvé pourtant le contraire, puisque c'est un *autre Propriétaire*, qui a fait, à ses frais, la seule restauration effectuée !

4° Bibliographie. — 1° En 1836, M. Delange (4), sous-préfet des Sables, écrivait :

« Il n'existe maintenant aucun Menhir (5) dans la commune du Bernard ; mais il s'y trouve cinq Dolmens. Le plus remarquable, et, on peut le dire, *le seul qui le soit* (6), est celui que l'on désigne par le nom de Dolmen *de la Prébouchère* (*sic*).

« Cet *autel druidique* consistait autrefois en *neuf* (7) pierres verticales, de différentes largeurs, et de la hauteur d'environ 5 pieds 1/2, surmontées d'une seule pierre plate, posée horizontalement, de 24 pieds de longueur, 16 pieds de largeur, 2,5 d'épaisseur au milieu et près de 2 d'épaisseur aux extrémités. — Aujourd'hui il est fortement *dégradé* : la table de cet *autel* (8), *frappée par la foudre* (9), il y a plusieurs années (10), a été par elle *fendue* et séparée en *deux* parties à peu près égales ; ensuite, par des *fouilles* qui ont été opérées sous ce dolmen, plusieurs pierres ont été ébranlées ; *deux* ont été renversées et ont entraîné dans leur chute l'extrémité [Est] de la moitié *Ouest* de la table ; l'autre extrémité [Ouest] est restée appuyée sur deux pierres (11). Quant

(1) A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. — *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'Ancien Poitou, sur la Loire et la Mer, lors de la conquête des Romains et de l'introduction du Christianisme. — Mém. Soc. Ant. Ouest*, tome I, 1835, Poitiers, 1835, in-8°, p. 75-111 [Voir p. 109 ; en note].

(2) « *Milliers de Livres* » [Voir Cavoleau]. — En réalité, elle pèse un peu plus.

(3) Il s'agit d'un M. Chabanon, maire [Voir mon Mémoire sur les *Alignements d'Avrillé*], du moins très probablement.

(4) E. Delange. — *Les monuments celtiques d'Avrillé et du Bernard* [Lettre du 4 avril 1836]. — *Bullet. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, Poitiers, 1836-1837, t. I, p. 29-32 [Voir p. 29] [B. N = Lc^{18}101].

(5) *Erreur* manifeste et incompréhensible !

(6) Erreur aussi évidente.

(7) *Chiffre très intéressant* à noter, cité ici, pour la première fois !

(8) A cette époque (1836), les Dolmens étaient encore, pour l'Administration, des *Autels* ; mais Cavoleau [voir plus haut], quoique administrateur, y avait déjà pourtant vu clair.

(9) *Affirmation* importante, quoique contredite par l'abbé H. Rivalland en 1888. — Il est curieux que cette « *Légende* » *de la foudre* se soit constituée en quelques années (de 1815 à 1835), si elle n'a pas un fait vrai pour base !

(10) Cela indique nettement que la fracture de la Table est *antérieure* à 1836, mais de quelques années seulement.

(11) Piliers n° IV et V.

à l'autre moitié *Est* [de la table], elle a fort peu bougé ; et elle repose encore presque horizontalement sur *cinq pierres* (1) ».

2° Dans le Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* de 1838, existe une *Carte*, hors texte (Pl. XI), sur laquelle le *Dolmen de la Frébouchère* est indiqué, ainsi que le *Gué Chatenay*, rivière qui passe près d'Avrillé. — Nous ignorons à quel article elle peut se rapporter.

3° Dans un ouvrage du Baron de Wismes (2), on lit :

« Le magnifique Dolmen de la Frébouchère, lequel se composait *d'une pierre* de granit, longue de 27 pieds sur 17 de large et 3 d'épaisseur (3), reposant sur des pierres, de granit également, rangées parallèlement, et d'une hauteur d'environ *sept* pieds... Malheureusement, il y a quelques années, la *foudre* est venue briser en *deux* la pierre de voûte, dont le poids ne pouvait s'évaluer à moins de 150.000 livres, et qui avait dû être transporté d'au moins trois quarts de lieue (4) ».

5° Nouvelle Description. — Léon Audé (de Réaumur), avocat à Bourbon-Vendée, a fourni, en 1840, de très précieux renseignements sur le *Mégalithe de la Frébouchère.*

a) *Texte.* — On lit, dans son important mémoire (5), ce qui suit :

« *Dolmen de la Frébouchère.* — Nous voici devant le plus beau peut-être des dolmens connus (6). Cette table immense est portée par huit *supports* : trois au midi, deux à l'Est, deux au Nord (7), et un à l'Ouest, qui forme le monument, orienté Est et Ouest (8). Les trois piliers du midi, qui ont de 2 mètres à $2^{m}75$ de largeur, sont contigus et forment une muraille; les deux blocs de l'Est ont entre eux une distance de $0^{m}80$, qui servait d'*Entrée* à l'édifice. Outre les deux pierres du Nord, une troisième terminait la muraille; enfin, celle qui fermait le monument, longue de $5^{m}65$ et haute de $2^{m}13$, est plate et *couchée* sur le côté ; les autres sont placées de *champ*. Toutes ces pierres ont la forme de prismes aplatis, une seule exceptée, vers le Nord, qui est un *cône* par-

(1) Piliers nos VI, VII, VIII, IX, D.

(2) Baron de Wismes. — *La Vendée.* — 1 vol., in-folio, s. d., nombr. pl., hors texte [Voir p. 6-7].

(3) Chiffre trop élevé.

(4) Ces derniers renseignements ont été pris, évidemment, dans Cavoleau, (1803).

(5) Léon Audé. — *Notice sur les Monuments celtiques d'une partie du Département de la Vendée* [*Carte celtique des environs d'Avrillé*]. — *Mém. Soc. des Antiq. de l'Ouest*, Poitiers, 1840, p. 83-98 [Voir p. 96]. — Sur la *Carte* (*Fig.* 1) de L. Audé, il n'y a d'indiqué, en bonne position d'ailleurs, que le Dolmen [sans un seul des *Menhirs* voisins].

(6) « Le plus grand que M. de Caumont connaisse en Normandie a $4^{m}33$ de long sur $2^{m}67$ de large (*Cours d'Antiquités*) » [Note d'Audé]. — Depuis, on en a découvert de bien plus grands [Bagneux, Mettray, etc.].

(7) Le pilier IV n'était donc plus en place en 1840.

(8) En réalité Nord-ouest-Sud-est.

fait (1). La *table*, parallélogramme allongé, élevée au-dessus du sol intérieur de 2 mètres, a 25m25 de circonférence sur 8m75 dans sa plus grande longueur, et 5m70 de largeur. Son épaisseur n'est pas constante : elle est de 0m90 au milieu et diminue vers les extrémités Est et Ouest (2).

Cette table était parfaitement horizontale; mais, frappée de la foudre il y a *25 ans* (3), dit-on, elle fut divisée en deux parties inégales. Des *fouilles* (4), pratiquées ensuite, déterminèrent la chute de l'*angle Nord-est* du fragment occidental, avec le *pilier*, qui fut couché sur le côté (5) ; la partie orientale, la plus petite, est restée sur 5 piliers, à peu près dans la position primitive. On remarque qu'un *silex*, de 0m15 d'épaisseur seulement, placé sur le pilier du midi (6), sans doute avant l'accident, supporte toute la masse occidentale. — Je n'ai observé, à la surface, rien de particulier que *deux légères Cavités*, qu'on ne peut assurer être faites à dessein (7).

Deux blocs de chaque côté du dolmen forment une espèce de *péristyle* (8) ; mais il ne m'a pas été donné d'apercevoir autour quelque chose de l'enceinte d'un *Karn* (9), comme l'indique *Dufour* (10) ; peut-être ces vestiges ont-ils disparu pour faire place à l'agriculture (11).

Il paraît que des *fouilles* pratiquées dessous le dolmen n'ont rien produit. — Toutes ces pierres sont en *granit gris*, fortement mêlé de *feldspath*; et, quoi qu'on en ait dit jusqu'à présent, le sol est bien *granitique* (12).

Devant cette masse rongée par le temps, et que la mousse recouvre en l'harmonisant avec le site agreste du pays, le sentiment qui agite est l'étonnement et non l'admiration, car cette architecture est immobile et sans vie. Comment des peuples dans l'enfance ont-ils pu remuer cette table, que l'on estime peser plus de 30.000 kilogrammes, et quelle force invincible la plaça sur ces piliers (13)? De quels dieux inconnus fut-elle le Symbole ou l'*Autel* ?

(1) C'est le pilier (*artificiel*) central (D). — *Première mention* du *Faux Pilier* intérieur. Il était donc bien en place en 1840 !

(2) On remarquera que L. Audé ne dit pas un mot des *Menhirs* voisins.

(3) Première mention de la *date* de la *Fracture de la Table* [1840 — 25 = 1815].

(4) Fouilles signalées dès 1836 par Delange.

(5) Pilier de *fond* [n° I).

(6) Ce n'est pas le *Silex* actuel du faux pilier D ; c'est autre chose, qui semble disparu.

(7) Constatation intéressante [vrais ou faux *Bassins*].

(8) Terme de Cavoleau.

(9) Allusion à un mot employé par Dufour en 1828 [*Hist. gén. du Poitou*, Poitiers, 1828, in-8°, p. 194].

(10) L. Dufour, dans l'un de ses ouvrages (celui de 1828) parle bien, en effet, d'un *Karn*; mais le dit *Karn* correspond au *Cromlech de Beauchêne* d'Avrillé, ainsi que cela ressort du texte même d'un autre de ses ouvrages (1826), que nous avons cité dans un mémoire antérieur [Marcel Baudouin. *Le Cromlech de Beauchêne à Avrillé* (*V.*) *VII*e *Congr. préhist. de France*, Nîmes, 1911, Paris, 1912, in-8°. Tiré à part, 1912, p. 10], et non pas d'une dépendance du *Dolmen de la Frébouchère*, situé au Bernard.

(11) L. Dufour n'a pas dit un mot, ni en 1826, ni en 1828, de ce beau mégalithe funéraire, qu'il n'a pas connu évidemment, quoiqu'en dise L. Audé.

(12) C'est le contraire de ce qu'avait dit Cavoleau en 1803. — C'est une erreur.

(13) « Voyez à cet égard l'ingénieux système de M. Savary (*Mém. de la Soc.*

Les paysans du village de *La Frébouchère, qui n'existe plus*, allaient dans les jours de fête se réjouir à la pierre ; les jeunes filles dansaient *dessus*, au son des vieux *refrains*, tandis que le vin coulait, pour les anciens, *dessous* le dolmen ! »

b) Sur la *Carte* annexée à son mémoire (*Fig.* 1), le Dolmen de La Frébouchère est nettement indiqué et se voit au sud-est de la *ferme* de la Mancelière, où se trouve l'un des Menhirs indicateurs du Dolmen, non soupçonné jusqu'à mes recherches récentes.

6° Bibliographie. — 1° En 1840, A. D. de la Fontenelle de Vaudoré et de la Roulière (1) ont cité *La Frébouchère*, « recouverte d'une pierre de 75.000 kil. », disent-ils.

2° Le Dr F. Giraudeau (2) n'a fait, en 1841-1842, que mentionner ce monument, en estropiant son nom. Il l'a appellé : « Dolmen de la Feuchères » (*sic*).

3° En 1854, J.-J. Meunier (3) fournit une description peu intéressante et d'ailleurs inexacte pour l'époque.

« On rencontre, dans un champ voisin de la métairie de La Frébouchère (4), à deux kilomètres au sud d'Avrillé, un *Dolmen*, fermé, véritablement remarquable. Des pierres de 2m40 d'élévation, d'une épaisseur moindre que leur largeur, sont dressées, sur leur partie étroite, en deux files parallèles ; elles portent *une table*, horizontale (5), dont les dimensions sont 8m60 de longueur, 5m60 de largeur et 0m70 d'épaisseur moyenne. L'extrémité Ouest est terminée par une seule pierre dressée, comme les premières. L'extrémité Est n'est pas tout à fait close ; on a ménagé, dans l'angle Sud-est (6), une ouverture de 1m25 de largeur. En face, et à quelques pas de cette espèce de porte, s'élèvent deux *peulvans* (7), de petite hauteur, qui semblent placés pour orner (8) l'*Entrée* de ce monument rudimentaire. Ainsi sont disposés les *obélisques*, que l'on remarque sur les avenues de certains temples de la Haute-Egypte... ».

Cet auteur n'a pas dû visiter le Monument.

Antiq. Ouest, T. IV (*sic* ; mais inexact), p. 121) et une autre conjoncture généralement admise (*Mém. même Soc.*, T. III, p. 83) » [Note d'Audé].

(1) *Congrès Archéologique de Niort*, 1840, p. 50.

(2) F. Giraudeau. — *Précis historique du Poitou*, etc. — Poitiers, Dunillion, in-8°, s. d. (après 1841), in-8° [Voir p. 197].

(3) J.-J. Meunier. — *Guide historique et pittoresque du Baigneur aux Sables-d'Olonne*, 1854. — Lambert, Les Sables, in-16° [Voir p. 122-123].

(4) Inexactitude. — En 1854, la métairie n'existait plus [Voir L. Audé et le Cadastre de 1830].

(5) L'auteur ignore que la Table était *fracturée* depuis longtemps [L. Audé]. Il ne l'a donc pas vue de ses yeux. — Dimensions copiées dans Cavoleau.

(6) Il aurait fallu écrire *côté* et non *angle*.

(7) J.-L. Meunier emploie ici le terme de *peulvan* (pierre dressée), parce que ces piliers du vestibule ne supportent pas de *table*, comme des menhirs. — C'est une idée juste, mais mal rendue.

(8) Explication insoutenable, ainsi que la suivante. Les *piliers du vestibule* devaient servir à tout autre chose, comme nous essayerons de le montrer plus loin.

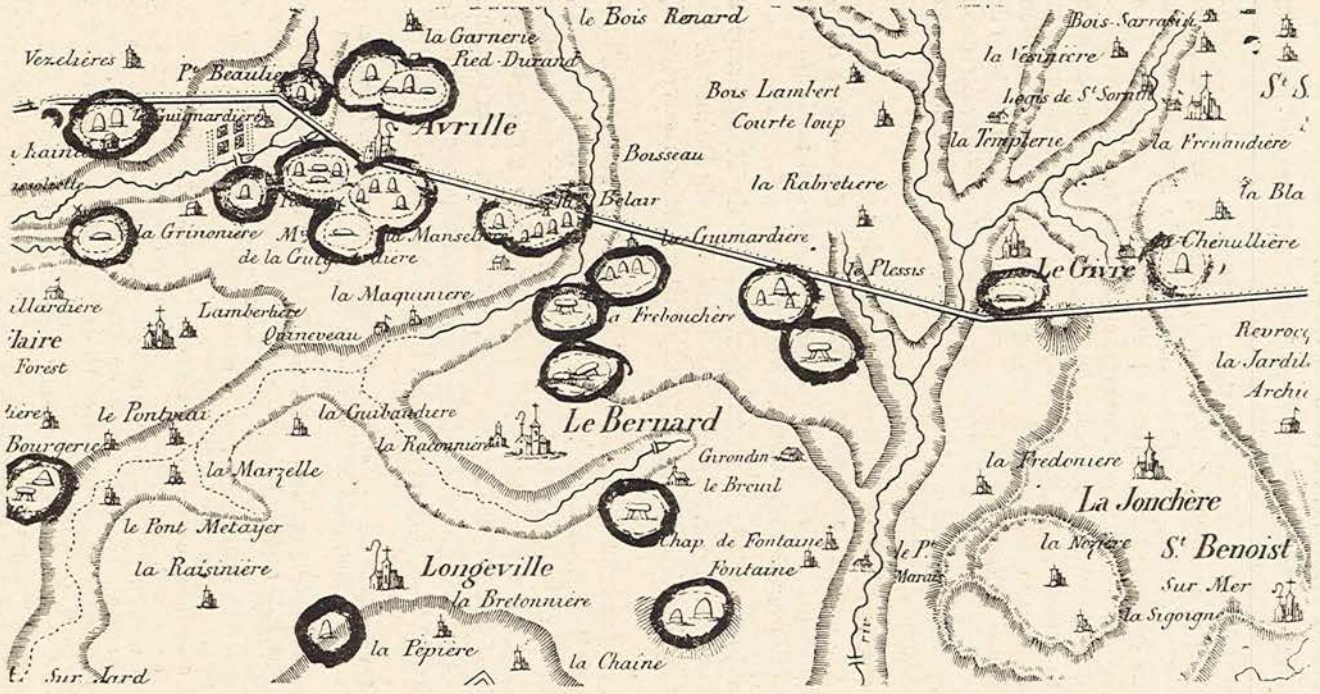

Fig. 1. — Situation du DOLMEN DE LA FRÉBOUCHÈRE, sur la CARTE MÉGALITHIQUE de la Région du Bernard et d'Avrillé (V.) [*Reproduction directe*], due à L. AUDÉ (1840). — *Echelle* : 1/80.000 environ.

4° L'abbé F. Baudry, en 1860 (1), a écrit :

« Le Dolmen de La Frébouchère [est] à un kilomètre au nord du Bourg [section B, n° 439 du cadastre]. C'est le géant des Dolmens de la contrée... La table de granit... n'a pas moins de $8^{m}80$ de longueur, sur une largeur de $5^{m}24$ en moyenne. Elle a une surface de $46^{m}15$ et une épaisseur moyenne de $0^{m}75$: ce qui produit un cube de $34^{m3}582$. Le poids d'un mètre cube de ce granit [tendre] étant de 2.775 kilogr., le poids total de la pierre, sans y comprendre les supports, est de 95.965 kilogr..... Sept supports sont encore debout pour soutenir sa masse, et celle du fragment oriental, qui est le moins considérable. Ils sont énormes pour la plupart et vraiment remarquables, quoiqu'ils soient à l'état *brut*. L'un est placé au Nord (2), deux à l'Est, trois au Sud, et un seul, de $5^{m}50$ de longueur, forme la clôture de l'Ouest. L'entrée du Dolmen est entre *dix* et *onze* heures (3) du matin (4) ; et deux blocs jetés en avant servent de vestibule au *Sanctuaire* (5)..... »

F. Baudry a d'ailleurs écrit un peu plus loin :

« Les bâtiments de l'*Hôtel* et de la *Ferme* de La Frébouchère occupaient jadis toute la partie Nord-est, attenant au Dolmen; et le Dolmen lui-même se trouvait enclavé dans le Verger. »

5° En juillet 1863, le maître graveur, O. de Rochebrune, a exécuté une eau-forte, représentant l'*intérieur du Dolmen de La Frébouchère*, publiée dans la planche n° 73 de son ouvrage (6) (*Fig.* 2).

C'est un fort beau document artistique, très intéressant ; malheureusement il ne nous fournit que peu de renseignements utiles (7), sauf ceux-ci : 1° A gauche, on *voit* que la moitié occidentale de la *Table* fracturée repose sur un pilier tombé, *à plat*, à l'intérieur du Monument (8) ; 2° Que le *faux-pilier*, au lieu d'être bien vertical, est *incliné au Sud* (9) ; 3° Et qu'il ne présente pas de *cale* supérieure (10) ! On distingue, à droite, les trois piliers de la paroi Sud-

(1) F. Baudry (L'abbé). — *Ant. celt. du Bernard. Description. Légendes.* — *Ann. de la Soc. d'Emul. de la Vendée*, 1860. Nap.-V., 1861, p. 134 [Voir p. 143-146].

(2) C'est le *faux-pilier*, dont nous parlerons plus loin [*Restauration ancienne*].

(3) Cela dépend un peu de la Saison. — L'ouverture est *Sud-est* en somme.

(4) L'abbé F. Baudry a fait là une excellente *Observation*. — C'est l'une de celles qui nous ont mis sur la voie de notre théorie de l'Orientation des Dolmens et leurs rapports avec l'*Astre solaire*....

(5) L'auteur croyait encore que les Dolmens étaient des *Temples*.

(6) B. Fillon et O. de Rochebrune. — *Poitou et Vendée*. — Clouzot, Niort, 1880, in-8°, t. II (Pl. n° 73). — Eau forte reproduite par L. Brochet [V. plus loin].

(7) Le graveur a représenté l'*Entrée* du Dolmen ; pour la dessiner, il s'est placé, bien entendu, au *fond du Monument*, de façon à bien voir tout l'*intérieur*.

(8) Pilier G. de F. Baudry et L. Ballereau (n° III).

(9) Donnée intéressante, restée ignorée, que ne faisait pas prévoir la *Figure* de L. Ballereau, bien au contraire. — D'après cette dernière, j'avais cru jusque-là que le *faux-pilier* s'était incliné vers le Nord.

(10) Donc, cette *cale* date de la *dernière Restauration*, et non de celle de 1833 [Point important à souligner].

ouest; et on voit un homme debout, entre les deux piliers d'entrée (*Fig.* 2).

Il faut conclure de là que : 1° La moitié Est de la Table, *après la Fracture*, a eu une tendance à se porter vers le *Sud*, tandis qu'au contraire la *moitié Ouest* est tombée au Nord ; 2° qu'en 1863 la *Restauration actuelle* n'était pas encore faite : ce qui nous donne une date, importante à noter.

6° La carte du *Dictionnaire topographique des Gaules*, dressée dès 1864 (1) par A. Bertrand, et publiée par lui en 1867 et en 1876 (2), indique, par deux zéros (oo), *deux* Mégalithes au Bernard, et, par un autre signe, un dolmen sous tumulus. — L'un d'eux doit correspondre à La *Frébouchère*, évidemment.

7° En 1868, le *Guide Joanne* (3) a consacré quelques lignes à ce

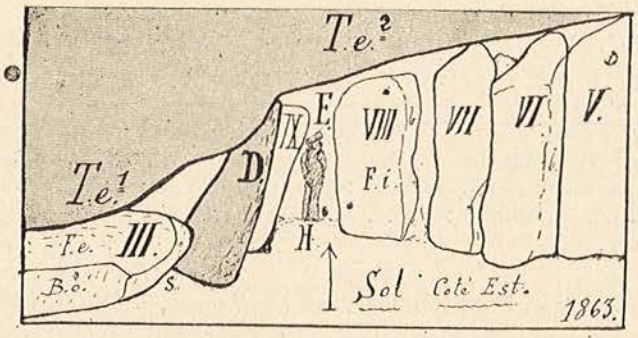

Fig. 2. — *Décalque* de l'Eau-Forte de O. de Rochebrune (1863). — Etat du Dolmen à cette époque. — Vue *intérieure*, prise du fond. — *Légende :* Te¹, Te², Table (Côté Est) ; — III à IX, Piliers ; — D, *FauxPilier* ; — E, *Entrée* ; — H, Homme debout ; — S, Sol du Dolmen ; — F. e., face extérieure du Pilier n° III ; — B. o., bord Ouest de ce pilier.

monument. — L'auteur paraît s'être inspiré surtout, pour ce résumé, de la description de Cavoleau (Ed. de 1844).

« Le monument druidique le plus curieux de la province est le *Dolmen de La Frébouchère*, situé près du *hameau* (4) du même nom, à deux kilomètres sur la gauche (5) [de la route de Luçon aux Sables]. Il est formé de deux lignes parallèles de pierres *brutes*, de forme pyramidale ou prismatique, hautes de 2m30 environ, et supportant une énorme pierre, dont les dimensions sont : 8m60 de longueur, sur 5m30 de largeur et 0m60 d'épaisseur moyenne. A l'une de ses extrémités, cette sorte de grotte est fermée par un seul bloc de pierre ; à l'autre extrémité est une ouverture, en avant de laquelle s'élèvent deux petites pyramides. Toutes les pierres

(1) *Rev. Archéol.*, 1864.
(2) A. Bertrand. — *Archéolog. celtiq. et gauloise.* — Paris, 1876, in-8°.
(3) A. Joanne. — *Itinér. gén. de la France. — La Loire et Le Centre.* — Paris, Hachette et C°, 1868, in-16, 26 cartes, 10 planches [Voir p. 436].
(4) Erreur. — Le « hameau » est détruit depuis 1833.
(5) Distance un peu courte. Il y a un peu plus de La Frébouchère à la route.

employées dans le monument sont de *granite* (1), et le sol qui les supporte est *calcaire*. Elles ont dû être *amenées* là d'une distance d'au moins trois kilomètres (2) ; et cependant le poids du bloc supérieur du Dolmen doit à lui seul dépasser 75 tonnes ».

8° On lit, à l'article *Le Bernard*, dans le *Dictionnaire Topographique de la Gaule* (1878) (3), documenté surtout par l'abbé F. Baudry.

« A un kilomètre du Bourg du Bernard (section B, n° 439 du cadastre), *Dolmen de La Frébouchère*. Ce dolmen a 2 mètres d'élévation. Son entrée est à l'*Est* (4) ; deux pierres debout forment *vestibule*. La table en granite mesure 2 mètres (5) de long, 5m10 de large, et près d'un mètre d'épaisseur; elle pèse 100.000 kilogr. environ (6). *Neuf* supports : l'un d'eux, celui de l'Ouest, n'a pas moins de 5m50 de large et forme seul de ce côté la clôture du Monument.

« Ce dolmen était jadis entouré d'une *double Enceinte de Menhirs*, la plus éloignée ayant un rayon de 300 mètres environ, et la plus proche de 80 à 100 mètres (7). De ces menhirs, il n'en reste que *huit*.....

« Le Dolmen de La Frébouchère est le plus grand des dolmens de la contrée [De Beauregard : *Affiches du Poitou*. — Cavoleau : *Ann. stat. de la Vendée*. — Léon Audé : *Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*, 1840, p. 96. — Baudry : *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1861, p. 145 [avec Planche] ».

9° L'*Inventaire des Monuments mégalithiques*, publié en 1880 (8), mentionne, bien entendu, cet important monument.

7° Restauration récente. — Une série de *Documents officiels*, et par suite *authentiques*, nous indiquent l'époque précise à laquelle a eu lieu la dernière restauration. Ils nous sont fournis par les Bulletins de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, de Poitiers (9), grâce à son correspondant de Vendée, notre ami, M. J. Robuchon; et les C. R. du *Conseil général de la Vendée*. En voici la teneur exacte, qu'il importe de faire connaître, pour montrer le véritable rôle joué, en l'espèce, par l'*initiative privée*. Il ne faut pas oublier, en

(1) Erreur. — *Deux* Piliers sont en *Grès* secondaire.
(2) Cela n'est pas prouvé. Il y a des gisements et des pointements de granulite très rapprochés.
(3) Art. *Le Bernard*. — Paris, in-4°, 1878 [Voir p. 145].
(4) *Erreur*: au *Sud-est*, en réalité.
(5) *Erreur considérable;* elle a près de 9 mètres. — Ce doit être une faute d'impression (*deux* pour *neuf*).
(6) Voir notre mémoire, cité plus haut, sur les *Menhirs*. — C'est bien l'abbé F. Baudry qui, le premier, les a découverts *en partie*, en 1860.
(7) Dimensions inexactes.
(8) *Bull. et Mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1880, p. 68.
(9) *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, Poitiers, t. IV, 2e série, 1886-1888 [Voir p. 145] [B N = Lc18101].

effet, qu'en 1886, nous sommes à la veille de la promulgation de la Loi de 1887 sur la protection des *Monuments mégalithiques.*

a) *Projet de Restauration* [J. Robuchon, 1884-1886]. — 1° Le jeudi 18 novembre 1886 (1), M. J. Robuchon signale le fâcheux état de dégradation du Dolmen de La Frébouchère. « La table de ce monument, qui est la plus grande de toute notre contrée, dit cet auteur, et peut-être de la France entière, a été depuis longtemps brisée par la foudre et s'est affaissée par le milieu du sol. La restauration en serait possible, grâce au concours bienveillant du propriétaire, M. Gillaizeau, d'Avrillé, qui donnerait toute autorisation à cet effet et participerait même à la dépense pour une somme importante ».

Le Conseil de la *Soc. des Ant. de l'Ouest*, voulant s'associer à cette pensée généreuse, vota alors 50 francs, exigibles lorsque la restauration aurait été entreprise.

2° Le 21 avril 1887, une lettre de M. J. Robuchon à la *Société des Antiquaires de l'Ouest* (2) faisait savoir que M. Camille Friédérich, constructeur mécanicien à Fontenay, se disposait à relever, sur ses bases, le mois prochain, le Dolmen de La Frébouchère (Vendée), avec le concours généreux de M. Gillaizeau, qui en est le propriétaire.

3° En 1886, paraissait d'ailleurs (3) la note suivante :

« Grâce aux démarches de J. Robuchon, le Dolmen de La Frébouchère, en partie ruiné par suite de *fouilles,* inutilement *faites* à différentes époques (4), *va être relevé...* Cette restauration sera due à l'intelligente et généreuse intervention de M. Léon Gillaizeau, propriétaire de ce gigantesque monument..., à la conservation duquel la *Soc. des Ant. de l'Ouest* s'est également intéressée. Cette opération, toute mécanique (5), sera conduite par M. Camille Friédérich... »

4° Mention de cette subvention a été faite, en 1887, par M. René Valette [*Rev. Soc. Art. Litt. et Arch. de la Vendée*, liv. n° 1, p. 45].

b) *Restauration effectuée* [MM. Robuchon et Gillaizeau].

1° On lit, d'ailleurs, dans les C. R. du *Conseil général de la Vendée*, en août 1887.

(1) *Loc cit.*, p. 229.
(2) *Loc cit.*, p. 555.
(3) *Revue Soc. Art., Litt. et Arch. de la Vendée,* 1886, liv. n° 4, p. 142.
(4) Indication nouvelle, mais trop *imprécise.*
(5) Appréciation inexacte. — Une restauration de Dolmen ne doit jamais être « purement *mécanique* ». — L'expérience l'a prouvé d'ailleurs, et pour La Frébouchère en particulier.

Séance du Conseil général du 26 août 1887.

« Dolmen de La Frébouchère. — Le Dolmen de La Frébouchère, situé dans la commune du Bernard, sur la propriété de M. Léon Gillaizeau, notre ancien collègue au Conseil général, est l'un des plus remarquables que possède notre pays. Il offre, au point de vue archéologique, le plus grand intérêt, ainsi que l'on peut s'en convaincre, en lisant les œuvres de MM. Cavoleau, Léon Audé, de Rochebrune, etc. « La pierre qui forme la voûte du dolmen a une superficie de 8m2/3 de longueur, 5m1/3 de largeur, et elle offre une épaisseur moyenne de 2/3 mètre (Cavoleau, livre 12, appendice). Vers le commencement du siècle, cette pierre a été brisée par la foudre, et l'une de ses parcelles repose aujourd'hui par un angle sur le sol. Quelques-unes des pierres de soutènement se sont tassées (1) et si l'on n'y prend garde ce remarquable monument menace de subir une détérioration complète.

« M. Robuchon, dans le cours de ses explorations pour l'exécution de planches photographiques des *Paysages et Monuments du Poitou*, a été frappé de l'état de délabrement de ce dolmen et il a eu l'idée de le redresser et de le remettre dans sa situation première et il a trouvé, à Fontenay-le-Comte, un habile constructeur mécanicien, qui a bien voulu lui promettre son concours gratuit pour la bonne direction de cette entreprise.

« M. Gillaizeau a obligeamment offert à M. Robuchon la somme de 400 francs pour le paiement des travaux à exécuter et la *Société des Antiquaires de l'Ouest de Poitiers* met à sa disposition, pour la même cause, 50 francs. M. Robuchon nous demande une subvention de 100 francs qu'il juge nécessaire pour couvrir, avec les 450 francs ci-dessus, les frais généraux de l'entreprise. Nous pensons que vous n'hésiterez pas à accueillir favorablement cette demande ». (Conclusions du Rapport adoptées).

2° Enfin, le 20 décembre 1888, une autre lettre de M. J. Robuchon à la même *Société*, l'informait que la restauration avait été très habilement exécutée par M. C. Friédérich (de Fontenay-le-Comte) et rappelait que la Société avait contribué par sa souscription à cet heureux résultat.

3° Dès 1887, après le vote de la Loi, le Mégalithe avait été *classé* [*Rev. Soc. Arch., Art. et Litt. de la Vendée*, 1886-1887, p. 185].

8° Bibliographie. — 1° Le *Dolmen de La Frébouchère* a été cité en 1887 par M. Lièvre, dans le cours d'Archéologie locale qu'il fit à la Faculté des Lettres de Poitiers, cours publié par M. E. Ginot (2). On trouve, là aussi, une mention de la nouvelle *Restauration*, exécutée fin 1887, d'après lui, par M. Friedrich (*sic*) (3).

2° Dans un ouvrage (4), publié en 1888, où il est question surtout d'Avrillé, et non du Bernard, l'abbé H. Rivalland a cité aussi *La Frébouchère*. — Il a écrit :

(1) Inexactitudes. — La *granulite* n'a pas bronché !

(2) *Revue poitevine et saintongeaise*, 1887, p. 218.

(3) Voir plus haut. — M. C. Friédérich est le mécanicien auquel il a été fait allusion au Conseil général de la Vendée et dans les lettres de M. Robuchon. Il est certain que la restauration a bien eu lieu fin 1887 (Rivalland).

(4) H. Rivalland (L'abbé), curé d'Avrillé (V.). — *Saint-Domnin d'Avrillé*, etc. — Fontenay-le-Comte, 1888, Gouraud [Voir p. 38, note 2].

« Beau dolmen, situé dans une *prairie*, qui dépend de la ferme des *Mancellières* [d'Avrillé], appartenant à M. Léon Gillaizeau. Il se compose d'une table de granit, qui ne mesure pas moins de 10 mètres de long sur 7 mètres de large, et $1^{m}20$ d'épaisseur (1). Il est supporté par 8 ou 9 blocs de granit, dont deux, en avant, *sur la longueur du dolmen*, présentent une sorte de vestibule. Quinze ou vingt personnes tiendraient facilement dans l'enceinte du monument. La pierre principale a été brisée en deux, il y a bien des années, probablement par suite *de l'affaissement de ses supports* (2), et *non par la foudre*, comme le veut une vieille *Légende* du pays. M. Gillaizeau vient de la faire relever à ses frais (1887) ».

Comme on le voit, pour la première fois, l'abbé H. Rivalland contredit nettement Delange et L. Audé, etc., en ce qui concerne l'attaque de la *Foudre*! — C'est là une donnée nouvelle, fort précieuse.

3° Les *Cartes d'État-major* anciennes n'indiquaient que le lieu dit de La Frébouchère; mais les plus récentes portent : « Dolmen de La Frébouchère ».

4° Les *Cartes des Géographies de la Vendée* (Joanne, 1882) indiquent également ce monument.

5° En 1885, notre confrère, M. Valette a inséré, dans son article sur *Le Talmondais* (3), une superbe photographie, reproduite en *héliogravure*, du *Dolmen de La Frébouchère* (4), et exécutée par notre ami, M. Jules Robuchon « *en* 1884, *avant sa restauration* ».

Elle donne une excellente idée du monument, tel qu'il était encore du temps de l'abbé F. Baudry! C'est un précieux document, que nous donnons plus loin, car elle est à grande échelle, à environ 5/100.

6° Une *Carte postale* (5), éditée depuis par M. J. Robuchon [Carte n° 285], la donne à une échelle plus réduite, mais presque aussi démonstrative; c'est en réalité celle-ci que nous reproduisons ici, vu son grand intérêt scientifique (*Fig.* 4).

(1) Il est extraordinaire qu'un écrivain, habitant à quelques kilomètres seulement, n'ait pas pris la peine de *mesurer exactement* les pierres, avant d'écrire ce qui précède! — Toutes les dimensions données sont en effet inexactes et *très exagérées*.

(2) Théorie nouvelle, contredisant les *données* (historiques?), relatées plus haut. — Les piliers étant tombés par suite d'une *tentative de destruction* vers 1833, comme nous le montrerons, il est fort probable, en effet, que la Table s'est fracturée ensuite, en tombant [Voir plus loin la discussion de cette théorie].

(3) René Valette. — *Le Talmondais* (*Vendée*). — Ext. *Pays. et Mon. du Poitou.* — Paris, in-4°, 1895, Motteroz [Héliogravures P. Dujardin] [Voir page 1, fig. 1; *frontispice*].

(4) C'est par erreur que le monument est indiqué dans cet ouvrage comme étant de la commune d'*Avrillé*.

(5) La *Carte* porte comme légende : *Le Bernard-d'Avrillé* (*Vendée*) : ce qui est inexact. — Il aurait fallu écrire : *Le Bernard* et *Avrillé*.

7° En 1902, nous lisons dans L. Brochet (1) :

« Le Dolmen de La Frébouchère est peut-être le plus considérable de l'Ouest. Il se compose de deux monolithes, formant vestibule, de neuf blocs d'un énorme volume, sur lesquels pose horizontalement une table en granit, de 8 mètres environ de longueur, sur plus de 5 mètres de largeur, du poids de près de 100.000 kilos..... Le dolmen est *troué* (2) au milieu, à 2 mètres au-dessus du sol ; la table, brisée en deux par la foudre, a été redressée par les soins de M. Friederick fils, de Fontenay-le-Comte ».

Ce même auteur avait écrit quelques pages plus haut (3) :

« On se demande par quelle façon on a pu *transporter* (4) cette masse énorme, et par quelle puissance de mécanique on a pu *soulever* et asseoir la pierre formant voûte... »

8° Sur le frontispice du Tome I de cette publication, se voit un petit dessin du Dolmen, qui est dû à O. de Rochebrune ; cette eau-forte de l'habile graveur, datée du 6 janvier 1899, ne représente guère qu'un *schéma* (5) du monument, qui paraît vu du côté *Sud-est* (puisque la paroi est *complète*). — Mais c'est un document intéressant quand même.

9° En 1902, G. Henri Colins s'est borné (6) à ces quelques mots :

« Le plus beau dolmen de toute la région s'élève à La Frébouchère. Il est classé parmi les Monuments historiques. Il est formé d'une table de 9 mètres de long, sur 5 de large, pesant 100.000 kilogrammes, reposent *neuf* blocs de pierres, et précédé de *deux* monolithes. Autour, un grand nombre de menhirs..... »

C'est la répétition des textes de l'abbé F. Baudry.

10° En 1906, G. Guillemet (7) écrivait de son côté :

« [Le dolmen] de La Frébouchère, non loin d'Avrillé, est l'un des plus imposants et des plus étranges ; et l'on se demande comment des hommes, qui ne disposaient pas encore des moyens puissants découverts par la science, ont pu soulever, à 2 mètres de hauteur, une table de granit, longue de plus de 8 mètres, et large de 5 mètres ».

C'est évidemment la réflexion de L. Brochet, et les mesures de cet auteur, qu'on retrouve ici.

(1) L. Brochet. — *La Vendée à travers les âges*. — Paris, Champion ; Luçon, Pacteau ; 1902, 2 vol., in-8° [Voir t. I, p. 60].

(2) Expression très impropre, pour indiquer une simple *fêlure* longitudinale de quelques centimètres de largeur.

(3) L. Brochet. — *Loc. cit.* [V. p. 46].

(4) Nous montrerons que ce transport paraît *réel*, quoi qu'il n'ait eu lieu que sur une faible distance.

(5) En effet, la table n'est pas représentée *brisée*, mais *entière!*

(6) G. Henri Colins. — *Guide illustré aux Sables-d'Olonne*, etc. — Les Sables, Mayeux, 1902, in-16°, 142 p. [Voir p. 106].

(7) G. Guillemet. — *Au Pays vendéen*. — Niort, Clouzot, 1906, in-4°, [Voir p. 20].

II. — Documents inédits. — Les *Fiches manuscrites* du *Ministère des Beaux-Arts* indiquent avec raison La Frébouchère comme un *Dolmen*, entouré d'un *Cercle de Pierres*. « Situé à 1 kilomètre du bourg du Bernard, section B, n° 439 du Cadastre. Entrée à l'Est (1). Hauteur : 2 mètres. Deux pierres forment vestibule. Table en granit (2), de 9 mètres de longueur, $5^{m}10$ de largeur, et un mètre d'épaisseur (3). Poids : 100.000 kilogs. *Neuf* supports; celui de l'Ouest a $5^{m}50$ de large et forme à lui seul la clôture du Monument ». — Renseignements fournis par l'abbé F. Baudry, certainement.

III. — Folklore. — 1° *Lieu de Réjouissances.* — Le Mégalithe doit être découvert et connu depuis fort longtemps, car, pendant de longues années, il a été un lieu de *Rendez-vous* et de *Réjouissances* pour les paysans du voisinage.

a) L. Audé a déclaré, en 1840, en effet, que « les paysans, les jours de *fête*, allaient se réjouir à la pierre. Les jeunes filles *dansaient* (4) dessus, au son des vieux refrains, tandis que le vin coulait, pour les anciens, dessous le dolmen ». — C'était donc un lieu de rendez-vous, *traditionnel*, remontant très haut.

b) F. Baudry, en 1860, a ajouté :

« On voyait des époux, rayonnant de la bénédiction *nuptiale* qu'ils venaient de recevoir, ouvrir un *Galop champêtre sur la grande pierre*, au son de la *musette*, tandis que des *tables* dressées dessous appelaient au festin les convives ». — Cela veut dire que jadis, *traditionnellement*, les *Noces*, aussi (5), venaient *danser* et *collationner* en ce lieu retiré et paisible.

2° *Légendes.* — *a*) *Mode de construction.* — En outre, en 1860, l'abbé F. Baudry a raconté que le *Monument était dû aux* Fradets, à qui il suffit de toucher les pierres du bout des doigts (pour les arrimer !) et aux Fées (qui se servent de leurs baguettes pour cela). — Ces êtres « ont assis, comme par enchantement la table sur les supports, au fond d'un ravin, entouré d'arbres touffus et au bord d'un ruisseau, pour y être tranquilles ».

Mais, à la fin, les *Fradets* se fâchèrent de voir leur asile violé et livré à des usages profanes (6). — Et on va voir comment ils s'en

(1) *Erreur.* — Elle est au *Sud-est*.
(2) En *Granulite* est seul exact.
(3) *Erreur* ; l'épaisseur n'atteint pas ce chiffre.
(4) La *Danse* est la distraction favorite des filles du peuple, comme du grand monde.
(5) *Festins* et *Danses* = *Noces* !
(6) Le Peuple aime toujours (et cela depuis longtemps) à *grimper* sur ces pierres ! — Même à l'époque présente, les adultes, comme les enfants, n'y manquent jamais [Voir les photographies publiées et les Cartes postales actuelles]. — Ce phénomène se retrouve partout.

vengèrent... (1) ; et comment se fabriquent de nos jours les Légendes !

b) *Vengeance des Fradets.* — Ce qui s'est passé vers 1833 à La Frébouchère est fort curieux, en effet, au point de vue Folklore, car cela montre combien les *Dolmens* et leurs constructions frappaient l'imagination du peuple, il y a encore quatre-vingts ans.

« On affirme, en effet, que les *Fradets,* dans leurs assemblées nocturnes, avaient voué à la malédiction les *Animaux domestiques* (2) de la Ferme de La Frébouchère. Consultés sans cesse, pour agir en ce funeste sort, les *Sorciers* avaient été unanimes à répondre que, tant que la *Ferme serait ferme*, les bestiaux ne pourraient pas échapper à l'épidémie et au trépas » (3).

Aussi le propriétaire d'alors n'hésita pas un instant. Les terres *furent vendues en détail* (il y a *vingt ans*, écrivait F. Baudry, avant 1860) ; et les *maisons furent rasées* ! C'est à ce moment là sans doute qu'on *voulut* détruire aussi le Mégalithe [*Attaque* de 1833, environ]. — Mais on n'y parvint pas.

« Il ne règne plus autour du Monument que le silence de la solitude », a dit F. Baudry. — Et voilà comment le *Dolmen* et ses *Fradets* ont fait disparaître « l'*Hôtel* et la *Ferme* de La Frébouchère.... *Ab uno, disce omnes.*

II. — Histoire des Modifications survenues au Mégalithe.

L'abbé F. Baudry a écrit que, jusqu'en 1793, le Monument était « demeuré *intact* et dans toute *son immobilité* ». — En réalité, il aurait dû dire jusqu'en 1833, car la tentative de destruction ne peut pas remonter au-delà, d'après les textes de Cavoleau et Savary (1803 à 1826).

1° Disparition du Tumulus. — Mais, dans son idée, il est évident qu'il ne s'agit que du *Mégalithe* seul, et non de l'*Ensemble de la Sépulture*. Celle-ci, en effet, a sûrement été *violée* bien avant la Révolution, car le Dolmen doit être dépourvu de son *Tumulus d'enveloppement* depuis de très longues années...

2° Violation de la Sépulture. — On raconte, d'ailleurs, dans le pays, que le Dolmen aurait été jadis *fouillé*, et serait *vide depuis des siècles*.... On donne, parfois, la date du règne de Charles VI,

(1) C'est l'idée, classique, de la *Vengeance divine*.

(2) Evidemment, les animaux, mal soignés, *non isolés*, étaient atteints de *Charbon* ou d'une autre maladie, et se contaminaient constamment.

(3) Les *Sorciers*, nés malins, savent que, dans ce cas, le meilleur moyen est de tout *détruire* : la *Désinfection* est alors *complète* ! — Le procédé n'était pas bête du tout ; mais il paraissait alors un peu *radical*, quoique *très efficace*. — Sa *valeur* réelle a d'ailleurs fait son succès auprès des paysans et celui des sorciers !

pour cette première fouille ! Cela peut être dû, soit au fait qu'on aurait trouvé là jadis une *pièce de monnaie* de cette époque [ce qui n'est pas prouvé] ; soit plutôt à une *erreur*, rapportant à ce mégalithe une *trouvaille* de pièce de monnaie faite ailleurs [à l'*Allée couverte sous tumulus du Pé*, même commune, où l'on a, en effet, trouvé une pièce de Charles VII].

Quoiqu'il en soit, avant 1833, au dire de Delange (1836), le Mégalithe était bien constitué par « NEUF pierres verticales » : chiffre qui semble confirmé par la description, au demeurant encore trop vague, de Cavoleau, en 1803.

Il se trouvait, avant 1803, dans le *Verger* de la ferme de la Frébouchère, qui est bien antérieure à la Révolution ; et il a dû servir de *Bergerie* à cette exploitation agricole pendant un très long temps, à partir de la construction de cette métairie.

3° TENTATIVE DE DESTRUCTION DU MÉGALITHE [VERS 1833]. — Il semble bien que ce soit, lors de la *Démolition des Habitations de la Ferme de la Frébouchère* [*après* 1830 et *avant* 1835 ; mettons vers 1833] qu'eut lieu une très sérieuse *tentative* de destruction du Monument, qui fut la première et la dernière.

1° *Fouilles et Chute de Piliers. — a*) D'après E. Delange, d'ailleurs (1836), on aurait fait à cette époque, sous ce dolmen, des FOUILLES, « qui ont ébranlé plusieurs *pierres*. *Deux* (1) ont été *renversées* et ont [alors] entraîné dans leur chute l'extrémité de la *moitié* (2) *Ouest* de la Table, l'autre extrémité restant appuyée sur *deux pierres* (3) ».

b) Il est évident que ces faits sont ceux auxquels faisaient allusion, l'année précédente (1835), A. D. de la Fontenelle de Vaudoré, en écrivant : « Ce reste précieux d'antiquité est menacé d'une entière destruction par un *Propriétaire* du pays... » Or, c'est bien, en effet, le *Propriétaire* d'alors de La Frébouchère qui fit détruire sa ferme (4) !

c) L. Audé (1840) a raconté le fait de la façon suivante : « Des *fouilles*, pratiquées ensuite [après la *fracture*, d'après lui] déterminèrent la chute de l'angle Nord-est du *fragment occidental*, avec le *pilier* qui fut *couché* (5) sur le côté. La partie orientale la plus

(1) Les Piliers n° II et n° III [Pilier *Ouest* et Pilier *central* de la paroi Nord-Est].

(2) Le mot *Inégales*, adopté par L. Audé et F. Baudry, pour les moitiés de la Table cassée, est plus exact que celui d'*Egales*.

(3) Le Pilier de *fond* (n° I) et le pilier *Ouest* de la paroi Sud-est (n° V).

(4) Voir, plus haut, Ch. *Folklore*.

(5) Voir l'eau-forte de O. de Rochebrune [Pilier n° I de *fond*] (*Fig.* 2).

petite, est restée sur *cinq* piliers, à peu près dans la position primitive (1) ».

d) D'ailleurs F. Baudry a ajouté : « Tout porte à croire qu'elle [la Table] n'aurait pas pour cela perdu son équilibre, si des *chercheurs d'or*, n'eussent, *un peu plus tard*, pratiqué à l'intérieur des *fouilles*, qui amenèrent, avec la chute de *deux appuis* du côté du *Nord*, l'affaissement du *fragment occidental* (*Fig.* 3), dans la direction du Nord-est ». De plus, un dessin de L. Ballereau (*Fig.* 16) montre les *deux piliers déplacés*: ceux indiqués par les lettres I et G ! Leur légende dit en effet : « Supports *tombés* ». — Il est donc certain que la tentative de destruction, dont ont parlé E. Delange, L. Audé et F. Baudry, est celle mentionnée dès 1835 par A. D. de la Fontenelle de Vaudoré.

Par conséquent, sa date exacte doit être à peu près entre les années 1831 et 1835 (1833 environ), car elle est *postérieure* à la confection du *Cadastre* (1831), et a dû coïncider avec celle de la *Démolition* de la *Métairie de La Frébouchère*, encore représentée sur ce plan (*Fig.* 8).

2° *Placement d'un faux pilier.* — On sait qu'il existe un *faux-pilier*, dans l'intérieur du Mégalithe de La Frébouchère (Bloc D ; *Fig.* 2). Il est très probable qu'il a été placé là lors des *fouilles* de 1833, à la suite de l'*enlèvement* du *Pilier Est* (n° IV) de la *Paroi Nord-est* (par où on a dû commencer la *destruction* du Mégalithe), à la suite de la *chute des deux piliers*, provoquée par ces fouilles, mais AVANT LA FRACTURE DE LA TABLE : cela pour éviter précisément la *chute* de celle-ci, qui s'est produite cependant !

Au début de mes recherches au Bernard (1902), j'avais cru que ce pilier, insolite, ne datait que de la récente Restauration du Monument (1887) ; mais l'examen approfondi des textes rapportés ci-dessus m'a vite obligé à changer d'opinion. — Le souvenir de ce qui s'est passé en 1833 n'existant plus d'ailleurs dans le pays [chose extraordinaire], force est de s'en tenir aux conclusions fournies par la critique historique.

Elles sont claires : à savoir que la *mise en position de ce pilier* remonte bien à cette époque lointaine et AVANT LA CHUTE DE LA TABLE ! C'est même son *existence*, avant la *fracture* de cette Table, qui a empêché le *fragment Est* de celle-ci de se *renverser* et de *chavirer* complètement, lors de la cassure du côté du *Nord* !

a) *Preuves.* — Nous avons *cinq* preuves au moins de ce que nous avançons ici : 1° Le *texte* de Delange, qui dit (1836) : « L'autre moitié *Est* a fort *peu bougé* ; elle repose encore presque horizon-

(1) Voir le Schéma de L. Ballereau (*Fig.* 16). — Les *cinq* piliers y sont [n°s VI, VII, VIII, IX ; plus le faux-pilier].

talement sur *cinq* pierres [Ce texte est reproduit presque textuellement par L. Audé]. — Or ces *cinq* pierres sont forcément les piliers *Est* de la *paroi Sud* (n° VI et VII) ; le pilier d'entrée Sud (n° VIII) ; le pilier d'entrée Nord (n° IX) ; et un cinquième *pilier*, qui ne peut-être que le *faux* pilier (D), puisqu'il n'y a là que ces *cinq* pierres. — Donc ce *faux-pilier* existait *lors de la Fracture*.

2° Le texte de L. Audé (1840) parle, de plus, d'un pilier « vers le *Nord*, qui est un *cône parfait* » ! — Or ce *Cône* ne peut être que le dit *faux-pilier*, existant avant 1840. Les autres piliers sont tous *très aplatis* !

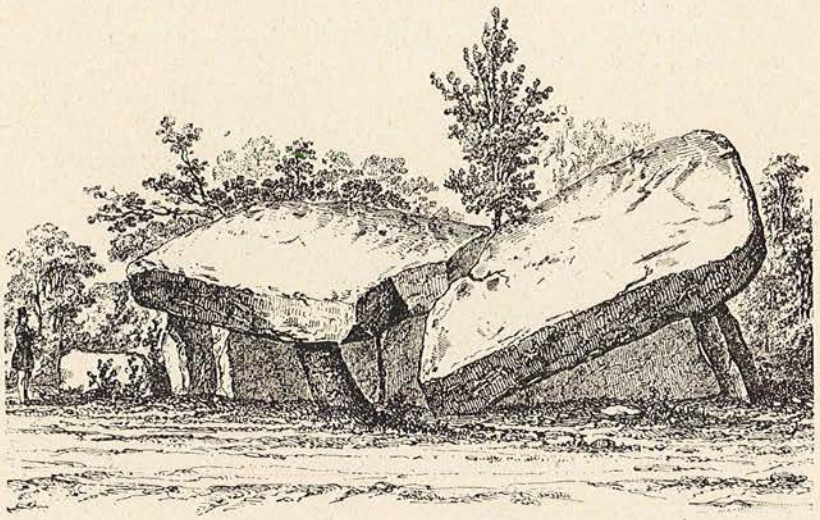

Fig. 3. — Allée couverte de La Frébouchère, Le Bernard (V.). — Etat du Monument en 1864. — Dessin de L. Ballereau [D'après l'abbé F. Baudry]. — *Echelle :* 1/100. — Vue de la *Paroi Nord-est.* — L'*Entrée* est à gauche. — C'est l'état d'avant la Restauration de 1887 et après la tentative de Démolition de 1833.

3° Sur les *dessins* des planches II et III de L. Ballereau (article F. Baudry 1864) (*Fig.* 3 et 16), antérieurs à la restauration la plus récente et postérieure à la *fracture* de la Table, on voit que ce *faux-pilier existe* déjà, et est figuré, soit incliné et à sa place (*Fig.* 3), soit en *pointillé*, bien à sa place (Face supérieure : *Fig.* 16 ; Pilier E). A la légende de ce dessin, L. Ballereau a écrit d'ailleurs : « E, *support incliné* par la chute de la *pierre de dessus*, *lorsqu'elle s'est brisée* » !

Il n'y a donc pas le moindre doute : Le *faux pilier* existait *avant la fracture de la Table*. Il a dû même être placé là pour remplacer le pilier n° IV, enlevé jadis (1) et manquant, autrefois comme

(1) On a peut-être commencé par celui-ci la destruction du monument, en 1833.

aujourd'hui, à l'ouest du pilier d'entrée Nord, ou *Pilier Est* de la *Paroi Nord-Est* [Voir *Fig.* 4, où l'on constate qu'il manque toujours].

On voit très bien que le FAUX PILIER D (*Fig.* 3) est déjà en place et incliné vers l'Est, c'est-à-dire vers l'Entrée, au-dessous de la Table, qui, à mon avis, a dû être *brisée* vers 1833.

4° On pourrait ajouter aussi, comme argument, ce qu'a écrit L. Audé : « On remarquait qu'un *silex*, de $0^{m}15$ d'épaisseur seulement, *placé* sur le *pilier* du *Midi*, sans doute *avant l'accident*, supportait toute la masse occidentale ». — Or, il est évident que ce *silex* n'a pu être placé sur ce pilier que lors de la *mise en place* du *faux-pilier* !

5° Enfin, la magnifique et très démonstrative *Photographie* de mon ami, M. J. Robuchon, exécutée en 1884, avant la restaura-

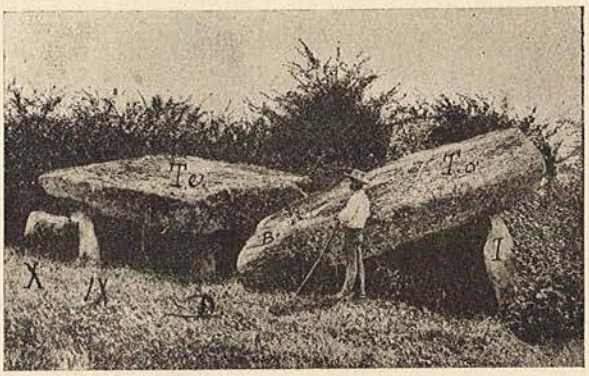

Fig. 4. — Etat de l'ALLÉE COUVERTE DE LA FRÉBOUCHÈRE [Le Bernard, V.], en 1884. — Photogravure, réduite, de la *Carte postale* de M. J. ROBUCHON. — *Légende :* B, *Cassure* de la Table. — Te, Côté Est de la Table *cassée*. — To, Côté Ouest. — I, IX, X, D, *Piliers*. — I, pilier de fond.

tion actuelle (1887) et que je reproduis ici (*Fig.* 4). — On remarquera que, sur cette belle épreuve, la moitié Est de la Table est soutenue à son coin Nord-est par un *pilier* (D), *incliné au Sud* [*Inclinaison* déjà indiquée sur l'eau forte (1863) de O. de Rochebrune], à *base* ARRONDIE, qui ne peut-être que le *faux-pilier* ci-dessus. — Sur l'original, l'échelle est assez grande pour qu'il n'y ait pas d'erreur d'interprétation possible, pas plus d'ailleurs que sur la Figure due à M. de Rochebrune (*Fig.* 2).

b) A mon avis, ce *faux-pilier* se trouvait donc, en place, en 1836 lors de la description de Delange. Mais il n'existait pas en 1803, puisque Cavoleau indique des *piliers debout, entiers*. Son « adjectif « *pyramidal* » ne peut s'appliquer à ce faux pilier, car il parle de *deux* lignes de pierre, plantées « presque *conjointement* ». — Ce faux pilier a donc dû être placé là pour soutenir la *Table*,

à l'Est, par suite de l'*enlèvement* et du *déplacement* (sans doute lors de la *fouille de 1833*) du *seul Pilier* (n° IV) qui manque (Pilier Est n° IV' de la Paroi Nord-est), mais qui semble n'être pas loin [Voir *Bloc* B, *Fig.* 9].

3° *Hypothèse pour la Destruction.* — Voici sans doute comment la tentative de destruction a été pratiquée en 1833. — A ce moment, on s'est attaqué d'abord — et exclusivement — à la Paroi Nord-Ouest. On a commencé par essayer de faire sauter le coin *Nord* du *Pilier de fond* (n° I), en tentant de le « couper » (1). Mais, ne pouvant pas terminer ce travail pénible, on s'est arrêté !

On a alors changé de bout pour attaquer le mégalithe. On a attaqué la *Paroi Nord-Est*, près de l'*Entrée* (2). On a enlevé le *Pilier n° IV*, que, probablement, on a déplacé : il est devenu alors le bloc B. — Puis on a fait tomber, *en dehors*, le pilier n° II.

C'est à ce moment que le pilier n° III est tombé en *dedans*, et que la table a menacé de tomber aussi. C'est alors qu'on a dû placer le *faux pilier*, pour empêcher son côté Nord de chavirer complètement, car, précisément, il se trouve au point voulu pour empêcher la chute, là où le Pilier n° IV avait été enlevé. Malgré cela, la table *se brisa* ; et son extrémité Ouest tomba !

Voyant qu'on ne faisait que du mauvais travail, on s'est alors arrêté, constatant qu'on ne pouvait plus rien tenter, une fois la table *brisée* et *tombée* (3)....

(1) Cela parce que le *fond* était la partie la plus visible et la plus volumineuse !

(2) Cette paroi était, en effet, la seule d'un *abord facile*, en raison du voisinage, du côté S.-O. (2m), d'un terrier, séparant le *Verger* (n° 439) du *Champ du Pinier* (n° 443) (*Fig.* 8).

(3) On remarquera que l'*attaque* de l'Allée couverte de Pierre folle à Commequiers (Vendée) a eu lieu exactement dans les mêmes conditions, sauf qu'on y

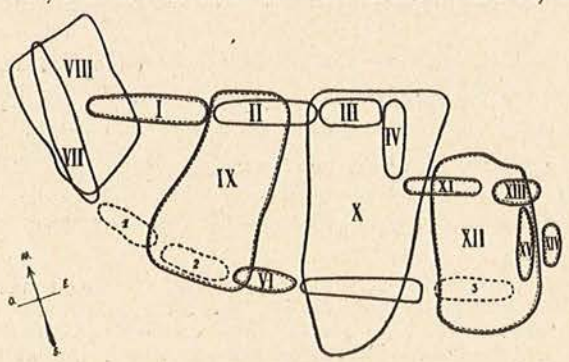

Fig. 5. — Reconstitution théorique de l'*Allée couverte de Pierre folle*, à Commequiers (V.). — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : 1, 2, Piliers *détruits* ; — VI, pilier *renversé* ; — XI à XV, autres piliers, renversés à l'Entrée ; — IX, table renversée.

a démoli la *Paroi Sud*, au lieu de s'en prendre à la *Paroi Nord-est*. — A Commequiers, on a enlevé les deux piliers voisins de la Pierre de fond, et a ren-

On n'a pas touché, d'ailleurs, à la *Paroi Sud-est*, qui est restée intacte, de même qu'à la *Paroi d'entrée* et au *Vestibule*.

b) *Fracture de la Table.* — F. Baudry a avancé qu'après 1793 (il aurait dû écrire après 1803, étant donné qu'il connaissait le texte de 1803 de Cavoleau), le Monument fut *dégradé*. — En réalité, cette dégradation est plus récente, comme on vient de le voir ; elle est de 1833 environ.

En ce qui concerne la *Table*, E. Delange, en 1836, a dit : « La *Table* de cet autel, frappée de la *foudre*, il y a plusieurs années, a été, par elle, *fendue* en deux parties, à peu près *égales* ». De son côté, L. Audé écrivait en 1840 : « L'accident eut lieu il y a 25 ans [1840 moins 25 ans donne 1815 (1)] ». — F. Baudry, en 1860, enfin, a avancé : « La *Table* a été sillonnée par la *Foudre*, pendant une nuit *d'orage*, et partagée, de part en part, en deux portions *inégales* ».

Or, cette histoire de *Foudre* (2), dont E. Delange paraît responsable, n'est, d'après l'abbé H. Rivalland (d'Avrillé), « qu'une vieille *légende* du pays »..... « La pierre, dit cet auteur, a été *brisée*, probablement par suite de l'*affaissement de ses supports* ».

Pour mon compte, j'accepte absolument cette opinion, quoique la foudre ait parfaitement pu tomber jadis sur le monument. Et j'en conclus que la *Table ne s'est brisée* qu'en 1833 et après les *fouilles*, ayant amené la chute d'un pilier *en dedans*, et d'un autre *en dehors*, lors de la *tentative de Destruction* du Monument, correspondant à la *destruction de la Ferme*. — Cette hypothèse, bien plus admissible que celle de la *Foudre*, fait comprendre pourquoi Cavoleau en 1818, puis Savary vers 1825, ne parlent pas de cet accident (que L. Audé place à tort en 1815, au lieu de 1833).

3° Deuxième Restauration (*Fin* 1887). — En 1861, d'après les dessins de L. Ballereau (*Fig.* 3) ; en 1863, d'après l'eau-forte (*Fig.* 2) de O. de Rochebrune ; en 1880, lors de la mort de F. Baudry ; et même en 1884, *les choses étaient toujours* dans *le même état* qu'en 1836 ! De 1884, en effet, date la belle photographie, très caractéristique, de J. Robuchon (*Fig.* 4).

versé celui voisin de l'Entrée. La table centrale du Monument étant tombée aussi, on arrêta les frais de ce côté *Sud*. Mais on y ajouta une deuxième attaque du côté de l'*Entrée*, qui fit chavirer les piliers du *Vestibule* (*Fig.* 5).

Il est très remarquable de constater que, dans les deux circonstances, le *processus de Destruction* a été le même. — C'est sans doute qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement !

(1) Ce doit être *cinq* ans (et non 25), car : 1840 — 5 = 1835 environ (date *seule* possible) !

(2) Elle a été rééditée par le Baron de Wismes.

a) *Date.* — La restauration actuelle n'eut lieu qu'en fin 1887, comme le prouvent les C. R. du Conseil général de la Vendée, comme l'a déclaré l'abbé H. Rivalland et l'a dit M. le Pr Lièvre dans son cours. — Elle est due à l'initiative de M. J. Robuchon et à M. Léon Gillaizeau (d'Avrillé), Conseiller général de la Vendée, propriétaire de la prairie, qui la fit exécuter, à ses frais, par un ingénieur de Fontenay-le-Comte, M. Friederick fils, comme l'ont rapporté R. Valette (1887) et L. Brochet (1902). — Nos concitoyens méritent de ce fait toutes les félicitations des Vendéens, des Préhistoriens, et même de l'Etat français, puisque aujourd'hui le Monument est *classé* (1887)!

Ils ont fait là œuvre éminement utile et patriotique.

b) *Technique.* — Cette restauration a consisté :

1° A relever, en place, le Pilier n° II (I, de Ballereau), tombé en *dehors* (*Fig.* 16; I) et au *Nord*.

2° A redresser, sur place, le Pilier n° II (G, de Ballereau), renversé à plat *en dedans* (*Fig.* 16 ; G ; et eau-forte (*Fig* 2) de O. de Rochebrune), et à le consolider par une *maçonnerie*.

3° A relever, sur ces deux piliers, le *bord Nord-est* du fragment Ouest de la Table, en le *calant* avec des BLOCS, qu'on voit toujours en place (*Fig.* 13). C'est ce temps qui dût être le plus difficile, au demeurant.

4° A redresser le *faux-pilier* (E, de Ballereau), dans l'intérieur du Monument (*Fig.* 2).

5° A relever et à replacer horizontalement le fragment *Est* de la Table, en la calant grâce à un *bloç*, qui exhausse le *faux-pilier*, et qu'on voit aujourd'hui encore en même position.

Il est, en effet, certain que cette *cale* n'existait pas là *avant la fracture* et la *chute* de la Table (1).

Les *autres cales*, placées aussi sur les piliers du *côté Nord-est*, ne peuvent dater évidemment que de cette restauration.

6° Il est certain que cette restauration a compris la mise en place du pilier, brisé et *incomplet*, n° IV à la place du Pilier Est de la paroi Nord-est, quoiqu'on n'en sache trop rien (2). Je crois que ce débris, non signalé par aucun auteur (puisqu'on n'en compte toujours que *neuf*), ne devait pas exister *en place*, brisé, *avant la chute de la Table*; mais on n'a pas songé à en parler.

Et, à mon sens, c'est pour remplacer le pilier n° IV, manquant

(1) En effet, sur l'eau forte de O. de Rochebrune (1863), *elle ne semble pas exister* (*Fig.* 2).

(2) Tant qu'à faire, on aurait dû mettre là un *pilier* plus *grand*, le granite ne manquant pas sur les bords du ruisseau, qui coule au voisinage, et surtout le vrai Pilier n° IV lui-même semblant être resté sur les lieux [Bloc n° B; *Fig.* 9].

depuis 1833, qu'on aurait placé le *faux-pilier*, lors de la première restauration indiquée.

Je suis très enclin à croire, au demeurant, que ce pilier n° IV a été, en 1833, *enlevé*, et *déplacé* vers l'Ouest (Bloc n° B), lors de l'attaque de la sépulture, et même qu'on a dû commencer la destruction efficace du Monument par celui-là !

4° Nouveaux Travaux a faire. — Dans ces conditions, pour compléter la Restauration, il faudrait obturer l'espace vide de la paroi Nord-est (après ablation du débris qui s'y trouve) avec le Bloc n° B, qui deviendrait ainsi (s'il ne l'est pas réellement) le *Pilier n° IV*, quitte à laisser, pour plus de sûreté, le *faux-pilier*, où il est actuellement.

§ III. — Topographie. — Géologie.

Situation. — *a*) *Topographie.* — *L'Allée couverte de La Frébouchère* se trouve au Nord du bourg du Bernard, presque à la limite de cette commune du côté d'Avrillé, et au Nord de la *Nécropole mégalithique de Savatole*, que j'ai déjà étudiée (1), éloignée de 600 mètres environ (*Fig.* 6).

b) *Cadastre.* — Elle est située dans la section B du Cadastre, et correspond au champ n° 439 (2), placé sur le côté ouest de l'ancien chemin allant du Bernard aux Moutiers-les-Mauxfaits (*Fig.* 7).

Ce champ est une ancienne dépendance d'une Métairie, aujourd'hui disparue, appelée *La Frébouchère*! D'où le nom de *Dolmen de La Frébouchère*; mais ce pré est aujourd'hui rattaché à la Ferme de *La Mancelière*, en Avrillé, où se trouve d'ailleurs un des Menhirs satellites (*Fig.* 6). Le Monument est placé à une centaine de mètres du chemin (*Fig.* 8; A. C.), presque à la limite (3) des anciens champs n° 443, appelé le *Pinier* (de La Frébouchère) (4) et le n° 440, dit *L'Affiage* (de La Frébouchère). Le champ n° 439 s'appelle, d'ailleurs, le *Jardin* [*Verger*] (de La Frébouchère). Ces

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les Mégalithes de Savatole au Bernard* (V.). — Paris, 1908, in-8°, 106 pages, 27 figures, dont 7 planches hors texte.

(2) Il y a à peine 2 mètres entre le Monument et le terrier.

(3) Le N° 437 s'appelle *Le Champ de l'aire de La Frébouchère*; le N° 436 le *Pré du Bois de La Frébouchère*. Le N° 441 correspond à l'ancien chemin, disparu, qui allait de la Frébouchère vers l'*Ouest* et coupait le petit ruisseau du Bois-Renard. Le N° 440 s'appelle l'*Affiage* de La Frébouchère. [*Affiage* signifie : *Verger* de jeunes arbres à déplanter ou greffer ; *affier*, planter].

(4) On sait qu'autrefois il y avait toujours un *Pinier*, à côté des fermes très importantes [Voir notre Mémoire sur les *Menhirs de La Frébouchère*]. — On le plantait à dessein, lors de la construction d'une ferme, dans un but encore mal connu.

Carte Mégalithique de la Région du Bernard et des Environs. — Extrait de la *Carte d'Etat-Major*. — *Echelle* : 1/50.000.

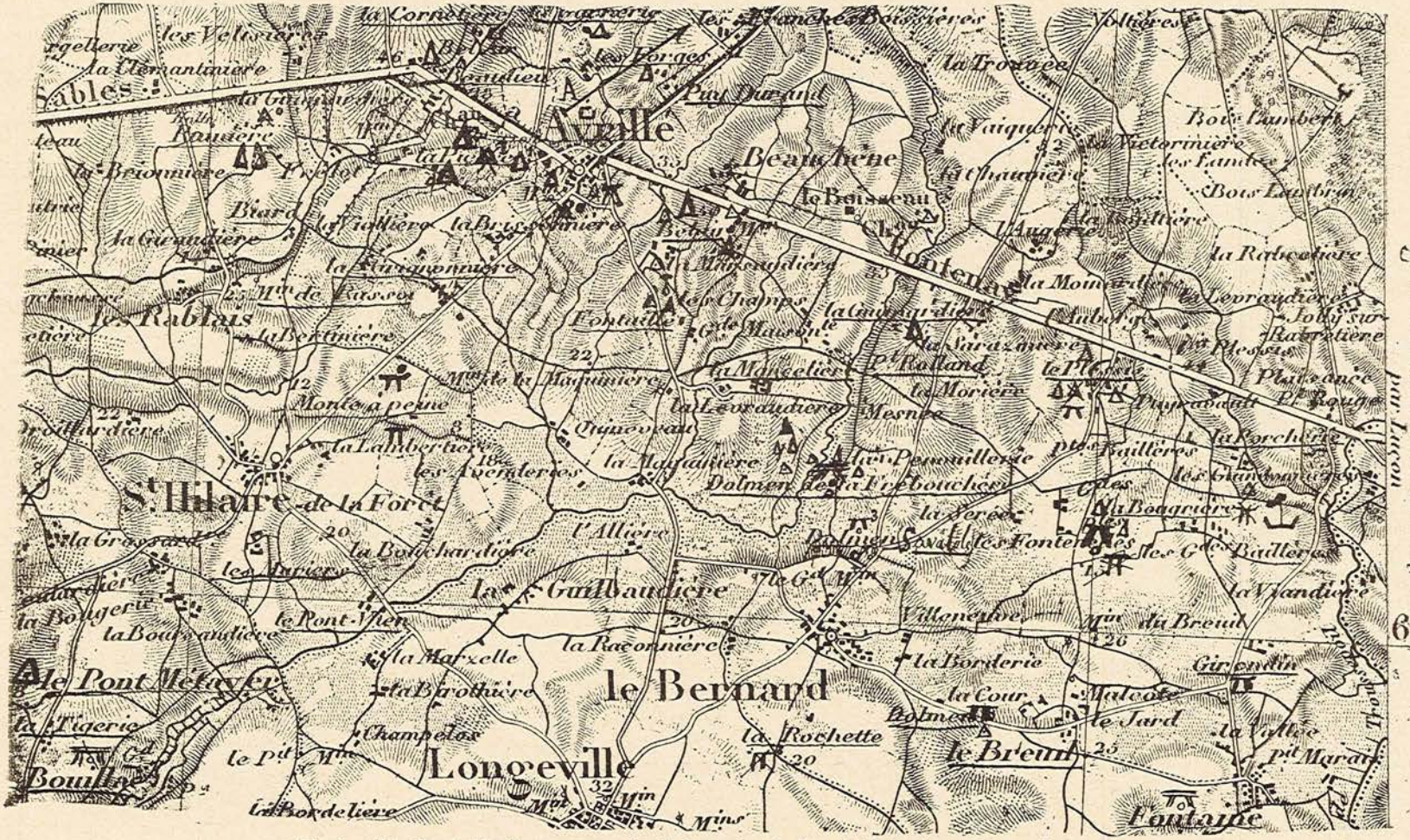

Fig. 6. — Situation de l'Allée couverte de La Frébouchère (Le Bernard, V.), et de ses Menhirs Satellites.

nos 439 et 440, de même que les nos 437, 438 (1), 441 et 436, ne forment aujourd'hui qu'une seule et vaste prairie, appelée le *Pré de La Frébouchère*, dépendance, comme je l'ai dit plus haut, de *La Mancelière* (*Fig.* 8).

Dans le coin Sud-est du champ no 438, on constate encore très bien la présence des vestiges de l'*Abreuvoir* (*Fig.* 8; *a*) de cette *Ferme*, qui existait en 1832; mais il est *comblé* à l'heure actuelle.

D'autre part, à la limite des nos 439 et 438, là où étaient autrefois les *Maisons d'Habitation* de « l'Hôtel » ou de la *Métairie*, on dis-

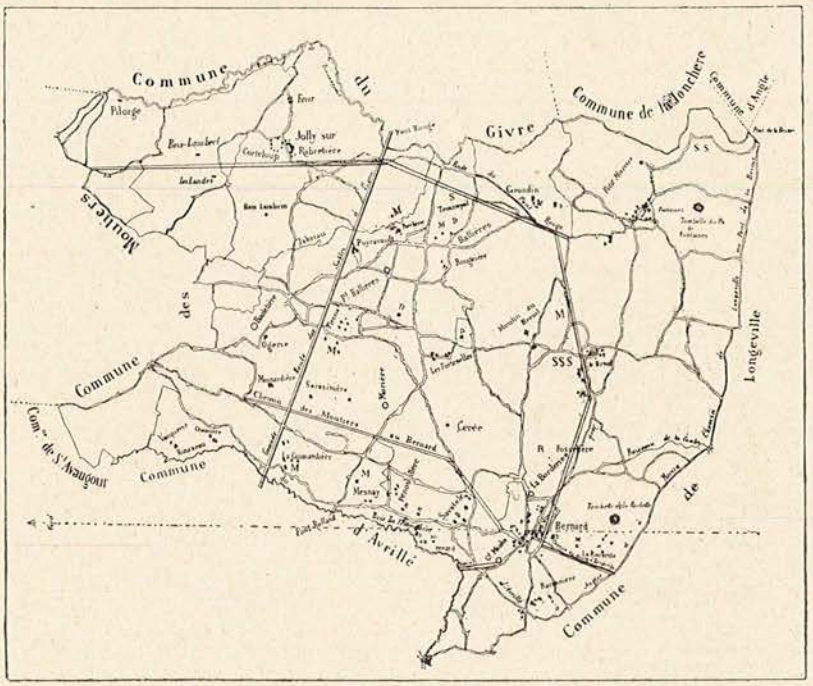

Fig. 7. — Carte d'ensemble des Antiquités de la Commune du Bernard (Vendée) [D'après l'Abbé F. Baudry. — Etat en 1873. — Réduction de 1/2 de la carte. — Situation du *Mégalithe de* LA FRÉBOUCHÈRE. — *Echelle*: 1/80.000. — *Légende*: S, SS, SSS, substructions gallo-romaines; — D, D, Mégalithes funéraires; — M, Menhirs existants ou détruits; — R, Tonnelle.

tingue, nettement encore, une *élevation du terrain*, une *bosse*, sur le sol du pré, qui correspond certainement aux *substructions* et aux restes des anciens *murs*. — Il y aurait un intérêt réel à faire des fouilles en ces points (*Fig.* 8; *m*, *m*), malgré les plans fournis par le Cadastre.

Lieu dit de La Frébouchère. — Autrefois, le Monument se trouvait dans les ruages (le *Verger*) d'une *Ferme*, aujourd'hui détruite :

(1) Le N° 438 porte au Cadastre le nom de *Frébouchère* (*Maisons* et *Cour*).

La Frébouchère (1). Or, on sait qu'à cette époque il servit de Bergerie pour cette exploitation agricole. Il en est d'ailleurs souvent ainsi. La Ferme (2) existait bien avant 1803, d'après Cavoleau, qui y a vu un *Village* : ce qui est exagéré, puisque le plan cadastral de 1830-31 ne donne qu'une seule *Métairie* : un seul *feu !* Il est vrai que, pour L. Audé (1840), il y avait eu là, autrefois, un *village* ; mais il a dû se fier, à Cavoleau, en l'espèce.

En tout cas, d'après cet auteur, toutes ces constructions avaient disparu dès 1840. L'abbé F. Baudry (1861) a avancé qu'outre la Ferme il y avait, avant la Révolution (3), à La Frébouchère, un *Hôtel*, c'est-à-dire une *Maison noble*. — C'est très possible.

Il est certain que la *disparition de ces habitations* date de 1833, et a eu lieu en même temps que la *tentative de destruction du Mégalithe*, dont nous avons parlé plus haut. Elle fut la *conséquence* d'une histoire de *Fradets* et de *Sorciers*, que F. Baudry a racontée [Voir plus haut au chapitre *Folklore*], et qui est à peine croyable de nos jours....

Les *Coordonnées Géographiques* du lieu sont les suivantes (*Fig.* 6) : *Longitude* Ouest : 3° 49' [4^{g} 25]. *Latitude* Nord : 46° 27' [51^{g} 62]. — *L'Altitude* est, d'après la Carte d'Etat-major (*Fig.* 6), de 15 à 20 mètres à peine.

Voies d'Accès. — 1° Au départ du Bernard (*Fig.* 6), il est facile de gagner La Frébouchère, qui se trouve à un kilomètre environ au Nord de l'Eglise (*Fig.* 7). Il suffit de prendre, à l'ouest de l'Ecole publique de garçons, le large chemin rural qui va au *Mesnay* [Cadastre] [*Mesnée* (Etat-major) ou *Mesnil*], et au *Pont-Rolland*.

Il passe devant le Mégalithe (*Fig.* 8 ; D., 1 et 2), qu'on aperçoit, dans une prairie, à gauche, c'est-à-dire à l'Ouest, après avoir traversé la petite dépression du sol, correspondant à la *Vallée de Savatole*, située à l'Est (*Fig.* 6). On entre dans le pré par un échalier (*Fig.* 8; D, 2).

2° Au départ d'Avrillé (gare du Tramway des Sables-d'Olonne), le plus simple est d'atteindre *La Mancelière* par la route du Ber-

(1) L'*étymologie* de ce mot est difficile à indiquer. Ce doit être un terme composé, où entre le radical *Bouchère* (lieu dit fréquent en Vendée), à rapprocher de *Bouchée*, qui, en patois, signifie « Terrier ».

(2) Sur les Cartes anciennes d'Etat-major, les trois bâtiments de La Frébouchère, représentés au Cadastre (m, m, m ; *Fig.* 8) sont nettement indiqués. Mais le Dolmen n'est pas figuré.

(3) D'après notre ami, M. Gaudin, instituteur au Bernard, qui a trouvé ce renseignement dans les Archives de la Mairie, pendant la Révolution, un nommé Génerat, habitant *La Frébouchère*, se chargea de conduire deux cloches, sur les trois de la commune, aux Sables, pour faire des canons. Cela eut lieu le 8^{e} jour de la 1re décade du second mois de la République française, le citoyen Potier étant maire du Bernard.

nard, jusqu'à *Mesnay* (*Fig.* 7), et de la descendre ensuite par le chemin précédent vers Le Bernard (*Fig.* 8 ; B, A). La route est

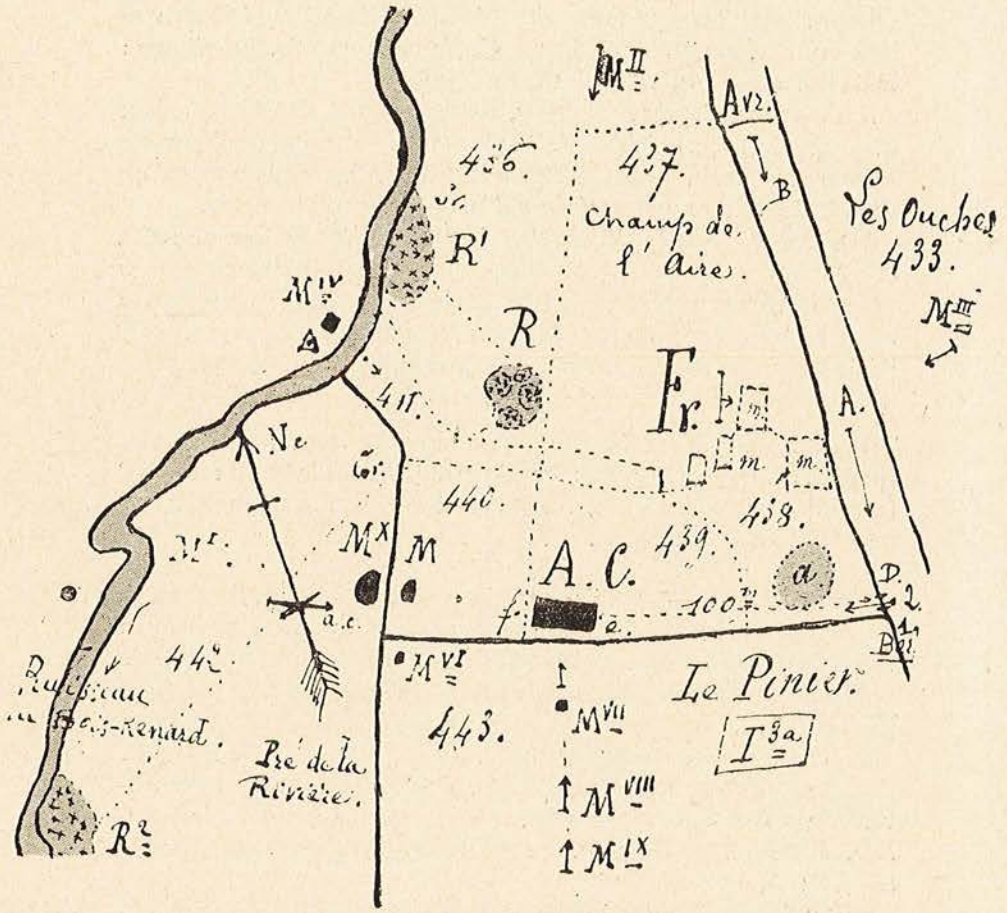

Fig. 8. — Situation Cadastrale de l'Allée Couverte de La Frébouchère, au Bernard (Vendée). — *Echelle* : 1/2.500. — *Légende* : A, C, *Allée couverte* ; — D. — Ber. (1 et 2), voie d'accès, en venant du Bernard ; — Avr. (B, A), voie d'accès, en venant d'Avrillé et de la route Paris. — Les Sables-d'Olonne ; — MI à Mx, *Menhirs* péritaphiques et *satellites* indicateurs ; — *a. c.*, direction du grand axe du *Menhir* N° I (144° *Sud-est*) ; — R, R1, R2, pointements de *Granulite* ; — R2, Gr., R1, ligne de contact du *Calcaire* 1^{3a} (*Lias*) avec la Granulite (Gr.) ; — N. c., Nord du Cadastre ; — m, m, maisons (*détruites* actuellement) de la Ferme de La Frébouchère ; — *a*, ancien abreuvoir (*comblé* aujourd'hui) de la Ferme ; — R, faux *cromlech*, supposé tombé ; — *f. e*, axe d'érection de l'*Allée couverte* ; — *e*, *Entrée*.

d'ailleurs parfaitement carrossable jusqu'en face Mesnée ou Mesnay (1).

(1) *Mesnay* est le nom d'une commune dans le Jura, etc.

Si l'on veut visiter tout d'abord les *Menhirs*, satellites et indicateurs, du Mégalithe de La Frébouchère situés sur la commune d'Avrillé, il vaut mieux prendre le *Chemin du Grand Moulin*, c'est-à-dire la rive droite du ruisseau, au lieu de suivre la rive gauche du Bois-Renard (*Fig.* 6).

3° En venant en automobile par la Route des Sables-d'Olonne a Paris, il faut s'arrêter à l'embranchement du chemin vicinal allant au Bernard et venant des Moutiers-les-Mauxfaits. D'ailleurs le *Touring-Club de France* a fait récemment poser (1911) un poteau indicateur spécial, indiquant le Monument du côté Sud de la grande route (*Fig.* 7) (1).

Dénomination. — Au Cadastre, le Mégalithe porte le nom de Pierre Couverte : terme bien souvent employé pour désigner des Dolmens importants, et tout à fait caractéristique en l'espèce.

Géologie. — Le champ où est le Mégalithe [n° 439] ne paraît pas avoir pour sous-sol la *Granulite*, qui, pourtant, par endroits, vient se montrer, en particulier dans le n° 436 voisin, comme on pourrait le croire, avec F. Baudry (1873).

D'après la Carte Géologique, en effet, il correspond au banc de Calcaire, qu'on reconnaît d'ailleurs dans le chemin, et qui doit s'avancer vers l'Ouest jusqu'au champ n° 442 y compris. C'est ce qu'avait d'ailleurs bien vu Cavoleau, dès 1803.

1° *Granulite*. — *a*) Pourtant, un pointement, assez important, de cette Granulite est très apparent au nord du Monument dans le n° 436, à environ 50 mètres (*Fig.* 8 ; R).

Et les pierres, signalées par quelques personnalités locales comme pouvant être des éléments d'un *Cromlech* tombé en ce point [n° 436], ne sont pas autre chose que des *saillies*, visibles dans la prairie, de la dite roche. J'ai pu m'en assurer en 1910, en faisant une *fouille* à la pioche à leur niveau, pour avoir le dernier mot sur ce prétendu *Cromlech* auquel je n'ai jamais cru, vu sa petitesse et surtout son voisinage de la sépulture.... Il n'y a plus de doute à garder aujourd'hui : ce sont là des *rochers naturels*, émergeant actuellement à peine au-dessus des herbes de la prairie.

b) D'autre part, dans le petit ruisseau qui passe à l'Ouest [*R. du Bois-Renard* ou du *Goulet*], on constate l'existence de nombreux *blocs de Granulite*, d'aspect parfois *roulés*, venant du voisinage et peut-être même de plus loin, c'est-à-dire du côté de sa source. En réalité, la Granulite d'Avrillé, et en particulier du Château de Boisseau

(1) Il serait à souhaiter que d'autres poteaux soient placés dans les bourgs d'Avrillé et du Bernard. — M. Gaudin, le dévoué instituteur du Bernard, et moi, avons fait l'impossible pour obtenir ce résultat. — Il n'y a rien encore..... Mais nous ne désespérons pas.

(*Fig.* 6), descend vers le Sud jusqu'à La Frébouchère et pointe sur la rive gauche du ruisseau en de nombreux endroits (*Fig.* 8 ; R^1, R^2, R). Le cours du ruisseau semble au demeurant correspondre, comme d'ordinaire, au contact du I^{3a} avec la Granulite, jusque vers le Pont-Rolland.

D'ailleurs, dès 1861, F. Baudry avait écrit : « Le chemin, qui conduit au Dolmen, à 100 mètres Est du Monument, est rempli de *couches sédimentaires,* qui sont criblées de *fossiles* (1); au contraire, à 40 mètres Ouest (2), les rochers *granitiques* sont à *fleur de terre*. On les trouve ensuite sans interruption jusqu'à Avrillé et au-delà. Le Dolmen semble placé aux *limites des deux zones géologiques* (3). Par là, se trouve résolue la question agitée par les savants si la grande pierre est, oui ou non, étrangère au sol » (4).

2° *Calcaire*. — En réalité, comme l'a bien vu Cavoleau dès 1803, le Calcaire *s'avance* sous le Dolmen, et va vers l'*Ouest* jusqu'au Champ n° 440 et même un peu plus à l'Ouest. Il s'agit du *Lias moyen* (I^{3a}), constitué en ce point par une roche un peu gréseuse, représentant un faciès littoral. — J'y ai recueilli moi-même des fossiles caractéristiques [Voir mon Mémoire sur les *Mégalithes de Savatole*].

Pétrographie. — Deux éléments entrent dans la constitution de l'Allée : 1° de la *Granulite*; 2° du *Grès*.

1° Granulite. — Tous les piliers (sauf *deux*), ainsi que la table, sont en *Granulite*. Il s'agit de la *Granulite* de la région, dite du *Massif d'Avrillé*, qui descend jusque-là vers le sud, sur la rive *gauche* du ruisseau, quoiqu'on ne l'ait pas indiqué nettement sur la Carte. C'est le $\gamma^{1\alpha}$ de la Carte géologique (Feuille des Sables).

a). 1° Vu le *pointement* indiqué plus haut, j'incline à croire que la Table a été *prise sur les lieux mêmes* et n'a pas été *transportée* de plus de 50 mètres du Nord vers le Sud.

J'explique sa présence, en supposant que, jadis, elle constituait la *partie affleurante* du *Pointement* en question, et qu'elle n'est devenue *libre* [avant l'époque néolithique] que par la production

(1) C'est le *Calcaire*, dont veut parler ici F. Baudry.

(2) Distance trop courte; il faut admettre au moins 150 mètres.

(3) Réflexion très juste. — Cependant le dolmen lui-même est placé sur le Calcaire, car la *Granulite* ne pointe qu'à 40-50 mètres au Nord et près du Ruisseau.

(4) Dans son Ouvrage sur les *Puits funéraires du Bernard* (1873, p. 14), cet auteur indique *La Frébouchère* comme l'un des Mégalithes de la commune se trouvant sur une *chaîne schisto-granitique*. — Cette contradiction, qui est une *erreur*, ne se comprend guère d'un tel observateur : ce n'est là qu'une inadvertance.

d'un lit de clivage *horizontal*, ayant produit sa face dite *lit de carrière*. Dans ces conditions, son transport — point capital à élucider en l'espèce ! — n'aurait pas excédé 50 mètres : ce qui n'était pas au-dessus des moyens des Néolithiques, malgré le poids.

2° Mais on ne doit pas admettre qu'elle a été trouvée exactement *en place*, dans le champ n° 434, *sur le sol* même du dolmen [quoiqu'il y ait de la granulite dans le champ n° 436 (*Fig.* 8; R et Gr.], et qu'on n'a eu qu'à la soulever en l'air [si l'on admet que la *Cupule* est fausse ou récente, et que la face dite lit de carrière est bien la face intérieure actuelle], parce que, là, le sous-sol est nettement *calcaire* et qu'il y a là de la *terre végétale*, sur une épaisseur de 0,50 en moyenne.

Il n'est donc pas très exact de dire, avec F. Baudry, qui a écrit, en 1861 : « Nous pensons que primitivement, elle [la table] *gisait sur le terrain même* (1) ». Elle se trouvait, en réalité, *dans les environs*, non loin du ruisseau qui coule entre les deux petites collines et sépare le Bernard d'Avrillé, à l'ouest de la ligne (R^1, R, R^2), en *Gr.* de la *Fig.* 8; par conséquent elle n'a pas été transportée de très loin, comme le croyait Cavoleau.

b). Les Piliers en granulite peuvent très bien venir du même point (champs n^{os} 439, 436, 435, etc.) ou de plus loin vers le *Nord*, c'est-à-dire du Massif même de Granulite d'Avrillé.

On remarquera que le *pilier de fond*, comme d'ordinaire, est bien en la roche la plus résistante, ici *la granulite* ; et qu'il a dû être aussi difficile à *transporter* que la *table*.

2° Grès. — Le *Grès*, qui constitue les deux piliers n^{os} II et VI (2), est celui qu'on trouve, *épars*, à la surface du sol dans toute la région du Bernard et de Longeville, au sud de La Frébouchère.

Nous l'avons signalé, bien des fois [car on en trouve dans tous les Mégalithes du pays], dans divers mémoires (3). On l'a cru tantôt *tertiaire*, tantôt *cénomanien*, sans pouvoir justifier ces déterminations, puisqu'il n'est *pas fossilifère*, et puisqu'on ne le trouve pas en position stratigraphique dans la contrée. — Ces piliers doivent venir des environs de *Savatole*, où l'on en voit dans les champs (*Le Pain Perdu*), c'est-à-dire du *Sud*, la Granulite venant au contraire du *Nord*.

(1) Cette simple phrase montre cependant quel était le talent d'observateur de l'abbé F. Baudry, qui pourtant n'avait jamais étudié la Géologie.

(2) Les Piliers de Grès, on le remarquera, sont placés sur une *diagonale*, qui représente à peu près la ligne *Nord-sud* (*Fig.* 9 ; II et VI). — Cela est-il voulu ?

(3) Voir nos publications sur l'*Allée couverte des Pierres folles du Plessis* et les *Mégalithes de Savatole*, pour le Bernard ; sur l'*Allée couverte du Grand Bouillac* et *le Polissoir de la Tigerie*, pour *Saint-Vincent-sur-Jard* ; etc., etc.

Récemment, M. le Pr Welsch (de Poitiers), le géologue qui connaît le mieux ces régions, nous écrivait à ce propos : « Tous les Grès du Sud de la Vendée sont *sénoniens* ». Nous n'avons qu'à nous incliner désormais.... Mais, alors, tous les Grès du Nord de la Vendée [Apremont, Saint-Maixent, Bassin du Jaunay, etc.] doivent être *Sénoniens* aussi [et non pas *Cénomaniens*, comme le veut M. le Pr Wallerant (1)], car il n'y a pas la moindre différence entre les Grès du Bernard et ceux de Montmarin, de Landevieille, ou des deux rives de la Vie, entre Commequiers et Saint-Maixent !

§ IV. — Architectonique.

L'Allée couverte de La Frébouchère, dite Pierre Couverte, est constituée par une grande *Chambre*, allongée, représentant le type des Caveaux mégalithiques sépulcraux, élevés *sur le sol même*, sans intermédiaire d'un petit monticule de base [Tumulus sous-mégalithique].

I. — Etude d'ensemble. — Elle a une forme *rectangulaire* très régulière, dont le grand axe est *Nord-ouest-Sud-est*. Toutefois, elle est un peu plus *large* à l'*Entrée* qu'au Fond, comme cela s'observe parfois.

Le fond correspond au Nord-ouest; l'*Entrée* au Sud-est, c'est-à-dire au Soleil Levant. — Les faces les plus *régulières* des pierres (*Lit de carrière*) sont, toutes, à l'intérieur, comme d'ordinaire.

1° Orientation. — La Porte d'accès, constituée par deux piliers, verticaux, disposés suivant le petit axe Nord-est-Sud-ouest, est ouverte exactement à 144° *Sud-est*, à la *Boussole magnétique*.

Cette orientation de la *boussole* correspond à celle de nombreux mégalithes funéraires en Vendée [130° à 145°].

Au point de vue des rapports de cette Entrée avec l'Astre solaire, cela correspond au *Lever du Soleil*, au Solstice d'Hiver.

Le Monument a donc été *conçu* avec le Solstice d'Hiver comme *idée directrice* (2), et sans doute commencé en Hiver.

2° Dimensions générales. — 1° Chambre. — Les dimensions maxima de la Chambre, celles-ci étant toujours prises à *l'intérieur* comme d'usage, sont les suivantes, en ne s'occupant pas du dispositif d'Entrée :

(1) *Carte du Service Géologique des Mines* (Feuille de Palluau).

(2) Comme certaines vieilles Eglises *chrétiennes* du Poitou (Poitiers : Sainte-Radegonde, etc.).

1° *Longueur* :	Grand Axe : N.-O.-S.-E.	= $7^{m}20$
2° *Largeur* :	*a*) au *fond* (N.-O.).	= $3^{m}40$
—	au *milieu* [*centre* : Petit Axe].	= $3^{m}55$
—	à l'*entrée* [S.-E.].	= $3^{m}65$
—	*b*) moyenne :	= $3^{m}50$
3° *Hauteur* :	*a*) au *fond* (N.-O.).	= $2^{m}20$
—	au *milieu* [*centre*].	= $1^{m}95$
—	à l'*entrée* (S.-E.).	= $1^{m}90$
—	*b*) moyenne :	= 2 mètres.

4° La *Superficie* de ce caveau funéraire est donc de :

$$7^{m}20 \times 3^{m}50 = 25^{mq}20.$$

5° Sa *Capacité* est par suite de $25^{mq}20 \times 2$ mètres $= 50^{mc}40$; soit 50^{mc} environ.

2° Antichambre ou Vestibule d'entrée. — Le dispositif d'Entrée est constitué de telle sorte qu'on pourrait le comparer à l'*Anté-grotte* des *Grottes* artificielles de la Marne ; en réalité, il en est très différent. Il est placé devant la *Porte*, bien entendu (*Fig.* 11).

1° Porte. — Celle-ci mesure : Largeur : 1 mètre (3 pieds) ; Hauteur : $1^{m}85$ (6 pieds). Elle est donc très vaste et un homme y passe debout facilement. Son épaisseur correspond à celle des piliers de la paroi Sud-est et est de $0^{m}25$ environ au Nord et de $0^{m}50$ au Sud.

On remarquera que son milieu (*Fig.* 9 ; N) correspond, non pas au milieu de la paroi du fond (M), mais au milieu de la *pierre du fond* (en *m*). — Cela montre que, pour établir sa situation, on a calculé les dimensions avant la pose de la paroi Nord-est (1).

2° Vestibule. — Ce Vestibule est composé de deux petits piliers latéraux, placés en avant et de chaque côté de la porte. Mais, entre ces piliers et la Porte, existe un *espace vide* (G, G'), qui a, en moyenne, $0^{m}60$ de large ($0^{m}50$ au côté Sud ; $0^{m}70$ au côté Nord) (*Fig.* 9).

Les *deux piliers*, érigés parallèlement au grand axe du Monument, sont presque parallèles entre eux ; toutefois la distance qui les sépare est, à l'Ouest, de $1^{m}65$ et, à l'Est, de $1^{m}50$ (moyenne : $1^{m}60$, c'est-à-dire 5 pieds). — Ils sont longs de $1^{m}30$ (Sud) et $1^{m}25$ (Nord) (*Fig.* 10 ; X et XI).

L'espace, occupé par cet annexe et le vide qui le sépare de la chambre sépulcrale, est donc de :

$$0^{m}50 + 1^{m}30 + 1^{m}25 + 0^{m}70 : 2 \times 1^{m}65 + 1^{m}50 : 2 = 2^{mq}992 = 3^{mq}.$$

A mon avis, les deux piliers de ce vestibule n'ont dû servir que

(1) En effet, on a été surpris par la forme du bord Nord du Pilier I, très oblique, qui a fait perdre $0^{m}80$ du côté Nord. Ce à quoi on n'avait pas réfléchi, évidemment ! La paroi Nord-est tout entière est, en effet, en retrait, en dedans, (Voir au Pilier II l'angle formé) de plus de $0^{m}50$ (*Fig.* 9).

de *Pierres-butoirs*, destinées à maintenir *debout* une pierre, *mobile*, assez grande, épaisse au moins de 0^m40 à 0^m50, pouvant être placée debout, et glissée ou roulée, entre ces butoirs et la *Porte*, dans le couloir G G' (*Fig.* 9), de façon à l'obturer ou l'ouvrir, quand on le voulait.

Ce *pseudo-vestibule*, qui donne l'*Orientation vraie* (définitive), a son axe un peu reporté *vers le Sud* (*Fig.* 9; E) et par suite son Entrée est à 144° de la Boussole, au lieu des 140°, que donne la Porte elle-même (*Fig.* 9 ; P).

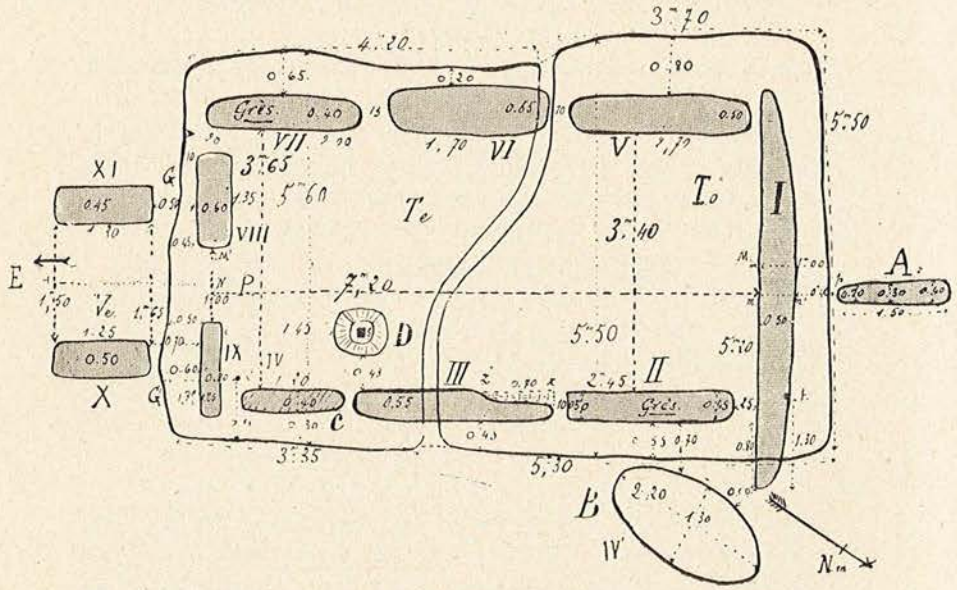

Fig. 9. — Plan de l'*Allée couverte* de *La Fréboucière* (Le Bernard). — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : I, Pilier de *fond*; — II, III, Piliers de la *paroi Nord*; — IV, situation du *Pilier Est* de la paroi Nord, remplacé par la Pierre C; — V, VI, VII, Piliers de la *paroi Sud*; — VIII et IX, Piliers de l'*Entrée*; — X et XI, Piliers du *Vestibule* (Ve); — E, Entrée du *Vestibule*; — GG', *Couloir rétrovestibulaire* (Fermeture); — P, Porte d'Entrée de la Chambre; — D, Pilier *central* (Moderne); — A, *Bloc de calage* de Fond, en place; — B = IV', Pierre *déplacée* (sans doute ancien Pilier n° IV); — To, Te, les deux Fragments, Ouest et Est, de la Table ; — Nm, Nord magnétique; — S, *bloc* de *Silex*, moderne.

3° Fermeture du Mégalithe (Porte vraie). — Comment jadis était *fermé* le Mégalithe? Il est probable, en effet, qu'il y a eu là une *pierre*, obturant l'ouverture ou entrée du Monument.

Ce qui nous le fait supposer, c'est: 1° ce que l'on sait de certaines fermetures, observées dans quelques *Grottes néolithiques de la Marne* ; 2° l'existence des *deux petits piliers*, dits du *Vestibule* [n° X et XI], et surtout le fait que tous deux sont *distants* de la porte de 0^m60 environ (1).

(1) Sans cela, on ne s'expliquerait pas l'existence de cet interstice, qui paraît bien *voulu*!

Je crois que cette *fermeture* devait être constituée par une *pierre, mobile*, placée *verticalement* devant l'entrée, dans l'interstice de ces

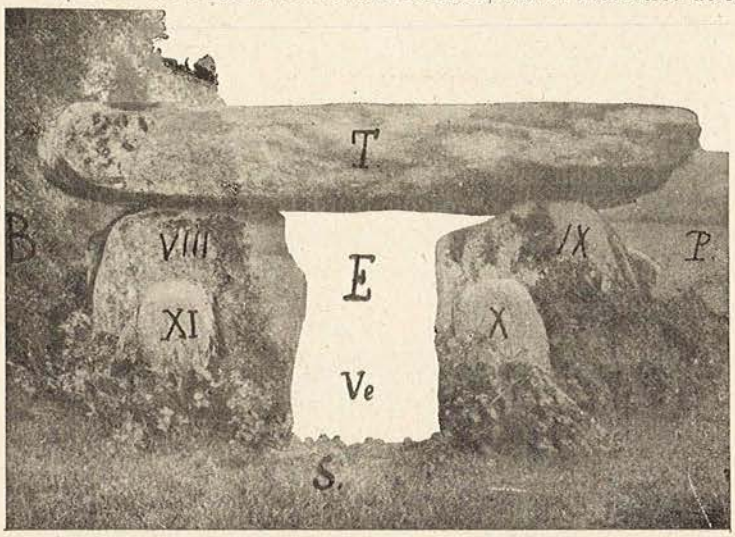

Fig. 10. — L'Entrée de l'Allée couverte de *La Frébouchère* (Le Bernard, V.). — *Ligne 144° de la Boussole.* [D'après une Photographie de Marcel Baudouin]. — *Echelle :* 1/50 environ. — *Légende* : E, *Porte* ; — Ve, *Vestibule* d'accès ; — X et XI, *Piliers* limitant le vestibule (Ve), au Sud et au Nord ; — VIII et IX, Piliers limitant la Porte (E), au Sud et au Nord ; — P, Prairie ; — S, Sol du Dolmen ; — B, Buisson du Terrier Sud ; — T, *Table* (Extrémité Est).

Fig. 11. — L'Allée couvertede La Frébouchère, au Bernard (V.). — *Etat actuel.* — Vue d'Ensemble du côté de l'Entrée. — Photographie prise environ à l'Est [Carte postale]. — *Echelle* : 1/80 environ. — *Légende*: T. e., *Table* (fragment *Est*) ; — B, Buisson Sud ; — M, Menhir N° V ; — a, Extrémité Nord du Pilier N° X ; — B, Pilier N° IV'. — III à XI, Piliers. — Un homme est placé au côté Sud de la *Porte*, dans le Couloir G G' de la *Fig.* 9.

piliers du vestibule et de l'ensemble du Mégalithe. On peut admettre qu'elle pouvait être en forme de *Roue* et qu'on la déplaçait latéra-

lement, en la faisant rouler à droite ou à gauche. On connaît des fermetures de ce genre, en tout cas. La table, à ce niveau, déborde d'ailleurs de 0^m50. — Il faut en conclure que cette pierre roulait ou passait au-dessous d'elle, mais ne s'appuyait pas sur elle.

4° Sol. — Actuellement, le sol correspondant à la chambre est notablement plus bas que le sol de la prairie de La Frébouchère, au milieu et au fond surtout. La différence de niveau est, *au fond*, de 0^m60 (côté Sud) et de 0^m70 (côté Nord) (*Fig.* 12; S). — Il est donc probable qu'il reste, autour du Dolmen, une couche de terre, de 0^m30 au moins, correspondant à l'ancien *Tumulus de recouvrement*,

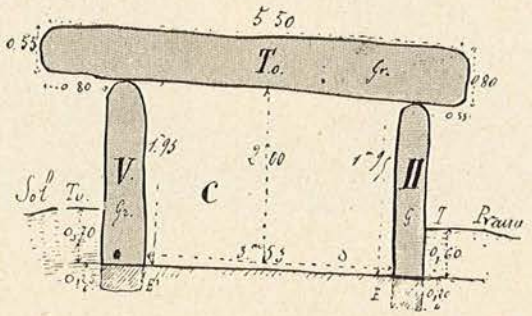

Fig. 12. — Coupe schématique, transversale, de l'*Allée couverte de La Frébouchère* [*Vue* Ouest]. — *Echelle*: 1/100. — *Légende:* To, Fragment Ouest, ou du *fond*, de la Table, unique, de Recouvrement; — Gr., Granulite; — G, *Grès* secondaire local; — II, V, Piliers des parois Nord et Sud, n°s II et V; — C, Intérieur de la Chambre ou du Caveau; — T et *Tu*, Niveau du sol de la prairie n° 439, au Nord et au Sud [*Vestiges* de l'Ancien Tumulus]; — E, E', partie enfouie des Piliers n°s II et V; — S, Sol de l'intérieur du Monument.

et que, d'autre part, on a *creusé* autrefois, *à l'intérieur*, d'environ 0^m30 à 0^m40, car, en dedans, les piliers sont à peine enfouis (0^m20 à 0^m30), et, à l'intérieur, il n'y a pas de terre végétale (on est sur de la poussière du Calcaire sous-jacent). — Bien entendu, aucune trace d'un *Dallage* antérieur! — Par contre, à l'*Entrée*, on est de *plein pied* (*Fig.* 11), ou presque, avec la prairie. — Et cela indique bien que l'intérieur a dû être creusé d'au moins 0^m30, à une période récente.

5° Tumulus. — L'étude des *Cercles péritaphiques*, faite dans un autre mémoire (1) a montré que ce tumulus devait avoir environ 65 à 70 mètres de petit diamètre et 100 mètres au maximum de grand diamètre (2). Il a pu d'ailleurs être plus petit, si des cercles, moins éloignés et détruits, ont existé autrefois.

(1) Marcel Baudouin. — *Loc. cit.* (Gand, 1913).
(2) Celui de la Table des Marchands n'était que de 36 mètres.

II. — Description des divers Eléments du Mégalithe.

1° Au coin Sud-est, dans l'intérieur de la Chambre, se trouve une *pierre, dressée*, qui ne dépend pas du Monument primitif, et qui a été *ajoutée* lors d'une restauration : c'est un *Faux-pilier*, qu'il faudra décrire à part.

2° Etant donné la *Forme* du Monument, il y a à envisager : 1° Son *fond Nord-ouest*; 2° Sa *Paroi Nord-est* (1); 3° Sa *Paroi Sud-ouest*; 4° Son *Entrée* (Sud-est); 5° Le *Faux Pilier*, intérieur, qui a été ajouté; 6° La *Couverture* (*Table*); 7° Le Dispositif de l'*Entrée* ou *Vestibule* (Tableau N° I, p. 684).

Nous allons décrire successivement ces différentes parties.

1° Pilier de Fond (n° I). — Le fond du mégalithe est constitué par un seul et unique *pilier*, qui est *énorme*, et qu'on ne peut mieux

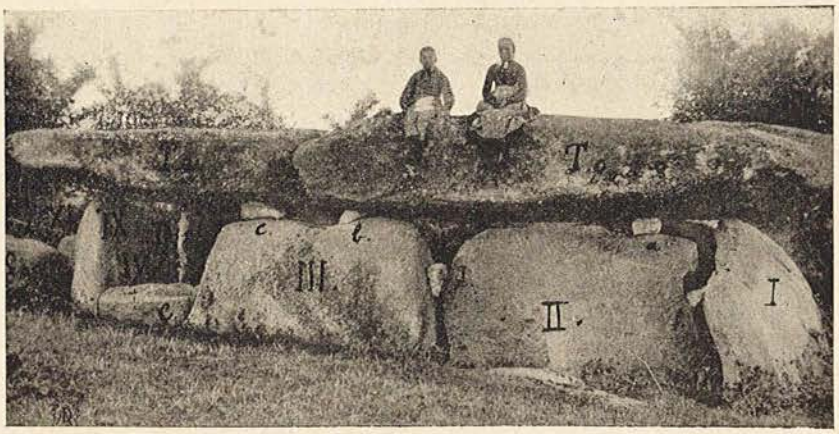

Fig. 13. — L'Allée couverte de la Frébouchère, au Bernard (V.). — *Etat actuel.* — Vue d'Ensemble d'une Paroi. — Aspect de la Paroi Nord-Est [D'après une Carte postale]. — *Echelle*: 1/100 environ. — *Légende :* I, Pilier de fond (N.-O.). — II, III, IV, C, Paroi Nord-Est; — To et Te, les deux parties, Ouest et Est, de la Table *brisée*; — *a*, *b*, *c*, *d*, cailloux *ajoutés* à la restauration de 1887 ; — IX, Pilier nord de l'Entrée; — S, Sol ; — P, Porte.

comparer qu'au fameux *Menhir plat* du Puy-Durand (d'Avrillé). Je le désigne sous le nom *Pilier Nord-ouest* ou N° I (*Fig.* 13; I).

Il est en *Granulite*. Il est penché en dedans. L. Audé (1840) croit que c'est la chute de la Table brisée, qui a *causé cette inclinaison*; c'est très possible (quoique non certain), en raison de ce qu'une fouille m'a permis de constater.

(1) On verra que je rattache à cette paroi un *Bloc libre* (n° IV' ou B), qui se trouve, *en dehors* du Mégalithe, du côté *Nord-est*, près du Pilier n° II (*Fig.* 9). — Je dirai pourquoi.

a) *Fouille.* — J'ai fait faire, en effet, des fouilles au pied de ce *pilier de fond.* — Et, par le dehors, j'ai constaté qu'il était enfoncé dans le sol de plus de 0^m45 du côté extérieur, au niveau de sa partie centrale. La fouille a été faite, bien entendu, *tant* à l'*extérieur* qu'à l'*intérieur* du monument; mais, à l'intérieur, le pilier n° I n'est enfoui que de 0^m20. — Il existe, à son côté Nord-ouest, un énorme *bloc de Calage*, très bien agencé.

b) *Bloc de Calage A* [*Bloc Nord-ouest* ou A]. — Il s'agit là d'une pierre, placée *verticalement* dans le sol (1), à grand axe prolongeant celui du Monument, c'est-à-dire N.-O. — S.-E., longue de 1^m50, épaisse de 0^m20 à l'est, de 0^m45 à l'ouest, et de 0^m30 au milieu. Elle est donc *perpendiculaire* au Pilier n° I (*Fig.* 9; A). Ce bloc est *éloigné* vers l'ouest de 0^m40 du *Pilier de fond*, au niveau du *sol.* — Rien ne dit qu'autrefois, dans la profondeur, il n'y avait pas des *blocailles* entre cette pierre, située à 2^m40 au Sud du bord Nord (c'est-à-dire au milieu du fond) et le Pilier n° I : blocailles qu'on aurait pu enlever lors de l'attaque de ce pilier de fond (2). Sans cela, il serait difficile de comprendre l'écartement de ces deux pierres, placées à angle droit, à moins d'accepter une autre hypothèse, tout à fait plausible, due à L. Audé, à savoir que ce Pilier n° 1 *s'est écarté* de la *verticale* d'une façon considérable, lors de la chute de la moitié Ouest de la Table, qui aurait entraîné vers le Sud-est son sommet. Certes, pour mon compte, j'accepte l'idée de L. Audé; mais elle ne me semble pas suffisante, pour expliquer à elle seule ce grand écartement!

c) *Description.* — Les *dimensions* du Pilier de fond, le plus important après la Table, sont les suivantes :

Longueur maximum (N.-E.-S.-O.) :	5^m20.
— moyenne :	3^m50.
Hauteur au-dessus (maximum) *du sol* :	2^m30.
— *totale* maximum (0^m45 enfoui) :	2^m75.
— moyenne :	2^m20.
Epaisseur : maximum :	0^m50.
— moyenne :	0^m40.

Le *cube* de cette pierre est donc de: $2{,}75 \times 3{,}50 \times 0{,}40 = 3^{mc}85$; et son poids, la granulite pesant 2,7, d'environ 10.415 kilogs. — Donc, au moins : 10.000 kilogs.

Ce pilier aurait, vu sa régularité, très bien pu faire une table.

(1) Le sommet de cette pierre est figurée sur les dessins du plan de L. Balleréau. Elle ne fait qu'une très légère saillie, à droite (*Fig.* 15 et 16).

(2) Cette explication n'est qu'une hypothèse soutenable, mais n'est pas démontrée.

Il est possible qu'il vienne *de loin* ; mais, comme la table, il peut ne provenir que du pointement granulitique, situé à 50 mètres au Nord ou des Rochers voisins (*Le Rocher Haut*) (*Fig.* 8 ; R).

Sa *face interne* (*lit de carrière*) est plate et bien régulière ; elle est très belle. J'ai fouillé, à son pied, du côté intérieur, sans rien découvrir. La *face externe* est assez plane également. Le *bord nord* est *très oblique* : ce qui a obligé à placer le pilier n° II à 0^m80 en retrait du fond vers le Sud (*Fig.* 9 ; II). Le *bord sud*, au contraire, est presque droit ; aussi ne déborde-t-il pas de ce côté la paroi Sud-ouest. — Ce Pilier n° I n'est pas *vertical* ; il est assez *incliné* en dedans, c'est-à-dire que son sommet a l'air de tomber vers la chambre. Il y a au moins 0^m25 de *faux aplomb* à la base, du côté de la Paroi Nord-est, tandis qu'à l'opposé il y a contact. Au centre, l'inclinaison est telle qu'il a un *faux aplomb* de 0^m80.

D'après ce que j'ai dit plus haut, cette obliquité est, en partie au moins, due à un mouvement de bascule vers le Nord-est, qui s'est produit lors de la chute du fragment *Ouest* de la table (1833), vu ce qu'indique le *bloc de calage A* (1).

d) *Trace d'Action de Carrier.* — Il existe, sur la face Ouest (extérieure) du *Pilier de fond* (n° I), un long *trait, sculpté*, qui semble être la *trace* d'une action de CARRIER, MODERNE, et qui correspond sans doute à la tentative de destruction de 1833, dont a fait mention en 1835 A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. Ce trait, qui se trouve à 1^m30 au Sud du bord Nord, est vertical et parallèle au bord Nord ; il ne commence qu'à 0^m60 du bord supérieur du

(1) Nous avons signalé l'existence d'un *Bloc de calage* analogue, mais situé du côté de l'Entrée, à l'Allée couverte de Pierre Folle à Commequiers [Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. *L'Allée couverte de Pierre folle à Commequiers*, etc. — A. F. A. S., 1903] [Voir *figure* 4, Bloc A B]. — Dans ce mégalithe, les deux blocs de calage de la pierre de fond (*Fig.* 14 ; C D et E F) étaient, au contraire, parallèles, et non perpendiculaires, à ce pilier !

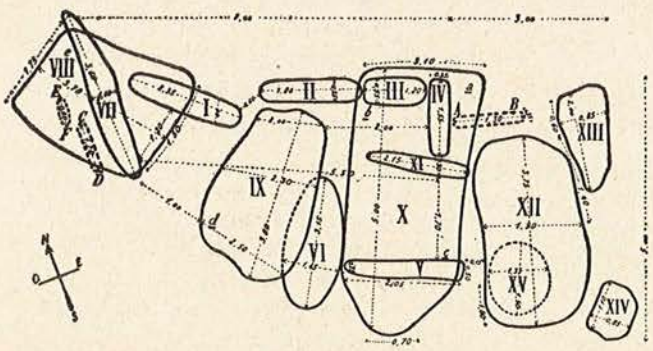

Fig. 14. — Disposition des *Blocs de calage* à l'Allée Couverte de Pierre Folle, à Commequiers (V.). — *Echelle* : 1/100. — *Légende* : AB, CD et EF, Blocs de Calage de l'*Entrée* et du *Fond*.

Pilier I et descend jusqu'au sol. On dirait qu'on a voulu faire *sauter*, en divisant le pilier n° I en deux parties, un fragment Nord de la pierre dressée, pour la partie débordant au Nord la paroi Nord-est, c'est-à-dire le Pilier n° II. — A moins qu'il ne s'agisse d'une ***Sculpture sur rocher*** antérieure : ce qui est bien peu probable !

2° Paroi Nord-est. — Elle était jadis constituée par *Trois Piliers*, se succédant de l'Ouest à l'Est, et que je désigne par les n^{os} II, III et IV. Cette paroi a plus de 6^{m}50 de longueur totale et bien près de 7 mètres. — Le n° II était en contact avec le fond (N° I), le n° IV avec l'entrée (N° IX). Actuellement, le n° II est *redressé*, en place ; mais on l'a connu, *tombé* et *déplacé en dehors*, jusqu'en 1887. Le n° III est aussi redressé en place ; mais on l'a vu tombé *en dedans* jusqu'en 1887.

Le pilier *suivant* n'est pas en position ; il n'y a, à sa place, qu'un *fragment de pierre*, que nous appelons *Bloc C*.

Nous pensons que le vrai pilier IV (Est) correspond, en réalité, à un *bloc*, libre, voisin, appelé *Bloc B* (*Fig.* 9), qui est situé près de cette paroi ; mais nous n'en avons pas la preuve absolue.

1° Pilier Ouest ou n° II. — Ce pilier, représenté tombé à *plat*, en dehors, en 1864, par L. Ballereau (*Fig.* 15 ; I), a les *dimensions* suivantes : Longueur : 2^{m}45. Hauteur sur le sol : 2^{m}10. Epaisseur : Ouest, 0^{m}45 ; Est, 0^{m}50. Enfouissement de 0^{m}20. Il a été bien redressé en place. *Poids* : 2^{m}45 × (2^{m}10 + 0^{m}20) × 0^{m}45 × 2,3 (1) = 5.802 kg.

Sa caractéristique, c'est qu'il est, après *restauration*, en *retrait* du bord Nord du Pilier n° I d'une distance très considérable (0^{m}80). Il a été ainsi placé, parce que ce bord n'était pas *vertical*, mais très oblique ; il est d'ailleurs distant de ce pilier de 0^{m}25, en bas, par suite de l'inclinaison en dedans du Pilier n° I.

De plus, au lieu d'être en *Granulite*, il est en Grès ; mais il n'est pas le seul de cette espèce. Sa face interne présente de nombreux petits *trous*, caractéristiques de cette roche, plus 4 grandes excavations (2 en haut ; 2 en bas).

On pourrait se demander s'il a été remis bien en place ; s'il est bien authentique ; et si, lors de la restauration de 1887, on n'a pas été chercher cette pierre ailleurs, d'autant plus que, *à côté*, se trouve encore le *Bloc* B (*Fig.* 9), en *Granulite*, qui a presque les mêmes dimensions ! — Pourtant, il y a trois raisons, qui plaident pour l'hypothèse d'une bonne et exacte restauration.

a) La première est qu'il existe un autre bloc *de grès* dans le Monument, et que ce dernier a toujours été *en place*.

b) La seconde, c'est que le Pilier correspond bien, comme largeur et longueur au Bloc I, figuré *tombé* par Ballereau (*Fig.* 15 ; I).

(1) La roche ne pèse que 2,3.

c) La troisième, c'est que le Bloc B (*Fig.* 9) n'aurait pas suffi à lui seul à *remplir l'espace* du Pilier II, puisqu'il n'a que 1^m30 de large, au lieu des 2^m50 nécessaires, si l'on en juge par le Pilier V, correspondant de la paroi opposée, qui a, lui, jusqu'à 2^m70. Cette dernière raison est de beaucoup la meilleure et doit entraîner la conviction qu'il s'agit bien là du vrai pilier.

2° Pilier Central ou N° III. — Ce pilier, figuré *tombé* à plat à l'intérieur, par L. Ballereau (*Fig.* 15, G.) et par O. de Rochebrune en 1863 (*Fig.* 2 ; N° III), est bien redressé en place. En 1887, on a été obligé de le consolider, lors de la restauration, à son côté *Ouest*, et y a placé une *maçonnerie artificielle*, ayant en moyenne : $0^m70 \times 0^m70$, sur une épaisseur de 0^m20 (*Fig.* 9). Il est distant de 0^m10 seulement du précédent. Enfouissement de 0^m25 environ.

Ses dimensions sont les suivantes : Longueur : 2^m55. Hauteur au-dessus du sol : 1^m95. Enfouissement : 0^m25. Epaisseur moyenne : 0^m55. — Poids : $2^m55 \times (1^m95 + 0^m25) \times 0^m55 \times 2,7$ (1) = 8.316 kilogs.

Ce pilier est en *Granulite*. Un fragment a dû se détacher, lors de l'accident de 1833 ; et on l'a remplacé par la maçonnerie indiquée.

La *face interne* représente le *lit de carrière* de la pierre, comme d'ordinaire ; c'est la plus plate. Elle est assez régulière.

3° Pilier Est ou n° IV. — *a*) *Bloc C ou IV'*. — En réalité, le pilier n° IV n'existe pas à sa place. Il y a un espace vide (*Fig.* 9), en ce point, de 1^m20. Mais, *sur le sol* (et *non enfoncé en terre*), à son niveau, se trouve posé, un fragment de *granulite*, *cassé*, à cassure *mal patinée*, mesurant 1^m20 de largeur, ayant une épaisseur de 0^m40 et ne dépassant le sol (hauteur) que de 0^m85.

C'est là un bloc que nous appelons C. — Il est en contact avec le n° II et le pilier n° IX de l'Entrée. Sa cassure doit remonter à 1833, et non pas à 1887.

b) *Bloc B* (Pilier IV probable). — Nous pensons que le véritable Pilier n° IV est le bloc de *granulite*, désigné par la lettre B (*Fig.* 9), qui est *libre* et placé, à plat, sur le sol de la prairie, au coin Nord-ouest du Monument, à 0^m60 du Pilier n° I et à 0^m70 du Pilier n° II.

En effet, cette *pierre* mesure 2^m20 (hauteur), 1^m30 (largeur) et 0^m35 d'épaisseur. Ce bloc pèse : $2^m20 \times 1^m30 \times 0^m35 \times 2,7 = 2.685$ kilogs. — Sa hauteur concorde bien avec celles des Piliers II et III d'une part ; et, d'autre part, sa largeur de 1^m30 n'est pas trop considérable pour occuper l'espace vide, qui a 1^m20 à 1^m25 au moins.

On ne pourrait d'ailleurs faire que deux autres hypothèses pour ce bloc : *a*) ou bien il serait un élément (*Menhir*) d'un *Cercle péri-*

(1) Densité de la Granulite : 2,7.

taphique, apporté là ; *b*) ou bien il représenterait la *pierre de fermeture* du monument, transportée en ce point.

Mais ces deux suppositions sont peu probables. En effet : *a*) d'une part, les menhirs péritaphiques ne sont pas d'ordinaire *aussi plats* et aussi longs; *b*) d'autre part, ce bloc est *trop allongé* et pas assez arrondi, trop haut et pas assez épais, pour avoir pu servir de vraie *Porte* (1) !

3° Paroi Sud-ouest. — Elle est absolument *intacte* et se compose de *trois piliers*, restés *verticaux* (Baudry), bien en place et bien en ligne (*Fig.* 15).

Le n° V est en contact avec le Pilier du fond n° I ; le n° VII n'est séparé que par 0^m20 du Pilier n° VIII d'entrée; et le Pilier central, ou n° VI, est séparé par 0^m10 du n° V et 0^m15 du n° VII. On peut donc dire que tous ces piliers se touchent presque.

La *longueur* totale de cette paroi est d'au moins de 6^m85 [$2^m70 + 0^m10 + 1^m70 + 0^m15 + 2^m + 0^m20$], c'est-à-dire est de près de 7 mètres (*Fig.* 9 et 15).

1° Pilier Ouest (n° V). — Ce pilier, bien vertical, au contact du bord Sud du Pilier n° I, est en *granulite* (*Fig.* 15 ; J).

Il mesure 2^m30 de haut et est enfoui de 0^m25; d'où une longueur totale de 2^m55. Il est large de 2^m30 et épais de 0^m50.

Il cube donc : $2,55 \times 2,30 \times 0,50 \times 2,7 = 7.911$ kilogs.

2° Pilier Central (n° VI). — Bien vertical également, libre des deux côtés, il est en *granulite* (*Fig.* 15 ; H).

Il mesure 1^m90 de haut et est enfoui de 0^m30 ; d'où une longueur totale de 2^m20. Il est large de 1^m70, et épais de 0^m65.

Il cube donc : $2,20 \times 1,70 \times 0,65 \times 2,7 = 6.561$ kilogs.

3° Pilier Est (n° VII). — Ce pilier est en *Grès*, comme le n° II et occupe une place qui paraît presque voulue (Diagonale Nord-Sud avec le N° II) (*Fig.* 9). — On voit une *excavation*, particulière, mais naturelle, à sa face interne, qui est aussi la face la plus régulière. Sur la face externe, il y a des saillies et des trous, comme d'ordinaire dans ces grès (*Fig.* 15 ; F).

Il mesure 1^m90 de haut; comme il semble enfoui de 0^m30, cela donne une longueur totale de 2^m20. Il est large de 2 mètres et épais de 0^m45. On remarquera que le pilier n° II a même épaisseur! Ces deux blocs de grès doivent donc provenir du même gisement.

Il cube : $2,20 \times 2,00 \times 0,45 \times 2,3 = 4.554$ kilogs.

(1) Si Pierre de Fermeture il y a eu, il faut plutôt la rechercher dans le *débri* C, cité plus haut, car ce bloc cassé a précisément 0^m40 d'épaisseur.

4° Paroi Sud-est ou d'Entrée. — Elle se compose de *deux* piliers: Sud (n° VIII) et Nord (IX), séparés par l'*Entrée*, décrite ci-dessus. Elle est aussi absolument intacte, quoique, avant la restauration, ces piliers aient été *inclinés* vers l'Ouest *par la chute de la Table*, au dire de Léon Ballereau (1864) (1).

1° Pilier Sud (n° VIII). — Ce pilier est en *granulite* et bien vertical aujourd'hui. La table ne repose sur lui que par sa partie Sud. Il mesure 1^m90 de haut et est enfoui de 0^m30; d'où une longueur totale de 2^m20. Il est large de 1^m35, et épais de 0^m60 (*Fig.* 15 et 16; C).

Il cube donc : $2{,}20 \times 1{,}35 \times 0{,}60 \times 2{,}7 = 4.811$ kilogs.

2° Pilier Nord (n° IX). — Il est encore en *granulite*. Sa hauteur est de 1^m80; mais il est enfoui de 0^m35 [vérification faite par une *fouille* à l'extérieur en 1912] (*Fig.* 16; D).

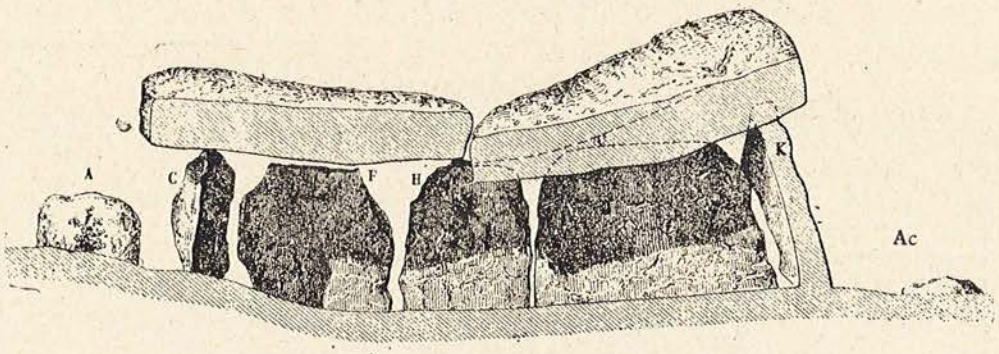

Fig. 15. — Coupe longitudinale de *l'Allée couverte de La Frébouchère* [Vue de la moitié Sud]. — *Echelle* : 1/100 [Dessin de L. Ballereau, publié par F. Baudry en 1864]. — *Légende* : A, Vestibule et Pilier n° XI ; — C, Porte et Entrée (Pilier n° VIII) ; — F, Pilier n° VII ; — H, Pilier n° VI ; — K, Pilier de *fond* (n° I) ; — J., Pilier n° V ; — B, Fragment *Ouest* de la Table ; — Ac, *Bloc de Calage* du Fond.

Longueur totale : 2^m15. Il est large, comme le précédent, de 1^m35, mais n'est épais que de 0^m25 seulement. Il *cube* donc : $2{,}15 \times 1.35 \times 0{,}25 \times 2{,}7 = 1.957$ kilogs.

Il est facile de voir que ces deux piliers ont bien été choisis à dessein (même *largeur* et même *hauteur*), pour obtenir une *Entrée*, très régulière et bien placée, *au milieu* même, de la paroi Sud-est ; mais celui du Sud est beaucoup plus épais.

5° Vestibule. — Le vestibule comprend deux piliers, *Nord* et *Sud* également (n°s X et XI), *perpendiculaires* aux précédents, à peu près parallèles. — Tous deux sont en *granulite* (*Fig.* 9 et 15; A).

(1) Voir la légende des dessins de son plan (*Fig.* 16), où il dit que ces piliers d'entrée sont *inclinés en dedans*, comme le *faux-pilier*, qu'il appelle E.

1° Pilier Nord (n° X). — Le Pilier n° X ou Nord est à 0^m70 au Sud-est du n° IX ; il ne correspond pas au bord Sud de ce pilier, mais est en retrait vers le Nord de 0^m20 (*Fig.* 9 et 16, B).

Il mesure $1^m25 \times 0^m50$ pour une hauteur de 0^m95.

2° Pilier Sud (n°XI). — Ce pilier est à 0^m50 seulement du n° VIII ; mais il est beaucoup plus en retrait vers le Sud, de façon à élargir le vestibule, par rapport à la porte qui n'a qu'un mètre, de 0,55 de ce côté (au lieu de 0,20) (*Fig.* 9, 15 et 16, A).

Il mesure $1^m30 \times 0^m45$ pour une hauteur de 0^m95.

On remarquera combien ces deux piliers se ressemblent ! Ils ont même hauteur (0^m95), presque même largeur (1^m25 et 1^m30) et même épaisseur (0^m59 et 0^m45). — Ils ont donc été *choisis* avec un très grand soin, pour remplir un but bien précis.

Tableau I. — Caractéristiques principales des Piliers.

Numéros des Piliers.	Dimensions Moyennes.				Poids. [*Kilogs*]	Observations.
	Hauteur.		*Largeur.*	*Épaisseur*		
	sur sol.	totale.				
I. Fond Nord-Ouest :						*Granulite.*
1° *Pilier n° I.*	2^m30	2^m75	3^m50	0^m40	10.000	*Largeur* maximum du fond : 5^m20.
II. Paroi Nord-Est :						*Longueur* : 6^m55.
2° *Pilier n° II.*	2^m10	2^m35	2^m45	0^m45	5.800	
3° *Pilier n° III.*	1^m95	2^m20	2^m55	0^m53	8.300	*Grès.*
4° *Bloc B* (n° IV ?)	»	2^m20	1^m30	0^m35	2.680	*Granulite.*
III. Paroi Sud-Ouest :						*Longueur* : 6^m85.
5° *Pilier n° V.*	2^m30	2^m55	2^m30	0^m30	7.910	*Granulite.*
6° *Pilier n° VI.*	1^m90	2^m20	1^m70	0^m65	6.560	*Granulite.*
7° *Pilier n° VII.*	1^m90	2^m20	2^m »	0^m45	4.550	*Grès.*
IV. Paroi Sud-Est :						**Longueur avec Porte : 5^m70.**
8°. *Pilier n° VIII.*	1^m90	2^m20	1^m35	0^m60	4.810	*Granulite.*
9° *Pilier n° IX.*	1^m80	2^m15	1^m35	0^m25	1.950	*Granulite.*
Totaux	*Poids des 9 Piliers* =				52.560 (1)	2 Piliers en *Grès*, seulement.

(1) A noter que l'ensemble des *Piliers* pèse un peu plus seulement de la moitié de la Table, unique, de l'Allée couverte, dont le poids dépasse 80.000 kilogr. — Le total des Blocs de La Frébouchère, si l'on y ajoute les pierres de l'Entrée et le Bloc de calage A est donc, en poids, supérieur à 135.000 kilogr. (80.000 + 52.560).

6° Table. — La *couverture* de l'Allée couverte est constituée par une seule et unique pierre, malgré ses dimensions ! C'est le fait le plus remarquable du Monument (*Fig.* 15 et 16).

Forme. — Cette table est, en effet, une admirable plaquette de *Granulite*, d'une régularité extraordinaire, absolument rectangulaire, sans trop grosses saillies ni profondes dépressions. On dirait qu'elle a été préparée à dessein, alors qu'en réalité il n'y a pas trace de travail humain à son niveau (*Fig.* 13).

Dimensions. — Malheureusement fracturée à l'heure présente, quand elle était entière, elle présentait les dimensions suivantes, d'après mes propres mensurations.

Longueur maximum (axe N.-O.-S.-E.) { côté Nord = 8^m65. / côté Sud = 7^m90.

— moyenne : 8^m30.

Largeur maximum (axe N.-E.-S.-O.). { côté Ouest = 5^m60. / côté Est = 5^m50.

— moyenne : 5^m55.

Epaisseur maximum. — coin N.-O. = 0^m80.

— — — coin N.-E. = 0^m65.

— minimum. — coin S.-O. = 0^m55.

— — — coin S.-E. = 0^m60.

— moyenne : 0^m65.

Inutile de dire qu'un grand nombre d'auteurs et d'archéologues ont mesuré cette pierre, comme le prouvent le Tableau N° II, résumé ci-contre (p. 686).

Il est curieux de voir combien peu de personnes ont trouvé les mêmes chiffres ! C'est ainsi que la largeur varie de 8 à 10 mètres ; Or, une erreur de 2 mètres sur 10 mètres, c'est vraiment exagéré, même pour 1836. Pour la largeur, l'erreur n'est pas moindre ; elle est aussi de : $7^m - 5^m$, c'est-à-dire 2 mètres. Et 2 mètres d'erreur pour 6^m, c'est vraiment beaucoup. De telles constatations sont renversantes... Pour l'épaisseur, d'ailleurs plus difficile à mesurer, on a varié aussi de 0^m65 à 1^m20, c'est-à-dire de 0^m60 pour 1^m20 ; la proportion est donc ici de 1 à 2 : ce qui est encore plus fort et vraiment incroyable !

Ab uno disce omnes.., en matière d'Archéologie à la mode ancienne.

Fracture. — Aujourd'hui cette Table est *brisée* en deux fragments, *Ouest* et *Est*, correspondant l'un au *fond*, l'autre à l'*entrée*. Ils mesurent réciproquement :

TABLEAU II. — DIMENSIONS DE LA TABLE DE LA FRÉBOUCHÈRE, D'APRÈS LES DIVERS AUTEURS.

DIMENSIONS ET POIDS	1 CAVOLEAU (1803)	2 DELANGE (1836)	3 Bon de WISMES «	4 L. AUDÉ (1840)	5 MEUNIER (1854)	6 F. BAUDRY (1860)	7 *Dict. Top. Gaule* (1878)	8 JOANNE (1868)	9 L'ABBÉ RIVALLAND (1888)	10 MINISTÈRE des BEAUX-ARTS (FICHE)	11 L. BROCHET (1902)	12 COLINS (1902)	13 GAUDIN (Instituteur) (1903)	14 MARCEL BAUDOUIN (1909) (Moyennes)
I. 1. LONGUEUR	8m65	8m	9m	8m75	8m60	8m80	2m (2)	8m60	10m	9m	8m	9m	9m60	8m30
I. 2. LARGEUR	5m33	5m33	5m65	5m70	5m60	5m24	5m10	5m30	7m	5m10	5m	5m	5m40	5m55
I. 3. ÉPAISSEUR	0m65	0m80 [milieu] / 0m65 [extr.]	1m	0m90 [milieu]	0m70	0m75	1m	0m60	1m20	1m	»	»	0m60	0m65
I. 4. CUBE	»	»	»	»	»	34mc582	»	»	»	»	»	»	»	30mc042
II. — POIDS	75.000 kil.	»	75.000 kil.	50.000 k (1)	»	95.965 kil.	100.000 k.	75.000 kil.	»	100.000 k.	100.000 k.	100.000 k.	»	80.000 Kil.

(1) Erreur manifeste (Faute *d'impression*, pour 90.000 sans doute) !

(2) *Faute d'impression*, évidente !

1° *Fragment Est* : Largeur : 5m60. Longueur : bord Sud-ouest, 4m20 ; bord Nord-est, 3m35. Epaisseur : bord Sud-ouest, 0m60 ; bord Nord-est, 0m65.

2° *Fragment Ouest* : Largeur, 5m50. Longueur : bord Sud-ouest,

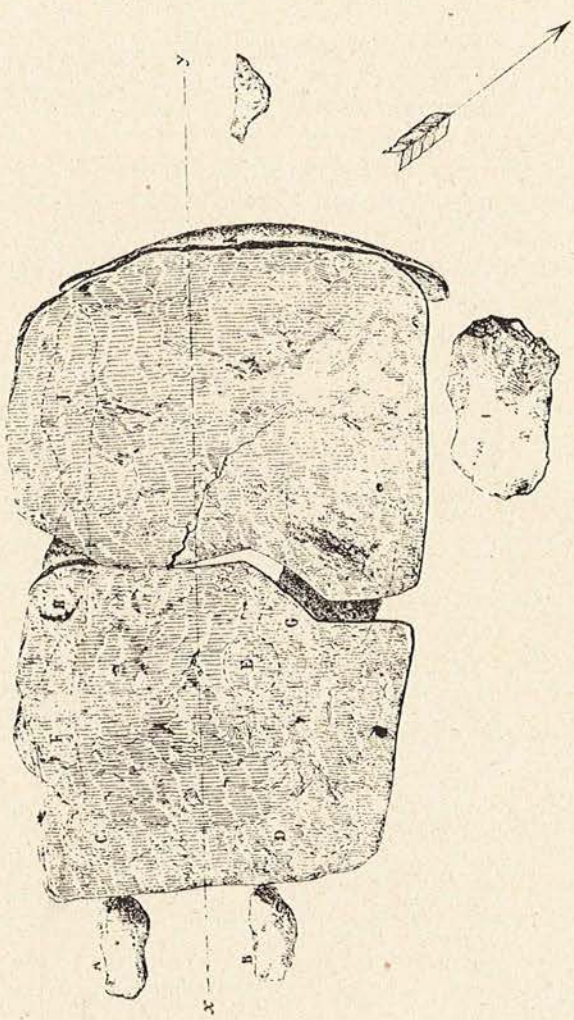

Fig. 16. — Vue, par en haut (Face supérieure), de la Table de l'*Allée couverte de La Frébouchère*. — *Echelle* : 1/100. — [Dessin de L. Ballereau, publié en 1864 par l'abbé F. Baudry]. — *Légende* : A, Pilier n° XI ; — B, Pilier n° X ; — F, H, J, Piliers de la *Paroi Sud* ; — K, Pilier du *Fond* ; — C, D, Piliers d'*Entrée* ; — E, Faux pilier *central* (moderne) ; — G, Pilier n° III, *tombé* ; — I, Pilier n° II, *tombé* et *déplacé* ; — *x y*, *Grand axe* du Monument.

3m70 ; bord Nord-est, 5m30. Epaisseur : bord Sud-ouest, 0m55 ; bord Nord-est, 0m80.

Il en résulte que la ligne de fracture est *oblique* du Sud-ouest au Nord-est. Mais elle n'est pas en ligne droite ; elle présente la forme d'une *S majuscule*, à grand axe transversal bien entendu (*Fig.* 16).

Rapports avec les Piliers. — Cette table *déborde*, de tous les côtés, *les piliers*, d'une façon notable. Voici de combien. *Piliers* : n° I, un mètre en arrière en haut ; 0^m20 en bas seulement (en raison de l'inclinaison du Pilier n° I en dedans de 0^m80) ; n° II, 0^m55 ; n° III, 0^m45 ; n° IV, 0^m30 ; n° V, 0^m80 ; n° VI, 0^m20 (en raison d'une petite échancrure à ce niveau) ; n° VII, 0^m65 ; n° X, 0^m45 ; n° XI, 0^m60. — En somme, elle déborde plus du côté Sud-ouest (en moyenne 0^m70), qu'au Nord-est (en moyenne 0^m40). — Donc la *restauration* de la *paroi* Nord-est (1887) a été excellente, à ce point de vue.

Il est à noter qu'à l'*Entrée* la partie qui déborde (0^m55 en moyenne) recouvre précisément l'espace libre de 0^m50 entre les piliers du vestibule et ceux de la porte. Cela semble bien indiquer que, pour fermer le mégalithe, il fallait glisser une pierre *par dessous cette table* et ne pas l'appliquer sur elle.

Cube. — Une telle table cube donc :

$8^m30 \times 5^m55 \times 0^m65 = 30^{mc}042{,}225$; soit environ 30^{mc}.

Poids. — En supposant que cette granulite, à grains très fins, pèse 2,7, on a, comme *poids* : $2{,}7 \times 30^{mc} = 81.000$ kilogr. — En comptant 80.000 kilogr., je n'exagère donc rien. Nous sommes assez loin, ainsi, du chiffre de 100.000 kilogr., accepté par beaucoup d'auteurs, mais proche de celui de Cavoleau (75.000 kilogr.), qui, d'ailleurs, quoiqu'il ait opéré dès 1803, est l'un de ceux qui ont pris les mesures les plus exactes ou du moins celles qui se rapprochent les plus des nôtres !

Fausse Gravure [*Cupule*]. — Nous n'avons constaté l'existence que d'une seule et bizarre *Cupule* sur la *Table*. — Comme elle se trouve sur la *face intérieure*, probablement la face *lit de carrière*, de cet immense bloc et au coin *Nord-est*, sur le fragment correspondant à l'entrée, je crois qu'elle est *fausse*, c'est-à-dire ne résulte que d'une attaque moderne. — Cette cupule est, en effet, sinon de fabrication très récente, du moins très discutable comme origine (1). — Mais nous n'osons pas être absolument affirmatif cependant. En tout cas, elle est située à 0^m80 du *bord Sud-est* et à 0^m80 du bord Nord-est du fragment Est de la Table. Un peu ovalaire, elle a $0^m08 \times 0^m05$ en largeur ; elle mesure 0^m03 de profondeur et est *très conique*.

Elle peut dater, sinon de la Restauration de 1887, ayant nécessité l'emploi d'appareils *modernes*, du moins de la tentative de Destruction de 1833 et être en rapport avec la première Restauration,

(1) En effet, elle se trouve à une égale *distance*, à 0^m80 exactement, de deux bords de la Table : ce qui paraît *voulu*. Or les Cupules néolithiques ne s'observent guère dans de telles conditions !

c'est-à-dire avec la pose du *Faux-Pilier* D. On a pu la faire à dessein, pour avoir là un point d'appui plus solide sur la table (1).

Ce qui me fait douter de son ancienneté, ce sont d'abord sa *forme* (elle est *trop profonde* pour sa longueur), et surtout sa *situation*, étant donné qu'elle paraît correspondre à la face dite *lit de carrière* de la Table, puisqu'on voit deux vestiges de *Bassins* (peut-être VRAIS) à la *face supérieure* de cette table.

Toutefois, il n'y aurait, au fond, rien d'impossible à ce que la cupule fut *néolithique* (2) ! Mais, alors, il faudrait admettre que : 1° les *Néolithiques ont chaviré* cette table de près de 80.000 kilogr. (ce qui n'est pas impossible); 2° que la *face intérieure* n'est pas la face dite *lit de carrière*, mais celle qui jadis était exposée à l'air avant l'*érection du mégalithe* [ce qui est aussi à la rigueur possible, mais *peu probable* (3)] ; 3° et que les *faux bassins* (4) ne se sont formés que *depuis que le tumulus a disparu* (ce qui semble impossible !).

Tout cela est donc assez difficile à accepter, malheureusement. — Je n'insiste pas par suite sur cette fausse cupule, qui a pu, certainement, être *faite* en 1833 !

7° FAUX PILIER INTÉRIEUR (D). — Ce faux-pilier se trouve dressé au coin Nord-est de la chambre, près de l'entrée, et à droite en y pénétrant (*Fig.* 17).

Il est distant de 0^m43 de la paroi Nord-est et de 1^m45 de la face interne du Pilier n°XI. Il se trouve en face le bord Est du pilier III

(1) Cette donnée semblerait indiquer qu'elle aurait été faite là pour placer l'extrémité d'une forte *tige de fer* de soutien, au niveau du coin Nord-est de la Table: cela *avant* ou *pendant* la pose du *faux-pilier*, placé un peu plus loin vers l'Ouest.

(2) Il faudrait alors ne pas admettre comme *vrais* les *Bassins*. Il faut donc choisir entre les *Bassins* et la *Cupule*, à supposer que l'un des deux travaux soit *humain*, car les vrais *Bassins* et les vraies *Cupules* SONT TOUJOURS DU MÊME CÔTÉ D'UNE GROSSE PIERRE MÉGALITHIQUE.

J'ai surtout remarqué l'un de ces Bassins. — D'après M. Gaudin, c'est là, dit la Légende, « que les Druides faisaient couler le sang de leurs victimes ! » — C'est la légende, d'origine *scientifique*, de l'AUTEL A SACRIFICES !

(3) Pourtant, sur la Table [Granulite] d'un autre Dolmen du Bernard, celui du *Breuil*, il y a toute une série de *magnifiques Cupules*, placées sur la *face supérieure*, qui n'est certainement pas celle du *lit de carrière* [Voir les *Cupules de l'Ile d'Yeu*].

Et nous avons retrouvé d'autres cupules sur Granulite aux environs [Beaulieu, Fontaillé, La Marsaudière, La Boilière, etc., à Avrillé; Le *Menhir des Jaunières*, au Givre; sur les *Menhirs de La Frébouchère* ; etc.]. — Par conséquent, une *Cupule néolithique*, à La Frébouchère, n'aurait rien que de très naturel, d'autant plus qu'il y en a (*Fig.* 18) sur ses *Menhirs satellites* [*Le Pré-Bas* ; *La Mancelière* ; *Le Rocher-Haut*].

(4) Il est probable que ce sont ces *Bassins*, dont L. Audé a dit : « Je n'ai observé à la surface rien de particulier, que *deux* légères *cavités*, qu'on ne peut assurer être faites à dessein. »

et presque au milieu du pilier IX, de façon à ne pas masquer du tout la porte, quand on la regarde du fond du caveau.

Il est *vertical*, presque *arrondi*, en forme de fût de colonne, comme un *menhir* bien régulier. Mais il ne ressemble nullement à un vrai *pilier* ! Il présente quatre faces, correspondant aux quatre parois. Il est large de 0^m70 à sa base, épais de 0^m55, et haut de

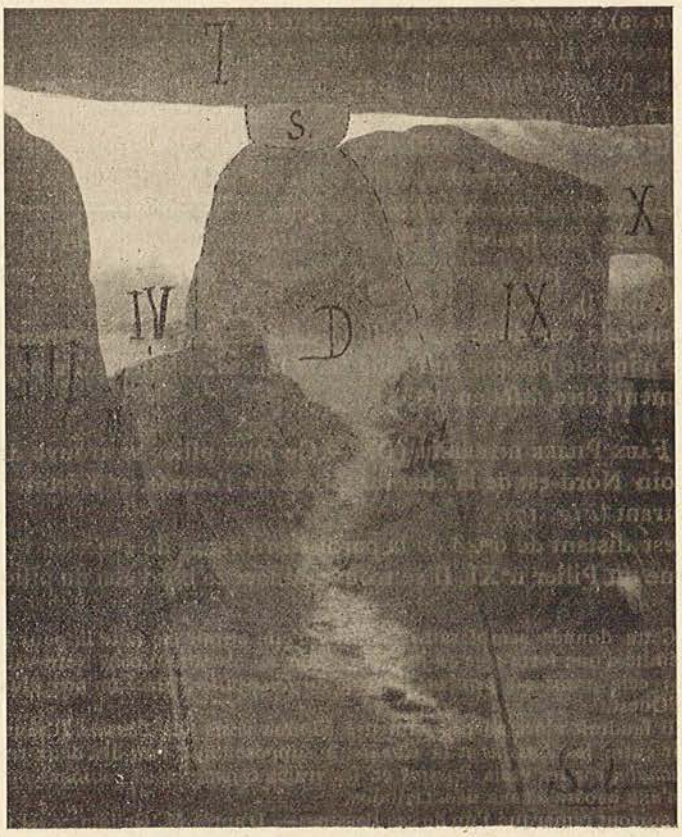

Fig. 17. — Aspect de l'Entrée de l'Allée couverte de la Frébouchère, vue par l'intérieur du Monument. — Situation du Faux Pilier. — Photographie Marcel Baudouin. — *Légende* : D, Faux Pilier ; — S, Gros Bloc de Calage ; — T, Table ; — III, IV, X, *Piliers*.

1^m80 au-dessus du sol. Je n'ai pas vérifié son *enfouissement*, qui doit être au moins de 0^m20 : ce qui donne une pierre de 2 mètres environ, comme longueur totale.

Entre ce faux pilier (1), *placé, évidemment, pour soutenir le Coin Nord-Ouest le fragment Est de la Table*, déjà cassée ou non

(1) C'est, peut-être, le *Silex* de 0^m15, signalé par L. Audé (1840), qui l'a vu sur un « pilier du *Midi* », en effet, et qu'on aurait *déplacé* en 1887 ! — J'ignore d'où provient ce bloc ; peut-être d'une *Meule de Moulin*, cassée ?

et celle-ci, il y a un BLOC, surajouté (*Fig.* 14; S), qui a 0^m15 de côté. Ce bloc est destiné à l'*allonger*. — Ce qui prouve bien que sa pose sur ce pilier n'est pas ancienne (1833) et date de 1887 seulement, c'est qu'on ne le voit pas sur les dessins anciens (*Fig.* 2)!

D'où vient ce pilier spécial, *artificiellement* (1) placé là en 1833? Je crois que, vu sa forme, ce ne peut être qu'un *élément de l'un des Cercles péritaphiques*, ou plutôt même un petit Menhir, *satellite* du Tumulus, qu'on a déplacé, pour l'utiliser de la sorte, dès 1833.

8° COMPARAISONS. — Si nous rapprochons le Caveau sépulcral de La Frébouchère des grands Mégalithes funéraires de France, nous constatons que, s'il est bien plus petit que l'*Allée couverte de Bagneux* (Maine-et-Loire), type du genre, il est, par contre, si on ne calcule pas avec l'entrée et laisse de côté le *vestibule*, un peu *plus grand* que la célèbre *Grotte des Fées de Mettray* (2); celle-ci, en effet, a bien 7^m50 de long (soit 0^m30 de plus que La Frébouchère), mais elle n'a que 2^m50 de large en moyenne, au lieu de 3^m65 (3).

A La Frébouchère, comme à Bagneux, le *dispositif de fermeture* est typique; et, en réalité, le vrai vestibule d'accès manque, tandis qu'il est presque aussi important à Mettray que dans certaines Allées couvertes de l'Oise (Trie-Château; etc.).

Le Grand Menhir satellite de fond de Mettray est à 172 mètres à l'Ouest; à La Frébouchère, il est *plus éloigné* (500 mètres) (*Fig.* 18) (4): ce qui prouve encore la plus grande importance du monument vendéen.

9° EPOQUE D'ÉDIFICATION. — D'après la théorie que j'ai exposée ailleurs (5), ce monument est très ancien. En effet, il a son Entrée à 144° SUD-EST magnétique. Or, au Bernard (Vendée), la déclinaison magnétique étant d'environ 15°, on obtient, comme orientation *astronomique*: 144° — 15° = 129° SUD-EST *polaire*. Or, le

(1) En effet, il est à peu près au tiers Ouest de l'extrémité Nord du fragment Est, puisqu'il est 2^m25 du bord Est, le fragment n'ayant là que 3^m25; et à 0^m90 du bord Nord.

(2) J. GAURICHON (Tours). — *L'Allée couverte de Saint-Antoine-du-Rocher [Grotte des Fées de Mettray] (Indre-et-Loire). — VI^e Congrès Préh. de France*, Tours, 1910. Paris, 1911, p. 639-682, 7 fig. — Tiré à part, 1911, in-8°.

(3) La hauteur est à peu près la même dans les deux cas.

(4) Marcel BAUDOUIN. — *Etude sur la Signification des Menhirs à l'aide du Phénomène de la Précession des Equinoxes [Le système des Menhirs satellites, indicateurs et péritaphiques, de l'Allée couverte de La Frébouchère, au Bernard (Vendée)]*. — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1913, X, n° 4, p. 209-212, 1 *fig.*

(5) Marcel BAUDOUIN. — *Détermination de l'âge, en années, des Mégalithes funéraires néolithiques à l'aide du phénomène de la Précession des Equinoxes*, etc. — *Bull. Soc. Préh. Franç.*, Paris, 1913, X, n° 2, p. 78-83, 2 fig., tabl. [Voir p. 81].

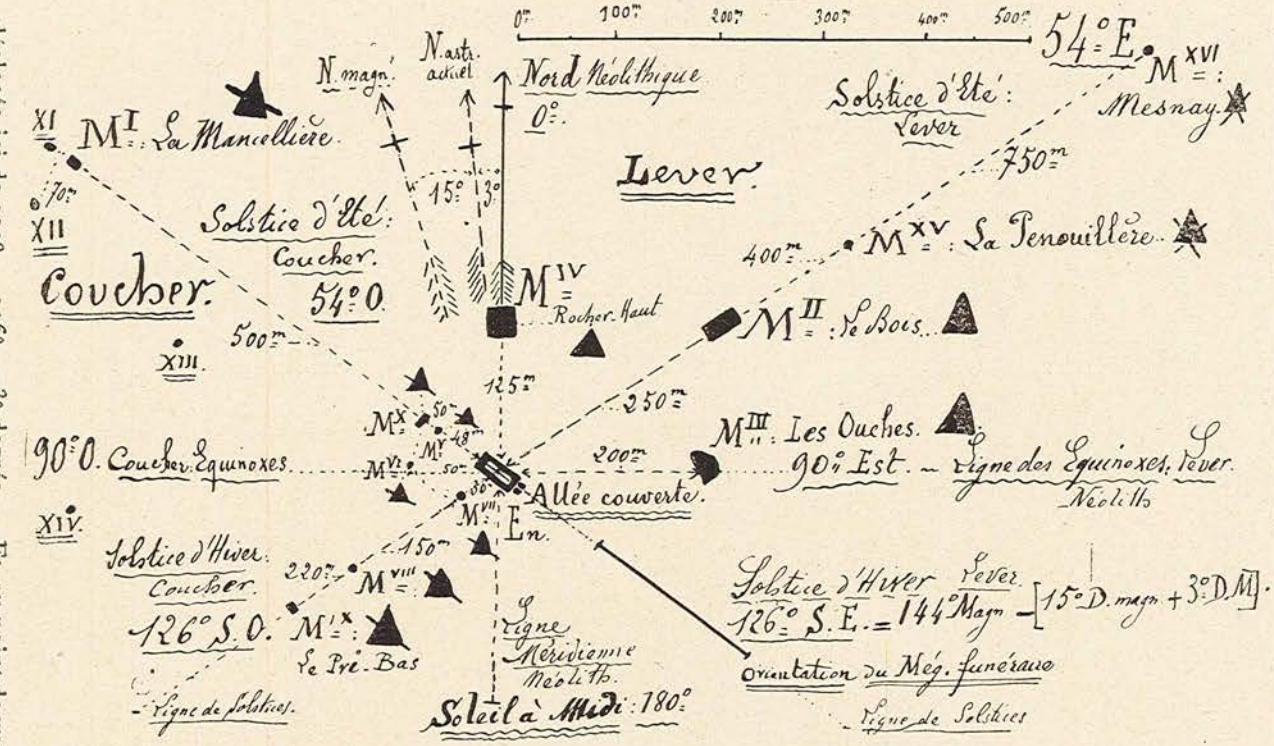

Fig. 18. — Le Système des MENHIRS SATELLITES de l'*Allée Couverte* DE LA FRÉBOUCHÈRE, au Bernard (Vendée). — *Echelle* : 15/10.000. — *Légende* : En, *Entrée* de l'ALLÉE COUVERTE. — O, Ouest ; — E, Est ; — M I à M XVI, *Menhirs Satellites*. — XI, XII, XIII, XIV, Pierres, *tombées*, très douteuses comme Menhirs.

point solaire le plus rapproché, *à gauche*, est de 126° [Azimuth du Lever du Soleil au *Solstice d'Hiver*]. — La *Méridienne* est donc déplacée ici de 129° — 126° = 3° degrés. — Et, au point de vue du phénomène de la *Précession des Equinoxes*, c'est-à-dire du Dépla-

cement de la ligne des Pôles depuis l'ère néolithique (c'est-à-dire l'époque de construction), cela donne comme date : 9.300 ans avant J.-C. environ.

Ce serait donc là un des plus vieux mégalithes funéraires de la Vendée (11.000 ans), si ma théorie représente la vérité.

Conclusions. — En somme, comme l'a dit, dès 1836, Delange, l'Allée couverte de La Frébouchère se composait, avant 1833, de Neuf Piliers, au devant desquels se trouvaient *deux* autres, formant ce qu'on appelle un *vestibule*, en réalité un système spécial de *Fermeture*.

Ce Monument, qui doit être sépulcral comme tous les autres, est surtout remarquable par sa *pierre de fond* et sa *Table*, qui est énorme et d'aspect unique en Vendée. Il est rare, même en Bretagne, de trouver une dalle de couverture, pour des Mégalithes funéraires, aussi formidable, d'un poids pareil, et d'une aussi belle *régularité* !

Il faut insister aussi sur la *capacité* de ce caveau : plus d'une cinquantaine de mètres cubes ! On a pu placer là des ossements en quantité très considérable ; et, cependant, on n'en a jamais trouvé le moindre débris, depuis plus de cent ans qu'on étudie et fouille ce grand Dolmen ! *Plusieurs Centaines de Sujets* (1) ont pu y être déposés ; et il n'en reste absolument rien.....

Il faut insister aussi sur la présence de deux piliers de grès, alors que tous les autres sont en granulite. Évidemment, ils n'ont peut-être pas été placés là à dessein ; mais on aurait pu très bien cependant tout construire avec la même roche !

A signaler aussi le mode de constitution du *Vestibule*, qui n'est pas tout à fait dans l'axe de la *Porte*, et est un peu dévié, sans doute pour *rectifier* l'Orientation ! L'aspect, si curieux de ce vestibule [*Fermeture*] est très bien conservé.

On se demande comment et pourquoi tout le *Tumulus* correspondant a presque complètement disparu et a été *enlevé*, alors que pourtant, jusqu'en 1833, le Mégalithe était resté absolument *intact*.

Enfin le *Système de Menhirs satellites*, qui entoure cette sépulture et que j'ai décrit ailleurs (*Fig.* 18), est tout à fait remarquable et vraiment exceptionnel par son importance !

*
* *

M. le Marquis de Fayolle. — Je ferai observer que, dans la Dordogne, on n'a pas signalé les Menhirs indicateurs ni les blocs, qui, en Vendée, entourent les tumulus. — Je demande à M. le

(1) A Vendrest (S.-et-M.), une chambre funéraire de 12^{mc} seulement a donné près de 150 sujets [M. Baudouin. — *La Sépulture de Belleville*, etc. — Paris, 1911, in-8°].

Dr M. Baudouin s'il ne pense pas que l'on peut en trouver la raison dans ce fait que l'on n'a pas observé dans la Dordogne de dolmens recouverts d'un tumulus et qu'on n'en trouve pas davantage la trace.

Les dolmens se trouvent sur des crêtes dénudées, où cependant il devrait subsister des traces de tumulus : ce qui permettrait de penser que ces dolmens, étant *à l'air libre* et *apparents*, il était inutile de les signaler par les blocs indicateurs, dont M. M. Baudouin a si remarquablement défini le rôle.

M. Marcel Baudouin. — A mon avis, et d'après mes explorations personnelles sur le terrain, faites en France depuis 25 ans, et en particulier en Vendée et en Bretagne, les Dolmens et Allées couvertes, autrement dit les Mégalithes funéraires en forme de caveaux, étaient autrefois toujours cachés sous des Tumulus, importants souvent.

Si, actuellement, il y a des pays où de nombreux dolmens sont à l'air libre (Midi de la France ; Dordogne, etc.), cela prouve simplement que ces tumulus ont disparu sous des influences diverses [Intempéries ; actions humaines ; etc.]

L'observation montre d'ailleurs que, très souvent, près de ces Allées couvertes, dites à l'air libre, et prises jadis pour des *Autels* et des *Temples*, on trouve, si l'on *fouille* et si l'on cherche bien, des traces indubitables des *Tumulus* et des *Cercles péritaphiques* !

Toutes mes fouilles, sans exception, concordent avec cette théorie, qui se conçoit d'autant mieux qu'on avait affaire à des Monuments *sépulcraux*, et non à des *Temples* ; et que, de tout temps, on a cherché à dissimuler les restes des *Morts*, pour assurer leur conservation aussi longtemps que possible.

M. Martial Imbert (Paris) tient à confirmer l'idée du Dr M. Baudouin, en ce qui concerne le recouvrement des dolmens par un tumulus.

Pour ce qui est des dolmens de la Haute-Vienne, ils sont de petites dimensions et les chambres ne sont pas closes par des pierres ou des murettes. Il est donc de toute nécessité qu'un tumulus de terre ou de pierrailles les aient recouverts ! Il doit en être de même pour les dolmens de la Dordogne, dont parle M. le marquis de Fayolle. Il se peut que les régions dénudées où on les voit aujourd'hui aient été autrefois recouvertes de terre, qui permettait de recouvrir les dolmens. La dénudation peut être l'œuvre du temps seul.

M. Marcel Baudouin. — Je ne puis qu'approuver les remarques de M. Imbert. Le processus de destruction des tumulus est d'ailleurs des plus variables avec les régions et les circonstances locales.

Inventaire des Mégalithes Roussillonnais.

PAR

J. GAURICHON (Tours, I.-et-L.).

La plaine du Roussillon est bornée au Midi par la chaîne des Alberas, qui sépare la France de l'Espagne; au Nord, par les Corbières qui servent de limite au Languedoc; au couchant, par le Canigou qui s'appuie à la crête des Pyrénées. Cette dernière montagne est limitée au Nord et au Midi par les profondes vallées de la Tet et du Tech et s'avance à l'Est par une suite de collines transversales, dont les dernières rampes se confondent avec la partie centrale et élevée de la plaine. Une vaste forêt recouvrait autrefois les barrières naturelles du Roussillon; on en trouve quelques débris sur les Alberas, sur le Canigou et sur les Corbières.

C'est dans les régions moyennes de cette forêt que se rencontrent les derniers vestiges d'un culte, que le prosélytisme chrétien surtout fit disparaître de la plaine avant le sixième siècle. Nous allons en indiquer les principaux en commençant par l'angle Sud-est de la plaine.

L'antique voie romaine passait à Ruscino, Castell-Rossello et Elne (Illiberis). Elle fut appelée, dans le moyen âge, Carrera de Carlos Magno. Le vieux manoir de Tatso d'Availl, sur la rive droite du Tech, est situé au lieu où la voie se bifurquait. La branche gauche, plus rapprochée de la mer, se dirigeait par Argelès vers Collioure, Cauco-Illéberis, Port-Vendres et le col de Banyuls. C'est la route de l'armée d'Annibal. La branche droite allait vers Sureda (bois de liège), et s'enfonçait dans la vallée d'Ultrera qui commence au lieu de la Pava (repos, halte).

On voit à Tatso d'Availl deux TUMULUS (barrows), situés autrefois sur la voie romaine, maintenant à environ 100 mètres de la route nationale; ils ont près de $9^{m}70$ d'élévation.

La vallée d'Ultrera remonte jusqu'à la crête des Albéras. La Carrera Velha, voie romaine, est encore ombragée par les débris d'une grande forêt, que l'industrie achève de détruire. Elle établissait une communication facile entre le pays des Sardones et celui des

Celtibères. A l'extrémité orientale des Alberas est la voie de Charlemagne et le col de Banyuls. A l'extrémité occidentale, se trouve le château de Bellegarde, dont la porte recèle des débris du trophée de Pompée.

Cette vallée est bien connue des anciens historiens. Ses rochers, ses ombrages et ses eaux lui donnent un aspect très pittoresque. Sur un de ses contreforts s'élève le roc de Montbrâme (*bram*, cri, épouvante), au pied duquel sont des tas de roches isolés et entourés d'un cercle de roches fichées, brutes et assez élevées. L'aire de ce Cromlech est assez étendue. Ses abords étaient défendus par une deuxième enceinte de moellons superposés. On appelle ce lieu La Jasse dels horts (enclos des jardins). — Le roc de las Médas (*metae*, borne) est dans le voisinage. Sur le revers opposé de la vallée existait, autrefois, un autre *monument*, détruit aujourd'hui, et, à côté, deux pierres fichées, sur lesquelles repose une table horizontale. Non loin de là sont les ruines du château d'Ultrera (Vulturaria), assiégé, pour la dernière fois, en 1675, par le maréchal de Schomberg.

A l'entrée du vallon de Montbrame, entre le village de Sureda et Notre-Dame del Castell, est un dolmen ruiné, près duquel on éleva une croix au moyen âge.

Dans le terroir de Laroque, village dépendant des Albéras et voisin de Sureda, se trouve un dolmen formé de trois roches granitiques qui en supportent une quatrième horizontale, brute et brisée. La superficie de cette dernière est de 12 mètres carrés. On nomme ce monument La Balma del Moro, la grotte du More. Ses abords sont pavés de larges dalles.

Dans le terroir de Sureda, près de la ferme Mas del Cà (du chien), est un dolmen à demi renversé.

Vers l'extrémité occidentale des Alberas, avant le col de Bellegarde, est un dolmen, très dégradé, appelé le Roc de la Christiana.

Dans la belle forêt de Riunognès, au Nord-ouest de Bellegarde, au col de Portell, dominé par le pic de Miradones, est un dolmen, renversé. Les piliers ont 3 mètres de hauteur. La table gît à terre, auprès d'une source.

Dans un petit col voisin, on voit un monolithe, de granite, renversé, long de 3 mètres. Un des fragments de ce *menhir* offre un trou circulaire (1). On le nommait la *Pierre du Serment*.

Près du bourg de Maurellas, dans un des vallons de Riunognès, est un autre *menhir*, nommé Pedra dreta. Non loin de là est le Pla des Estanyols (petits étangs) ; on y voit un grand cercle, formé par

(1) La forme de cette ouverture rappelle assez celle du *Menhir des Arabes* (Indre-et-Loire).

d'énormes roches ; au milieu du cercle est un monolithe, en forme de Siège ; à côté un Menhir, de 4 mètres d'élévation.

Sur le revers espagnol de la montagne de Riunognès, au village d'Agullana, à 5 kilomètres de la frontière, au milieu d'une belle forêt de lièges, sur un petit plateau qui longe le chemin d'Agullana à Darnius, on voit un *menhir*, d'environ 4 mètres. Il y en a d'autres dans la même forêt, que, malheureusement, le manque de temps ne m'a point permis de reconnaître.

Dans le terroir de Custoja (Custodia), situé sur la partie française de la crête des Pyrénées, est une *Pierre branlante*, nommée Probadones (épreuve des femmes).

Dans le terroir espagnol, dominé par le col de Custoja, est le gros bourg de Massanet, dont la maison commune possède, scellé dans l'un de ses angles extérieurs, le *pal* de Roland ; c'est une grosse barre de fer, de 5 à 6 mètres de longueur. L'Hercule des Pyrénées lança ledit pal par dessus les montagnes ; et il vint tomber à Massanet. On ajoute, il est vrai, que Roland était alors sur le Canigou ; ce qui rend le fait plus croyable, suivant les Catalans de la frontière. Les Mores, Roland et Charlemagne ont absorbé à leur profit toutes les anciennes légendes !

Au sommet de la grande vallée du Tech, à l'entrée du haut plateau dit Pla Guillem (Guillaume, comte de Cerdagne), qui relie le Canigou aux Pyrénées, on trouve une autre pierre divinatoire, dont le jeu est dérangé.

Sur les hautes collines, qui marquent le revers oriental du Canigou, on trouve :

Sur un plateau voisin du petit village de Tenlis, la Caxa del Moro (Tombe du More), aire d'environ 20 mètres carrés, enclos de 4 pierres calcaires verticales. La table a glissé sur le sol, qui est schisteux. Un des fragments de la table a un trou circulaire, de $0^{m}05$ à $0^{m}06$ de diamètre. Tous les ans, le jour de l'Ascension, les habitants de Tenlis viennent en procession à la Caxa del Moro.

Au pied de la tour moresque del Batera, qui domine la crête voisine, est une Pierre branlante, près de la ferme au Mas de la Corona. Roland fut, dit-on, enterré près de cette ferme. Un dolmen ruiné est nommé la Caxa de Roland. La Cola de las Encantadas (grotte des Fées) est près du village de Tenlis.

Sur le revers oriental de la dernière colline de Llauro, canton de Thuyr, est un mamelon conique, appelé Serra de las Costas, faisant place au Serrat de la Dona Blanca. Le premier mamelon renferme un réduit appelé Cabana del Moro, formé de trois pierres fichées. L'une d'elles sert encore de support à la table du dolmen. Ce sont des roches quartzeuses ; et le sol est schisteux.

Sur le mamelon voisin on trouve d'autres vestiges de murs mégalithiques, et principalement de pierres droites.

Près du Serrat de las Caderas (sommet des chaises) sont des roches, entassées sans ordre, et formant trois tas isolés. Chacun d'eux a trente pas de circonférence.

Les localités voisines, quoique privées de grottes naturelles, possèdent des rochers, nommés Balmas. On y montre l'emplacement de dolmens détruits par le prosélytisme du moyen âge. La ville celtique de Mirmande, qui a laissé une si grande renommée, était entre Montauriol et Serrat, au Sud-ouest de Thuyr.

Le village de Montner et le château très ancien de Caladroer occupent le dernier embranchement des Corbières, le plus rapproché du Tet; sur la crête de cet embranchement, au lieu dit Coll-de-la-Batalla, dépendant de Montner, était un beau menhir, de 4 mètres de haut. En 1823, on l'a brisé en sept fragments, pour bâtir le parapet d'un pont jeté sur les ravins de la Batalla. On appelait ce menhir Pedra-Llarga ou Mastra de Roland.

Sur un plateau supérieur, au bois de genevriers de Caladroer, est un autre *menhir*, incliné vers le Nord. Il a 5 mètres de haut. Son inclinaison fait supposer que la partie enterrée est fort longue. Quelques pas plus loin, est un *dolmen* avec des supports en granit.

Sur la pente méridionale du col de la Batalla (dénomination antérieure au moyen âge) sont deux autres *menhirs* : l'un de 5 mètres; l'autre de 2 mètres de long; le dernier est entouré de fragments.

Près du col est le vallon de las Illas (*il*, *ill*, ruisseau) et le Clot de la Llota (bassin de l'ardoise). Là sont deux belles roches en granit plates et surnommées *Palets de Roland*. L'une a 5 mètres, l'autre 7 de longueur sur $1^{m}50$ d'épaisseur. Elles reposent sur des supports. Leur aire est traversée par un filet d'eau, venant de la Fontaine-du-Dimanche.

La liste est close des monuments mégalithiques que j'ai pu repérer dans mes excursions à travers le Roussillon. D'autres existent sans doute. La statistique pourra en être continuée, car on peut assurer que nos anciens ermitages, situés sur des mamelons, ou à côté d'une fontaine, ont, presque tous, remplacé dans le moyen âge, des monuments païens. On arrivera ainsi peu à peu à fixer les limites où sont renfermés, en France, les Mégalithes.

Etude sur des Mégalithes Britanniques [Exposition et explication de 17 Projections lumineuses].

PAR

A. L. LEWIS (Wallington (S.), Angleterre).

J'ai le plaisir de vous soumettre quelques projections, relatives à certains Monuments mégalithiques de la Grande-Bretagne.

Près de la petite ville de Chipping-Norton, dans le comté d'Oxford, il y a un CERCLE, de trente-deux mètres de diamètre, de soixante-huit pierres, qu'on appelle le *Roll-Rich*.

Une soixantaine de mètres, au Nord-est, il y a un grand MENHIR, appelé le King-stone (Pierre du Roi). Le chemin entre cette pierre et le Cercle divise les comtés d'Oxford et de Warurck ; et ce fait suggère que les pierres étaient bien là avant la définition des limites de ces comtés et que la borne fut placée entre les pierres, celles-ci formant un point de repère déjà bien connu.

Plus loin, à l'Est du cercle, il y a de grandes pierres, peut-être les restes d'un DOLMEN, qu'on appelle « les 5 Knights (cinq Chevaliers) ». — Je crois que ces pierres n'ont jamais été couvertes par un tumulus, mais qu'elles formaient une espèce de châsse.

A Minchinhampton, dans le comté de Gloucester, il y a un MENHIR, qu'on appelle « Long stone (pierre longue) ». — Il a deux mètres et demi de hauteur. Il est percé de trous naturels; au travers d'un de ces trous, les enfants étaient autrefois passés, pour les guérir de la rougeole ou de la coqueluche.

Une dizaine de kilomètres à l'Ouest de cette pierre, à un lieu appelé Uley, il y a un TUMULUS, avec GALERIE, pourvue de deux chambres de chaque côté. Deux crânes, dolichocéphales y ont été trouvés en 1824; et M. le Dr Ihurnam, qui explora les chambres en 1854, y trouva les restes de quinze squelettes et de huit ou neuf crânes, dont quelques-uns étaient brisés par des coups inten-

tionnels, soit en bataille, soit comme sacrifice. Il y avait aussi des silex. Au-dessus d'une des chambres, il y avait une sépulture secondaire, de la période romaine.

Le tumulus a une quarantaine de mètres de longueur et la galerie : sept mètres. Les murs sont faits en partie de dalles, et en partie de maçonnerie sèche; le toit de la galerie est fait de dalles; mais les chambres sont voûtées.

Dans la péninsule du Grand Orme, à Llandudno, au Nord du Pays de Galles, il y a un petit DOLMEN, dont la seule importance est qu'il est situé au Sud-est d'un tumulus, mais qu'il ne fut jamais couvert, tandis que, dans le tumulus, il y a un *trou*, où une autre sépulture existait autrefois. Ce dolmen était donc une *châsse* et pas un tombeau. Il y en a beaucoup dans les Indes, qui n'ont jamais été couverts.

Passant du pays de Galles au coin opposé de la Grande-Bretagne, nous trouvons un autre DOLMEN, près d'Aylesford, dans le comté de Kent; on l'appelle Kits Coty House; et, comme celui qui est sur le Grand Orme, il était au Sud-est d'une digue, qui n'existe plus maintenant; il n'a jamais été couvert et il était châsse, et non tombeau.

A quelques kilomètres de Kits Coty House, à Addington Park, il y a les restes d'un monument, qui semble avoir été un autre DOLMEN-CHASSE, avec deux lignes de pierres se dirigeant vers lui.

Cette avenue de pierres traverse la route existant dans une direction Nord-ouest-sud-est; mais les pierres, étant entourées par des arbres, sont très difficiles à photographier.

Il y a cependant un autre groupe de grandes pierres dans le même parc, qui est assez facile à photographier, mais qui est dans une telle confusion qu'on ne peut pas se rendre compte de la position d'origine. C'est probablement les ruines d'un DOLMEN.

Dans le voisinage, il y a d'autres pierres isolées, qui sont probablement les restes de CISTES ou de petits DOLMENS; mais le monument le plus important dans tout le comté est à Coldrum, non loin d'Addington Park, où il y a les ruines d'une CHAMBRE, entourée par une clôture oblongue de grandes pierres, dont la fin à l'Est aboutit sur une déclivité qui a été abattue ou a été coupée, de telle manière que les pierres du bout sont tombées au niveau du bas.

Dans cette chambre, M. I.-J. Bennett a récemment trouvé des crânes et des ossements, que M. le Dr Keith, le curateur du Musée

du *Royal College of Surgeons*, a décrit à la dernière séance du *Royal Anthropological Institute* (juin 1912). Ils présentaient quelques singularités ; et le Dr Keith considérait que plusieurs d'entre eux appartenaient à la même famille, tandis qu'en même temps ils avaient un mélange des caractéristiques celtiques et teutoniques.

Ce monument est, je crois, unique dans la Grande Bretagne ; mais la forme n'est pas rare en Allemagne.

Si on dessine sur une carte une ligne de Hull à Southampton, tous les Mégalithes de la Grande Bretagne se trouveront du côté de l'Ouest, sauf seulement ceux du Comté de Kent, que je viens de décrire, où l'accès de l'Allemagne par la mer et le fleuve Medwan ne serait pas difficile.

Il n'est donc pas invraisemblable que ce monument fut construit par une petite colonie, venue d'Allemagne dans les siècles préhistoriques.

SÉANCE DU MARDI 20 AOUT 1912 (APRÈS-MIDI).

Présidence d'honneur de M. TATARINOFF (Suisse)
et de M. Fr. KESSLER (Alsace).

Présidence du Dr Henri MARTIN.

IV. — AGE DES MÉTAUX.

Vestiges de l'Age du Cuivre en Mauritanie.

PAR

Mme B. Crova (Cherbourg, Manche).

Les Pointes de Flèches, que j'ai présentées l'année dernière au Congrès de Nîmes, ont fait connaître le degré de perfection auquel la taille du silex était parvenue en Mauritanie, à l'époque néolithique.

Les différences d'exécution, que l'on remarque parmi les pièces recueillies, semblent indiquer une évolution, qui pourrait faire classer un certain nombre de ces pointes dans l'*Enéolithique*, où les métaux sont déjà d'un usage courant.

Or, il n'avait été trouvé, en fait de métal, que quelques menus débris, si peu importants que je les avais simplement mis de côté.

M. le Dr Marcel Baudouin m'ayant demandé, il y a quelque temps, si l'on avait trouvé du métal parmi l'industrie mauritanienne, je pensai alors à examiner les fragments négligés jusqu'à ce jour.

Ils se composaient d'un CROCHET, recourbé, de 0^m05 de long; d'une sorte de RONDELLE; d'un morceau de PLAQUE de 0^m003 à 0^m004 d'épaisseur, et de quelques menus débris en FEUILLES plus minces.

Tous ces fragments étaient très altérés. Le crochet était même couvert de grains de quartz, enrobés dans l'oxydation. J'eus donc quelque peine à mettre le métal à nu. Je constatai que ce métal ne paraissait pas avoir l'aspect du bronze; mais, comme je me défiais de mes connaissances très bornées sur ce sujet, je montrai ces

débris à un chimiste distingué, M. Chalufour, pharmacien en chef de l'Hôpital maritime de Cherbourg, qui voulut bien en faire l'analyse.

A sa grande surprise, il reconnut que tous les fragments que je lui avais présentés étaient en *Cuivre pur*, sans aucun alliage d'étain ni de plomb, et renfermaient seulement quelques traces de *Fer*, infinitésimales.

Il insista sur l'altération de la périphérie, qui a gagné le centre et rendu le métal très cassant. Dans l'un des fragments, le cuivre à l'état primitif a complètement disparu. Le crochet est moins altéré à l'intérieur.

M. Chalufour pense qu'il serait intéressant de comparer ces altérations avec celles des instruments de cuivre de l'époque préhistorique, récoltés en d'autres régions, particulièrement en Egypte. Mais les conditions ne sont pas les mêmes. Les instruments égyptiens de l'âge du Cuivre ont été trouvés dans les tombes, tandis que ceux qui nous occupent ici ont longtemps séjourné à l'air libre, exposés à toutes les intempéries d'un climat, dont nous avons vu les effets destructeurs sur les instruments de pierre polie.

Des études poussées dans ce sens pourraient sans doute apporter quelques éclaircissements sur l'âge des métaux au Sahara ; malheureusement, elles sortent un peu de notre cadre. Il faudrait aussi, m'a dit le spécialiste, pouvoir faire des expériences sur une plus grande quantité de métal que je n'en possède.

Toutefois, ces vestiges, trouvés près de la côte occidentale de Mauritaine, m'ont paru assez intéressants pour être présentés au Congrès et faire l'objet de cette communication.

M. Marcel Baudouin. — Je suis très heureux, et très fier, d'avoir provoqué les recherches précédentes. — Elles confirment tout à fait mes prévisions théoriques.

Il faut dire que cette idée m'est venue à la suite de mes trouvailles et de mes travaux relatifs à l'*Age du Cuivre pur* en Vendée, et parce que je possède dans ma collection deux pièces en Cuivre pur de *Mauritanie*, que j'ai déjà signalées (1) : Une petite hachette, qui est sans doute un Tranchet, et une pointe de flèche (*Fig* 1). — Je les décrirai ultérieurement, l'analyse chimique

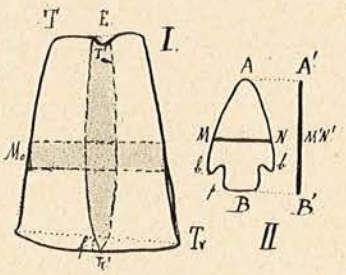

Fig. 1. — Hachette plate, du Type *Tranchet* et Flèche en Cuivre, de Mauritanie [Coll. Marcel Baudouin].

(1) Marcel Baudouin. — *L'Age du Cuivre : Les Haches plates de Vendée.* — Paris, 1912, in-8°, 127 p., 47 fig. et 3 pl. hors texte.

n'ayant pas encore été faite par M. Géneau, notre secrétaire, qui s'en est chargé.

J'ajoute que je considère comme très importante l'étude de cet *Age du Cuivre* sur les côtes d'Afrique, parce que j'ai déjà avancé que c'est là un excellent moyen de résoudre la fameuse question de l'*Atlantide* NÉOLITHIQUE. — D'après la légende rapportée par Platon sur l'*Orichalque*, le premier Cuivre utilisé en Europe occidentale semblerait venir, en effet, de cette région, disparue sous les flots à l'âge du Bronze, sans doute ! — Mais je ne puis ici insister sur tous ces faits, dont je poursuis l'examen, d'ailleurs fort délicat, vu l'absence de documents certains.

Cachette de Fondeur de l'âge du Bronze.

PAR

François DALEAU (**Bourg-sur-Gironde, Gironde**).

J'ai l'avantage de signaler au Congrès une Cachette, de l'époque Larnaudienne, découverte au Moulin-Neuf, commune de Braud (Gironde). Elle est entrée dans ma collection le 23 juillet 1912.

Le trésor, enfoui à $0^{m}50$ au-dessous du sol, dans un grand pot de terre imprégné d'oxyde de cuivre, est ainsi composé :

	POIDS DES BRONZES
Neuf lingots de bronze, informes, coulés probablement sur le sol et sectionnés à froid.....	4 k. 868
Six haches à talons rectangulaires, avec anneau latéral de tailles différentes, plus ou moins complètes....	1 k. 728
Un petit culot conique à bavures latérales, finissant par un téton [ce jet de fonte a dû remplir l'entonnoir d'un moule, fait de deux pièces, incliné durant le coulage du métal, comme le montre le plan supérieur]..	0 k. 091
Une pointe de lance, à douille, percée, vers la base, de deux trous convergeants, pratiqués pour fixer cette arme à sa hampe. Spécimen incomplet.....	0 k. 046
Cinq fragments d'Epées	0 k. 318
Un petit poignard incomplet, à soie d'emmanchement large, plate, percée d'un trou de rivet grand, évasé sur les bords et portant un pseudo-rivet double moulé. Spécimen d'un genre nouveau.....	0 k. 045
Quatre bracelets pleins, complets ou brisés et un bracelet creux, en forme de sangsue, encore plein de cire à l'intérieur : fait qui, ce me semble, n'a pas été signalé.	0 k. 333
Deux plaques différentes, en plusieurs morceaux, ornées de dessins au repoussé, pastilles et pointillés. [Débris de cuirasse ?]. — Et les débris de deux vases, en bronze, très minces, sans ornements.....	0 k. 153
Poids total des bronzes...	7 k. 582

Ces échantillons seront analysés et publiés ultérieurement.

J'attire votre attention sur le poignard à soie bimamelonnée; sur les plaques ornées de dessins au repoussé ; et enfin sur la cire antique, remplissant encore l'intérieur du bracelet creux, mise ainsi dans le but de préserver le bras ou la jambe des froissements d'un bijou mobile et lourd.

Comment cette cire d'abeilles, aujourd'hui durcie et colorée par des oxydes de cuivre et de fer s'est-elle conservée jusqu'à nous? Il y a là, je crois, une question de milieu.

Ce fait ne nous surprend pas, car nous avons recueilli des os quaternaires, contenant encore des traces de gélatine.

M. Marcel Baudouin. — La dernière remarque de M. Daleau (Os quaternaires avec traces de *Gélatine*) est très importante à souligner, au point de vue de la question de l'authenticité de certains des Fossiles humains, considérés à tort comme assez modernes, alors qu'ils peuvent être très anciens. — Il y aurait intérêt à faire analyser la *Cire* en question et à la comparer à la Cire moderne. Peut-être cette analyse donnerait-elle une forte surprise?

Objets en bronze, trouvés dans l'Escaut (Flandre-Orientale).

PAR

J. MAERTENS (Gand, Belgique).

J'ai l'honneur de présenter, au huitième Congrès préhistorique de France, une découverte, toute récente, de pièces de l'âge du Bronze, des plus importantes au point de vue de l'habitat à cette époque.

Jusqu'ici en Belgique, aucune trouvaille de ce genre n'a été faite; tout au plus a-t-on recueilli quelques pièces, mais toutes isolées ou à peu près, à part les cachettes d'Hoogstraeten (Province d'Anvers), Nienorode (Province de Brabant), et Spiennes (Hainaut) (1).

Les pièces que je vous présente ont été trouvées, dans l'Escaut, entre Wichelen et Schellebelle (Flandre-Orientale), non loin du ruisseau nommé le Meulebehe, qui vient y déverser ses eaux.

Si je vous présente ce travail, c'est précisément parce que l'Escaut prenant sa source en France (Département de l'Aisne), était à cette époque une des voies les plus importantes entre ces deux pays, et a dû servir aux trafiquants et à maints belligérants, faisant une incursion en nos pays.

Les études faites sur le cours de l'Escaut nous démontrent pleinement que son lit a souvent varié : ce qui se produit encore à notre époque.

A ces périodes reculées, son cours capricieux devait laisser des endroits marécageux, lesquels furent mis à profit par les populations d'antan, pour se bâtir des habitations au milieu de ces refuges naturels. L'étude des cartes les plus récentes confirme cette assertion par les prairies longeant ses bords, et qui furent des marais, avant de produire ces herbages renommés de la vallée de l'Escaut.

Par suite des travaux de rectification du cours de l'Escaut, la drague ramena ces différentes pièces, du milieu d'un lit épais de tourbe : ce qui leur a fait conserver à la plupart cette belle teinte dorée.

(1) DE LOE et A. BARON. — *Notice sur la Belgique Préhistorique* [Musées Royaux].

L'habitat nous est démontré premièrement par les instruments ayant servi à la défense.

1° Une épée en bronze, dont j'ai pu déterminer la forme d'après une gravure montrée aux ouvriers, était du genre à lame pistilliforme avec âme de poignée plate et trous de rivets (1). L'épée ayant été ployée par la drague, les ouvriers l'ont brisée en trois morceaux, en voulant la redresser ; je n'ai malheureusement pu me les procurer.

2° Une hache à ailerons médians, en bronze, de 0^m16 de longueur, dont le tranchant, à sa partie la plus large, a $0^m04,5$. Ces types sont assez fréquents, d'après M. Joseph Déchelette (2).

Au Musée de l'Université de Gand, nous possédons également deux exemplaires de haches à ailerons, recueillies en Belgique ; elles proviennent de la collection du Chanoine de Bast de Gand, mais sans indication de l'endroit de la trouvaille (3).

3° Une grande pointe de lance en bronze, de 0^m24 de longueur ; la partie renflée des ailerons, formant le tranchant, a 0^m05 de largeur.

Elle est en forme de feuille de saule et possède une douille très allongée, percée de deux trous pour y placer la goupille servant à la fixer à la hampe (la goupille manque). Un morceau de la hampe se trouvait encore dans la douille ; mais le bois s'est tout à fait recroquevillé par la dessiccation.

La pointe de lance a souffert, par suite de son passage dans la pompe du dragueur, laquelle a rabotté la pièce, nous en ayant fait ainsi ressortir la richesse du métal.

4° Un petit poignard triangulaire, à soie, en bronze, de 0^m11 de longueur ; la lame va à peu près en s'élargissant de la pointe à la base, où elle présente une largeur de $0^m02,5$. Elle a conservé le fil aigü des deux tranchants (4).

Un petit poignard à peu près identique a été trouvé à Tamise-sur-l'Escaut, province d'Anvers (Belgique) (5).

5° Un ornement rond en bronze, de 0^m04 de diamètre, au milieu duquel se trouve une pointe pour le fixer dans le bois.

La pointe a été fondue en même temps que le disque. Ce ne peut donc être un bouton. Peut-être a-t-il pu servir d'ornement de bouclier ?

(1) G. et A. de Mortillet. — Musée préhistorique, 1903, Planche LXXX VII, N° 1068.

(2) Joseph Déchelette. — *Manuel d'Archéologie préhistorique celtique et Gallo-Romaine*, Tome II, 1910, p. 251.

(3) Joseph Maertens. — Catalogue des Collections du Musée de l'Université de Gand, 1907. 2e Division : Age du bronze, N°s 10 et 11.

(4) G. et A. de Mortillet. — Musée préhistorique, 1903, Pl. LXXXV.

(5) Joseph Maertens. — Catalogue ...*idem*..., N° 19.

Nous passons maintenant aux objets de parure et à ceux qui concernent le vêtement.

6° Un bracelet ouvert, en bronze, de 0^m06 de diamètre. La partie médiane est la plus épaisse et va en s'amincissant légèrement vers les deux bouts. Ceux-ci sont un peu aplatis et plus épais. Il est tout simple et ne comporte aucun ornement.

7° Une épingle à tête arrondie, en bronze, de $0^m12,5$ de longueur. Celle-ci a pu servir aussi bien d'ornement dans les cheveux, qu'à retenir les plis du costume.

8° Une aiguille en bronze avec chas rond, placé à la partie supérieure ; celle-ci est aplatie et la pointe est finement effilée. L'aiguille possède les courbes produites par la poussée des doigts, pour perforer le vêtement en confection (1).

9° A l'industrie du vêtement peuvent également se rattacher des espèces de pendeloques triangulaires en pierres, de diverses natures, ayant pu servir de poids de métier à tisser. D'autres veulent y voir des poids de filet. Il serait assez difficile, me semble-t-il, de trancher cette question, les documents à l'appui de cette assertion faisant défaut.

10° La pêche, principal délassement de ces peuplades primitives, leur servait cependant de grand appoint à la préparation de leurs repas; ce qui nous est démontré par cette intéressante collection d'hameçons.

Quatre de ceux-ci sont formés d'un fil de bronze dont le bas est arrondi et finement effilé ; la tête en est aplatie. Un de ceux-ci a cette particularité que le montant est quadrangulaire, et s'arrondit à l'endroit de la courbe.

Le cinquième, plus évasé, possède une tête repliée en volute, et la pointe est barbelée.

Le sixième est principalement intéressant par sa grandeur, 0^m09, ce qui est énorme pour la pêche en eau douce ! La tête est repliée et forme ainsi un anneau de suspension; la pointe en est barbelée (2).

11° La poterie nous est faiblement représentée par quelques fragments, assez difficiles à identifier. Je me permettrai de vous demander votre idée à ce sujet (3).

Je termine cette petite description, en vous remerçiant d'avoir bien voulu accepter la présentation de cette trouvaille, faite hors de vos frontières.

(1) G. et A. de Mortillet. — Musée préhistorique,. 1903, Pl. XCII, N° 1187.
(2) G. et A. de Mortillet. — Musée préhistorique, 1903, Pl. XCII.
(3) A la suite de la discussion sur la présentation des fragments de poterie, ceux-ci ont été reconnus comme étant de l'âge du bronze.

Casque de l'âge du bronze, trouvé dans la Seine, en 1860, à Mantes (Seine-et-Oise).

PAR

Léon COUTIL (Saint-Pierre-du-Vauvray, Eure).

En décrivant les *casques de Bernières d'Ailly* (Calvados), nommés aussi casques de Falaise (parce que 6 casques sur 9 trouvés existent au Musée de cette ville, et qu'ils ont été trouvés à environ 10 kilomètres de cette localité), nous avons été amené à comparer ces casques à une série d'autres. Parmi eux, nous en avons décrit six, qui se rapprochent plus spécialement de celui que nous allons signaler pour la première fois.

1° *Casque du Theil, près Billy* (Loir-et-Cher), au Musée du collège de Pontlevoy ;

2° *Casque trouvé dans les dragages de la Seine, à Paris*, Musée de Saint-Germain ;

3° et 4° *Deux casques de Novilara, province de Pesaro* (Italie centrale). — Ces quatre casques ont le cimier arrondi, tandis que deux autres l'ont légèrement pointu ; ce sont :

5° *Casque d'Auxonne* (*Côte-d'Or*), au Musée de Saint-Germain ;

6° *Casque de Pockinger Haide près Indling* (Basse-Bavière), Musée bavarois de Munich.

7° et 8° *Casques de Novilara*, province de Pesaro ;

9° *Casque en terre cuite symbolique de Corneto-Tarquinia*, au musée d'antiquités de Florence.

Le casque de Mantes offre comme variantes aux casques précédents l'absence totale des deux ou trois petits rivets coniques placés en avant et en arrière de la bordure, d'être d'un seul morceau et non de deux valves réunies sur la crête par une petite bande repliée, fixée en avant et en arrière par ces rivets ; une légère crête arrondie se voit sur les deux tiers supérieurs. La bordure est ornée de trois raies gravées, tandis que sur les six autres les raies sont en relief et obtenues par l'estampage à chaud. Enfin, le bord de la base a été replié en dedans sur $0^{m}002$ à $0^{m}003$, et, sur la base, mais non sur le devant, on y a percé à chaud quinze trous oblongs, espacés d'environ $0^{m}025$; ils ont été percés après coup, car le

(1) *Bull. Soc. préhistorique française*, 1910, N° 11, p. 579 à 588. — Tiré à part, 10 p., 2 pl.

métal est renfoncé dans l'intérieur. Ces trous ont servi à retenir un couvre nuque, très probablement en peau, car, si on place ce casque sur sa tête, il s'emboîte très bien sur un crâne dolicocéphale, et il *n'y aurait certainement jamais eu la place d'y fixer une cotte de mailles*. Nous ferons remarquer que sur d'autres casques le couvre-nuque était fixé par des pattes placées à l'intérieur (casques de Bernières d'Ailly-Falaise), et par des trous percés au-dessus des oreilles.

Ce casque, nettement dolicocéphale, mesure 0^m24 de hauteur, 0^m63 de circonférence, 0^m17 de diamètre transverse et 0^m21 de diamètre antéro-postérieur; les mesures intérieures des casques de Bernières-d'Ailly donnent comme diamètre antéro-postérieur 0^m210 à 0^m283; comme diamètre transverse, entre 0^m120 et 0^m170; et, comme hauteur totale, de 0^m20 à 0^m28, (les variantes portent aussi bien sur la longueur que sur la largeur intérieure); tous ces casques ont donc appartenu à des dolicocéphales.

Quant à la patine, elle est d'un vert sombre d'un côté, avec parties plus claires; et, de l'autre côté, avec une partie rousse passant presque au marron foncé, ce qui s'explique lorsqu'on sait que le calcaire de la Seine avait abrité certaines parties et protégé le métal contre l'oxydation, car ce casque a été retiré de la Seine, à Mantes, pendant des draguages effectués, vers 1860, quant on fit le chenal.

Les estampages à la cire que nous avons effectués au Musée de Saint-Germain, avec M. Champion, chef des ateliers, très compétent sur la technique de la fabrication ancienne, nous ont démontré que ce casque avait été embouti au marteau et recuit après chaque opération de martelage; la crête a été obtenue en dernier lieu, en remplissant l'intérieur d'une composition formée de cire ou de résine mélangée à une matière pulvérulente quelconque, ou avec du sable fin destiné à la durcir, et afin de dégager les côtés creux de cette arête, à l'aide du marteau; *le martelage a eu lieu des deux côtés,* mais les traces ont disparu sur le dessus, par suite d'un limage au grès ou par tout autre moyen de polissage très bien fait.

Pour la chronologie de ce casque, nous le plaçons après ceux qui sont composés de deux valves, c'est-à-dire après les six signalés précédemment, mais avec ceux de *Novilara*. Or, comme le casque étrusque de Corneto était accompagné de deux fibules à ressort et plaquette, ainsi que d'une épée à pommeau muni d'arcs; que les casques de Novilara sont aussi étrusques et du VIII^e^ siècle environ avant Jésus-Christ, nous croyons donc que le casque de Mantes peut dater de cette époque. Il ne faut pas s'étonner de cette date, puisque d'autres nécropoles étrusques de *Falerii*, *Verucchio près*

Rimini, et *Tarquinia* près *Corneto*, ont donné des casques en bronze ou en terre cuite de même technique; ils sont figurés sur une tombe de Cerae avec des épées à antennes et ornées de stries, qui date du v^e^ au vi^e^ siècle. Les Musées de Florence et de Bologne possèdent des casques provenant des nécropoles étrusques, qui ont la forme de casquettes de jockey terminées au sommet par un bouton gravé; ces mêmes casques ont été trouvés au bord du lac de Trasimène, près Pérouse (217 av. J.-C.); et sur le champ de bataille de Cann (216 av. J.-C.); il est donc impossible de placer avant cette date le casque de Mantes, qui est moins savant de décor et de forme. Les casques de mêmes formes, trouvés en Gaule, notamment ceux de Martres de Veyre (Puy-de-Dôme), de Bracquemont près Dieppe (Seine-Inférieure) ont été rapportés d'Etrurie par les Gaulois, (aux iii^e^ et iv^e^ siècles av. J.-C.) après leurs conquêtes en Italie et la défaite de l'Allia (390 av. J.-C.); ils n'ont pas été fabriqués en Gaule; et certains de ces casques du Musée de Bologne, portent à l'intérieur des inscriptions étrusques. Les casques romains sont encore plus compliqués. Quant aux casques de l'époque franque, lorsqu'ils n'étaient pas en peau, ornés de clous, ils étaient en métal, de forme conique, *renforcés* de bandes disposées en croix et ornés. A l'époque des invasions normandes, et jusqu'au xii^e^ siècle, les casques ont un nasal; or il n'y en a pas de traces sur le casque de Mantes. Les casques tartares ou sarrazins ont bien un peu d'analogie; mais ils sont en fer ou acier. Enfin, les casques vénitiens *en fer* des xv^e^ et xvi^e^ siècles ont un large couvre-nuque fixé à la calotte par une série de clous. L'examen de tous les casques, actuellement réunis dans les Musées d'armes de Paris, de Madrid, de Turin et de Venise, ne nous a pas fourni un seul document de comparaison, permettant d'attribuer le casque en bronze de Mantes à une époque plus récente que le vii^e^ ou viii^e^ siècle avant J.-C.

La Direction du Musée de Saint-Germain qui a obtenu de mouler ce casque, vient de le placer dans la série des casques de l'âge du bronze, ce qui confirme encore notre attribution.

Nous tenons à remercier notre collègue, le D^r^ A. Bonneau (de Mantes) propriétaire du très beau casque qu'il tient de son père, le D^r^ Bonneau (comme lui médecin de l'Hôpital de Mantes), d'avoir bien voulu permettre à la Société préhistorique française d'étudier de près ce très remarquable spécimen de métallurgie antique; et nous ne pouvons que rappeler, à ce propos, ce que nous avions dit en analysant et en figurant les enclumes de bronze (si petites en général) : ce n'est pas un de ces petits instruments qui a pu servir à emboutir ce beau casque; mais peut-être une roche très dure ou une enclume plus grosse, qui a été utilisée ensuite pour la fonte !

Les Tumulus du Noutari, commune de Carennac (Lot).

PAR

Armand VIRÉ (Lacave, Lot).

La région des Causses (Lozère, Aveyron, Lot), est particulièrement riche en dolmens et tumuli. Nous avons eu à plusieurs reprises l'occasion de nous en occuper (1).

Au mois d'août 1912, quelques jours avant le Congrès d'Angoulême, nous avons constaté, à l'Ouest du village du Noutari, commune de Carennac (Lot), la présence de trente-quatre tumulus ou dolmens sous-tumulus, répartis sur un rayon de quelques centaines de mètres seulement (2).

Déjà, il y a une trentaine d'années, Elie Massénat et Ernest Rupin avaient, au cours d'une rapide excursion, vidé un tumulus près de cette localité (Les Barrières), et y avaient récolté une épée de fer hallstattienne, en parfait état de conservation. L'original est au Musée de Périgueux; un excellent moulage en existe au Musée Ernest-Rupin à Brive.

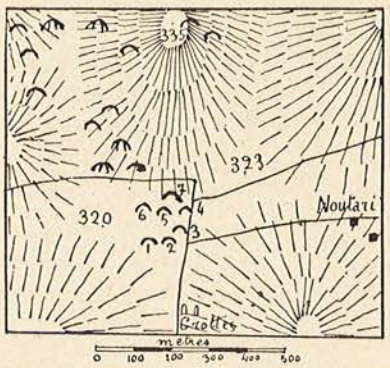

Fig. 1. — Répartition des Tumulus et Dolmens sous Tumulus du Noutari, à Carennac (Lot). — *Echelle* : 1/200.

Vers 1903, nous avons nous-mêmes fouillé un tumulus intact, à 200 mètres au Nord-est des *Igues de Magnasgues*, commune de Carennac, à 3 kilom. à l'Est du Noutari, sans d'ailleurs y rencontrer ni mobilier, ni ossements. A 150 mètres Sud des mêmes Igues, un beau dolmen sous tumulus a été vidé

(1) A. Viré. — *Dolmens et Tumuli du Lot.* — B. S. P. F., VIII, 1908, p. 72.
(2) Chanoine E. Albe et Armand Viré. — Le Prieuré-Doyenné de Carennac. *Archéologie et histoire,* avec 33 fig. — *Bull. Soc. arch. et hist. de la Corrèze,* Brive, 1913.

récemment par des habitants du pays. On y aurait trouvé une épée ; mais nous n'avons pu nous la faire représenter.

Tous les tumulus du Noutari ont un aspect ancien et se distinguent facilement des cayrous d'épierrement. Les premiers ont une forme régulièrement arrondie ou ovale, une surface assez unie, composée de terre mélangée de pierrailles minuscules, l'action des gelées prolongée pendant de longs siècles ayant effrité complètement les rocs superficiels. Les matériaux sont parfois arrangés en cercles concentriques.

Les seconds, au contraire, ont presque toujours une forme moins régulière et leur surface est toute hérissée de blocs plus ou moins gros, avec des angles saillants, irrégulièrement disposés.

Malgré ces différences qui frappent un œil exercé, il s'en faut de beaucoup pourtant que l'on puisse diagnostiquer à coup sûr l'existence de sépultures sous les monticules qui ont l'apparence de tumulus vrais ; et nos propres fouilles sont là pour l'attester.

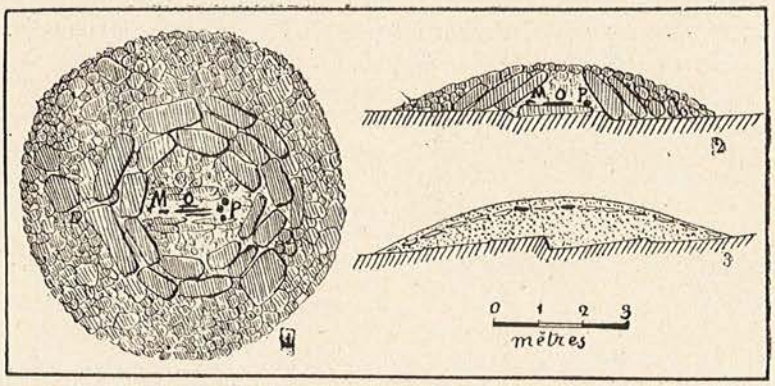

Fig. 2. — Tumulus n° 3 (coupe ; n° 3) et n° 4 (plan et coupe ; n°s 1 et 2) du Noutari. — *Echelle* : 1/200.

Pourtant tumulus à sépultures et tumulus sans sépultures paraissent contemporains et ils semblent bien procéder d'une même conception. Qui nous donnera la clef de l'apparente anomalie de certains d'entre eux ?

Nos recherches de cette année ont porté sur sept tumulus groupés sur les bords du point le plus déclive d'un vaste cloup, une de ces dépressions plus ou moins circulaires, si caractéristiques de la région des Causses. Les autres que nous n'avons pas sondés, se repartissent sur les pentes et sur la crête des mamelons qui limitent le cloup (*Fig.* 1).

Le n° 1, d'apparence vierge à l'extérieur, s'est montré à l'intérieur

tout bouleversé vers le centre et ne nous a livré aucun document. Diamètre : 10 mètres, hauteur, 2m20.

Le n° 2 conservait au contraire l'arrangement primitif de ses matériaux, composés de blocs calcaires moyens et gros (1/2 à 4 décimètres cubes), arrangés assez régulièrement autour du centre. Mais il n'a livré aucune espèce de trace de sépulture. Diamètre : 7 mètres, hauteur 1m20.

Le n° 3 différait d'une façon absolue de la composition de tous les tumulus rencontrés jusqu'ici. Son diamètre était de 8 mètres ; sa hauteur au-dessus du roc, de 0m80. Il se composait d'un noyau de terre végétale, fine, roussâtre, comme tamisée, sans aucune espèce de pierre. Ces matériaux terreux ont dû être soigneusement recherchés dans le fond du cloup, seul endroit où on les trouve.

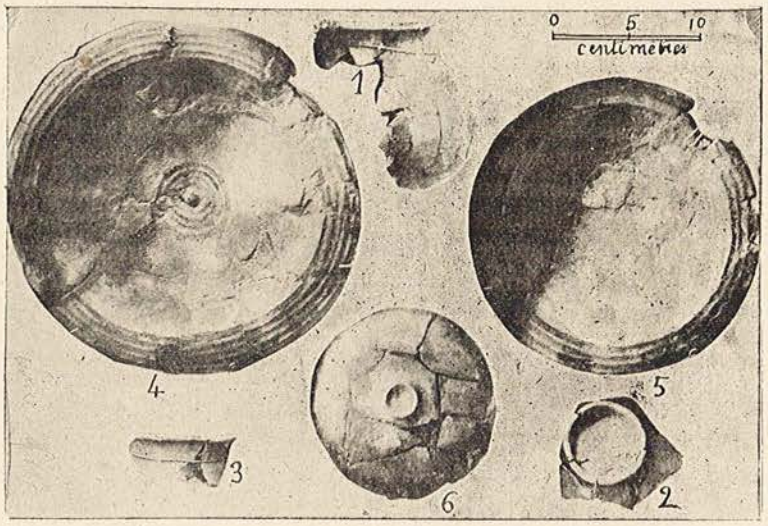

Fig. 3 — Vases des Tumulus du Noutari. — *Echelle :* 1/200.

Par dessus cette couche de terre, dont l'épaisseur était de 0m65 en son centre, avait été posée soigneusement une chape continue, de forme hémisphérique et composée de pierrailles régulièrement plates, de couleur bleuâtre, et savamment choisies parmi les plus bizarres et les plus biscornues que l'on puisse imaginer (*Fig* 2 ; n° 3).

En deux points symétriques du centre, à 0m60 environ l'un de l'autre, et dans cette couche de pierrailles, deux petits tas de tessons, d'une poterie brune à large col et à grosse panse, contenant l'un, des fragments du col et de la panse, l'autre uniquement des frag-

ments du fond, sans que le tout forme beaucoup plus de la moitié d'un seul et même vase (*Fig.* 3 ; nos 1 et 2).

Au-dessus de ce lit de pierres et de poterie, une couche régulière de terre fine, semblable à celle du centre et atteignant environ 0^m10 d'épaisseur.

Nulle part, aucune trace d'ossements ou de cendres. Tel est ce très curieux tumulus, monument évidemment voulu, ayant sa raison d'être et sa signification, sans que nous puissions les soupçonner.

Le n° 4 est encore plus curieux et tout aussi déroutant (*Fig.* 2 ; nos 1 et 2).

Son plan est circulaire comme les autres; son diamètre est de 7 mètres et sa hauteur de 1 mètre; il est constitué de quatre rangées successives, assez régulières, de pierres plates d'environ 0^m50 à 0^m60 de grand côté, rangées en cercle autour du centre, inclinées de 30° à 50° vers ce centre, et délimitant une sorte de chambre circulaire de 1^m50 de diamètre.

Sur le roc une rangée de pierres plates, sur ces pierres plates, à l'Ouest, était la moitié d'un maxillaire inférieur; puis, en allant vers l'Est, un tas allongé de fragments d'os longs, fémur et tibias, se poursuivant régulièrement à l'Est sur 0^m60 environ (*Fig.* 2; nos 2 et 3 : M et O); et, enfin, à l'extrémité Est de ce tas, une coupe de 0^m12 de diamètre en terre fine recouverte d'un enduit noir (*Fig.* 3, n° 6), et deux vases plats, en terre très brune, à ornements circulaires en creux, sorte d'assiettes ou coupes plates, extrêmement fragmentés, mais au grand complet et qui ont pu par suite être reconstitués (*Fig.* 3, nos 4 et 5). Ils ont 0^m20 et 0^m24 de diamètre. Ces vases étaient orientés, symétriquement, de part et d'autre de l'axe du tas d'os longs.

Autour du tout, des dalles plates, plus petites que l'entourage général; puis un remplissage de terre et de pierrailles.

Nulle trace d'effraction, de violation ou de remaniement de la sépulture, contrairement à ce que nous avons constaté jadis aux Tumulus des Devinaudes (1).

Cette sépulture a bien été agencée ainsi, à l'*époque hallstattienne*, d'après le style des vases, et s'est conservée intacte jusqu'à nous.

Mais pourquoi ce très petit nombre de fragments d'ossements et cette disposition voulue et régulière de ces ossements et de ces poteries ? Question actuellement insoluble.

(1) A. Viré. — *Dolmens et Tumuli du Lot.* — B. S. P. F., 1911, p. 149.

Le n° 5 répondait au type général de nos tumulus, composé de pierres grosses et petites, mais sans traces de sépulture; le n° 6, du même type avait été vidé; et le n° 7 présentait une grosse agglomération de terre fine, mélangée de grosses pierres, toujours sans trace de sépulture. Diamètre : 7 mètres; hauteur 2m10.

Parmi les vingt-huit autres tumulus, neuf sont des dolmens sous tumulus, entièrement vidés; les autres ne paraissent être que des tumulus simples, dont quelques-uns vidés.

Parmi les tumulus à dolmens, l'un a attiré spécialement notre attention par sa table supérieure. C'est un bloc calcaire, de 2m80 de long, 0m70 de large, 0m50 d'épaisseur, qui porte à sa face supérieure une grosse *Cupule*, de 0m45 de diamétre, sur 0m12 à 0m15 de profondeur. Cette cupule est d'un travail moderne; mais elle paraît résulter de l'agrandissement d'une cupule primitive, plus petite; car, aux extrémités d'un même diamètre, orienté Nord-est-Sud-ouest, comme la table elle-même, aboutissent deux rigoles artificielles obtenues par un martelage ancien. Leur patine est identique à celle de la table; celle du Nord-est a 0m165 de long, sur 0m09 de large et 0m015 de profondeur; l'autre a 0m03 de large, 0m045 de profondeur. A 0m11 de l'origine, elle se coude à angle droit vers l'Est avec 0m10 de longueur.

Nous espérons continuer les recherches dans ce champ de sépultures, et aurons sans doute à en reparler ultérieurement.

La Statue de Liglet (Vienne) et le Chef de Saint-Leomer.

Par M. le Dr

L. GOBILLOT (La Trimouille, Vienne).

J'ai l'honneur de présenter au Congrès préhistorique la reproduction photographique (*Fig.* 1) et la description d'une sculpture sur pierre, que j'ai récemment découverte dans la commune de Liglet, et à propos de laquelle j'ai fait une courte communication, comme prise de date, à la *Société Préhistorique française*, dans la séance du 29 mars 1912.

Cette statue, qui provient des confins de la commune de Liglet (elle a été trouvée dans un champ situé Section B, feuille 5, n° 731 du plan cadastral, à peu de distance du Bois de Paillet (1) et du département de l'Indre) avait été depuis quelque temps déjà déposée dans une porcherie, dépendant du domaine de la Loge au Tailleur.

Dès que je fus informé de son existence, pensant qu'il y aurait peut être là matière à une communication intéressante à la Société Préhistorique, je me rendis à la Loge et mon attente ne fut pas déçue. A mon premier examen, qui fut assez incomplet, car il était rendu difficile par la gangue de fumier et de terre qui recouvrait la pièce, j'eus le pressentiment qu'il s'agissait d'une œuvre intentionnelle, d'une sculpture anhistorique, en raison de la coïncidence de la découverte dans le même champ d'un polissoir portatif très usagé et d'un fragment de hache polie en silex.

A ma seconde visite, après un consciencieux lavage à la brosse, j'eus la satisfaction de constater que j'étais en présence d'une sculpture grossière, parfaitement intentionnelle, qu'elle était taillée dans une roche locale, et qu'elle concordait par l'ensemble de ses caractères avec une autre pièce que j'avais recueillie quelque temps auparavant et dont l'aspect m'avait rendu très hésitant. En tout état de cause, elle me parut intéressante pour plusieurs raisons.

(1) Chemin de La Pierre Bure, à Bois de Paillet, — Le Cadastre signale une « Borne » (A voir).

La statue en question est taillée dans une table de grès dur, tertiaire, à grain grossier. Elle pèse environ 61 kilog. 500.

Elle mesure environ 0^m75 de haut, présente une largeur de 0^m36 au niveau du tiers superieur, de 0^m38 à la jonction du tiers moyen avec le tiers inférieur, une épaisseur variant de 0^m14 à 0^m19 à la partie médiane.

Elle représente un torse d'homme, *avec les attributs de son sexe, très nettement figurés*, le bras droit entier et replié le long du corps, la main tenant le *maillet emmanché*, les cuisses légèrement écartées. La tête, le bras gauche, les jambes manquent complètement.

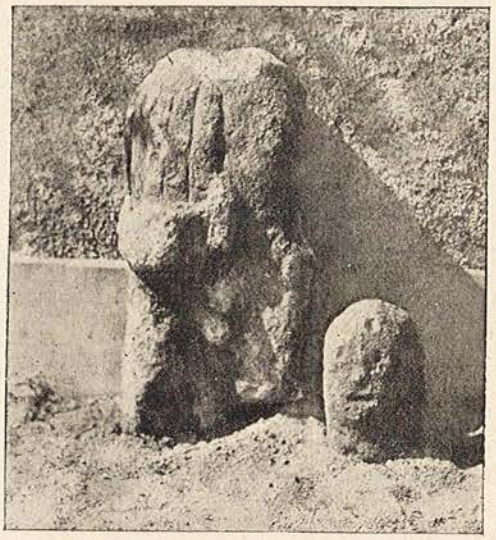

Fig. 1. — La Statue de Liglet et le Chef de Saint-Leomer [Perraguin, phot.]

Ont-ils été séparés par un accident quelconque? La chose paraît certaine pour la jambe gauche, qui présente une cassure assez récente ; plus douteuse pour la droite dont le relief paraît aller en diminuant progressivement ; peu probable pour le bras gauche et la tête. Celle-ci manque en effet ; mais la base du cou est parfaitement visible et deux excavations l'une à droite en forme de V ouvert à l'intérieur dont les rigoles ont environ 0^m09 de long sur 0^m02 de large et 0^m01 et demi de profondeur, l'autre à gauche, cupulette de 0^m03 de large et de 0^m02 de profondeur, paraissent avoir servi de mortaises à des tenons de bois ou d'os, qui fixaient la tête sur les épaules.

La séparation fut-elle primitive ou la statue fut-elle dès l'abord

en plusieurs blocs? C'est un point qu'il est difficile d'élucider, mais qui ne paraît pas inadmissible, car ce procédé a été utilisé par pas mal de peuplades primitives.

La première raison qui me paraît rendre cette sculpture intéressante, c'est qu'à ma connaissance elle est la première signalée dans le Département de la Vienne, et qu'en raison de son emblème même, le *Maillet*, elle me paraît pouvoir être attribuée à la période gauloise.

La seconde, c'est la figuration nette des organes masculins, qui est absolument exceptionnelle.

Enfin, l'œuvre paraît locale, taillée dans une roche locale, le grès tertiaire de nos plateaux Montmorillonnais, roche encore utilisée souvent comme pierre à bâtir et qui dans les environs même de la pièce où a été trouvée la statue, fournit des fragments susceptibles de supporter une taille grossière (Carrière de l'Etang de la Folie), permettant de les utiliser pour des pavés ou des ouvertures.

La région d'où provient la statue n'est pas dénuée d'industrie néolithique ; elle paraît se rattacher à la station de Saint-Auprient (Indre), où des affleurements bathoniens s'accompagnant de silex calcédonieux m'ont déjà fourni de nombreux spécimens. Elle est le trait d'union entre les stations de Liglet, et celles de l'Anglin (Monthaud, etc.), oú l'abbé Breuil découvrit, il y a quelques années, un gisement solutréen.

Avant de quitter l'examen de cette statue, il me reste à dire un mot de son aspect polychrome. On sait que les anciens ont eu souvent recours à ce procédé de coloration. Les grottes de la Marne, explorées par M. le Baron de Baye, en ont fourni des exemples remarquables. Toute la partie droite du corps de notre statue possède une coloration terre de sienne brûlée, due à la présence d'une couche peu épaisse d'oxyde de fer. S'agit-il d'un état spécial du fragment de roche qu'on a cherché à utiliser pour la décoration ? Cette partie, au contraire, a-t-elle été empâtée par une couche de sanguine, qui, avec le temps et l'action de l'humidité, a fini par s'incorporer avec la roche poreuse? Y a-t-il eu enfin contact avec une couche contenant du fer, comme cela est si fréquent dans notre sidérolithique? Je n'en sais rien; en tout cas je serais particulièrement heureux de voir cette pièce soumise à l'examen et à la discussion des préhistoriens.

Il reste à dire un dernier mot du travail lui-même de sculpture qui est plutôt une ronde bosse qu'un simple bas-relief, mais qui

paraît avoir été exécutée plutôt par gravure et usure que par un martelage, que la roche n'aurait pas pu supporter sans se briser.

L'ensemble des proportions, malgré le caractère naïf et primitif de cette œuvre, semble avoir été assez bien observé, à l'exception de la main volumineuse et saillante, mesurant 0^m13, qui paraît témoigner de la puissance de la poigne du personnage portant le *maillet*. Celui-ci est au contraire minuscule, réniforme, mesurant 0^m14 de haut sur 0^m06 de large; son manche est court : 0^m06 sur 0^m04 de large.

La statue ne comporte d'autre détails que quelques plis longitudinaux, qui descendent de l'épaule droite et dont l'ensemble paraît vouloir figurer un manteau, dont l'extrémité inférieure serait cachée par le bras replié tenant le maillet.

L'ensemble de cette œuvre me paraît identifier une pièce, de moindre importance, que je possède depuis quelques années et qui provient de Saint-Léomer (Vienne).

Cette pièce d'un travail absolument primitif représente une tête, dont les yeux et la bouche sont grossièrement figurés par de simples excavations cupuliformes, le nez par un relief assez irrégulier, le menton par un sillon demi circulaire. Les oreilles manquent. La face postérieure est divisée du haut en bas par une rainure, large de 0^m03 et haute de 0^m16 (formée par une succession de cupulettes). La face possède environ 0^m18 de haut sur 0^m12 de large; le tour de tête mesure environ $0^m65,5$. Le bloc pèse 15 kilog; la section du cou est nette, mais oblique de gauche à droite : ce qui lui permet de tenir assez bien en équilibre (*Fig.* 1).

Doit-on la considérer comme une œuvre de la même époque? En l'absence de pièces comparables, il serait peut-être imprudent d'être trop affirmatif. Ce qu'il est intéressant de constater, c'est qu'elle est, elle aussi, taillée dans un bloc de grès tertiaire, dont on retrouve si communément des tables dans notre région, la plupart recouvertes de sillons et de lignes, parfois dus au passage indéniable des instruments agricoles, présentant ailleurs des pétroglyphes véritablement troublants, et que nous nous déciderons à étudier quelque jour.

M. Marcel Baudouin. — Comme on l'a déjà fait remarquer à la S. P. F., cette statue paraît franchement *gauloise*. Elle ne peut pas être plus ancienne, car elle n'a aucun rapport avec les statuettes néolithiques connues en France et surtout les sculptures, si célèbres, de Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.).

Les scories ferrugineuses très anciennes du Loir-et-Cher et particulièrement de la Forêt de Boulogne (Arrondissement de Blois).

Par

FLORANCE (Blois, L.-et-C.),

Président de la Société d'Histoire naturelle de Loir-et-Cher.

Le minerai de fer, en Loir-et-Cher, est commun. On cite principalement les gîtes de fer de Danzé, la Fontenelle et Mondoubleau, dans l'arrondissement de Vendôme ; Oucques et Santenay, dans l'arrondissement de Blois. A Fréteval-sur-le-Loir, arrondissement de Vendôme, il existe encore une fonderie importante et dans l'arrondissement de Romorantin il y avait autrefois une fonderie de fer à Salbris-sur-la-Sauldre.

On rencontre le fer presque à la surface dans tous les terrains siliceux, surtout dans l'argile à silex, qui, comme on sait, provient de la décalcification ou décomposition, sous l'action de certaines influences, de la craie, qui forme le sous-sol d'une grande partie du département. En Sologne, les sables silico-argileux contiennent du fer dans presque toute leur étendue, mais généralement en quantité insuffisante pour des exploitations de longue durée.

Depuis plusieurs années, à différentes reprises, mon attention fut attirée par la présence inattendue dans la fôrêt de Boulogne de dépôts ou amas de scories, ou laitiers de fer, recouverts de terre et de mousse, qui me paraissaient très anciens. J'ai trouvé ainsi sept stations plus ou moins rapprochées, dénotant de petites exploitations toutes anciennes.

Il aurait été bien intéressant de trouver des traces de leur origine ; les fouilles faites par M. Aveneau de la Grancière, dans des *ferriers* analogues, du Morbihan, ne m'ont point encouragé à chercher de cette manière ; du reste je n'en ai pas encore eu le temps ; autour et auprès de ces amas je n'ai jamais rien trouvé.

Souvent, je me suis demandé si ces dépôts ne remontaient pas simplement au moyen âge.

En cherchant, j'ai trouvé une communication au Congrès scientifique de France, à Blois, en 1836, de MM. Alonzo Péan et

Charlot, archéologues de Saint-Aignan (Loir-et-Cher), mentionnant la suppression au xv^e^ siècle d'une forge, située sur le bord d'une petite rivière provenant de l'étang Lecomte, cette rivière ayant été réduite à de trop faibles proportions à la suite de déboisements dans la région. Puis, cela m'a fait découvrir un acte de l'an 1191, par lequel Philippe, baron de Donzi et du Perche-Gouet, seigneur de Saint-Aignan (1), confirme les dons faits à l'abbaye de Cornilli (2) par Robert de la Tour, d'une redevance que ce même Robert avait coutume de percevoir sur chacune des *fabriques* ou fourneaux à fondre le fer, à Saint-Romain (3). Il n'y a qu'à circuler dans le bourg de Saint-Romain, notamment sur le chemin qui conduit à la gare du tramway, dont la chaussée toute noire est composée de scories, et dans les champs environnants à une certaine distance, pour reconnaître qu'il y eut là autrefois des exploitations assez considérables de fer. Les prés, qui bordent la rivière la Renne, au bas du bourg, ont été exhaussés, paraît-il, par une couche épaisse de laitiers. Un lieu dit, sur le bord de la petite rivière, porte le nom de *Le Martinet* : c'est là évidemment que se trouvait le moulin pour la forge. Dans la localité on extrait, on *tire,* pour employer l'expression du pays, dans les champs, indifféremment, les nombreuses scories ou le silex très abondant pour mettre sur les routes ; les tas de silex sur le bord des chemins en contiennent beaucoup et il en a toujours été ainsi. On ne peut donc comparer ces dépôts importants (4) avec les petits amas isolés de scories de la forêt de Boulogne.

C'est la forêt qui a protégé l'existence de ces amas ; partout ailleurs la culture les a dispersés. Pourtant, en beaucoup d'endroits du département, on rencontre dans les champs de nombreuses scories de fer qui témoignent d'exploitations anciennes. A Saint-Marc-du-Cor, arrondissement de Vendôme, un monticule, portant le nom significatif de la *Motte-de-fer*, en est recouvert.

Les chaussées des vieux chemins ont absorbé une grande quantité des scories du moyen âge. Dans ma jeunesse, ces vieux chemins, transformés depuis pour la plupart, portaient le nom de chemins *ferrés*. Quand je disais aux gens qui les appelaient ainsi qu'ils se trompaient et qu'ils voulaient dire chemins perrés ou pierrés, ils me répondaient que c'était ainsi qu'on les avait tou-

(1) Saint-Aignan-sur-Cher, arrondissement de Blois, à 5 kilomètres au Sud de Saint-Romain.

(2) Cornilly, à 10 kilomètres au Nord de Saint-Romain.

(3) Saint-Romain, canton de Saint-Aignan.

(4) La présence de tuiles à rebords aux alentours de Saint-Romain me donnerait à penser que l'exploitation du fer y peut remonter à la période gallo-romaine.

jours appelés. Cette désignation est encore usitée, là où les chemins n'ont pas été modernisés. Ce n'est que depuis peu d'années que j'en ai compris le motif ; c'était bien en effet des chemins ferrés avec des scories, au moins à l'origine.

A l'époque gallo-romaine on a aussi employé les scories ferrugineuses à l'établissement des chemins. Un vieux chemin, qui conduit d'Artins (1) (localité gallo-romaine) à Sougé-sur-Braye, à travers les prairies du Loir, est encore formé de laitiers de fer de l'époque. L'abbé Voisin (2), qui s'est beaucoup occupé de voies anciennes, voies Montoises ou du Mont-Saint-Michel, parlant d'une voie allant de Chabris (bords du Cher) au Mans, en passant par Blois (3) et qui a donné le tracé de cette voie qu'il appelle *Chemin Berrichon*, a vu, sur cette voie, non loin du Mans, des encaissements de scories épais d'un mètre sur dix mètres de largeur ; du Mans il a suivi la même voie, *encaissée de fer*, jusqu'à Evron, Jublains et Mayenne ; dans la Mayenne, près de la dite voie, qui conduit au Mont-Saint-Michel, très fréquentée au moyen âge par les pélerins, on a recueilli une borne miliaire romaine et des médailles romaines par milliers.

Je crois pouvoir dire que dans la plupart des localités, même de peu d'importance, occupées à l'époque gallo-romaine, on rencontre des scories de fer provenant de petites exploitations datant au moins de cette époque. J'en ai reconnu aux endroits ci-après : Arrondissement de Vendôme, à Artins, dans les champs situés au bas de la Commanderie, avec des tuiles à rebords ; à Fréteval-sur-le-Loir, dans une sépulture gallo-romaine. Arrondissement de Blois, à Averdon, près de l'église ; à Maves, sur l'emplacement d'une villa gallo-romaine, appelé Béthune ; à Ouzouer-le-Marché, au hameau de Vignes, en compagnie de tuiles à rebords et de poteries romaines. Arrondissement de Romorantin, à Mûr-de-Sologne dans le bois du Courtais ; à Langon ; à Neung-sur-Beuvron ; à Pierrefitte-sur-Sauldre et à Soings. On en trouverait certainement en d'autres endroits, où j'en ai remarqué, sans les noter, ne pensant pas alors m'occuper particulièrement de ce sujet.

Ces exploitations de l'époque gallo-romaine ont dû commencer, en certains endroits, avant l'occupation romaine, certaines des localités que je cite ayant été des oppida gaulois antérieurement à l'invasion romaine. En 1882, l'abbé Delaunay, alors curé de Theillay, arrondissement de Romorantin, un des collaborateurs

(1) Artins, arrondissement de Vendôme.

(2) *La France avant Clovis ou Origines Gauloises*. Le Mans, 1872. — Lettre particulière datée du Mans, le 4 mars 1869, de l'abbé Voisin à M. Dupré.

(3) En Loir-et-Cher, cette voie a toujours été considérée comme romaine.

de l'abbé Bourgeois à Pontlevoy (1), en fouillant des tumulus, y a constaté des corps sous des amas de pierres, de tuiles et de débris de poteries; parmi les pierres, il a trouvé de nombreux silex travaillés et craquelés, quelques petits morceaux de verre et du *mâchefer*, provenant sans doute, dit-il, des fours celtiques, dont il a pu constater la trace au centre de la commune de Theillay.

Dans la forêt de Boulogne, ainsi que je l'ai dit, j'ai noté sept petites exploitations de fer ; mais je n'ai parcouru que la partie de la forêt qui est à proximité de la petite propriété que je possède à Mont près Chambord; il est certain qu'il y a d'autres amas de scories dans la partie la plus éloignée, dans laquelle sont situés une vingtaine de beaux tumulus de la période hallstattienne et il se pourrait que certaines de ces exploitations, sinon toutes, remontent à la même période (2). Une d'elles, qu'on prendrait pour un tumulus, est placée à 200 mètres d'une petite enceinte, gauloise sans doute, que j'ai décrite, sous le n° 29, de mon étude sur les camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher (3). M. J. de Saint-Venant, notre éminent collègue, s'est demandé si cette minuscule forteresse n'était pas destinée à protéger la petite exploitation métallurgique. Elle pouvait protéger non seulement l'exploitation voisine, mais aussi les travailleurs de toutes celles que j'ai relevées, car elle était à peu près placée au centre de toutes ces exploitations peu éloignées. Ce voisinage d'une ancienne petite forge et d'une Motte avait déjà été constaté par lui, au Rouillis, commune de Rahard, arrondissement de Vendôme (n° 100 de la 2e série de la même étude) (4).

J'ai encore constaté des amas de scories aux Montils, près de Frileuse et d'autres provenant du bois des Bernadettes ; à Candé, au climat des Forges, sur le coteau près du pont sur le Beuvron ; à Mont, dans les vignes près de la Folletière, station gallo-romaine. On m'en a indiqué une autre à la Haie, commune de Tour-en-Sologne, au climat des Ferrières; ce climat est cité dans un aveu du xve siècle. De même à Bracieux, localité très ancienne, on voit des laitiers de fer en beaucoup d'endroits (5). Toutes ces localités sont de l'arrondissement de Blois. Mon excellent collègue et ami, M. Renault, Conservateur du Musée de Ven-

(1) Voir l'*Œuvre de l'abbé Bourgeois* ; par M. le Dr Houssay. Paris, Maloine, éditeur, 1904.

(2) On m'en a indiqué auprès de la maison forestière de la route de Thoury, que je n'ai pu encore visiter.

(3) Voir le Compte rendu du *Congrès préhistorique d'Autun*, 1907, p. 650 [Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher] (1re série).

(4) Voir le Compte rendu du *Congrès préhistorique de Chambéry*, 1908, p. 828 [Classement des camps, buttes et enceintes du Loir-et-Cher (2e série).

(5) M. Lavollé, archéologue, à Bracieux.

dôme, m'a indiqué un champ qui en contenait dans l'arrondissement de Vendôme, près le chemin d'Authon à la Huche-Perdrix, touchant le bois de Clairmarchais, dans le voisinage de la ferme de la Gacetterie, commune d'Authon.

Je n'ai pas remarqué de grandes différences apparentes entre les scories du fer du moyen âge et celles que je crois plus anciennes. Elles sont en moyenne aussi lourdes les unes que les autres. Ainsi que l'a observé M. Aveneau de la Grancière, dans son « Etude sur les Ferriers du Morbihan » (Congrès préhistorique de Nîmes, 1911, p. 417), la plupart des scories sont denses; d'autres sont plus légères et quelques-unes sont vitrifiées. Les amas sont disposés par lits étendus d'un mètre de hauteur environ, de 10 à 20 mètres de diamètre ou de côté, selon qu'ils sont circulaires ou quadrangulaires; je ne connais qu'un amas plus considérable. Plusieurs sont à proximité de sources ou fontaines et on peut voir à peu de distance les emplacements, souvent à peine d'un mètre de profondeur, où a eu lieu l'extraction du minerai.

Le colonel Azéma, qui a étudié les minerais ferrugineux des terrains primaires de la Bretagne et aussi les anciennes scories de fer, a publié, dans le *Bulletin des Sciences naturelles de l'Ouest*, à Nantes) 2e trimestre 1911, page 136, un très intéressant travail sur ce sujet. Il donne des analyses de ces scories qui démontrent les analogies de composition, non seulement avec les scories anciennes étrangères au département, mais encore avec celles provenant des peuplades du centre de l'Afrique, récemment apportées. Il en est de même d'un échantillon de scorie de fer, provenant de Montlaurès, station archéologique gallo-romaine, située à 4 kilomètres Nord-ouest de Narbonne (Aude).

Le colonel Azéma dit : « Les anciens, en traitant le minerai par « le charbon, ne faisaient pas usage de fondants; ils obtenaient « ainsi des scories très ferrugineuses, au détriment du rendement « en fer pur. Dans la métallurgie moderne, au contraire, on intro- « duit dans les hauts fourneaux des produits riches en chaux, par « exemple si le minerai est siliceux (c'est le cas pour le Loir-et- « Cher), afin de la débarrasser de la silice sous forme de scories « très calcaires et éviter la production de scories riches en fer. En « définitive, par les procédés anciens, on produisait une véritable « combinaison entre la silice et l'oxyde de fer et l'on obtenait un « rendement très pauvre en fer pur. Aussi, toutes ces scories « anciennes sont-elles actuellement recherchées pour être de « nouveau exploitées ».

Donc, à défaut de traces d'origine, il n'est pas facile, même chi-

miquement, de reconnaître l'ancienneté des amas de scories ferrugineuses. A mon avis, ce n'est que par leur peu d'importance et aussi, en général, par l'éloignement des cours d'eau ayant pu faire agir des moulins pour les forges, formant le complément des fonderies, qu'on peut, à peu près sûrement, arriver à déterminer l'antiquité des scories.

Voici un autre moyen, qui peut compléter les conditions que j'indique.

M. G. Vallois a publié aussi, en 1884, un important travail sur le Fer dans l'Antiquité, d'après les scories de la forêt d'Allogny (1), qu'il a considérées comme gallo-romaines, en raison des poteries rouges lustrées et de monnaies de Domitien qu'il y a rencontrées. Il a remarqué, sous le résidu des forges romaines, des résidus de fabrication antérieure, gauloise par conséquent, indiquant que la sidérurgie a développé considérablement la capacité de ses creusets en descendant le cours des temps et il range les scories de fer en deux séries : « 1° Celles à grands creusets, d'une allure rapide, « en couches épaisses, souvent de 0m10; les boursouflures en sont « lourdes et résistantes; la couleur dominante est noire; mais, dès « que la densité est forte, qu'elle atteint 3,400, la richesse en fer « se traduit au dehors par une suroxydation postérieure à la fabri- « cation, qui donne au laitier l'apparence de la rouille; et 2° les « scories de petits creusets, provenant d'une élaboration lente, « amoncelées par petits courants successifs, crapaudinés en un « mot, ainsi qu'on le voit dans les vestiges anté-romains. La cou- « leur en est d'un noir verdâtre ou bleuâtre et passe à la nuance « foncée du chocolat, en cas d'excès de fer. »

Ce sont ces dernières apparences que présentent les scories de la forêt de Boulogne, qui sont donc pour le moins gauloises, puisqu'elles seraient, d'après M. Vallois, anté-romaines. Mais je crois pouvoir en faire remonter l'origine à l'époque des tumulus voisins, c'est-à-dire à l'Epoque Hallstattienne.

Pardonnez moi d'avoir cité aussi longuement d'autres auteurs; il m'a paru très utile de résumer et réunir leurs opinions, pour arriver à élucider une question qui n'est pas sans intérêt.

Emplacement des amas de Scories ferrugineuses dans la Forêt de Boulogne.

1° *Allée forestière de la Duchesse de Châteauroux.* — A l'extrémité Nord de l'allée de la Duchesse de Châteauroux, à 300 mètres avant d'arriver aux murs du Parc de Chambord, l'allée traverse

(1) *Bourges.* — Typographie Pigelet et Tardy, 1884.

un marchais et, dans cette traverse, sur une longueur d'une cinquantaine de mètres, le chemin a été nivelé et couvert de laitiers de fer pris sur un amas tout proche, formant un cercle irrégulier qui pouvait avoir 40 mètres de diamètre et plus d'un mètre d'épaisseur.

Le marchais, rempli d'eau, de forme très irrégulière également, peut avoir 40 mètres de diamètre; il représente, sans aucun doute, l'emplacement du minerai exploité. Le terrain plat est couvert d'argile ferrugineux et siliceux. Un étang est proche. Le canton de la forêt s'appelle la *Porte de Boulogne*.

2° *Même allée.* — A 250 mètres au Sud de la route de Blois à Bracieux et de la maison forestière de la rue de Méneuil, à 100 mètres à l'Est de l'allée de la Duchesse de Châteauroux, un sentier, se dirigeant vers la fontaine de Montdolent, conduit, presque directement, à un dépôt assez important de laitiers de fer. Ce dépôt, de forme irrégulière, couvre une surface de plus d'un are et d'un mètre d'épaisseur. Plus bas, près de l'allée, il y a des trous, d'où on a dû extraire le minerai. Canton des *Champs-Blanchet*.

3° *Route de Blois à Bracieux.* — Vis-à-vis la maison forestière de la rue de Méneuil, à 100 mètres au Sud-est, à 10 mètres au Sud de la route et 20 mètres avant d'arriver au sommet de la côte, il existe un amas, de scories de 20 mètres de longueur sur 5 mètres de largeur et un mètre d'épaisseur, qui a été quelque peu entamé pour l'établissement du fossé d'assainissement, qui le borde au Sud. Même canton que ci-dessus.

4° *Allée forestière du Roi de Pologne.* — A 900 mètres à l'Est du carrefour de Châtillon et à 400 mètres au Nord de l'allée forestière du Roi de Pologne, au 3e layon à partir du carrefour, on peut voir un amas de scories, de 12 mètres de diamètre et un mètre de hauteur. Il est placé dans le canton du *Fendillet,* près de la fontaine du Fendeur.

5° *Allée forestière de Jehan de Châtillon.* — Dans l'angle Sud-est formée par la jonction de la route de Blois à Bracieux et l'allée de Jehan de Châtillon, à 100 mètres au Sud de la route et à même distance de l'allée, près de la fontaine des Agents, on aperçoit une petite butte de scories anciennes de 15 mètres de diamètre, sur un mètre de hauteur, qu'on pourrait prendre pour un petit tumulus. Cette butte est placée à 200 mètres à l'Ouest d'une petite enceinte, dont j'ai parlé plus haut. A une distance égale de l'enceinte, au Sud, coule la fontaine de l'Ermitage. Canton forestier de *Villesavin*.

6° *Allée forestière de Boulogne.* — A 900 mètres à l'Ouest de la maison forestière de Bracieux, qui est à la jonction de l'allée forestière de Boulogne, et de la route de Chambord, au bord de l'allée, on rencontre un banc de laitiers de fer, de 25 mètres de longueur sur 20 mètres de largeur et un mètre d'épaisseur, coupé par un layon formant une limite de parcelles. A côté, il y a des excavations d'où l'on a dû retirer le minerai.

7° *Route de Bracieux à Chambord.* — A 100 mètres au sud de la maison forestière de Bracieux, de l'autre côté de la route, sur la propriété qui est en face de la maison du garde, il y a beaucoup de scories. La culture les a quelque peu éparpillées.

8° *Chemin forestier de la Chaussée.* — A 100 mètres au Sud du chemin de la Chaussée, entre l'allée du Roi de Pologne et l'allée François 1^er^, à peu près égale distance, soit 250 mètres, on voit deux amas de scories de un mètre de hauteur, l'un de 100 mètres carrés et l'autre de 200 mètres environ, près d'une excavation marécageuse, d'où provenait le minerai.

Découverte et Fouille d'un premier Puits funéraire dans une nouvelle Nécropole gallo-romaine, au Vieux Château, en Saint-Martin-de-Brem (Vendée).

Par le Dr

Marcel BAUDOUIN.

Introduction.

Découverte. — En 1909, nous avons découvert notre *deuxième* (1) Nécropole à puits funéraires gallo-romains en Vendée, au Vieux-Brem, commune de Bretignolles (2). Or, en 1910, c'est-à-dire dès l'année suivante, nous en trouvions, par hasard également, une *troisième*, à plusieurs centaines de mètres au Sud, au *Vieux-Château*, de Saint-Martin-de-Brem.

Ces deux cimetières étant séparés, à l'époque romaine, par une rivière très importante, appelée jadis *Le Gournail* et le *Brandeau* aujourd'hui (3), il est certain qu'il s'agit bien de deux Nécropoles distinctes, malgré la faible distance qui les sépare sur le terrain, et situées de chaque côté de l'embouchure, dans l'Océan, de ce petit fleuve.

Bibliographie. — Cette découverte, au moment de la fouille, a été annoncée par une série de journaux, quotidiens ou autres, de Paris (4), de province (5), et surtout de la Vendée (6).

(1) La première est celle d'Apremont [Voir *Travail spécial*].

(2) Marcel Baudouin. — *Découverte et fouille scientifique d'un Puits funéraire gallo-romain à la Conche du Charnier, au Vieux-Brem, commune de Bretignolles (V.). — VIIe Congrès préh. France*, Nîmes, 1911, p. 440-522, 36 *fig.* — Tiré à part, 1912, Paris, in-8°, 83 p., 36 figures.

(3) M. Baudouin et G. Lacouloumère. — *Découverte de stations gallo-romaines sur l'ancien rivage du Havre de La Gachère. — Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1905. La Roche-sur-Yon, 1906, 5e s., V, 173-214, 14 fig. — Tiré à part, La Roche, in-8°, 1905, 40 p., 14 fig.

(4) *Le Temps*, Paris, 1910, 19 juillet.

(5) *La France du Sud-ouest*, Bordeaux, 1910, 18 juillet. — *Le Petit Phare*, Nantes, 19 juillet 1910. — *La Gazette de Creil*, 1910, 24 juillet.

(6) *La Démocratie Vendéenne*, La Roche-sur-Yon, 1910, 21 juillet, etc., etc.

§ I. — Découverte du Puits.

1° Trouvaille accidentelle. — *Mise au jour du Puits.* — Dès notre arrivée, en Vendée, au début de juillet 1910, on nous prévint qu'en avril 1910, un cultivateur de Saint-Martin-de-Brem, en défrichant *à la charrue* un peu profondément l'un de ses champs, avait été frappé par la trouvaille de pierres calcaires, assez volumineuses, situées à environ 0^m40 de la surface, dans un terrain où il ne devait pas en exister normalement. Elles correspondaient à la partie la plus profonde de la terre végétale, au sommet d'un limon jaune.

La trouvaille fut faite par le *soc de la charrue* (1), qui souleva

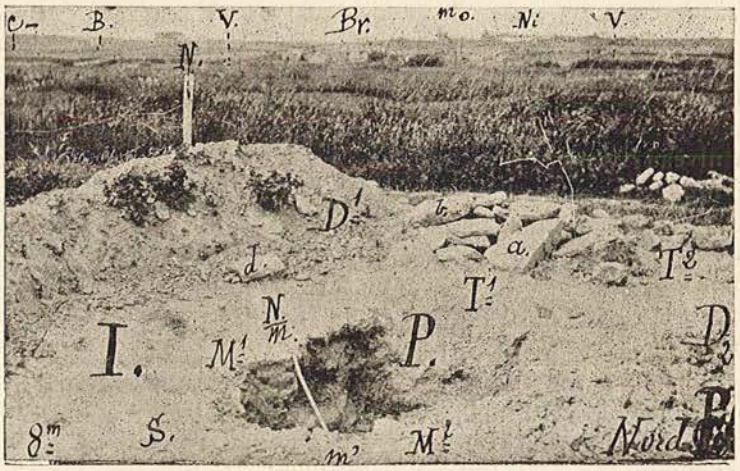

Fig. 1. — Aspect du Puits de Saint-Martin-de-Brem, au moment de la Reconnaissance scientifique [Photographie Marcel Baudouin, le jour de la 1re visite]. — *Vue Nord-est* [Photogr. à 8 mètres].

Légende: P, *Orifice* du Puits, au niveau du *Limon du Plateau*; — *m*, *m'*, *mètre* en travers; — S, sol après déblai; — D¹, Partie Nord des *Déblais* du côté Ouest; — T¹, *Pierres de la Calotte* et de la *Margelle* [*a*, *b*, *d*, grandes pierres]; — T², Pierres extraites déjà de l'intérieur du Puits; — B., *Nécropole du Vieux Brem*; — Br, Ferme du Brandais; — *Mo*, Moulin du Brandais; — Ni, Bourg de Saint-Nicolas-de-Brem; — V, vallée d'un Ruisseau; — M¹, *Margelle* ancienne; — N, Nord magnétique; — C, *Conche du Charnier*.

deux pierres, lors d'une mise en culture pour planter des pommes de terre (2).

Il remarqua, à ce moment, la présence d'un peu de *chaux* (?) entre ces pierres.

Intrigué par sa trouvaille, cet homme eut la curiosité de les enlever. Il constata, après en avoir extrait quatre ou cinq, formant

(1) Exactement par le même procédé qu'à Troussepoil, au Bernard (Vendée).

(2) Jadis ce champ était en vigne; mais alors on labourait peu profondément : ce qui explique qu'on ne découvrit rien à cette époque.

une espèce de *calotte* ou de dôme, qu'elles recouvraient une sorte de *margelle de puits*, rempli de terre *argileuse jaunâtre*, assez semblable à celle du sous-sol, mais plus colorée en noir.

a) *Calotte.* — D'après le récit du propriétaire, voici comment ce Puits était obturé.

La *calotte* se composait de *trois* pierres, aplaties, assez grandes, formant couverture. Lors des fouilles, il nous montra les débris de ces pierres, gisant encore près du puits; il y en avait deux en *Microgranulite*, et une autre en *Calcaire liasique*, la plus grande. Ces trois pierres avaient, environ, les dimensions suivantes : $0^m55 \times 0^m40 \times 0^m10$. La pierre calcaire avait 0^m60 de longueur (1). En somme, elles étaient *peu épaisses* (0^m10).

Etant donné que le rayon de l'orifice du puits n'était que de 0^m30 à 0^m45, ces pierres, longues de $0^m, 55$ avaient donc au moins une étendue de 0^m20 s'appuyant sur la margelle; et, comme elles étaient en forme de triangle, elles pouvaient s'adapter exactement à l'orifice ,sans se recouvrir et en l'obturant à peu près complètement. — Peut-être y avait-il un peu de mortier de *chaux*, à leur niveau? Mais ce n'est pas certain du tout.

b) *Margelle.* — Au lieu de continuer à déplacer les pierres de cette margelle, il eut la bonne idée de la dégager à son extérieur, en enlevant la *terre végétale* sur un diamètre de 12 mètres, et surtout de creuser à son intérieur, en se bornant à enlever la terre jaune qui occupait la cavité, et à agrandir ainsi la fouille d'accès (*Fig.* 1 ; P.)

c) *Puits.* — L'hypothèse de *puits* se confirma dans son esprit; mais, un peu découragé de ne rien trouver, il s'arrêta un beau jour, alors qu'il était rendu à 1^m70 au-dessous du sol actuel, (c'est-à-dire à 1^m30 du sol d'alors.

A 1 mètre de profondeur, dans la terre du puits, il trouva un gros caillou de *quartz blanc*, bien arrondi : galet de mer apporté venant du rivage voisin, et analogue à celui que nous décrirons plus loin, quoique beaucoup moins gros (*Fig.* 1 ; T^2).

Il ne constata pas la moindre trace de chaux dans la petite partie de la margelle, qu'il démolit alors.

2° Recherche scientifique. — 1° *Visite du Puits découvert.* — C'est quelques mois après seulement que je vins visiter cette découverte. Le 11 juillet 1910, après avis pressant de mon correspondant accoutumé pour la région, mon ami Crochet, alors instituteur à Saint-Martin-de-Brem, j'étais sur les lieux.

Je constatai tout d'abord l'existence d'une ouverture de *puits*,

(1) Elle est visible dans la Margelle moderne (Pierre C); elle sert de *seuil* à la « dorne » (*Fig.* 4).

située au milieu d'une *Excavation* ovalaire, assez considérable, ayant 11 à 12 mètres de diamètre Nord-sud et 6 mètres de large, produite par un *déblai* important, résultant de l'ablation, sur cette vaste surface, de toute la *terre végétale*. Celle-ci avait été rejetée tout autour de cet ovale, où elle formait un *bourrelet* épais de 0^m50 et assez élevé. (Voir *Fig.* 1 ; D^1.)

Il importe de préciser ce point, pour bien indiquer que toutes les mensurations à prendre partaient dès lors de la *face inférieure de la terre végétale*, et non du sol actuel ! Il est probable d'ailleurs qu'on était là au niveau du sol ancien ou gallo-romain.

En arrivant sur les lieux, et après avoir examiné le travail déjà fait, l'*intérieur du trou*, l'*aspect* de la margelle, la nature géologique du terrain, le déblai du puits (1), mon diagnostic de *Puits funéraire* était posé, quoiqu'on ne signalât aucune trouvaille spéciale (1).

2°) *Découverte de la Nécropole*. — Pour le contrôler, j'examinai avec soin le *reste du champ*, alors planté en pommes de terre. Je ne fus pas longtemps, sans trouver à la surface du sol des débris de *céramique gallo-romaine* (2), comme cela est de règle.

Dès lors j'étais absolument *fixé*. Je visitai encore un autre champ voisin. Et j'y fis des trouvailles différentes, peu nombreuses, mais intéressantes.

Dans ces conditions, j'affirmai l'existence d'un *Puits funéraire* et m'offrit à le vider de suite et à le transformer en *Puits à eau*, après avoir fait construire une *Murette de protection*.

Le propriétaire accepta mes propositions; et je lui dis que, dès le lendemain, je serais à l'ouvrage. — En ces matières, il ne faut pas perdre une minute, le propriétaire pouvant changer d'avis dans la nuit — qui porte mauvais conseil! — comme cela m'est arrivé plusieurs fois.....

§ II. — Fouille scientifique du Puits.

I. Fouille. — La fouille fut commencée le mardi 12 juillet 1910, avec l'aide de trois hommes, comme d'habitude. J'avais le matin même fait apporter de chez moi tout le matériel nécessaire [Réserve d'eau; seaux; échelle de corde; etc.].

1° Examen du Puits. — Avant que le puisatier ne descende, je mesurai exactement la profondeur à laquelle le propriétaire avait poussé le travail, et la quantité d'eau qui se trouvait au fond.

(1) J'y reconnus de suite un petit fragment de *poterie gallo-romaine*. — Cela me fut une indication précieuse.

(2) Voir plus loin.

Je constatai qu'il n'y en avait que sur 0^m10 de hauteur. — C'était de l'eau de pluie ou de suintement, sans grand intérêt.

Je fis faire un sondage à l'aide d'une *pince en fer* et d'un bâton : ce qui, dans l'espèce, n'aurait pas du être pratiqué (puisque j'étais nettement fixé), car, en raison de la situation, peu profonde en l'espèce, du mobilier funéraire, on a pu ainsi briser quelques ossements.

Le bâton, en tout cas, s'enfonça de près de 1^m50, passant à travers les pierres d'une Assisse, que je signalerai tout à l'heure.

Le Puits, à partir de la surface du sol d'alors (la terre végétale ayant été enlevée depuis plusieurs mois), descendait à 1^m30; en y ajoutant l'épaisseur de cette terre (0^m40), on était donc descendu déjà à 1^m70, avec une ouverture de margelle de 0^m70 de diamètre seulement (*Fig.* 1; P).

2° Fouille du Puits. — Le puisatier commença par vider l'eau : ce qui ne demanda que quelques minutes.

a) *Margelle.* — Puis il se mit à enlever la terre de remblai, de couleur *jaunâtre*, qui se trouvait au fond de l'excavation. Il était fort gêné pour travailler, étant donné le faible diamètre du puits à ce niveau (0^m70 à 0^m80). Pour lui faciliter sa besogne et surtout pour pouvoir descendre et monter facilement les seaux de fer, je dus faire démolir la margelle ancienne au niveau de sa *moitié Est,* sur une hauteur de 0^m30 environ. De cette façon, on agrandit l'orifice. (Voir *Fig.* 3; P,).

Bien entendu, on constata l'absence totale de *mortier de chaux* dans cette partie de la margelle, comme partout ailleurs.

J'eus bien soin de faire mettre de côté les 40 à 50 blocs ainsi provisoirement *retirés*; et je pus alors les étudier à loisir. Je constatai qu'ils étaient presque tous en *Calcaire liasique.*

On les plaça en réserve, en tas, de façon à pouvoir reconstituer parfaitement, la fouille terminée, cette *moitié Est* de la margelle primitive: ce qui fut fait. Je me hâte d'ajouter qu'on ne toucha pas à la *moitié Ouest,* laquelle est donc restée absolument intacte. [*Fig.* 1; M^1].

b) *Orifice.* — Je mesurai avec soin l'*orifice* à ce moment, avant la démolition ; je constatai qu'il formait presque un ovale : en effet, je trouvai : Grand axe (*Est-ouest*) = 0^m70; Petit axe (*Nord-sud*) = 0^m65 ou 0^m60 même.

A 1^m30 de cet orifice (en réalité à 1^m70), la largeur était encore la même : à peu près 0^m65 à 0^m70 de diamètre.

Mais, à partir de là, le puits alla en *s'agrandissant* (0^m70 ; puis 0^m80 ; enfin 1 mètre).

c) *Cavité d'Origine et Remblai.* — En démolissant, pierre à

pierre, cette partie *Est* de la margelle, on examina la constitution du terrain en dehors d'elle. On constata qu'en ce point la *terre* avait été *remuée* et qu'il y avait là une sorte de *remblai* et de *béton*, constitué par des fragments de *schiste à séricite*, apportés là bien entendu, et de la *terre* un peu grasse. Le tout formait une sorte d'amalgame bien tassé et un béton assez solide.

Cela me prouva que ce remblai était *gallo-romain* et la conséquence du *creusement* préalable d'un *large puits* dans le limon des plateaux. On avait dû faire une cavité assez vaste, pour mettre en place *la margelle;* puis on avait dû, celle-ci terminée, *remblayer* la partie non occupée par les pierres de cette margelle elle-même. Ce remblai ayant au moins 0^m50 d'épaisseur au Nord et au Sud, en dehors de la longueur des blocs (0^m30), et le puits ayant 0^m35 de rayon, la Cavité d'origine avait donc environ 1^m30 [4 *pieds*] *de rayon* au Nord, c'est-à-dire 2^m60 de diamètre [soit 8 *pieds*].

La présence du *Schiste* m'intrigua en ces circonstances ; et elle ne me fut vraiment expliquée que plus tard (1), lorsque je découvris des débris du même schiste dans l'intérieur même du Puits. Mais, déjà, elle m'avait fait réfléchir (2) !

3° Déblai. — Dès 8 h. 15 du matin, le puisatier était à 1^m50, au lieu de 1^m30. — En quelques heures, on avait enlevé 0^m20 de remblai, constitué par de la terre jaune-grisâtre, présentant quelques *débris* de *Schiste* [restes de la fabrication du Puits] seulement.

Cette trouvaille, rapprochée de la précédente [Remblai], me fit affirmer, de suite, que le Puits : *a*) atteignait le *rocher* du sous-sol, et dépassait la couche de *limon du plateau* ; *b*) et était creusé dans des *Schistes à séricite,* et non dans la *Microgranulite*, comme on aurait pu le croire, en se basant sur la Carte géologique. Cela parut surprendre beaucoup les ouvriers, pensant que le *limon* était très puissant en ce point !

Vers 1^m35, on recueillit un morceau de *Calcaire liasique*, que j'ai appelé *Pierre à graffiti*, et sur lequel je reviendrai plus loin.

On continua à creuser dans la matinée et atteignit bientôt 1^m70 (au lieu de 1^m50). Au fur et à mesure qu'on descendait, on constata que la margelle était toujours constituée de la même façon, mais que le puits s'élargissait un peu (0^m80 à 0^m85).

(1) J'insiste sur toutes ces constatations de détail, qui paraîtront à beaucoup inutiles et futiles. — Ce sont elles qui, pourtant, me mènent à des diagnostics et des pronostics précis, qui étonnent toujours les personnes assistant à mes fouilles.

(2) A ce moment, je n'osai pas encore conclure que le Puits était creusé dans le *schiste* ! Dès lors je fus très affirmatif.

4° 1re Couche de] Pierres. — A 1m70, le Puisatier annonça une *Couche de pierres Calcaires*, posées à plat dans toute la largeur du Puits. Elle était composée par *deux Assises*, [superposées, ayant en totalité une épaisseur de 0m20, chaque plaquette n'ayant

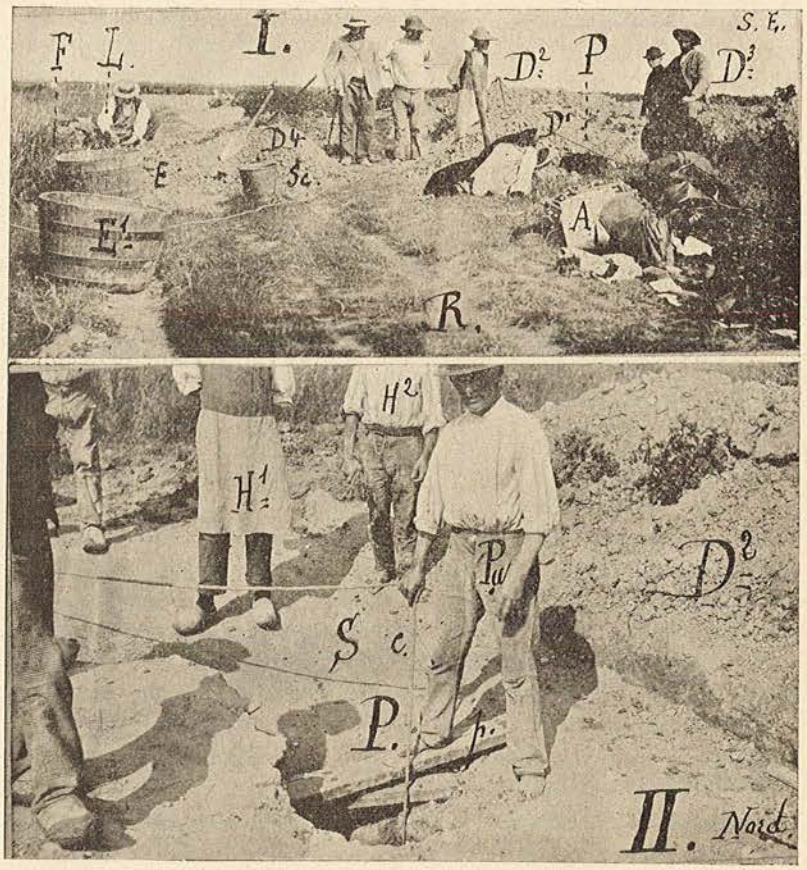

Fig. 2 et 3. — La Fouille du Puits du Chateau [12 juillet 1910]. [Photogr. M. Baudouin].
I. — *Vue Sud-est*. — Ensemble du *Chantier de fouille* : R, sentier Ouest-est d'accès ; — A, Appareils et paniers ; — F, Fossé, avec Joncs ; — L, Lavage des ossements ; — D^4, Déblai nord [*Terre du Puits*] ; — D^2, D^3, D^1, Déblais *Est*, *Sud* et *Ouest* ; — P, Puits ; — Sc, Seau ; — E, E^1, Réservoirs d'eau (*Fig.* 2).
II. Vue *Nord*. — *Extraction du Contenu* du Puits : p, madrier de support ; — Pu, Homme retirant les seaux pleins ; — H^1, H^2, ouvriers ; — S, Limon des Plateaux ; — S, *Sol* ; — c, Corde ; — P, Puits (*Fig.* 3).

guère que 0m10 d'épaisseur. Parmi ces pierres, il y avait un bloc de *Microgranulite*.

a) *Terre noire*. — Immédiatement après l'ablation de ces pierres, qui furent mises de côté pour la construction de la *Nouvelle*

Margelle à établir, on nota que la terre devenait tout à coup franchement *noire* ; mais elle ne sentait pas mauvais du tout.

b) *Arrivée de l'Eau.* — En même temps, un *écoulement d'eau*, assez important, se fit par la paroi Nord-est, à travers les pierres de la margelle; on retira plusieurs seaux d'eau ! Cette eau me parut provenir d'un petit ruisselet, où poussent des joncs, passant au Nord-est du puits, par infiltration, à travers le limon des plateaux (*Fig.* 3; F). Au Nord-ouest et à l'Ouest au contraire, le puits était, en effet, absolument à sec. — Il n'était que 11 heures du matin.

A. *Mobilier du Puits* (1re Couche). — C'est à 0^m10 au-dessous de l'Assise de Pierres (de 0^m20), c'est-à-dire à 2 mètres du sol du moment, que commencèrent les trouvailles [*Couche à Mobilier*] (*Fig.* 15).

a) *Objets divers.* — Elles débutèrent par un fragment de *Carreau gallo-romain*; puis par un morceau d'*écorce de Sapin*; un morceau de *Verre vert*, et plusieurs fragments de *Charbon.* — J'avais annoncé aux ouvriers, stupéfaits, la découverte imminente d'une *tête de Bœuf* ! Et, immédiatement, on en découvrit une à 2 mètres, au *coin Sud* du puits.

b) 1re *Tête de Bovidé.* — Mais cette tête, remplie de terre noire très sèche, était en mauvais état; la face avait disparu; les deux noyaux osseux des cornes étaient brisés à leur racine et les frontaux et l'occipital fort peu résistants.

J'augurais mal des trouvailles osseuses, en constatant un aussi mauvais état pour cette tête et l'absence de la *boue*, qui conserve si bien les ossements !

c) *Pieds et Cornes des Bovidés.* — Quelques instants après, on mettait au jour, du côté du *Nord*, un grand nombre d'*os de Pieds de Bœufs*, comme cela s'observe souvent [gros et petits animaux]; des *Cornes* sectionnées à la *Hache* et des *Cornes cassées.*

A 2^m10, trouvaille d'un *galet de mer*, aplati, en *quartz de filon*; de nouveaux morceaux de charbon; des carreaux; etc.

d) 2e *Tête de Bovidé.* — A peu près à ce niveau, c'est-à-dire un peu au-dessous de la première Tête, on trouva une *deuxième Tête de Bœuf*, aussi en très mauvais état; tous les os du crâne étaient brisés. Cette deuxième tête était au *Nord*, près des pieds (et non plus au Sud), sur un plan inférieur à la première.

e) *Fond de pot.* — Puis, mise au jour d'un *Fond de Pot*, que nous décrirons plus loin, à 2^m20.

f) *Os de Canidés, etc.* — A 4 h. 1/4, on mit au jour de petits ossements, paraissant correspondre à plusieurs petits *Canidés* et à *deux Lièvres.*

Tout proche, quelques ossements de *deux Cochons.* Mais tous

ces os sont extrêmement friables et se cassent facilement au lavage.

Puis tout un lot de morceaux de *charbon* ; et quelques débris de *Tuiles à rebords*, *Vases*, etc., sans intérêt.

g) *Bois de Cerf.* — A 2^m30 (il était alors 3 heures de l'après-midi), découverte, sensationnelle d'un très beau *Bois de Cerf*, cassé, en plusieurs fragments, mais presque complet, puisque nous avons pu le restaurer complètement. Le sommet du bois était tourné vers le Nord ; la base était au Sud.

B) *Couche stérile.* — Après cette trouvaille, la terre, qui est toujours dure et très argileuse, mais qui n'est pas de la boue, devient *plus noire* encore. A cet instant, les ossements disparaissent. Nous sommes sur une *couche stérile*, qui ira de 2^m30 à 2^m50. Cette couche a donc 0^m20 d'épaisseur; on n'y rencontre qu'un peu de *charbon*.

Elargissement du Puits. — A quelque distance de la première couche de pierres (2^m20 à 2^m25), on constata que quelques *pierres de la paroi nord de la margelle* étaient tombées dans le puits et s'étaient placées presque verticalement, au lieu d'être à plat.

A 2^m15, le puits atteint alors 1 mètre de diamètre, au lieu de 0^m80 à 0^m85. Cela est la conséquence d'une sorte d'élargissement subit, marqué surtout du côté de la *paroi Nord* (*Fig.* 15; M^2). En ce point la margelle semble fuir, tandis que, au *Sud*, la paroi descend bien verticalement. Ce brusque agrandissement, si marqué au Nord, est tout à fait digne de remarque. Il y a donc un surplomb très net au Nord et au Nord-Est, ce qui explique en ce point la chute de quelques pierres de la margelle, signalée plus haut.

Apparition du Schiste. — A 2^m40, du côté du *Nord*, on constata que la margelle s'arrêtait et reposait alors sur du *Schiste rouge à Séricite, taillé au ciseau.* — Nous avions donc, avec raison, supposé, dès le début, que le Puits atteignait le rocher, et que celui-ci était représenté par des *Schistes*, et non par de la *Microgranulite*, malgré le voisinage du massif de cette roche éruptive, sur lequel est construit le bourg de Saint-Martin-de-Brem (*Fig.* 14; R).

Mais, du côté du Sud, à 2^m40, la margelle existait encore et descendait, très droite et verticale, bien plus bas. Cela était dû uniquement à la *surface*, *inclinée vers le Sud assez fortement*, du rocher, en ce point précis (*Fig.* 15; Sch.).

A 2^m60, le schiste commença à apparaître à l'Est et à l'Ouest, comme au Nord ; mais on ne l'a vu, au Sud (c'est-à-dire du côté de l'inclinaison), qu'à 2^m80 ! Ce schiste avait donc une surface fortement *inclinée*, puisqu'il y avait, pour un diamètre d'un mètre,

une différence de niveau de 0^m40 ($2^m80 - 2^m40 = 0^m40$); soit une inclinaison énorme de 40 o/o (*Fig.* 15).

Lorsque je suis descendu dans le puits, le lendemain, j'ai pu constater qu'au contact du rocher et de la margelle il n'y avait *aucun béton*, aucun *mortier* de *chaux*; les pierres calcaires étaient simplement placées sur le rocher, au milieu d'un peu de limon jaune.

2e Couche de Pierres. — A 6 heures, à 2^m50 de profondeur, on rencontre une *deuxième couche de pierres* (*Fig.* 15).

Celle-ci n'était constituée que par une seule *assise de pierres* (au lieu de *deux*), épaisses de 0^m10 en moyenne, plates, au nombre de quatre à cinq, en *Calcaire liasique* du Havre de la Gâchère.

Le puits a toujours 1 mètre de diamètre.

A) *Mobilier* (2e couche). — Immédiatement au-dessous, les trouvailles recommencèrent.

a) *Rondin de Bois*. — Tout d'abord, on constata l'existence, au milieu du puits, d'un *rondin de bois*, placé verticalement. Il était d'ailleurs débité en segments par éclatement et ne fut retiré que par morceaux. En les réunissant, on constata qu'il s'agissait d'une partie du tronc d'un *petit Chêne*, ayant environ 0^m15 de diamètre et 0^m30 de longueur totale.

Cette pièce de bois retirée, il était 6 h. 1/2 du soir; la première journée de fouille était terminée. On était descendu dans le puits à 2^m60.

b) *Squelette d'Ane*. — Le lendemain matin, 13 juillet, on recommença à fouiller à 7 heures du matin, et on découvrit immédiatement, à 2^m60, le squelette d'un *petit Ane*, dont les os étaient extrêmement friables, mais presque au complet.

B) *Couche stérile*. — Cette trouvaille faite, on tomba sur une nouvelle couche stérile, formée de terre grise noire, rendue presque liquide par la présence d'une certaine quantité d'eau, mais n'ayant pas les caractères habituels de la *boue* des Puits funéraires (*Fig.* 15).

On travailla de 7 heures à 11 heures à l'enlever et on constata qu'elle avait environ 0^m50 d'épaisseur. Ce qui mena à 3^m10 de profondeur; et, en passant à 2^m80, on constata que le rocher apparaissait, enfin, au côté Sud.

C) *Deuxième Couche à Mobilier*. — A 3^m10, les ossements réapparaissent brusquement, sans couche de pierre interposée. Le puits a toujours un mètre de largeur. La terre devient *très noire*.

Des *os de Bovidés* se montrent les premiers; ils sont très abondants et correspondent à diverses parties du Corps. — Il y a aussi là une *troisième Tête de Bœuf*.

Puis, ce sont des os nombreux de *Canidés* et quelques os d'un *Porc*.

Puis des restes d'un petit *Cerf*, d'un an, représenté par un *andouiller*, très reconnaissable et presque complet.

De l'examen de ces ossements, il résulte qu'il y avait là un grand nombre d'animaux ; mais la plupart de leurs ossements ont été détruits.

Ajoutons à cela quelques débris de *Branchages* et des morceaux d'*Arbustes* peu volumineux et peu importants ; des débris de *Vases* ; des *Tuiles à rebords* ; des *pierres spéciales* (Amulettes ?) ; une sorte d'*Aiguisoir* (galet).

Jusque là, la terre du remblai était restée grisâtre et très argileuse (limon du plateau) ; mais, désormais, elle est franchement noire, malgré la présence d'un peu de sable et d'une quantité moindre d'argile.

A partir de 3^m10, le puits va en diminuant de largeur ; à 3^m50, il n'a plus que 0^m80 de large, comme à sa partie supérieure (*Fig.* 14).

3e Couche de Pierres. — A 3^m50 de profondeur, et à 2 h. 15 du soir (13 juillet), on arrive sur une *troisième Couche de Pierres* (*Fig.* 15).

A. Celle-ci est presque exclusivement constituée par des *Galets de mer*, en *Quartz de filon*, roulés, gros comme une tête d'homme environ, disposés en une seule couche de 0^m15 d'épaisseur. Au milieu d'eux, quelques plaquettes de Calcaire.

Au moment où cette assise vient d'être enlevée arrivent, sur le lieu de la fouille, M. Le Bourdon, Préfet de la Vendée, et MM. Gabory et Guiet, deux de mes collaborateurs habituels. Ils vont assister à la partie de la fouille la plus importante, car on vient d'attaquer la couche du fond même du puits. — Il ne reste plus, en effet, à vider le puits que sur 0^m30 de hauteur.

B. *Couche des Vases.* — De la cuvette du fond du puits on retire alors, successivement, et en trois quarts d'heure à peine :

1° La *moitié inférieure*, presque entière, d'un beau et grand Vase gallo-romain (*Vase n° I*), à 3^m70, placé du côté *Ouest*.

2° Une *Cruche gallo-romaine*, ayant dû contenir du *Vin*, brisée en de nombreux morceaux, mais que nous avons pu reconstituer (*Vase n° III*), à 3^m70 ; près de lui, un *bouchon de liège*.

3° Le *fond* d'un autre *Vase, brisé à dessein* (*Vase n° II*) comme nous le montrerons, à 3^m80, c'est-à-dire au fond même du Puits.

Ce fond était donc à 3^m80 du sol, c'est-à-dire à $3^m80 + 0^m40$ (terre végétale) $= 4^m20$ du sol véritable.

II. Examen du Puits. — Le Puits ayant été vidé complètement, en présence de M. le Préfet, j'y descendis, pour en faire une étude complète. Comme nous n'avions pas affaire à une cavité très pro-

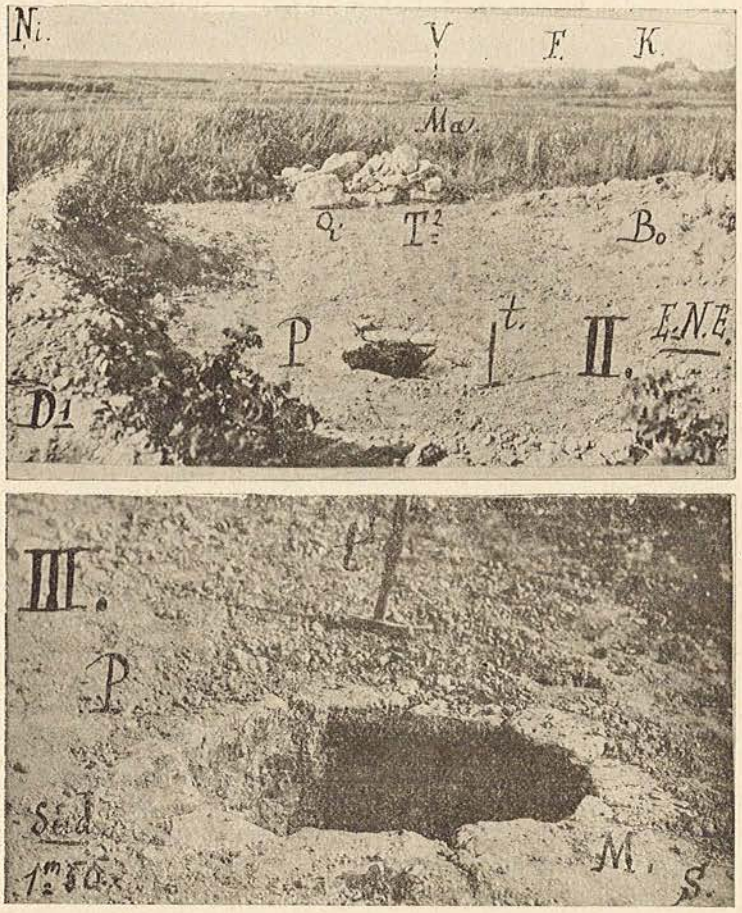

Fig. 4 et 5. — Fouille du Puits terminée [13 juillet 1910]. — Photogr. M. Baudouin.

II. — *Vue Est-nord-est* [Photogr. à 10m]. — Ma, *Matériaux retirés* du Puits P ; — Q, Bloc de *Quartz* de filon de *La Pierre Rouge*; — D¹, Déblais Ouest ; — Bo, *Boues ;* — T², Pierres retirées du Puits, P ; — *t*, Marteau de Géologue (0m33 ou *un pied*), donnant l'Echelle.

III. — *Vue Sud* [Phot. à 1m50]. — Aspect de l'orifice de la Margelle gallo-romaine, après sa restauration [Il ne manque que la *Calotte*], M. — On voit la *régularité* de la construction et la petitesse de l'orifice [t', Marteau de Géologue, à titre d'Echelle] ; — S, Sol ; — P, Puits ; — K, *Fontaine de la Garée* (Villa des *Genets*) ; — Ma, La Maçonne ; — Ni, Saint-Nicolas-de-Brem ; — V, La vallée du petit affluent du Brandeau ; — F, *La Fontaine des Grolles*.

fonde (4m20 au total), je n'avais pas cru utile d'installer encore un treuil, qui était cependant tout prêt à servir. Je fus donc obligé de me servir de mon échelle de corde.

Je constatai que le Puits se terminait, comme d'usage, au niveau du centre de son fond, par une petite *Cuvette*, de 0^m10 de large et de 0^m05 de profondeur, destinée sans doute à collecter l'eau lors du creusement, puisqu'on retrouve constamment cette disposition.

Le *fond*, en col de chaudron, avait 0^m80 de diamètre (*Fig.* 15).

Je pris toutes les mensurations nécessaires et constatai que le schiste était régulièrement taillé comme d'ordinaire, sans aucun redan, et la disposition spéciale de la margelle gallo-romaine, descendant beaucoup plus bas au Sud qu'au Nord.

III. Restauration de la Margelle gallo-romaine. — Je fis ensuite rétablir la margelle primitive, du côté où nous avions été obligé de la *démolir*, pour pouvoir fouiller commodément. J'employai exclusivement les anciens matériaux mis à part, laissant de côté toutes les pierres retirées de l'intérieur du puits, pour la murette de protection (*Fig.* 4 et 5).

Lorsque tout fut remis en place, nous avions une margelle présentant, à la face supérieure du limon du plateau, c'est-à-dire au-dessous de la terre végétale : 0^m70 (E.-O.) $\times$ 0^m60 (N.-S.), c'est-à-dire un orifice en somme *très petit* et un peu ovalaire (*Fig.* 5 ; M).

IV. Contrôle de Fouille. — a) *Visites.* — La fouille — je l'ai dit déjà — a été visitée le 13 juillet par M. le Préfet de la Vendée, spécialement avisé, par M. l'Agent-voyer d'arrondissement chargé des travaux d'art, M. Guiet, et par M. Gabory, archiviste départemental, convoqués par moi par dépêche.

b) *Procès-Verbal.* — Un procès-verbal de fouille, rédigé après leur départ, a été introduit dans un flacon en verre, dans lequel on a placé aussi : une *plaque de plomb* (Ligne de machine à composer, portant les mots « Marcel Baudouin », faite à la Linotype) ; une pièce d'*argent* de un franc de 1909; 2 pièces de billon [un sou de 1909; et un sou de 1910 (1).

Ce flacon a été déposé du côte *Est* du Puits, à 0^m10 dans le sol au-dessous de la partie supérieure de la Margelle primitive gallo-romaine. — Il est donc actuellement enfoui de 0^m50, puisque la margelle moderne descend à 0^m40 au-dessous du sol actuel.

V. Conservation (*Puits à eau*). — a) *Réservoir.* — Lorsque je revins quelques jours après, le 16 juillet, voir les lieux, je constatai qu'un peu *d'eau* s'était collectée au fond du puits, en raison des *pluies*.

Mais il n'y en avait qu'une épaisseur de 0^m15.

b) *Murette moderne.* — La *Murette moderne*, destinée à trans-

(1) Indiquant la date de la *Fouille* (1910).

former le puits funéraire en *Puits à eau*, ne fut construite par des maçons que quelque temps plus tard, car rien ne pressait.

A. *Dimensions.* — Je la fis établir avec un *diamètre* régulier de 0^m80, pour qu'on puisse *voir* nettement la *margelle gallo-romaine*, débordant à *l'intérieur* de 0^m10 environ, et pour indiquer nettement ainsi la séparation de l'ancienne construction de la moderne (*Fig.* 7 et 8).

La murette, commencée à 0^m40 au-dessous du sol naturel, c'est-à-dire au niveau du *limon du plateau*, s'élève à 0^m80 au-dessus de la surface présente du champ ; et cette hauteur est très suffisante. Elle a une *largeur* de 0^m40 comme d'usage, et, en somme, une *hauteur totale* de 1^m20.

B. *Orientation.* — Je fis, comme je le recommande toujours, établir la *Dorne* (1) de la Murette (c'est le point où l'on vient puiser), à un point *cardinal précis* [ici, le *Nord magnétique* (2)], pour orienter la maçonnerie, établie à la chaux hydraulique.

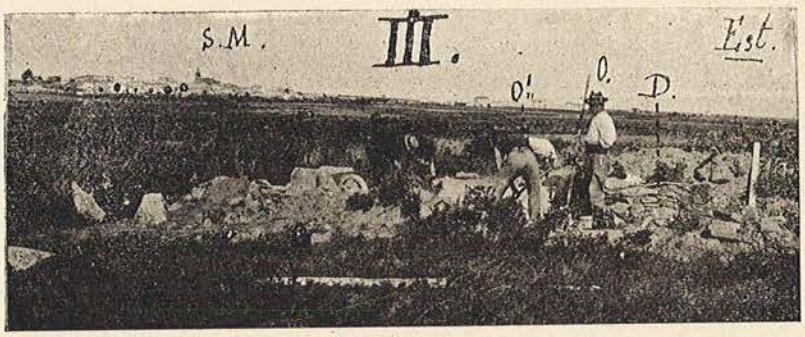

Fig. 6. — Restauration du Puits du Vieux-Chateau, Saint-Martin-de-Brem [1910]. — [Photogr. Marcel Baudouin].
III. — *Vue Est* : Vue d'Ensemble du Chantier. — Des Maçons édifient la Murette moderne. — A l'horizon, S. M, le bourg de Saint-Martin-de-Brem ; — O, O', Ouvriers maçons ; — D, Murette moderne du Puits.

C. *Détails.* — *a*) Le *seuil* de la Dorne qui correspond au sol actuel, a été établi avec la pierre de la calotte dont j'ai parlé (3). Le grand axe de ce bloc est donc *Nord-sud* ; sa base correspond au Puits (Sud) ; sa pointe est au *Nord magnétique* et déborde de 0^m20 environ la murette.

b) Pour avoir un second repère, en cas de *destruction* de ce seuil ou de son *enfouissement* sous la terre meuble ou les sables maritimes, j'ai fait disposer, dans la partie Sud de la Murette, le

(1) Mot du patois local, très caractéristique, n'ayant pas de synonyme en français.
(2) En raison de l'existence d'une autre Nécropole à Puits (Le Vieux Brem), située dans la direction *Nord*.
(3) Pierre mesurant : $0^m60 \times 0^m40 \times 0^m10$.

gros *Caillou Blanc*, décrit plus haut. Sa face la plus belle est visible à l'extérieur ; et une perpendiculaire élevée en son milieu donne le *méridien magnétique* (1). Ce caillou est placé à 0^m20 au-dessus du sol de 1910 [ceci dit à titre de point de repère pour les mouvements du sol ultérieurs en ce point], et à 0^m25 du bord supérieur de la Murette (*Fig.* 7 et 8; Q). — La face visible a 0^m35 de hauteur.

D. *Construction.* — *a*) Pour l'édification de celle-ci, on a utilisé toutes les *pierres des Assises*, disponibles, qu'on y retrouvera et qui sont en *Calcaire liasique*, roulé par les flots. Mais, comme il n'y en avait pas assez, j'ai employé, pour terminer la maçonnerie, des blocs de *Microgranulite* d'une *Carrière moderne* (2), faciles à distinguer des précédents [Environ un tombereau a été nécessaire].

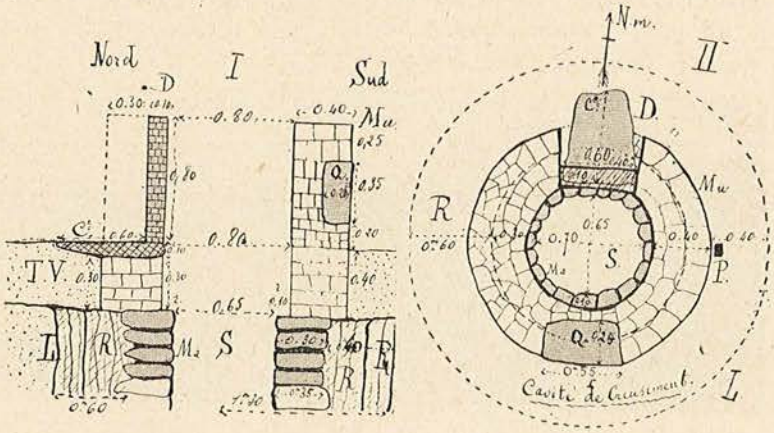

Fig. 7 et 8. — La MURETTE MODERNE du Puits de Saint-Martin-de-Brem. — *Echelle* : 2/100.
I. — Coupe verticale de la Margelle du Puits, après construction de la Margelle moderne.
II. — Plan de la Margelle du Puits, après construction de la Margelle moderne.
Légende : Mu, Murette moderne ; — D, Dorne ; — Q, Gros bloc de Quartz de filon (repère du Sud) ; — C¹, Gros bloc calcaire (repère du Nord) ; — T. V., terre végétale ; — Ma, *Margelle gallo-romaine* ; — R, remblai ; — L, Limon du Plateau ; — S, intérieur du Puits ; — P, Point où a été enfoui le *Procès-verbal de Fouille* ; — Nm., nord magnétique.

b) La Dorne est en *briques*, cimentées à l'extérieur et reposant sur le seuil (*Fig.* 7 ; I ; D) ; elle a 0^m10 d'épaisseur et 0^m50 de largeur, suivant l'usage local (*Fig.* 8 ; D).

c) Le mortier employé a été de la *chaux hydraulique*, pour assurer à la construction le plus de solidité et de durée possible.

VI. UTILISATION. — La valeur, comme réservoir d'eau, de ce Puits funéraire, sera très précaire.

(1) Choisi à dessein pour un contrôle ultérieur de la *Déclinaison m.* de 1910.
(2) Située près de Saint-Martin-de-Brem.

a) En effet, il ne pourra retenir l'eau que dans sa *partie schisteuse*, puisque la margelle qui surmonte le rocher est en pierres calcaires, *non jointes*, et assez écartées. L'eau s'infiltrera donc très facilement entre elles, et fuiera, très aisément, d'abord au Sud (à 3^m20), puis de tous les côtés, à 2^m80. — Il paraît par suite impossible qu'il en reste plus de 1 mètre [$4^m20 - 3^m20$ (profondeur où descend la margelle gallo-romaine au sud) = 1 mètre] dans le fond de la cavité [*Fig.* 15].

b) De plus, le schiste, à ce niveau, est loin d'être *étanche*; les interstices y sont larges et nombreux entre les feuillets. Aussi je doute que toutes les eaux de pluie ou d'infiltration collectées y séjournent longtemps (*Fig.* 14).

c) D'ailleurs, en visitant le puits à nouveau au début de septembre 1910, après des *pluies abondantes*, j'ai constaté qu'il n'y avait que 0^m80 d'eau accumulée! — Ce qui est tout à fait conforme à mes prévisions et aux raisonnements ci-dessus.

VI. Trouvailles voisines. — 1° *Nécropole.* — Sur le sol du *champ à puits*, autrement dit sur le sol de la *Nécropole* correspondante, nous avons trouvé plusieurs *objets*, paraissant *gallo-romains* (1), qui nous permirent d'affirmer de suite la nature réelle du puits, dès le début et lors de notre première visite.

Ce sont : *a*) Un fragment d'*Aiguisoir ; b*) Des débris de *Poteries* fines; *c*) Des débris de *Tuilerie ; d*) Des *Mollusques*, probablement non *modernes* et qui peuvent être gallo-romains; *e*) Quelques très rares morceaux de *schistes à séricite*, provenant sans doute du creusement du *puits* sous-jacent (2).

a) *Aiguisoir*. — Ce fragment est en *diorite*, croyons-nous (3). Il a la forme d'une barre rectangulaire, à quatre pans, de 0^m02 de large environ. Les quatre faces paraissent avoir servi; mais l'une d'elles, plus concave, paraît avoir été plus souvent utilisée que les autres. Une extrémité est cassée; l'autre intacte et émoussée. Le débris pèse 80 grammes et est long de 0^m08.

b) *Céramique.* — Il s'agit de fragments de *parois de Vases*,

(1) Il y a longtemps que l'on avait dû *remarquer* la présence de ces *débris* dans ce champ, car les cultivateurs m'ont dit qu'on considérait dans le pays qu'il devait y avoir là quelque chose d'*ancien*. — Peut-être, d'ailleurs, y fit-on jadis quelque trouvaille intéressante, dont on n'a pas gardé le souvenir.

(2) Jadis, au dire du propriétaire, on aurait trouvé, dans ce champ, un *Boulet en fer* [pièce du moyen âge] : ce qui n'a rien d'étonnant, étant donné qu'un *Château* exista jadis dans le voisinage.

(3) On trouve de cette sorte de *diorite* (?), sous forme de *galets*, sur la côte voisine de l'Océan. — On retrouve de ces galets dans les *substructions*, recouvertes par les dunes, à la Fouinière de Bretignolles, près Le Vieux Brem. — Ils étaient donc fréquents autrefois.

trouvés épars sur la terre labourée, en somme assez rares. — A noter : 1° un débris en *terre rouge*, avec enduit intérieur très brun, paraissant bien *romain* ; 2° un débris en pâte grossière, de la même époque sans doute.

c) *Tuilerie.* — Les trouvailles précédentes furent faites dans le champ même du puits (n° 342) (*Fig.* 12). Dans un champ connexe, le n° 344, qui dépend du même ténement, *Le Sablais*, j'ai trouvé des *tuiles romaines* en fragments. Dans le champ du puits, il y avait aussi des débris de *briques*.

2° *Champs voisins.* — Non loin se trouvent trois pièces de terre à noms caractéristiques (Section E du cadastre : 1° *Le Marais de La Pierre* [n° 345] ; 2° *Le Château* [nos 346 à 351] ; 3° *La Maçonne* [n° 352].

1° *La Pierre* et *Le Château* [nos 345 à 351]. — Nous y avons trouvé des débris de grosses *ardoises*, épaisses ; des *poteries*, très cuites (*carreau* peint ; débris *vernis* ; *tuiles récentes* ; etc.) ; un fragment de paroi de marmite en *fer* ; des Mollusques alimentaires (Huîtres, Bigorneaux ; etc.).

En somme, il s'agit là de restes de la fin du moyen âge, et sans doute plus récents encore, correspondant à la période d'activité de l'ancien *Château* de Saint-Martin-de-Brem (1).

2° *La Maçonne* [nos 352 à 358]. — Cette pièce (2) a fourni : *a*) des débris de *meules* en silex, modernes (3) ; *b*) de la *poterie* moderne (carreaux ; vases) ; *c*) des *Mollusques* (Bigorneaux, etc.) ; *d*) des pierres en calcaire liasique ; *e*) des galets de mer (calcaire ; silex) ; *f*) un éclat de *silex*, ancien peut-être.

En somme, il n'y a rien là de *gallo-romain*, comme nous l'avions cru un instant. Ces restes doivent être aussi de la période de l'ancien *Château* (4), situé *sur la même rive*, mais sur *l'autre monticule*,

(1) En somme, cet ancien *Château* se trouvait sur l'ancien chemin de Saint-Gilles à Saint-Martin, descendant dans la *petite vallée* de Brandais, qui correspond exactement à ce vieux chemin (*Fig.* 12 ; H, D, C). — Il est *plus rapproché* de la mer (Havre de la Gachère) que le *Château fort* de Saint-Nicolas-de-Brem [Marcel Baudouin et G. Lacouloumère].

(2) Elle est actuellement très fréquentée par les *taupes*. Nous avons examiné avec soin la terre extraite par ces animaux (Taupinières) ; ils n'en ont rien fait sortir. — Etymologie : *Maçonnerie* (?)

(3) Le Château devait avoir un *moulin* [C'est sans doute le *moulin à vent du Brandais* actuel, dit *Moulin neuf*], près duquel se voient encore des restes de meule (en meulière non vendéenne), qui l'a remplacé].

(4) L'existence de cet ancien *Château* est confirmée par la *Flore* de l'endroit, qui a un fond *sableux*, comme nous le dirons tout à l'heure.

En effet, nous avons trouvé, au sud du champ n° 351, en pleine campagne, un très vieux *Figuier* (*Ficus carica*) et un *Mûrier* [*Morus nigra* L.]. Or, en cette région, ces arbres ne poussent pas *spontanément* et n'indiquent pas une ferme. — Ils ne peuvent être en rapport qu'avec l'existence *antérieure* d'une *Maison noble* ou d'un *Château*.

Je sais bien que, dans la *Flore de l'Ouest de la France* de Lloyd, le *Ficus*

que les sables maritimes envahissent par la vallée du fleuve.

Cette seule constatation prouve que ce Château doit être assez *récent*. — Cela est aussi une preuve que jadis Saint-Nicolas de-Brem fut un véritable Port, depuis assez longtemps ensablé.

Une partie du ténement de *La Maçonne* devait être une dépendance de ce château, en raison de la disposition des lieux et des trouvailles faites (*Fig.* 12). Le petit chemin *a*, *b* (*Fig.* 12) doit correspondre à l'ancienne entrée de la cour du Château. Le ténement des *Grandes Pièces* représente l'entourage, car ici la propriété n'a pas été *divisée* à l'infini, comme dans *Le Sablais* (négligé par les grands agriculteurs, en raison de sa constitution géologique) ou le *Petit Champ*.

Le *Brandais* est, évidemment, la ferme correspondant à cet ancien Château. Le chemin *c d* et le routin *e f* sont postérieurs au Cadastre; ce sont des voies d'exploitation agricole.

3° *Nécropole mégalithique* [*Superposition de Sépultures*]. — On notera qu'un de ces champs (n° 345), s'appelle *Le Marais de la Pierre* et qu'il est considéré, depuis l'abbé F. Baudry (1864), comme étant un lieu où existait jadis un *Mégalithe*. Nous avons insisté ailleurs sur ce fait, et indiqué qu'on pouvait et devait songer à un *Menhir* (1). En raison de l'existence de la *Nécropole à Puits*, je pense aujourd'hui que ce terme (2) de *Pierre* (3) a parfaitement

carica est indiqué comme *spontané* dans les sables maritimes de Vendée [5e édit., p. 310]! Mais je suis convaincu que, là où on le rencontre, il y a des *substructions sous les dunes*, car il n'y a pas de raison pour que cet arbre pousse là [quoique nous soyons au Midi de la Loire et qu'il s'agisse d'une essence des régions chaudes]. En tout cas, le *mûrier* a été planté là [arbre de basse-cour].

D'autre part, dans les champs de *La Maçonne* (n° 352 entre autres), nous avons constaté l'existence d'une rangée de plants de *Vipérine* (*Echium vulgare* L.), en ligne bien droite, qui ne peuvent être en rapport qu'avec d'antiques *substructions* (Il n'y en a pas ailleurs.....)!

Enfin, un pied fleuri de l'*œillet* des vieux châteaux (*Dianthus Caryophyllus*) a été trouvé par nous en août, dans le buisson séparant le n° 351 du chemin allant au puits!

Voilà comment *la Botanique* peut être utile à un Archéologue, qui sait examiner tout ce qu'il aperçoit au cours de ses recherches sur le terrain.....

(1) Marcel Baudouin et G. Lacouloumère. — *Les vestiges mégalithiques de Saint-Martin-de-Brem* (*V.*). — *Bull. Soc. Préh. de France*, Paris, 1906, t. III, *fig.* — Tiré à part, Paris, 1906, in-8° [Voir p. 27-28].

(2) Ce champ s'appelle *Marais de La Pierre*, quoiqu'il soit situé sur une hauteur (10 mètres au-dessus du niveau de la mer) et recouvert de *sable* [D'où *Le Sablais* voisin]. — Il est probable qu'il a, soit *gardé seul le nom* d'un ténement *plus étendu* comprenant autrefois des pièces plus bas situées et voisines de l'embouchure du Brandeau au moyen âge; soit emprunté le nom d'un synonyme du Brandeau [*Ruisseau du Marais de Brem*], qu'on lit au Cadastre. — Dans ce dernier cas, *Marais de La Pierre* signifierait en réalité *La Pierre*, située près du *Marais* de Brem!

(3) Il est presque impossible qu'en ce point le mot *Pierre* puisse être rattaché à un *pointement naturel* de *schiste à séricite*, roche du sous-sol. — La fouille du puits, en effet, a montré qu'il y a là près de 3 mètres de *limon des*

pu être en rapport avec un *Menhir* l'indicateur d'un *Dolmen* voisin (c'est-à-dire un monument *funéraire* également). — A l'heure présente, il est toujours impossible de se prononcer pour l'une ou l'autre alternative [Menhir ou Dolmen]. Mais, dans l'un ou l'autre cas, il est avéré, aujourd'hui, qu'il y a eu, dans ce lieu, *superposition de Nécropoles*, aux âges de la *Pierre* et du *Fer*, puisque les menhirs sont en relation avec les dolmens (*Fig.* 12).

Et cette constatation méritait d'être soulignée, car nous avons retrouvé le même phénomène : *a*) à Troussepoil, Le Bernard [Mégalithes de *Troussepoil* et des *Garnes*]; *b*) à Bretignolles [Dolmen de la Pierre-Levée de Soubise, voisin du Puits du Vieux-Brem] (2).

Il n'y a là d'ailleurs rien de bien étonnant; c'est un effet de la Loi, bien connue désormais, de la Superposition des Civilisations (3)!

§ III. — Etude du Puits lui-même.

I. Topographie. — 1° *Situation géographique*. — Le Puits se trouve sur un plateau, qui correspond à l'angle compris entre le Havre de La Gachère et l'embouchure du cours d'eau, appelé aujourd'hui *le Brandeau* et autrefois *le Gournail*. Jadis, le Havre de La Gachère était d'ailleurs l'entrée d'un Golfe, important : La *Baie d'Olonne*, à l'époque romaine (*Fig.* 10). Ce point est dans la commune de Saint-Martin-de-Brem, à son extrémité Sud-ouest, sur la

plateaux sur le roc, recouvert d'ailleurs, en ce point précis, d'un peu de *sable maritime* (Dune ancienne).

Pour que ce nom de *Pierre* ait persisté, enclavé entre les grands ténements du *Sablais* et du *Château* et ne s'applique qu'à un seul champ, il faut qu'il y ait eu là, certainement, un *Monument* important, ayant attiré vigoureusement l'attention des habitants, c'est-à-dire un vrai *Menhir!*

(1) Il est indispensable d'indiquer qu'entre le Marais de La Pierre et le Havre existe un lieu dit, appelé *L'Homme Mort* ! Il n'est pas certain que ce nom doive s'écrire ainsi. — A supposer que ce soit l'orthographe à adopter, on peut supposer qu'il est en rapport avec la trouvaille d'un *cadavre* de naufragé (car il se trouve au bas du *Sablais*, près de *La Parée*, c'est-à-dire du Havre de la Gachère, et on aurait trouvé là des ossements et des boutons de culotte !) et par conséquent assez récent. Mais il faut aussi signaler que, non loin, est *Le Moreau*, terme, qui précisément m'a fait douter de l'ortographe ci-dessus [*Mort*], et m'incite plutôt à écrire : *L'Homme More* (pour *Maure*), peut-être *l'Homme noir*.....

(2) Près du Moulin neuf ou de Brandais, il existe un *Mégalithe*, qui pourrait bien être un *Menhir* renversé. — Mais ce bloc est situé à plusieurs centaines de mètres au Sud du *Marais de La Pierre*, et dans la commune de Saint-Nicolas-de-Brem [*Pierre des Buzeaux*]. — Nous y reviendrons ailleurs.

(3) Une objection pourrait être faite à ce raisonnement : à savoir que le nom de *Pierre* pourrait s'expliquer par ce fait que les *charrues* auraient autrefois soulevé et enlevé des *calottes de puits*! — Mais jamais le Peuple n'a fait un raisonnement aussi complexe; et, d'autre part, rien ne prouve qu'avant 1910 des charrues aient ainsi découvert des puits.

rive gauche de la rivière, autrefois petit fleuve assez important. La situation est donc typique (*Fig.* 9).

Ce plateau, bien différent de celui de Saint-Nicolas-de-Brem, situé un peu plus au Nord, et séparé de lui par la petite *vallée* d'un minuscule affluent du *Brandeau* (1), forme un monticule, qui, vers l'Est, descend en pente très douce, puis gagne la hauteur de Saint-Martin-de-Brem, assez comparable à celle de Saint-Nicolas.

2° *Voie d'accès.* — *a*) Pour atteindre le Puits, le chemin le plus pratique est, au départ de l'église du bourg de Saint-Martin, de suivre la route de Saint-Gilles, jusqu'au chemin qui descend de Saint-Nicolas au « Brandais ». Là, on tourne au Sud, en s'engageant dans ce chemin; on passe à l'Est de la Ferme du Brandais, continue en traversant la petite vallée voisine où passait l'ancien chemin de Saint-Gilles, venant du Pont du Gournail (2).— Après l'avoir quitté, on monte sur le *Plateau du Sablais*, en longeant la partie Est du lieu dit appelé *Le Vieux Château*, point où existait jadis le Château le plus important de Saint-Martin; là où existe actuellement un routin non indiqué au Cadastre de 1830. Arrivé sur la butte, au bout de ce terrain, on trouve un autre routin transversal, allant de l'Est à l'Ouest, non indiqué au Cadastre, et placé entre le *Vieux Château* et le *Sablais*. On est rendu ! Le Puits est sur le bord de ce routin, au Sud, à 10 mètres à peine de la croisée à angle droit, des champs n° 351 et 343 (*Fig.* 12 ; P).

b) Mais le chemin le plus court, sinon le plus commode, consiste à gagner le Puits, en partant de l'Ecole des Garçons de Saint-Martin-de-Brem par le vieux chemin de Saint-Gilles, et en se dirigeant vers l'Ouest, à travers champs, au niveau des Fréchaudières. Pourtant cette voie n'est possible qu'avec un guide (*Fig.* 9).

3° *Indicateur de route.* — J'ai, d'ailleurs, fait placer en 1911, par le Touring Club de France, un *poteau indicateur* à l'entrée du chemin de Brandais, sur la route actuelle de Saint-Martin à Saint-Gilles par Bretignolles. Il montre le point où il faut tourner et se trouve en face du poteau indiquant le *Vieux Château de Saint-*

(1) Dans cette petite vallée, il y a une couche de *sable maritime*, très fin, au-dessus de la terre végétale, surtout marquée sur le flanc Nord du plateau du *Vieux Château*, et très visible dans le chemin, de 3 mètres, qui monte vers le puits, le long de la pièce n° 351.

Cela indique qu'autrefois *la mer s'avançait jusqu'à l'embouchure du Brandeau*, c'est-à-dire très près du confluent de cette petite vallée; sans cela la présence de ce sable, apporté par les vents dans cette dépression, serait inexplicable.

(2) En somme, cette nécropole ne correspond plus au *Vieux-Brem*, mais est toujours en plein pays de *Brem*.

Nous avons déjà donné ailleurs l'étymologie probable de ce terme. — Ajoutons également ici que, dans le Gard, une source jaillit si bruyamment d'un rocher, qu'on l'a appelée *Bramabiau*, c'est-à-dire « le Bœuf qui brâme ». — Et le « Bramabiau » est un gouffre presque aussi célèbre que celui de Padirac!

Nicolas-de-Brem [*Motte de Brem*]. Il n'y a qu'à aller, directement, jusqu'au bout du chemin qu'il indique par sa flèche. — L'excursion demande à pied une demi-heure à peine.

4° *Cadastre.* — Le Puits se trouve au coin Nord-ouest d'un

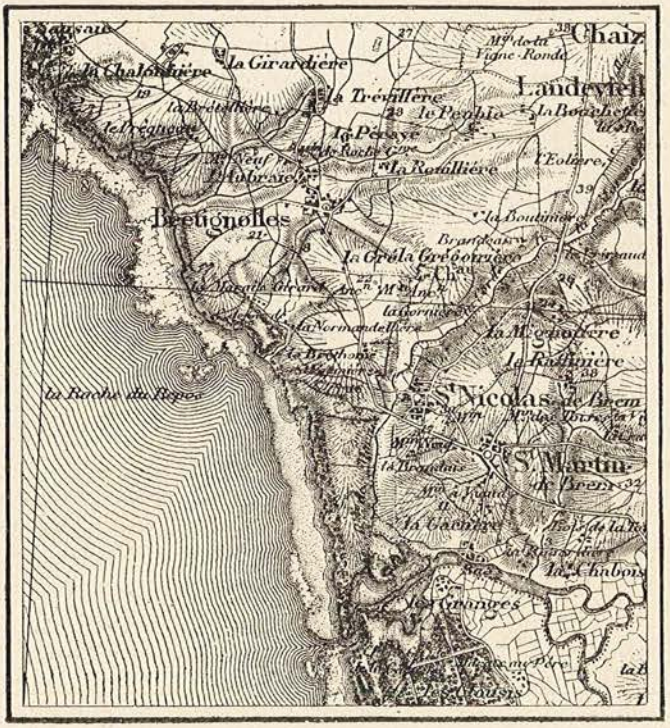

Fig. 9. — Carte des environs de Saint-Martin-de-Brem (V.), *à l'Epoque actuelle* [Extrait de la Carte d'Etat-Major au 1/80.000].
1° Le *Vieux Château*, et, par suite, le Puits funéraire, se trouvent au point où est placé, sur la Carte, l'M du lieu dit « Moulin à Viaud ». — 2° *La Nécropole à Puits funéraire du Vieux-Brem* (Bretignolles) correspond au chiffre 16 de la Carte, près le lieu dit *La Fouinière.*

champ qui borne le routin Est-ouest indiqué, séparant *Le Sablais* de *La Maçonne* (*Fig.* 12 et 13 ; P).

a) *Situation du champ.* — Cette pièce de terre s'appelle *Le Haut du Sablais* (1) et porte au Cadastre le n° 342 de la section E.

(1) Le *Sablais* ou *Le Sabliau* (en patois *Sabliâ*), veut dire : « terrain sablonneux ». — En effet, la terre végétale y est rendue sableuse par des apports éoliens, venant des Dunes voisines à l'Ouest.

Ce terme est évidemment du moyen âge, puisqu'il n'y avait pas là de *Dune*, à l'époque romaine (*Fig.* 10).

Le Haut indique que l'on est sur la partie la plus élevée du lieu dit. Ce terme est très caractéristique ici, car toutes les Nécropoles à puits sont sur des *points élevés*, par rapport au voisinage.

Nous avons donné au Puits, et par suite à la Nécropole, le nom de *Vieux Château*, parce que ce terme est plus suggestif, et que le lieu dit est voisin du Nord-ouest du Puits.

b) *Situation du Puits.* — Le puits est à *sept* mètres du bord Nord du champ n° 342. Il est distant de 2 mètres de la limite Ouest du dit champ, du côté du n° 343 (*Fig.* 13; P).

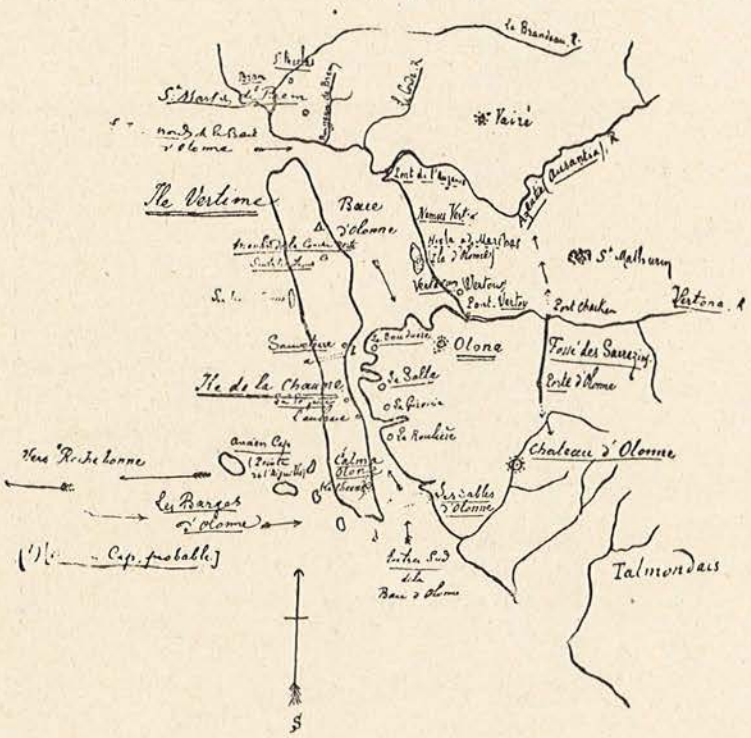

Fig. 10. — CARTE des Environs de Saint-Martin-de-Brem (V.), à l'EPOQUE GALLO-ROMAINE (Epoque de l'Edification du Puits) : Aspect de la *Baie d'Olonne* d'alors. — Le *Vieux Château* se trouve au-dessus de la flèche, indiquant l'*Entrée Nord* de la Baie d'Olonne; La *Nécropole de Bretignolles* au mot *Bram* (2).

Comme le routin mentionné est pris sur le champ n° 342 lui-même, le puits n'est qu'à 3m50 du bord Sud de ce routin, non cultivé à l'heure présente, et large de 3m50.

Il est donc situé exactement au Sud du *Vieux Château* et *de la Maçonne*, et à l'Est du *Marais de la Pierre* (1) (*Fig.* 12).

(1) Le propriétaire, en 1910, était M. Moïse Fondin, cultivateur au village de La Gachère, de Saint-Martin-de-Brem.

(2) Sur cette carte, l'*Ile d'Olonne* ne doit pas correspondre à l'*Isla ad Marchas*, qui est une autre île; et, en réalité, les îles, dites de La Chaume et Vertime, ne sont que des *Presqu'iles*, car il n'y a pas *trace de Détroit*, de La *Salle* à La *Givrière*!

5° *Altitude.* — Le sommet de ce plateau du *Sablais* au *Vieux*

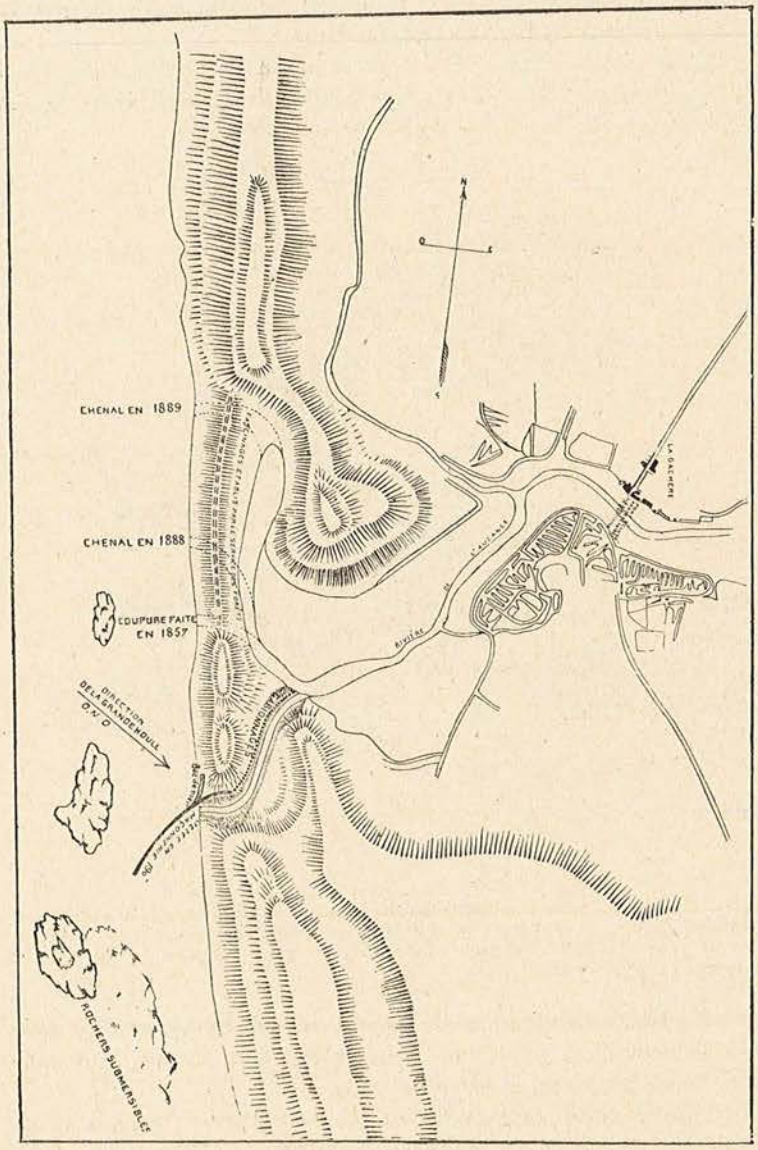

Fig. 8. — L'Entrée du Havre de la Gachère, près Saint-Martin-de-Brem, à l'époque actuelle. — [Carte de M. Dou].

Le *Puits du Vieux Château* se trouve au niveau de la Flèche indiquant l'orientation de la carte, au-dessous de la Lettre E (Est). — [On comprend, avec cette carte détaillée, le mécanisme de l'Envahissement des Sables depuis l'*Epoque romaine.*

Situation des *Ilots calcaires* de l'Entrée du Havre, ayant fourni les Matériaux de la Margelle.

Château présente une altitude maximum de 11 mètres au-dessus du

niveau de la mer, distante d'un kilomètre environ, d'après la Carte d'Etat-major (*Fig.* 9). Le puits est situé presque à ce sommet; par conséquent son altitude est d'environ 10m50.

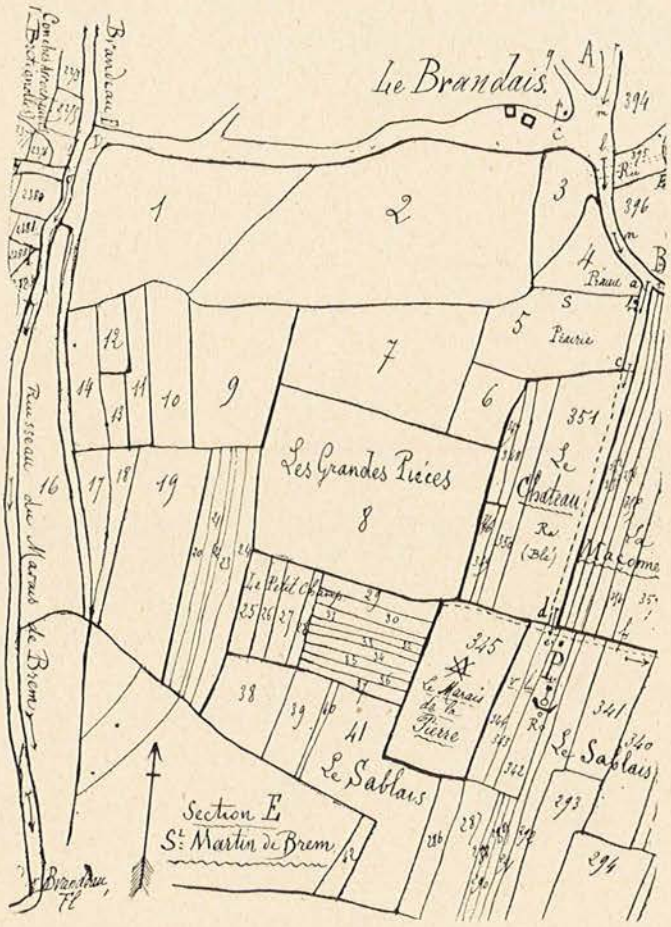

Fig. 12. — Situation Cadastrale du Puits de Saint-Martin-de-Brem, dit du Vieux-Château, et du Ténement dit La Pierre. — *Echelle* : 1/5.000 [Cadastre réduit de 1/2].
Légende : A, Chemin descendant vers Brandais; — m, l, n, a, b, c, e, voie d'accès au Puits P; — Ro, Nécropole gallo-romaine du Vieux Château; — A, l, n, q, a, B, *Vieux Chemin* de Saint-Gilles à Saint-Martin-de-Brem, venant du Pont du Gournail (*fig.* 9); — C, D, H, chemin de Brandais au *rivage atlantique*; — p, nouveau *Puits à eau* de Brandais; — Ra, *Situation* du Vieux Château; — b, restes du Vieux Château; — a, ancienne entrée du Château; — c, d, chemin moderne; — e, f, sentier Ouest-Est; — Ru, Ruisselet de Brandais, avec petit étang E; l, point *guéable* du ruisseau Ru; — *lu*, Luzerne (1910); — V, Vigne (1910).

Il faut remarquer que, du côté du Sud, le plateau descend presque à 0 mètre, en quelques 300 mètres (Havre de la Gachère) (*Fig.* 9), ainsi qu'à l'Ouest (embouchure du Gournail) en 200 mètres. Mais, *au Nord*, il n'est séparé du plateau de Saint-Nicolas-de-

Brem, dont la cote est 30m, que par une faible dépression, correspondant à l'ancien chemin de Saint-Gilles, qui se trouve à 8 mètres. A l'Est, ce plateau se continue insensiblement avec celui du bourg de Saint-Martin (30m), dont il représente la pointe avancée vers l'Ouest, à l'embouchure de Brandeau.

C'est sur ce versant Nord, assez étendu en largeur et en longueur que se trouvait le *Vieux Château* (*Fig.* 12 ; Ra).

II. Géologie. — Au niveau du puits, voici quelle est la constitution du terrain.

1° *Terre végétale*; 2° *Limon des plateaux*; 3° *Schistes rouges à séricite, à filons de quartz.*

1° La *terre végétale* forme la partie superficielle; elle a 0m40

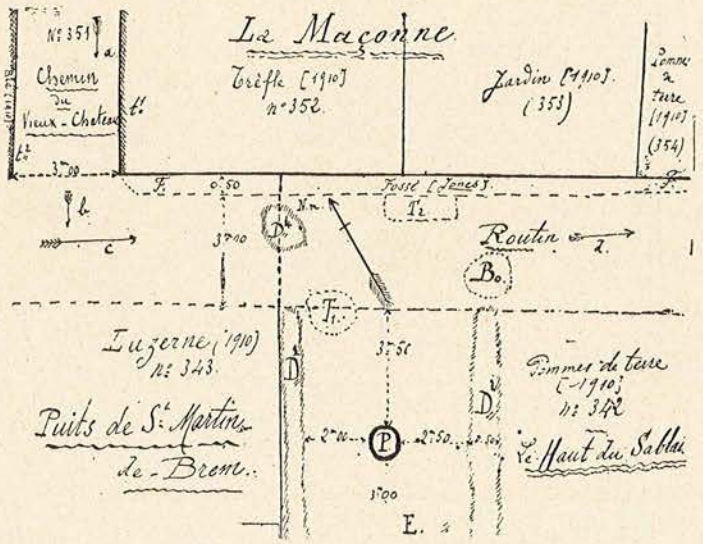

Fig. 13. — Situation du Puits dans le Haut du Sablais, près du *Vieux Château* [Schéma dessiné sur les lieux]. — *Echelle :* 1/200. — *Légende :* P, puits; — E, *Excavation* de 0m40 de profondeur, ovale, ayant amené la découverte de P ; — D1, D2, D3, Déblais Ouest, Est, Sud, en résultant ; — D4, Terre extraite du Puits ; — T1 et T2, Pierres extraites du Puits par le propriétaire (T1) et au cours de la Fouille (T2) ; — Bo, Boues extraites du Puits ; — *c, d*, routin Ouest-est ; — F, Fossé à joncs ; — a, b, voie d'accès au Puits ; — t1, Terrier moderne ; — t2, Terrier ancien.

d'épaisseur. Elle est de coloration *grisâtre*, résultant de la pénétration d'éléments végétaux dans la couche sous-jacente [Echantillon n° 1]. En ce point, elle est vraiment tout à fait *grise*.

Malgré la dénomination du cadastre, — nous sommes là, en effet, au lieu dit *Le Haut du Sablais* ! — le *Sable*, maritime ou autre, n'y existe presque pas; il ne s'observe qu'à une altitude

bien inférieure, au lieu dit *Le Sablais* (1), situé au sud, près du bord de l'Auzance.

2° Le *Limon des Plateaux* a une épaisseur, en ce point, de près de 3 mètres (2m80); la plupart des cultivateurs pensaient que le dépôt était beaucoup plus puissant en cet endroit; mais la fouille a montré sa hauteur réelle.

C'est de la terre *argilo-sableuse*, très consistante et très compacte (2), de coloration *jaunâtre*, mais de formation, en partie au moins, aérienne [Echantillon n° II] (*Quaternaire récent*).

La Carte géologique (Feuille de Palluau) n'indique pas, bien entendu et comme d'usage, ces formations superficielles.

3° *Schistes.* — Les schistes, dans lesquels le fond du puits est creusé, sont des *Schistes rouges* (3), très friables, comparables à ceux voisins, limitant le massif de Microgranulite de Brem, et visibles dans le *puits à eau*, récemment creusé à la ferme du Brandais (*Fig.* 12 ; p) (4); mais, ici, ils ne sont plus *granulitisés*, comme au Brandais et sur la côte (5). Ils sont *injectés*, au contraire, de *Séricite*, formant des feuillets vert-pâles, parfois épais, intercalés entre les lames [Echantillon n° III], comme le prouve un bel échantillon recueilli dans la terre de remblai du puits et provenant de son creusement, ainsi qu'en témoigne l'*encoche*, caractéristique, sur laquelle nous avons déjà insisté (6) [Echantillon n° IV].

Mais, dans certains points, la *séricite* est tellement abondante que ses feuillets forment des plaquettes, simulant des ardoises; ce sont les débris de ces plaques, extraites lors du creusement, que nous avons trouvés dans le *béton* consolidant extérieurement la margelle. Là, la *séricite a tout envahi*; et on se trouve en présence d'une roche comparable à celle qui s'observe au Nord du Havre de La Gachère et s'appelle, sur la plage, *Le Rocher* [*Schistes à séricite* typiques] (7).

(1) Au Cadastre, le *Sablais* comprend des champs plus rapprochés du Havre (c'est-à-dire de l'Auzance) : les nos 286 à 294 au moins (*Fig.* 12). — Ceux-ci sont beaucoup plus *sablonneux*; d'où leur dénomination.

(2) A la coupe, elle est solide comme un mur!

(3) Schistes assez *denses*, bien plus lourds que ceux dits à *séricite*.

(4) Echantillon n° XII, recueilli en 1910. — Le Puits de cette ferme est creusé à la limite de la *Microgranulite*, formant une concavité Sud en ce point. [Schistes extrêmement *rouges*].

(5) Marcel Baudouin. — *Notes géologiques sur le Rivage atlantique du Havre de la Gachère à la Vie.* — *Bull Soc. Sc. Nat. Ouest, France*, Nantes, 1910, t. X, p. 69-92, 5 figures.

(6) Nous n'avons trouvé dans le puits que peu de *Débris à Encoches*, comme d'ordinaire d'ailleurs.

(7) La *Carte géologique* (Fille de Palluau) indique bien en ce point des *Schistes à séricite* (X), à la limite même de la *Microgranulite*.

III. — Constitution du Puits [*Edification*].

I. Construction. — Pour édifier ce puits les Gallo-romains durent faire successivement les opérations suivantes.

a) *Cavité dans le limon.* — D'abord, ils creusèrent une *cavité*

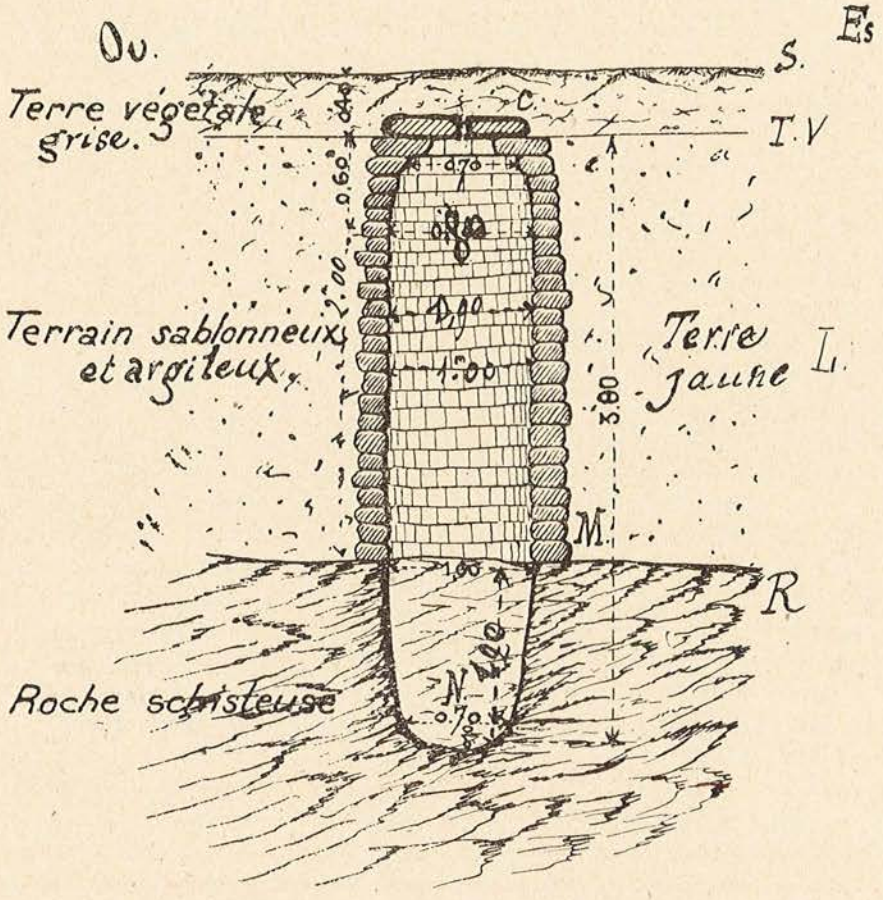

Fig. 14. — Vue d'Ensemble du Puits, comblé, en situation géologique. — *Coupe Ouest-Est* [Dessin de M. Guiet]. — *Echelle* : 2/100. — *Légende* : *Ou.-Es.*, Ouest-Est ; — S, *Sol* actuel ; — T. V., *Terre végétale* ; — L, *Limon des Plateaux* ; — R, *Schiste à Séricite* ; — N, Fond du Puits ; — M, *Margelle* gallo-romaine ; — C, Calotte du Puits.

cylindrique, de 2m60 environ de diamètre, et descendirent au moins à 3m20, au Sud, avant de trouver le rocher du sous-sol, traversant un *limon des plateaux*, d'ailleurs assez *dur*, en raison de la nature de la terre. Cela leur permit de n'avoir pas besoin d'un orifice plus large, la terre tenant très bien et pouvant être taillée *à pic*, sans crainte d'éboulement (*Fig.* 15 ; P. P.).

b) *Creusement du schiste.* — Puis ils attaquèrent, avant de procéder à la fabrication de la margelle, le *rocher* lui-même, d'ailleurs assez friable en ce point, et formé de lamelles fortement injectées de petits filons de quartz ; ce qui facilita le travail (*Fig.* 14; N).

Le schiste à séricite du sous-sol a été taillé au *ciseau* très probablement, et non pas seulement à la *pointe* : cela comme pour le Puits du *Vieux-Brem* de Bretignolles [Micrograniulite], car je n'ai pas trouvé, dans les *débris, de lames à encoche* caractéristique, comme au Bernard.

c) *Margelle.* — Enfin, on établit la *Margelle* circulaire, dans les conditions déjà indiquées ci-dessus, à l'aide de *pierres calcaires*, posées les unes sur les autres, *sans le moindre mortier* (*Fig.* 14; M).

En arrivant vers le sol, le puits qui avait d'abord 1^m de diamètre fut légèrement *rétréci*, de manière à ce qu'il simule une bouteille à fond rond et à col allongé, un peu rétréci (*Fig.* 15; Dj.

A l'orifice, le diamètre n'avait plus que 0^m60 à 0^m70.

d) *Remblai péri-margellaire.* — Au fur et à mesure de l'édification de la margelle, on combla l'espace vide, situé entre les blocs de la margelle et le bord de la cavité cylindrique, faite à l'origine. Pour cela, on utilisa la terre du déblai, sortie de cette cavité ; mais on y mélangea, du moins près de la surface du sol (ainsi que nous avons pu le constater), des débris très petits de schiste sériciteux du sous-sol, résultant de la taille au ciseau du rocher. — C'est précisément cette trouvaille de morceaux de schiste, qui me fit faire, dès le début de la fouille, le diagnostic de la nature du sous-sol. — Ce remblai fut d'ailleurs assez peu tassé, car, 1.800 ans après sa mise en place, il était facile à distinguer du sol vierge périphérique (*Fig.* 15; T).

II. — Constitution. — Le *Puits* terminé présentait les caractères suivants (*Fig.* 15) :

I. — *Hauteur totale* (au-dessous du sol actuel) :		4^m20
A. — *Partie schisteuse* :		
1° Hauteur	a) Côté *Sud* :	1^m00
	b) Côté *Nord* :	1^m40
2° Largeur	a) *Fond* — Bas.....	0^m80
	a) *Fond* — Cuvette.....	0^m10
	b) Partie moyenne (Largeur) :	0^m90
	c) Partie supérieure :	1^m00
B. — *Margelle circulaire* :		
1° Hauteur	a) Côté *Sud* :	3^m20
	b) Côté *Nord* :	2^m80

2° Largeur { a) Maximum : 1m00 ; b) Minimum : 0m65

II. — *Orifice* [Surface du Limon] : 0m70 × 0m60

En somme, forme habituelle : milieu renflé en tonneau ; fond rétréci ; canal d'accès plus rétréci encore [Type *Bouteille*].

3° Remplissage du Puits [*Mise en place du Mobilier funéraire*]. — 1° Sépulture. — a) 1er *Compartiment*. — Lors du *Remplissage* du Puits, dans une 1re opération, on déposa, sur son fond trois vases : un *entier*, rempli de *vin* et *bouché* ; un autre, *préparé* spécialement dans un but inconnu ; enfin un troisième, *brisé à dessein* (*Fig.* 15 ; E).

Immédiatement au-dessus, à environ 0m30, c'est-à-dire à une hauteur correspondant à celle du *vase entier*, après avoir rempli les vides avec de la *terre noire*, on plaça une couche d'une seule *assise de pierres* [couche n° 3], de 0m90 de diamètre [4m20 à 3m90].

b) 2e *Compartiment*. — Dans le compartiment situé au-dessus (2e), on déposa, sur les pierres, divers *animaux* : 1 *chèvre* entière ; des parties de *bœuf* ; plusieurs *chiens* entiers ; un *bois de cerf* ; divers autres *objets* [3m90 à 3m50].

Par dessus, on jeta une *couche de terre noire* (couche dite *stérile*), ayant au moins 0m50 d'épaisseur [3m50 à 3m]. Puis, en haut, on plaça le *rondin* habituel, et un squelette entier de jeune *anon*.

Immédiatement après, *seconde couche de pierres*, à une seule assise également, ayant 1 mètre de diamètre ; dans un coin de cette assise se trouvait le gros *caillou blanc*, si épais, décrit plus haut [2m90] (*Fig.* 15 ; K).

c) 3e *Compartiment*. — Immédiatement au-dessus de cette assise, on déposa un peu de *terre noire* [2e couche *stérile*], sur une épaisseur de 0m10 (2m80).

Puis, dans ce 3e compartiment, on plaça successivement : un magnifique *bois de cerf* dix cors ; des *chiens* entiers ; un *fond de vase*, ayant subi une préparation particulière, comme celui du fond [*abrasement* de la panse et du col] ; deux *lièvres* entiers ; deux *cochons* ; des *têtes* et des *pieds* de *bœufs* ; enfin divers objets. Le tout occupait une hauteur de 0m70 [2m80 à 2m10].

Nouvelle couche de pierres (la 1re), formée, celle-ci, de *deux assises* de blocs calcaires, épais chacun de 0m10 en moyenne, au-dessus de la terre, d'ailleurs peu noire, destinée à combler les vides de ce compartiment.

Cette assise, n'ayant que 0m80 de diamètre, correspondait au point où le puits se rétrécissait en goulot de bouteille, du côté du Nord, au moins, car, au Sud, la margelle était absolument *verticale* (*Fig.* 15 ; H).

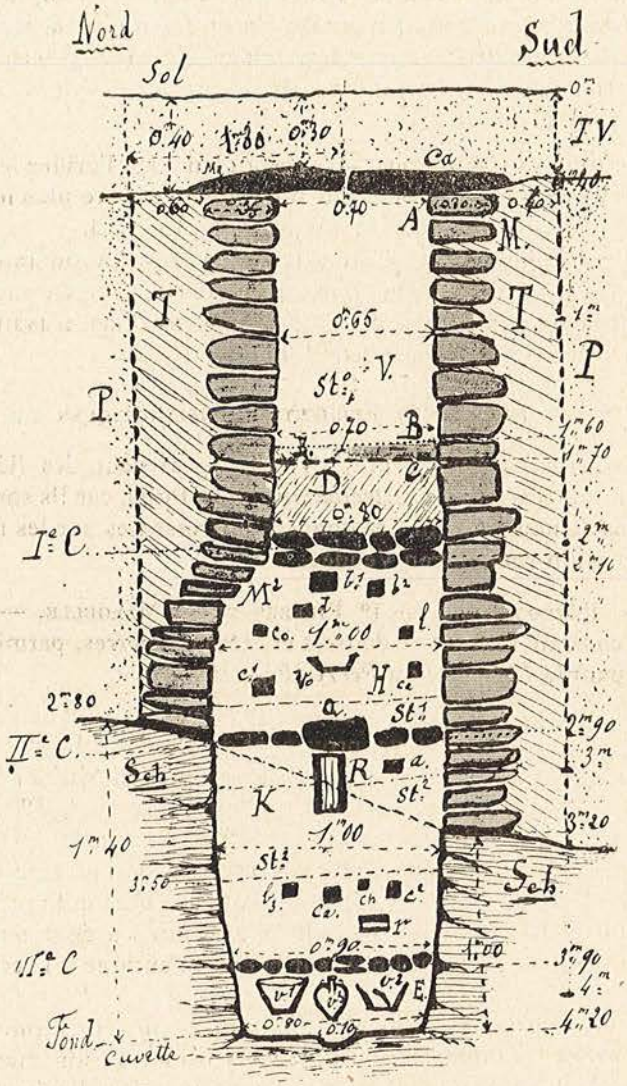

Fig. 15. — Vue d'Ensemble du Puits, avec Indication de son Contenu. — Coupe Nord-Sud [Schéma]. — *Echelle* : 3/100. — *Légende* : T. V., *Terre végétale* ; — P, *Limon des Plateaux* ; — T, *Remblai* de la cavité d'origine ; — M, *Margelle* gallo-romaine ; — Ca, *Calotte* en place ; — A, *Orifice de la Margelle* ; — B, point jusqu'où le Puits a été creusé par le propriétaire ; — I, couche d'eau (le 12 juillet 1910) ; — C, partie attaquée le 12 juillet. — D, Terre de remplissage ; — AD, Canal d'accès du Puits (*Goulot* de la Bouteille) ; —I^e, II^e, III^e. C., *Les trois Couches de Pierres* ; — Sch., Schistes rouges à séricite ; — E, K, H, les trois *Compartiments* de la Sépulture ; —M², Cavité renflée du Puits (Bouteille) ; — O, Grcs caillou blanc ; — Vo, fond de *vase* ; — V¹, V², V³, *Vases* du fond ; — St¹, St², Parties *stériles* ; — R, rondin ; — b¹, b², b³, Ossements de *Bœufs* ; — Co, *Cochons* ; — L, *Lièvres* ; — c¹, c², Bois de Cerf ; — Ca, *Canidés* ; — a, *Anon* ; — Ch, *Chèvre* ; — r, d, objets divers.

2° Canal d'accès. — La sépulture finissait là. On remplit alors, avec de la terre ordinaire (limon du plateau), le puits, depuis deux mètres de profondeur jusqu'à son orifice. Le canal d'accès avait donc 1^m60 (soit 5 pieds) de hauteur pour un diamètre moyen de 0^m70 soit (2 pieds).

3° Calotte de Fermeture. — On plaça alors sur l'orifice les trois grandes pierres de la *Calotte*, que nous allons décrire plus loin, de façon à *obturer* complètement la cavité (*Fig.* 15; Ca.).

Il ne resta plus qu'à la dissimuler aux yeux, en recouvrant cette calotte d'un peu de *terre végétale*, qui, lors de la fouille atteignait 0^m40 d'épaisseur, mais qui, à l'époque gallo-romaine, n'avait peut-être que 0^m20 à 0^m25 d'épaisseur (*Fig.* 15; T. V.).

III. Etude des divers Eléments architectoniques du Puits. — Nous avons à étudier avec détails, maintenant, les éléments divers ayant servi à l'*Architectonique* de ce Puits, car ils sont susceptibles de nous fournir des données intéressantes sur les mœurs de l'Ere gallo-romaine en Vendée.

A. — Pétrographie. — 1° Pierres de la Margelle. — Nous avons constaté l'existence de trois espèces de pierres, parmi celles constituant la *Margelle* ou *Perré* (*Fig.* 15; M.).

1° Celles qui dominent — et de beaucoup — ce sont des plaquettes de *Calcaire liasique*, provenant du Rivage gallo-romain et de l'Entrée du Havre (*Fig.* 11). C'est un Calcaire *tendre* [Echantillon n° v], présentant une grande quantité de trous de *Phollades*, *modernes*, avec Mollusques encore en place et *coquilles* bien conservées et des bords usés typiques. C'est le ▮ de la Carte Géologique (Feuille des Sables d'Olonne et Palluau), c'est-à-dire du *Lias*.

Ces plaquettes, roulées par les flots, aux bords *usés* et *arrondis*, ont été ramassées, à l'état libre, sur la *côte* atlantique (1); elles ont les mêmes dimensions que celles des assises. Il faut citer, en outre, une variété de ce calcaire, qu'on peut appeler *Calcaire gréseux*, encore *très dur*, dont nous avons trouvé un fort morceau; mais il s'agit là encore d'une variété de la roche *liasique*, qu'il suffit de mentionner ici [Echantillon n° vi].

2° Enfin, à la partie supérieure de la margelle, il y avait quelques blocs de *Microgranulite*, ceux-là manifestement *cassés* par l'homme, et non naturellement isolés par les eaux: ce qui est très rare pour les Puits funéraires. On a dû les prendre dans le voisinage; mais on fut contraint, en raison de la nature des blocs

(1) Le Gisement calcaire des îlots de la côte devait être plus important à l'époque *romaine* qu'actuellement (*Fig.* 10 et 11).

libres fournis par cette roche (fragments *arrondis*) de les fracturer, pour les transformer en morceaux, plus ou moins aplatis, susceptibles d'être utilisés pour la margelle [Echantillon n° VII].

2° Pierres des Couches intercalaires. — A. Nature des Roches. — Il y en a de trois sortes : 1° *Calcaire du Lias* ; 2° *Quartz de filon* ; 3° *Micrograniulite*.

1° *Calcaire liasique*. — 1° Presque toutes sont en *Calcaire liasique* du *Havre de la Gachère*. Elles proviennent, indiscutablement, de l'ancien *Rivage gallo-romain* (1), puisque cette roche ne se trouve pas ailleurs dans la contrée [Echantillon n° VIII].

2° Mais d'autres sont en *Quartz blanc de filon* et ne peuvent provenir également que du *rivage de l'Océan*. — L'une d'elles, que nous appellerons *Gros Caillou blanc*, indique un filon d'une épaisseur telle qu'il ne peut venir que de l'énorme Filon de quartz, décrit par moi antérieurement (2) sous le nom de *Pierre rouge*, à Bretignolles.

3° De rares blocs sont en *Micrograniulite*, et proviennent, évidemment, des rochers libres du massif de *Micrograniulite*, qui se trouve à 300 mètres à peine au Nord, sur les rives du Brandeau [car, au niveau de la ferme du Brandais, on ne trouve que des *Schistes rouges granulitisés*] et aussi sur le rivage Atlantique, en face des *Rochers du Repos* (*Fig.* 9).

B. Constitutions des diverses couches de Pierres. — J'ai, par curiosité, mesuré les pierres constituant les *diverses Couches*. — J'ai obtenu les chiffres suivants pour les principaux blocs.

a) 1re *Couche*. — 1er Bloc [Grès calcareux *liasique*] : $0^m30 \times 0^m25 \times 0^m13$; — 2e Bloc [*Micrograniulite*] : $0^m50 \times 0^m20 \times 0^m10$; — 3e Bloc [*Calcaire* liasique] : $0^m40 \times 0^m20 \times 0^m07$; — 4e Bloc [*Calcaire* liasique] : $0^m35 \times 0^m30 \times 0^m08$.

Tous ces blocs de Calcaire étaient *roulés* par la *mer*, sans exception.

b) 2e *Couche*. — La 2e *Couche* était constituée par quatre pierres principales, en *Calcaire liasique* (mesurant $0^m20 \times 0^m20 \times 0^m05$) et une cinquième, très volumineuse, en *Quartz de filon*, celle que j'appelle le *Gros Caillou Blanc* (*Fig.* 8 ; Q).

Cette énorme pierre mérite une description spéciale. Elle occupait la *partie Est* de l'assise avec gros bout tourné vers l'Ouest ; et cette situation semblait *voulue* ! C'est un colossal *galet de mer*, de $0^m55 \times 0^m35 \times 0^m20$, pesant bien près de 150 kilogs ; et il

(1) Trous de Phollades, avec Mollusques encore en place ; bords arrondis et usés (roulés).

(2) Marcel Baudouin. — *Notes géologiques sur le Havre de La Gachère*. — *Loc. cit.*

fallut quatre hommes pour l'extraire à la corde du fond du puits (*Fig.* 4; A)! — Etant donné son épaisseur, sa forme et la région, ce ne peut être qu'un fragment du fameux *Filon de quartz de la Pierre rouge* à Bretignolles, que j'ai étudié ailleurs (1), car lui seul est capable, sur les côtes vendéennes, de fournir des galets de 0^m40 d'épaisseur (en effet, son épaisseur, à lui, varie de 0^m50 à 2 mètres).

c) 3e *Couche*. — La 3e Couche, composée presque exclusivement de *Galets de quartz* roulés, renfermait aussi, toutefois, quelques plaquettes de *Calcaire liasique*. Les deux plus grosses avaient : $0^m40 \times 0^m30 \times 0^m20$ et $0^m40 \times 0^m20 \times 0^m05$. — Au total, une dizaine de pierres pour cette couche.

d) *Calotte*. — La Calotte était constituée par TROIS *pierres*, assez volumineuses, dont l'une persiste intacte et est très visible, puisque je l'ai utilisée pour faire le *seuil* de la « Dorne » de la Murette moderne du puits (*Fig.* 8; D). Celle-ci est en *Calcaire* liasique et mesure $0^m60 \times 0^m40 \times 0^m10$. Les deux autres, en *Microgranulite*, de rocher volant (et non de carrière), avaient $0^m55 \times 0^m40 \times 0^m1C$ environ ; elles ont été brisées et utilisées dans la construction de la murette moderne. La plus grande pierre de la Calotte, celle de 0^m60 de long, a pu être utilisée pour le seuil de la « Dorne », en raison de sa forme (Plaquette de *Calcaire*) bien aplatie ; mais les autres étaient trop irrégulières pour cet usage.

J'ai décrit plus haut la place de ces *pierres* de la *Calotte*, que l'on peut considérer aussi bien comme la *couche de fermeture* du puits que comme une dépendance du *Perré* ou *Margelle*. — Je n'y reviens donc pas plus longuement ici (*Fig.* 14; C).

C. UTILISATION MODERNE. — Tous ces blocs ont été utilisés pour la construction de la MURETTE *circulaire, moderne*, qui protège le puits (*Fig.* 6). — Deux d'entre eux y occupent des situations *précises*, que j'ai spécifié plus loin [Côté *Nord* et Côté *Sud*] ; c'est, avec l'une des pierres calcaires de la Calotte, le *Gros Caillou blanc*, cité ci-dessus (*Fig.* 8).

3° PIERRES DE LA TERRE DU PUITS. — On sait qu'on trouve dans la terre de remblai des *blocailles*, éparses çà et là. Nous y avons reconnu : *a*) des blocs de *Calcaire liasique*, plus ou moins *décomposé*, et parfois friable (influence de la boue); *b*) des *cailloux* de *Microgranulite* ; *c*) des débris résultant de la fabrication du puits (*Schiste rouge à séricite*) [Echantillon n° IX].

(1) Marcel BAUDOUIN et G. LACOULOUMÈRE. — *Les Mégalithes de Bretignolles* (*V.*). — Paris, Schleicher frères, 1904, in-8° [Voir Planches hors texte nos III et IV].

B. — Terre du Puits. — *a*) Jusqu'à 2^m70 de profondeur, le puits était comblé par de la *terre argileuse*, *jaune*, du sous-*sol* de la région [*Limon des Plateaux*]. — C'est à peine si sa coloration était un peu plus foncée que d'habitude.

b) Mais, dès que les ossements apparurent, c'est-à-dire à 2^m20, elle devint *jaune-grise* et couleur de la terre végétale; puis, bientôt, *gris-noirâtre*, à 2^m90 : cela jusqu'au fond du puits [Echantillon n° x].

c) Ce remplissage ne ressemblait pas du tout à celui du Puits voisin, de Bretignolles, constitué surtout par du *gravier*. — La terre, par moment, était presque de la *glaise*, très adhérente aux os; si bien que ceux-ci furent très difficiles à laver et donnent encore, à l'état sec, une sensation onctueuse au toucher, extrêmement marquée [Echantillon n° xi].

Certes, le remblai était *humide*; mais l'eau, en raison de la compacité de la terre, circulait peu dans la masse. Aussi les os englobés dans cette argile, presque plastique, se sont-ils très mal conservés.

d) Ce remblai, en dehors des assises calcaires, renfermait peu de *blocs* libres et épars, d'ailleurs eux aussi presque toujours en *Calcaire*, mais parfois en *Quartz de filon* roulé (*galets de mer*). Leur rareté, relative, m'a frappé. — Il est possible que cette partie du remblai ait était pris sur les bords du Havre [Rivage atlantique d'alors].

IV. — Nécropole du Vieux Chateau.

Je ne peux pas me tromper, en affirmant : 1° que nous avons affaire à une véritable *Nécropole*; 2° que celle-ci est *distincte* de celle du *Vieux-Bram*, en Bretignolles, malgré le voisinage.

1° *Nécropole du Vieux Château.* — A. *Nombre des Puits.* — *a*) Elle est très probable, car le propriétaire M. Fondin, du champ, pense qu'il y a un *autre Puits*, à une cinquantaine de mètres *au Sud* de celui fouillé. Pourtant je n'ai rien observé qui puisse justifier cette hypothèse. Mais M. Fondin se base sur ce que sa charrue a rencontré en ce point (« a crocheté », comme il dit) de *grosses pierres*. Or cela ne peut pas être des *pierres du sol* naturel, mais seulement des *pierres rapportées*, puisqu'il n'y a là que du limon des plateaux ! — Il doit avoir raison. En tout cas les probabilités sont en sa faveur.

b) D'autre part, dans un champ appartenant à M. Jacques Viaud, situé au sud du n° 342, à environ 200 mètres, c'est-à-dire assez près du Havre, sur le flanc sud du Plateau, on m'a indiqué la présence probable d'un autre *puits*, car la charrue y a « ragué » aussi des rochers. — Mais cette observation est moins probante, car le

schiste du sous-sol peut être, là, peu profond ; ou bien il peut s'agir de blocs d'un ordre différent.

B. *Nature des Puits.* — A supposer que l'on eut trouvé ce puits dans des conditions différentes, je veux dire *vidé* ou presque *vidé* par un cultivateur, on n'aurait pas, autrefois, manqué de dire — mais dans les milieux scientifiques seulement! — qu'il s'agissait d'un *Puits à eau*, comblé!

En réalité, l'architectonique de ce puits, avec sa margelle gallo-romaine descendant à 3^m20, avec son fond, en cul de chaudron, de *schiste très perméable* n'ayant pas au Sud plus de 1 mètre de haut, n'aurait pas laissé de doute dans l'esprit de nos paysans, qui savent très bien qu'une telle cavité *ne peut pas garder l'eau*!

Un seul fait d'observation de cette nature était donc suffisant pour détruire, à tout jamais, l'hypothèse formulée par les ennemis des Puits funéraires. Or, comme il y a à Troussepoil du Bernard plusieurs puits de cette sorte, les savants auraient donc dû depuis longtemps accepter, les yeux fermés, la théorie de l'abbé F. Baudry! — Mais il n'y a pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir.....

2° *Rapports avec la Nécropole du Vieux Brem.* — Il est indispensable de faire remarquer que le Puits connu de la Nécropole du Vieux Brem en Bretignolles est situé presque exactement sur le même méridien magnétique que celui de Saint-Martin, car il n'y a qu'une différence de 15° *Ouest.*

D'un autre côté, la distance n'est guère que 600 à 700 mètres.

Mais ce qui montre bien qu'il s'agit de *deux Nécropoles distinctes*, c'est l'existence de l'*embouchure* d'un *Fleuve*, autrefois important, entre les deux Puits! Il est impossible d'admettre par suite un seul ensemble de sépultures, d'autant plus que le *sous-sol* est très différent, ainsi que le *Mobilier funéraire*, pour les deux Puits connus jusqu'à présent.

Il vaut donc mieux bien isoler jusqu'à nouvel ordre ces deux Nécropoles.

§ IV. — Etude détaillée du Mobilier funéraire.

Ce puits a fourni, surtout, comme Mobilier funéraire :

1° Des *Ossements d'Animaux*, en grand nombre.

2° Des *Pots*, plus ou moins entiers, avec d'autres *débris* de Céramique.

3° Des *Objets divers*, qui sont ceux qu'on rencontre d'ordinaire.

En dehors de ces restes, qui sont surtout en rapport avec les sépultures en *Puits funéraires*, on n'a pas trouvé de pièces intéressantes, pouvant avoir appartenu au Mort. Et, à ce point de vue,

le Puits de Saint-Martin ressemble beaucoup à celui du Vieux-Bram — ce qui n'a rien d'étonnant ! — mais diffère beaucoup de ceux du Bernard.

La différence principale avec le Vieux-Bram est constituée surtout par la trouvaille au moins de *trois Vases*, qui furent placés, entiers ou non, dans la cavité.

Nous allons étudier successivement ces diverses découvertes, avec les développements nécessaires, car, en ces matières, l'intérêt scientifique ne réside que dans les constatations de détail.

I. Ossements. — Les os d'animaux, extraits le 1er et le 2e jour, se rapportent, en somme, à peu d'espèces.

A) 1er Jour. — 1° Des Bœufs (*têtes* ; *pieds* ; *épaules*), etc., au nombre de *six* au moins : ce qui explique le nombre (12) des *supports de cornes*, trouvés.

2° D'autres animaux, au nombre de *six* également : deux de *trois* espèces, trouvés de 2m10 à 2m90 au nombre de *deux* (1).

a) Des *Renards* au nombre de *deux* : 1° Un *jeune renard* ; 2° Un *renard adulte*.

b) Certainement *deux Cochons* ; 1° Un *jeune* (n° I) ; 2° Un *vieux* (Cochon n° II).

c) Deux *Lièvres*, peu volumineux, assez *jeunes*, à épiphyses fémorales non soudées.

3° Un *andouiller droit* de *Cerf*, de 7 ans au moins, presque entier (il ne manque que de petits fragments) [Cerf *dix cors*], trouvé à 2m30.

B) 2e Jour. — Le lendemain matin, on a extrait :

1° Des *Bœufs*, au nombre de *quatre*, d'après le calcul des ossements reconnaissables..

2° Des *Renards*, au nombre de *sept*.

3° Le squelette complet d'un jeune *Ane* (2).

4° Un jeune *Cerf d'un an* (un *bois* seulement).

5° Enfin des os du *Cochon* ci-dessus (Cochon n° II).

I°. Os trouvés le 12 Juillet. — 1° Os de Bœufs. — Les ossements de Bœuf, trouvés le premier jour (12 juillet), étaient assez abondants.

Après étude minutieuse de tous les fragments, nous avons reconnu : 1° Des *pieds* ; 2° Des débris de *têtes* ; 3° d'autres *fragments* osseux.

(1) On remarquera : les *six* (2 × 3) bœufs ; les *six* (2 × 3) autres animaux (*deux* de chaque espèce pour 3 espèces). — Le chiffre fatidique, *trois*, est donc manifeste ici !

(2) A noter 3 *sortes* d'animaux également ici.

A. Pieds. — Nous avons trouvé : *a*) deux pieds *antérieurs* d'un *gros* animal.

b) Trois pieds, *antérieurs* et *postérieurs* de *trois* animaux de taille moyenne.

c) Les doigts des *quatre pieds*, antérieurs et postérieurs, d'un autre bœuf de taille moyenne. — Au total : *six* animaux [soit : 2 × 3 bœufs].

1° *Gros Animal* (n° I). — Les *pieds antérieurs* de ce bœuf n° I étaient ainsi composés :

a) *Côté gauche* : *Os crochu* et *grand os trapézoïde*; *os sus-carpien* (pisiforme); *métacarpien*, *cassé* (et restauré au plâtre); premières phalanges; deuxième phalange externe (l'interne manque); troisièmes phalanges.

b) *Côté droit* : *Os sus-carpien* (pisiforme); *os crochu* et *grand os trapézoïde; métacarpien* entier (sauf une écornure); premières, deuxièmes et troisièmes phalanges, au complet.

Il résulte de là que la *Désarticulation* de ces deux pieds, sur l'animal, a porté dans l'*interligne médio-carpien*, et qu'il s'agit là d'une opération *intra-carpienne*, c'est-à-dire d'une *Désarticulation médio-carpienne* [rituelle, sans doute].

2° *Animaux de taille moyenne*. — Nous avons noté cinq pieds *antérieurs* et *trois postérieurs*, plus ou moins complets.

A. *Pieds antérieurs*. — *a*) *Complets* : 1° *Os crochus* et *grand os trapézoïdes*; *pisiformes; métacarpiens;* premières, deuxièmes et troisièmes *phalanges*, pour le premier bœuf [Bœuf n° II].

2° *Grand os trapézoïde* seulement] (les os crochus manquent); *pisiformes*; *métacarpiens*; premières, deuxièmes et triosièmes *phalanges*, pour le deuxième animal (Bœuf n° III).

3° *Métacarpiens*; premières, deuxièmes et troisièmes *phalanges*; le *carpe* manque pour cet animal (Bœuf n° IV).

b) *Incomplets* [*Doigts d'un Animal moyen;* les *métacarpiens* manquent].

1° *Pieds antérieurs* au complet (premières, deuxièmes, troisièmes *phalanges*), avec *pisiformes* [Bœuf n° V].

2° *Pieds antérieurs*, au complet (sauf les pisiformes) [Bœuf n° VI]; deux troisièmes *phalanges* de l'un des pieds (1). — Le diagnostic « phalanges *antérieures* » a été fait aussi grâce à la présence d'os du *carpe*.

B. *Pieds postérieurs*. — 1° Os *cubo-scaphoïdiens*; *petit cunéiforme*; *métatarsiens*; premières, deuxièmes et troisièmes *phalanges*, pour ce bœuf (Bœuf n° II).

(1) Quelques phalanges, brisées au cours de la fouille, ont été reconstistuée.

2° *Métatarsiens;* premières, deuxièmes et troisièmes *phalanges.* [Le tarse manque] (Bœuf, n° V).

3° *Métatarsiens*; premières, deuxièmes et troisièmes *phalanges* (1). Le *tarse* manque aussi [Bœuf n° VI].

Trois opérations pratiquées. — Ces pieds ont été *désarticulés.* Dans ces cas, la désarticulation a été *carpienne* ou *tarsienne.* Mais l'opération a varié, suivant les pieds.

a) Aux pieds antérieurs, elle a été, comme ci-dessus, *médiocarpienne*, en y comprenant le *pisiforme*; elle a porté dans l'interligne *intercarpien.*

b) Aux *pieds postérieurs*, elle a varié. — 1° Elle a été *médiotarsienne* aussi dans un cas et a passé au-dessus du *scapho-cuboïde* et des *cunéiformes*, c'est-à-dire dans l'interligne *scaphoïdo-astragalien*, malgré la difficulté de cette opération (2).

2° Mais, dans les deux autres cas, elle a passé entre le métatarsien (avec le petit *cunéiforme*) et le *scapho-cuboïde*, car on n'a pas trouvé dans le puits ces derniers os (ainsi que le premier cunéiforme), comme pour le pied précédent. — Elle a donc été ici *tarso-phalangienne*, c'est-à-dire bien plus aisée.

Au total : trois paires de pieds *postérieurs* et *six paires de pieds antérieurs.*

On a donc sacrifié au moins Six (2 × 3) Bœufs, pour cette couche du puits [1^m70 à 2^m50].

Remarques. — On notera qu'on n'a pas enfoui *trois* paires de pieds (3) postérieurs sur *six*! Or, on verra tout à l'heure que, pour les *six* têtes, on a agi de même, en n'en plaçant pas également *deux* dans le puits.... — Il est, par suite, à supposer que ces deux paires de pieds postérieurs correspondent aux animaux ayant fourni ces deux têtes. En effet, la *tête du Bœuf n° I* (gros animal, *adulte*) n'a pas été placée dans le puits; et il en a été de même de ses *pieds postérieurs*, que nous n'avons pas retrouvé! — Même chose pour le Bœuf III ou IV.

(1) Quelques-uns des *Sotillons* (troisièmes phalanges) ont leurs pointes cassées et disparues.

(2) Cette opération est difficile, en raison de l'apophyse du *scapho-cuboïde*, qui barre la route en arrière et en dedans, et de celle du calcanéum, qui joue le même rôle en arrière et en dehors. — Ces réflexions sont à rapprocher des études de M. H. Martin sur la *Désarticulation du pied chez le Renne*, à l'époque *moustérienne.*

(3) Actuellement, il est rare que les Bouchers, quand ils divisent une patte d'animal en plusieurs tronçons, fassent au couteau des *Désarticulations.* Ils ont recours plutôt à la *scie*! — Ils sectionnent à la scie, par exemple, au-dessus de l'articulation tibio-tarsienne, à l'extrémité inférieure du tibia, au lieu de faire la désarticulation tibio-tarsienne (Ex. Patte de chevreuil, vendue à Paris, etc.].

Enfin, on ne peut pas ne pas être frappé de la prédominance du chiffre *trois*, en toute cette affaire !

B. Têtes. — Les têtes de Bœuf ont été retirées en morceaux très petits. Nous avons eu les plus grandes peines à reconnaître ces fragments ; mais leur étude attentive nous a montré qu'il y avait, au moins, dans le puits, à ce niveau, *quatre têtes*. — Sur les six animaux sacrifiés (voir ci-dessus), on n'a donc pas enfoui que *deux* de ces *six* têtes !

1° *Crânes*. — En effet, nous avons constaté d'abord l'existence de *cinq rochers* ; de *deux voûtes* du crâne ; de *trois sphénoïdes* différents ; de même les os des cavités orbitaires indiquaient au moins *trois* têtes.

Nous n'avons pu reconstituer en partie qu'une seule portion de tête (Pariétal, occipital, et temporaux), se rapportant à un *petit bœuf* (Bœuf n° IV).

2° *Supports de Corne*. — Les supports de Corne indiquent au moins *six bœufs* tués ; en effet, nous en comptons douze distinctes.

a) *Deux* ont été *coupés à coups de haches* sur un *crâne*, *qui ne fut pas enfoui*. Ils se rapportent à un animal *âgé* et *vigoureux*. C'est sans doute un animal dont on n'a placé dans le puits que les *pieds antérieurs* (Bœuf n° I).

b) *Trois* autres animaux (n^os^ II, III et IV), moins âgés, mais à cornes encore lourdes et résistantes.

c) Deux autres bœufs, assez jeunes (n^os^ V et VI), d'un à deux ans environ, à cornes petites et friables.

Les Cornes des n^os^ I, III, et IV, ayant été *séparées du Crâne à coups de hache*, et les débris des os des quatre *Crânes* trouvés ne portant pas de telles traces, il est certain que les têtes correspondantes (n^os^ I, III et IV) *n'ont pas été enfouies* entières. Les seules qui l'ont été sont les têtes n^os^ II (animal *adulte*) et n^os^ V et VI, correspon- dants à des *jeunes* Les cornes ayant ces numéros sont, en effet, *cassées* à leur base, par fracture accidentelle. Il est certain que les cornes n° VI correspondent au seul Crâne que nous avons pu reconstituer en partie.

Nous verrons tout à l'heure que quatre têtes pourtant sur six (c'est-à-dire 4/6 = 2/3) ont été placées dans le Puits. Le *mort* donc eu plus de la *moitié* des têtes des animaux tués ! — Nous averrons plus loin que cependant, dans l'autre compartiment du puits, le mort a eu au contraire *toutes les têtes*. — Cela tient à ce que le premier compartiment n'a été *meublé* que le *second* en réalité, c'est-à-dire que le dernier, et qu'il fallait, évidemment, faire des réserves [*Cervelles*, par exemple] pour les *vivants*, assistant au repas des funérailles !

3° *Maxillaires supérieurs*. — Ce sont les *becs* ou parties anté-

rieures des *Maxillaires supérieurs* (ainsi que les Dents, libres, de ces os), qui nous ont prouvé qu'on avait mis dans le puits des restes de *quatre* têtes, et non pas seulement trois, comme on aurait pu le supposer, d'après les cinq rochers. En effet, nous avons trouvé *sept* de ces becs, dont *trois paires* (gauche et droit) et un isolé. Une discussion n'est donc plus possible sur ce point !

4° *Maxillaires inférieurs*. — Fait extrêmement curieux, les *dents libres*, recueillies ce jour là, étaient toutes des dents du *Maxillaire supérieur* ! Pas une seule dent provenant d'un *Maxillaire inférieur*, sauf *quatre Incisives*, paraissant provenir d'une *unique mâchoire*.

Comment expliquer cette bizarre constatation? Evidemment par ce fait qu'on a eu soin de *désarticuler*, avant l'enfouissement des têtes, les *Maxillaires inférieurs* de la *Face*, puisqu'on n'a pas trouvé de restes de toutes les parties des *Maxillaires inférieurs* eux-mêmes !

Reste à expliquer la présence des *Incisives*. On pourrait supposer qu'une des têtes n'avait pas subi cette désarticulation préalable, si l'on avait trouvé une et surtout plusieurs dents de la mâchoire inférieure; mais cette hypothèse ne paraît pas soutenable, puisqu'on n'a pas trouvé de restes *centraux* de maxillaires inférieurs, ni une seule molaire inférieure. — Il y avait là un petit mystère à éclaircir : ce que nous avons essayé de faire de suite !

La solution nous a été donnée par l'examen de quelques débris osseux trouvés, relatifs aux Maxillaires inférieurs.

Nous avons, en effet, d'abord reconnu : *trois condyles* et trois débris d'*apophyses coronoïdes* (1). Or deux condyles appartiennent à un même Bœuf; le troisième est celui du côté *gauche* d'un autre Bœuf. D'un autre côté, deux apophyses *coronoïdes*, droite et gauche, appartiennent à l'un des Bœufs ci-dessus; la troisième est celle du côté *gauche*, également de l'autre Bœuf. — Les condyles sont d'ailleurs sectionnées au *hachereau*, au niveau de l'échancrure sigmoïde, comme les apophyses [Entailles nettes].

Evidemment, il résulte de là que pour une tête, on a désarticulé le Maxillaire inférieur par deux coups de hachereau, à droite et à gauche, ayant laissé, adhérent au Crâne enfoui, les deux condyles et les deux apophyses coronoïdes ; que, pour l'autre, la *désarticulation* a été temporo-maxillaire *à droite* et bien exécutée, tandis qu'à *gauche* on a procédé comme pour le crâne ci-dessus [coup de hachereau, au niveau de l'échancrure sigmoïde].

D'autre part, nous avons trouvé également dans le puits les *deux becs*, porteurs d'*incisives*, des maxillaires inférieurs droit et

(1) A noter également ici le nombre *Trois*.

gauche d'un crâne, *cassé très régulièrement*, en arrière des trous mentonniers et encore articulés ensemble ! Il est certain que ce sont ces maxillaires qui portaient les seules incisives découvertes, puisque celles-ci correspondent à I^1, I^2, I^3 du côté *droit* et à I^2 du *côté gauche*. Etant donné l'analogie de la patine des os, ces becs correspondent aux condyles et apophyses d'un de ces Bœufs.

Puisqu'il en est ainsi, pour ce bœuf, on avait donc mis, dans le puits, *toute la tête*, moins la partie centrale du maxillaire inférieur ; mais la *partie antérieure* (les becs) y aurait été placée aussi (1), soit par erreur ou oubli, soit d'une façon voulue.

Enfin, puisqu'on n'a trouvé, au lieu de huit, que *cinq* rochers (os qui se conserve très bien) et plus de dix-huit grosses molaires, on peut supposer qu'une des quatre têtes fut au préalable découpée et qu'on ne plaça dans le Puits que les cornes et les maxillaires supérieurs, c'est-à-dire la *partie antérieure* seule du crâne (2).

5° *Dents libres.* — En dehors des quatre *incisives* signalées déjà, nous avons trouvé, comme *Dents* du *Maxillaire supérieur*, *vingt et une grosses molaires* : ce qui implique forcément la présence dans le puits de *quatre têtes*, et de *huit* maxillaires supérieurs, puisque *trois* têtes ne pourraient donner que dix-huit dents !

Ces vingt et une molaires se répartissent d'ailleurs ainsi :

	I	II	III	IV	TOTAL.
M^1.....	G + D	1	G + D	G + D	7
M^2.	1	1	G + D	G + D	6
M^3... ...	G + D	G + D	G + D	G + D	8
TOTAUX.	3	4	6	6	21

(1) Cette façon de préparer le maxillaire inférieur et de le détacher du crâne est bien prouvée, au demeurant, par une pièce que nous avons trouvée dès 1903, dans le Puits XXII à Troussepoil, du Bernard [Bœuf n° III], à 9m60 de profondeur. Ce maxillaire a d'abord été désarticulé par une attaque au hachereau portant sur le *condyle*; puis *on a détaché son bec*, c'est-à-dire la partie antérieure portant les incisives par une autre section [Entailles osseuses très distinctes]. — Le doute n'est donc plus permis ! Mais ici c'est la *partie centrale* seule du Maxillaire qui fut trouvée dans le Puits, à l'inverse de ce que nous venons de voir.

D'ailleurs, la tête de Bœuf entière du même Puits (n° I) porte des *traces d'attaque* [*Entaille*] au niveau des *becs* des Maxillaires inférieurs, non séparés pourtant.

Les Maxillaires inférieurs de la tête de Bœuf n° I du Puits du Vieux Brem (1,09) portent des traces [*Entailles*], indiquant nettement la réalité de ce mode de désarticulation.

(2) Cette hypothèse reste d'ailleurs discutable, car elle ne s'appuie sur aucune constatation matérielle positive; elle n'a pour elle qu'une preuve d'ordre négatif.

Nous avons trouvé aussi *seize Prémolaires*, que nous avons ainsi réparties :

	I	II	III	IV	Total.
Pm^1.....	1	G + D	1	1	5
Pm^3.....	1	G + D	1	1	5
Pm^4.....	G + D	G + D	1	1	6
Totaux.	4	6	3	3	16

On voit par cette énumération que la présence dans le Puits de *huit Maxillaires supérieurs* est certaine. — De plus, l'étude du *côté* des dents n'indique que *quatre têtes.*

Toutes ces constatations, tout à fait précises, sont fort précieuses; et il est, je crois, inutile de souligner la *nouveauté* de ces faits et leur grand intérêt scientifique!

C. Quartiers divers. — Avec les quatre Têtes, les *six* paires de cornes et les pieds de ces six bœufs, il y avait, dans ce premier compartiment du puits, d'autres os de Bœuf, qui correspondent à des *quartiers* de cet animal, *découpés* et *mis en chair* en même temps.

Ce sont les suivants :

4° *a*) Quatre *Omoplates*, presque entières, avec leurs *cavités glénoïdes*, correspondant à quatre Bœufs différents; deux du *côté gauche*; deux du *côté droit* [*Epaules* de Bœuf].

b) Une *tête humérale*, du côté gauche d'un gros bœuf, semblant ne faire qu'un quartier [Epaule] unique, avec une des omoplates gauches brisée au ras du col;

5° Un fragment d'*os iliaque* [Reins];

6° Un autre fragment, indéterminable.

Cela représente au moins *six quartiers* de chair, pris, sans doute, sur six *Bœufs différents* (1).

En effet, on voit des traces de *désarticulation* à coups de haches, très nets, au moins sur un autre *omoplate* gauche, celle-là absolument entière (2).

Là encore, nous nous trouvons donc en face de *six* [$2 \times 3 = 6$] Bœufs, comme dans beaucoup de cas.....

D. Vertèbres caudales. — On avait placé dans le puits la *queue* d'un des Bœufs! — Nous avons, en effet, trouvé huit vertèbres

(1) Le reste des animaux fut sans doute mangé au repas de Funérailles, avec les deux têtes et les trois paires de pieds postérieurs! — On ne donna au Mort qu'un *quartier* pour chacun des *six* bœufs tués.

(2) Nous avons remarqué aussi des *incisions* et des traits de décarnisations (traces de débitage musculaire) sur les omoplates de ces *Bovidés.*

caudales de cet animal, se suivant ou à peu près, et ayant une longueur totale de 0^m45. Il est probable, d'ailleurs, que quelques vertèbres intercalaires manquent et se sont détruites, car, d'ordinaire, une queue de Bœuf dépasse cette longueur (1).

E. Réflexions. — Il est véritablement curieux de constater combien les observations, d'*ordre anatomique* et *opératoire*, que nous venons de faire, éclairent d'un jour nouveau les *Coutumes funéraires* des Agriculteurs, ayant pour Sépultures des Puits funéraires ! — Cette méthode d'examen, que j'ai appliquée, dès 1903, c'est-à-dire dès mes premières recherches sur les *Os gallo-romains* (2), a d'ailleurs donné récemment à mon excellent ami, M. le Dr Henri Martin, des résultats encore plus remarquables, en ce qui concerne les habitudes culinaires (3) des Moustériens.

2° Renards. — Nous comptons *deux Renards*.

1° *Jeune* (n° I). — Nous distinguons des fragments des deux *mâchoires supérieures*; et la partie moyenne des deux maxillaires inférieurs [les dents sont à peine sorties des alvéoles en bas]; une tête de fémur sans épiphyse; une tête humérale non soudée; des vertèbres, à apophyses non soudées; un fragment d'iliaque (iléon) et de radius; un calcanéum; un cubitus, etc.

2° *Adulte* (n° II). — Il est caractérisé par des débris de crâne (temporal, etc.); un *tibia entier*, du côté *droit*, mesurant 0^m124; l'extrémité supérieure et l'extrémité inférieure de l'autre tibia, large de 0^m015 (côté gauche); un fragment d'iliaque (l'iléon). Les deux maxillaires inférieurs; un humérus droit presque entier; un fragment maxillaire supérieur; 8 vertèbres diverses à apophyses soudées; des fragments d'os larges; des côtes; un certain nombre de phalanges et de métacarpiens et de métatarsiens; un radius; un calcanéum bien conservé; enfin, une vertèbre caudale et des dents libres.

3° *Remarques*. — Sans l'examen extrêmement attentif d'un Anatomiste, il aurait été impossible de reconnaître *deux* animaux, distincts, dans cet ensemble d'os. Au début, nous n'en avions reconnu qu'un. Ce n'est que par une étude approfondie que nous avons pu retrouver les éléments de deux squelettes *entiers* (4) !

(1) On peut *supposer* que cette queue correspond au Bœuf n° I, le seul de son type, dont la tête ne fut pas enfouie; mais rien ne le prouve, évidemment, malgré le volume des vertèbres !

(2) Marcel Baudouin. — *Les Gravures sur os de l'époque gallo-romaine à la Nécropole de Troussepoil, au Bernard* (V.). *Bull. et Mém. Soc. d'Anthrop. de Paris*, 1905, 6 juillet, 6 *fig.*, 310-320. — Tiré à part, 1905, in-8°, 11 p., 6 *fig.*

(3) Les Rites funéraires décrits ici ne font d'ailleurs que reproduire les habitudes *culinaires* des Gallo-romains.

(4) Il n'est pas probable qu'il y ait eu 3 *Renards* dans ce 1er compartiment [Voir, plus loin, le chiffre 7 pour le 2e].

3° Cochons. — Nous avons pu constater également la présence de *deux Cochons*, d'âges différents, dont quelques os n'ont été retirés que le 13 juillet.

1° *Cochon très jeune* (*n° I*). — Le plus jeune est représenté par : une partie des mâchoires inférieures et des dents de 1re dentition ; les *humérus*, brisés; d'autres *os longs*, en particulier des doigts [Os très friables]. — Il s'agit d'un animal presque *nouveau-né*, étant donnée la dimension des humérus [*Porcelet* n° I].

2° *Cochon jeune* (*n° II*). — Il est caractérisé par un fragment central de la mâchoire inférieure gauche et un fragment de la mâchoire supérieure, tous deux avec des *dents*; *deux* apophyses *mastoïdes*; un fragment d'os iliaque; des os du tarse divers (un calcanéum et deux astragales); des fragments du crâne (frontal droit, débris de pariétaux, etc.); morceau de péroné; des débris d'humérus et de fémur; des fragments de radius et de cubitus; etc., etc. — Ce Cochon n'était pas de grande taille et était encore assez jeune, puisque la plupart des épiphyses n'étaient pas soudées [Cochon n° II].

Ces animaux, mis en chair, *en entier*, devaient aussi être destinés à la nourriture du Mort (1). — L'examen de ces os, *intacts*, de cochons n'apprend d'ailleurs rien au sujet des rites funéraires.

4° Lièvres. — *Deux* Lièvres ont pu être reconnus. Tous deux n'avaient pas les épiphyses inférieures du fémur soudées; par conséquent ils étaient assez jeunes.

1° *Lièvre n° I.* — Apophyses condyliennes de l'occipital, droite et gauche ; épiphyses inférieures du fémur; une extrémité supérieure du tibia gauche; humérus gauche (ext. inf.); une astragale droite; un fragment d'omoplate, etc.

2° *Lièvre n° II.* — Apophyse condylienne d'un côté ; épiphyses inférieures du fémur; humérus droit (Extr. inf.); une extrémité inférieure d'un tibia droit.

3° *Remarques.* — Déterminations aussi difficiles que pour les renards, en raison du petit nombre d'os persistants.

Ces deux animaux seraient certainement passé inaperçus pour un observateur non accoutumé à l'étude de la faune des Puits funéraires.

Le Lièvre étant un animal *Tabou* par les Gaulois (2), il n'était pas destiné à être mangé. — On le tuait pour une cause rituelle

(1) On sait que, dans les *Repas funéraires*, au début du Mérovingien, on mangeait des Porcs consacrés ; cela surtout le jourde la fête des Morts, à l'époque gallo-franque et même avant. — Dans la *Loi salique*, le Porc était *un animal de sacrifice* [Guénin. B. S. P. F., 1913, p. 92]. — Rien d'étonnant dès lors si, dans les puits, on mettait des *Porcs entiers*, à l'usage du *décédé*!

(2) *Bull. Soc. Préh. de France*, 1912, p. 613; — 1904, p. 54 ; — 1910, p. 410.

comme les Chiens, dont la mort était destinée à apaiser les Dieux infernaux, ainsi qu'on l'a démontré (1).

5° Bois de Cerf. — Un magnifique *Bois de Cerf* a été trouvé le 12 juillet a 2m30 de profondeur. Le *merrain* était cassé en deux

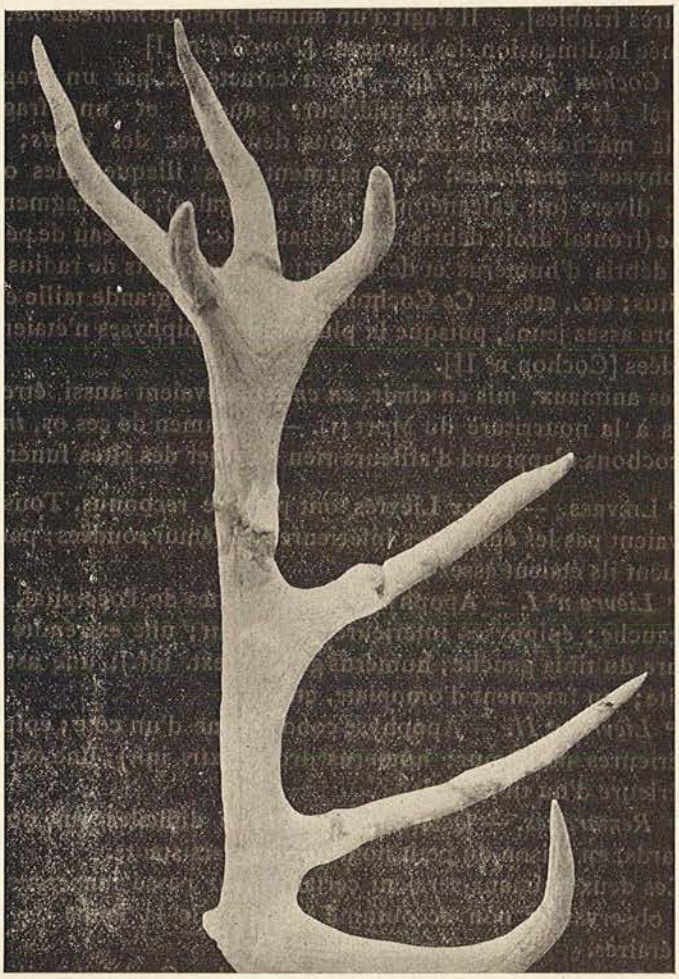

Fig. 16. — Bois de cerf *Dix Cors*, à sept andouillers, reconstitué [Photographie Marcel Baudouin]. — *Echelle :* 1/20 environ.

parties à peu près égales ; et les *andouillers* tous détachés à leur base. Mais il me fut facile de reconstituer cette belle ramure du

(1) *De Bello Gallico* [J. Cœsar].

côté droit, à l'aide d'un peu de plâtre et de colle forte (*Fig.* 16), pour la photographier.

Il s'agit d'un bois de Cerf dix cors, présentant les *sept* andouillers classiques (a. d'*œil*; a. de *fer* ; a *moyen*, etc.), avec son *emfourchure* et son *cercle de pierrures*. Rien n'y manque !

Voici les principales dimensions de cette très belle pièce, restaurée.

A. *Merrain.* { Diamètre, à la meule : 0^m070. Largeur maximum : 0^m120. Epaisseur maximum : 0^m040.

B. n° 1) *Andouiller d'œil* : Longueur, 0^m40.
n° 2) Andouiller de *fer* : Longueur, 0^m35.
n° 3) Andouiller *moyen* : Longueur, 0^m40.

C. *Enfourchure*. a. n° 4. Longueur : 0^m30.
— a. n° 5. — 0^m25.
— a. n° 6. — 0^m20.
— a. n° 7. — 0^m15.
Hauteur totale du bois : 0^m75.

Nous reproduisons ici la photographie de ce superbe *trophée de chasse* (*Fig.* 16) (1).

On remarque, sur la face postérieure et le bord interne du bois, une *entaille*, oblique de haut en bas et *de dedans* en dehors ; elle semble résulter d'un coup de lame ou de couteau ; c'est une conséquence sans doute de l'*attaque* de l'animal à la chasse.

II° Os trouvés le 13 juillet. — 1° Ossements de Bœuf. — Nous avons trouvé le 13 juillet, c'est-à-dire de 3^m10 à 3^m50 de profondeur, des restes relatifs à quatre Bœufs.

A. *Pieds*. — 1° *Métacarpe et métatarse*. — *a*) Un *bœuf âgé*, dont les épiphyses sont toutes soudées et les os très résistants [Bœufs n° VII], a donné : extrémité inférieure des *deux métatarsiens* ; extrémité inférieure du *métacarpien* droit ; extrémité supérieure du *métatarsien* droit ; six premières phalanges au moins ; deux deuxièmes phalanges ; une troisième phalange ; les autres détruites. Os très colorés en jaune (argile ferrugineuse).

b) *Deux bœufs* jeunes, à épiphyses des métatarsiens et métacar-

(1) L'abbé F. Baudry en a trouvé presque d'aussi beaux dans la Nécropole du Bernard. Il a figuré un bois de cerf à cinq andouillers dans son livre (1873 : p. 25). L'un d'eux, conservé encore au Musée de Challans (V.), a pu être photographié par moi en 1909 ; mais il est moins bien remarquable que celui ici décrit.

piens *non soudés*, mais à os résistants et solides. Il persiste des métatarsiens et métacarpiens presque entiers (1) ; mais beaucoup de phalanges ont disparu [Bœufs nos VIII et IX].

c) Un *veau jeune*, à os très friables, et très peu résistants [Bœuf n° X] [les quatre os en très mauvais état]. D'ailleurs presque tous les os des quatre pieds sont pourris, ou en très mauvais état de conservation (teinte paille) (2).

Au total : Un *Bœuf âgé* ; deux *adultes*, dont un assez *jeune* et *un très jeune*. Soit *quatre* animaux sacrifiés, d'après les métacarpiens et métartarsiens.

2° *Tarse et Carpe.* — D'ailleurs les os du *tarse* nous donnent les mêmes résultats; par leur nombre ils indiquent *quatre* animaux également.

A. *Tarse.* — *a*) En effet nous avons *sept calcanéums* (ce qui correspond à *huit* évidemment, le huitième étant détruit). Nous avons : deux calcanéums, à épiphyse talonière soudée [soit un bœuf âgé : Bœuf, n° VII] ; cinq calcanéums à épiphyse postérieure non soudée [soit trois bœufs, plus ou moins jeunes; Bœufs nos VIII, IX et X].

b) Comme *astragales*, nous comptons six pièces, dont quatre entières seulement ; il est probable que les deux *astragales* du jeune veau ont disparu.

c) Quelques *cunéiformes* (petit et grand).

e) Nous n'avons que six *scapho-cuboïdes* également; deux ont disparus [Jeune veau, n° X].

f) Comme nous n'avons guère trouvé pour les autres os que les restes de *quatre* animaux, on pourrait croire que, pour l'un des bœufs au moins, on n'a mis dans le puits que les *pieds* et la tête d'un des bœufs et qu'on a mangé le reste. Mais cette hypothèse, qui serait fort soutenable, ne peut-être admise après l'étude des divers restes osseux que nous citerons plus loin, et en particulier des *tibias* et des humérus, qui nous ont donné *sept os* distincts (tibias) et *quatre animaux* (humérus) !

B. *Carpe.* — Nous avons trouvé *six os crochus*, dont les deux du Bœuf n° X. A citer des exemplaires, d'ailleurs rares, des autres os du carpe, rarement plus de trois ou quatre.

3° *Phalanges.* — Les *Phalanges* donnent des résultats semblables; mais, comme elles sont peu nombreuses, beaucoup étant très altérées ou détruites, nous avons cru inutile d'en faire le dénombrement, après ce que nous avons dit à propos du premier compartiment.

(1) Longueur du métatarsien : 0^m230; Longueur du métacarpien : 0^m210.
(2) Quelques petits os du carpe sont pourtant conservés.

Remarques. — Il est probable que ces pieds *n'ont pas été désarticulés*, comme ceux du compartiment supérieur, au niveau des articulations carpienne et tarsienne. En effet, on a trouvé dans cette partie du puits des restes, en nombre égal, de *tibias* et d'*avant-bras*. Ces os ont donc été placés là, en tant que *quartier de viande*, comprenant tout le membre depuis le tronc jusqu'à la phalange ! Les traces, que nous décrirons plus loin [calcanéum, etc.], plaident d'ailleurs dans ce sens.

B. Têtes. — Ce sont les *Cornes* qui nous ont renseigné le mieux ici.

1° *Supports de Corne.* — Le 2e jour, sept supports de Cornes, correspondant par *suite* à quatre animaux.

a) *Un adulte* (Bœuf n° VII). Diamètre maximum : $0^{m}070$ [deux Cornes].

b) *Deux assez jeunes*, mal conservés [quatre cornes] [Bœufs nos VIII et IX].

c) *Un très jeune* (Longueur : $0^{m}070$; diamètre maximum : $0^{m}035$) [Bœuf n° X] [une seule corne].

Au total, également quatre *animaux*, comme pour les pieds.

2° *Crânes.* — Pour savoir combien de têtes avaient été placées dans le puits, nous avons recherché, parmi les débris de crânes, combien nous avions de *rochers* et d'*os malaires*, car ce sont ces parties qui se conservent le mieux. Nous n'avons trouvé que :

a) Quatre *rochers*, d'animaux différents (1) ;

b) Quatre *os malaires* de *trois* animaux différents (VII, VIII et IX). [On a les deux malaires du Bœuf n° VII, ainsi que diverses parties de son crâne, très faciles à distinguer].

Mais, de l'examen des cornes ci-dessus décrites, qui ne présentent à la base *aucune trace de coups de hache*, comme dans le compartiment précédent, il faut conclure que *les* quatre *têtes, entières, avec leurs cornes, ont été placées dans le puits* ! Mais on a enlevé deux maxillaires inférieurs (Bœufs nos VII et IX). Les os qui manquent ont été décomposés, car, à ce niveau, tous les débris sont extrêmement friables. — Ici, on n'a donc pas tenté de *tromper le Mort*, en ne lui mettant que des *cornes*, au lieu de *têtes* entières !

3° *Maxillaires.* — Les restes de Maxillaires retrouvés n'indiquent aussi que *deux sujets* déposés dans le Puits, en ce qui concerne du moins les *maxillaires inférieurs*.

a) Nous n'avons, en effet, retrouvé que *deux condyles*, droit et gauche, *cassés* à $0^{m}06$ au-dessous de l'articulation (et non sectionné de façon *voulue*, au point d'élection), d'un *Bœuf adulte* ; deux *apo-*

(1) Le diagnostic se fait par le *poids*, en dehors de la notion de *côté* [Ici quatre poids différents].

(2) Diagnostic facile par la *différence de volume* des os et le *côté*.

physes coronoïdes cassées et un *bec* gauche d'adulte (n° VIII), cassé. Tout vestige du veau a disparu.

b) Pour les *Maxillaires supérieurs*, plusieurs débris d'alvéoles, impossibles à restaurer; quatre cavités *glénoïdes*, indiquant trois articulations différentes temporo-maxillaires au moins.

4° *Dents libres.* — Nous n'avons trouvé, conformément aux données ci-dessus, que des *dents*, correspondant à quatre têtes.

Mais deux têtes seulement (on l'a vu) ont été enfouies avec leurs *mâchoires inférieures* [*très jeune bœuf* et bœuf adulte].

Les diverses têtes ont fourni :

1° *Bœuf* (n° VII) *âgé* : *Dents usées.* — *Pas de Mâchoires inférieures.* On n'a retrouvé qu'une M^3, les deux M^2 et une M^1; pas de trace des *Pm.* L'*usure* est considérable. Au total : quatre dents.

2° *Bœuf* n° VIII (*adulte*). — *Dents non usées.* — Une mâchoire inférieure (côtés droit et gauche). — Les *machoires inférieures* ont donné : deux M^3, deux M^2, deux M^1, plus une Pm^4. Au total sept dents. Les mâchoires supérieures en ont fourni dix (les 2 M^3, M^2, et M^1; plus 1 Pm^4, 2 $Pm3$, 1 Pm^2). — Total : dix-sept dents.

3° *Bœuf* n° IX (*jeune*). — Dents de deuxième dentition. — *Pas de Mâchoire inférieure.* — On a recueilli seulement : deux M^2, deux M^1, et une Pm^4 et deux Pm^2. — Total : neuf dents.

4° *Bœuf* n° X (animal *très jeune*). — Deuxième dentition à peine sortie et non encore évoluée. — Les *mâchoires inférieures* ont donné deux M^3, deux M^2, et une M^1 (pas de Pm). Les mâchoires supérieures n'ont fourni que deux M^3 et une M^2. — Total : huit dents.

Ainsi donc, sur deux têtes (n^{os} VII et X), avant l'enfouissement, on a enlevé les maxillaires inférieurs. — Il serait très intéressant de connaître la raison de cette curieuse précaution et d'une telle coutume!

C. Autres Os. — Les autres os de Bœuf trouvés peuvent être classés de la façon suivante; ils se rapportent bien à *quatre* animaux, comme les précédents. On a, en effet :

1° 5 *Omoplates* : trois gauches; deux droites; correspondant à trois animaux au moins de taille différente, peut-être quatre.

2° 6 *Humérus.* — Six débris, dont un correspond à un bœuf très jeune (Bœuf n° X), et les autres à trois animaux (n^{os} VII, VIII et IX).

3° Huit *Radius* : cinq extrémités inférieures correspondant à trois animaux (Bœufs VII, VIII et IX), deux (droite et gauche) extrémités inférieures correspondant à une bête (épiphyses non soudées) jeune (n° X); une épiphyse inférieure d'un autre animal.

4° 5 *Cubitus* : cinq fragments, très petits, ne pouvant nous renseigner.

5° Quatre *fémurs* : Un os entier d'adulte (Bœuf n° VII) et trois débris dont une tête, correspondant à un bœuf jeune (épiphyse supérieure non soudée) [n° X].

6° Sept *tibias* : *sept* débris, correspondant à quatre animaux différents [os les mieux conservés].

a) Deux tibias entiers (droit et gauche) d'un grand animal adulte (Bœuf n° VII).

b) Deux tibias presque entiers (droite et gauche), à épiphyses supérieure et inférieure, non soudées (Bœuf, très jeune, n° X).

c) Deux débris (extrémités à épiphyses inférieures non soudées) d'un autre animal (Bœuf n° VIII).

d) Une tête de tibia [Bœuf n° IX] (épiphyses supérieures soudées).

7° *Vertèbres* : On en a trouvé seulement trois *entières* et des débris de *quelques* autres : ce qui est peu.

8° *Os iliaque* : une *cavité cotyloïde*, avec les racines des trois parties de l'os [côté gauche, Bœuf n° VII], seulement.

9° Une *rotule*, seulement entière.

10° Des *côtes* ; peu nombreux fragments.

11° *Autres débris d'os* : très nombreux morceaux indéterminables.

D. Réflexions. — Il résulte de là qu'on a bien mis dans le puits presque *toutes les parties des corps* de quatre Bœufs *sacrifiés*, puisque nous trouvons sept *tibias* (le 8e ayant pu être détruit), les *humérus* de quatre animaux, etc. Mais, par suite, les Bœufs n'ont pas dû être déposés en *totalité*. Ils l'ont été après *découpage en Quartiers*.

Certes il est impossible théoriquement d'affirmer qu'ils n'ont pas pû être enfouis dans leur totalité, car, les os étant très décomposés, beaucoup ont pu disparaître ! Mais cela est tout à fait improbable, car il aurait persisté beaucoup plus de *vertèbres*, et surtout plus *d'os iliaques !* Puisque cinq omoplates se sont conservées, il est probable qu'on y aurait trouvé aussi cinq (ou quatre au moins) cavités cotyloïdes, si on les avait mises dans le puits, car ces os sont résistants.

Nous pensons donc que *les Bœufs n'ont pas été enfouis en entier*, et qu'on a laissé de côté presque toutes les *Colonnes vertébrales* et les *Bassins*, jugés de peu de valeur, au point de vue alimentaire, pour le *Mort !*

A. D'ailleurs, il est évident que, dans un Puits de $0^m60 \times 0^m70$ d'ouverture seulement et si peu *profond*, on n'aurait pas pu introduire dix *Bœufs absolument entiers* !

B. Au demeurant, le *découpage en quartiers* est certain. En effet, nous avons noté :

a) Une extrémité inférieure d'*humérus* de Bœuf jeune (n° VIII ou IX ?), sectionnée à la *scie*.

b) Une *tête d'humérus*, sectionnée deux fois à la *scie* (Bœuf n° VII, sans doute).

c) Une tête de *radius*, sectionnée à la scie.

d) Un *calcaneum* gauche (Bœuf n° VII) présente : 1° Une forte incisure, due à un instrument très coupant (couteau) sur son côté externe, au niveau de la malléole externe; 2° des traces d'ablation de petits *copeaux* osseux sur sa face externe, en arrière de l'articulation; 3° des stries sur la surface articulaire astragalienne. — Le pied gauche du Bœuf n° VII a donc été attaqué, par son côté externe, pour désarticuler au niveau de la tibio-tarsienne.

e) Un *calcanéum* droit (Bœuf n° VIII) présente une forte *ablation de copeaux* osseux, au niveau de la partie moyenne de la face externe et du bord inférieur. L'attaque siège ici à peu près au niveau même pour le pied droit de ce Bœuf n° VIII ; mais on a dû s'arrêter, n'étant pas tombé sur l'articulation.

f) Plusieurs *astragales* paraissent présenter d'ailleurs des traces de *désarticulations tibio-tarsiennes*.

2° Renards. — Le 13 juillet, nous avons trouvé des restes de *sept* nouveaux Renards ; tous sont de taille ordinaire.

a) *Renard n° III*. — Les deux mâchoires inférieures : celle de gauche presque entière; celle de droite cassée près de la branche montante [renard le *plus grand* de cette série]; les deux humérus; l'iliaque gauche ; un cubitus ; extrémité supérieure des deux radius ; un atlas ; un calcanéum ; une omoplate; les deux fémurs; tibia gauche, etc. — *Adulte* et fort.

b) *Renard n° IV*. — Animal *adulte* également, presque aussi grand [plus petit que le n° III]; les deux mâchoires inférieures sont presque entières (il ne manque à la droite que l'apophyse coronoïde) ; os iliaque droit; un radius ; omoplate ; les deux humérus brisés ; les deux cubitus ; extrémité inférieure des deux fémurs ; tibias cassés ; un calcanéum, etc.

c) *Renard n° V*. — *Adulte* ; presque aussi grand que le n° III. — Une mâchoire inférieure, gauche, incomplète, en avant. Omoplate ; os iliaque ; les deux humérus; un cubitus ; deux radius ; les deux fémurs ; les deux tibias, etc., etc.

d) *Renard n° VI*. — Animal *plus jeune* (la dernière grosse molaire n'est pas sortie du côté droit, à la mâchoire inférieure), mais de même taille. Epiphyses non soudées en partie. Partie moyenne des deux mâchoires ; les deux fémurs entiers ; les deux tibias ; deux humérus ; omoplate ; un calcanéum ; les deux os iliaques, etc., etc.

e) *Renard n° VII. — Jeune*, à épiphyses *non soudées*; un *humérus* brisé ; un *fémur* brisé ; débris divers. — Ce sont l'humérus et le fémur, qui m'ont obligé à admettre l'existence de cet animal.

f) *Renard n° VIII. — Animal* presque *adulte.* Un *tibia ;* un *fémur* et un *humérus*. Os moins friables que les précédents.

g) *Renard* n° *IX. — Jeune*, à épiphyses *non soudées*. — Un fémur et deux humérus, droit et gauche, brisés.

h) *Remarques.* — Pour reconnaître l'existence de ces trois derniers renards, dont la plupart des os ont presque disparu, il a fallu d'abord *recueillir les plus petits et les plus friables des ossements* ; puis les *reconnaître* et les identifier à l'aide de squelettes de Renards, très jeunes ; ce qui est loin d'être aisé !

Ce total de *neuf Renards* ne peut évidemment s'expliquer que par un Elevage, en règle, de ces animaux, et non par la *Chasse* ! — On remarquera que $9 = 3 \times 3$; et que nous sommes encore là en face d'un nombre *fatidique,* comme pour les *Chiens*, ainsi que nous l'avons déjà indiqué ailleurs (1) !

3° Chèvre. — Nous n'avons reconnu que les ossements d'une seule *Chèvre* et d'un petit *Chevreau.*

a) *Chèvre.* — Voici ceux qui sont indiscutables (2) pour la *Chèvre* : Extrémités inférieures des tibias, droit et gauche ; un métatarsien entier (droit) ; une extrémité inférieure du métacarpien gauche et son extrémité supérieure (os entier, mais cassé) ; extrémité supérieure du métacarpien droit ; trois premières phalanges ; une deuxième ; une troisième phalange ; les deux calcanéums, droit et gauche ; une astragale ; extrémité inférieure d'un radius ; extrémité supérieure d'un cubitus, etc.

Il s'agit d'un animal *adulte*, assez *grand*, haut sur pattes (métatarsien long de 0^m13), mis en *chair* et en entier dans le Puits.

b) *Chevreau.* — C'est un *tibia entier*, qui m'a mis sur cette piste (celui du côté droit) ; cela m'a fait retrouver les autres os restant (métacarpiens, métatarsiens, un humérus, os iliaques, etc.), que je n'avais pas distingués au début.

Je pense qu'il s'agit d'un fœtus inclus ou d'un *nouveau-né*, en raison de la petitesse des os.

La Chèvre n'était pas, semble-t-il, destinée à l'alimentation du mort, car on n'en trouve jamais plusieurs. Ici, la tête semble vraiment manquer (3) ; et il serait possible qu'on s'en soit servi après

(1) *Bull. Soc. Préh. France*, 1910, juillet, p. 410.

(2) Il est curieux de voir qu'ici toute la tête a disparu, même les cornes (qui se conservent si bien d'ordinaire) !

(3) Il est possible, à la rigueur, que l'animal ait été ici décapité, avant l'enfouissement. — Mais cela est très exceptionnel.

avoir enlevé le *cerveau,* pour prophétiser, à la mode des Francs [Guénin. *B. S. P. F.*, 1913, p. 249] (1).

4° *Anon.* — Nous avons trouvé, vers 2m60, dans ce puits — chose inconnue au Bernard (2) ! — un squelette presque complet d'un *Anon,* très jeune, dont aucune épiphyse n'était soudée. Peu d'os manquaient; mais tous étaient extrêmement friables et cassés ; et il fut fort difficile de les reconstituer.

a) *Os trouvés.* — Nous devons citer parmi ceux reconnus : la partie postérieure du *crâne* (occipital) (*Fig.* 17), solide ; la partie antérieure de la *mâchoire supérieure* ; les humérus, avec leurs épi-

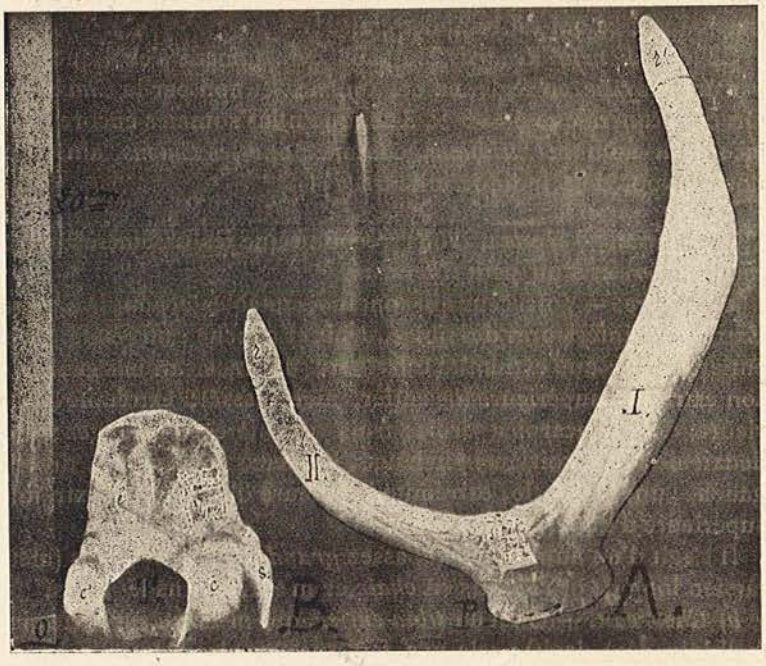

Fig. 17. — Bois de Jeune Cerf et Occipital d'Anon. — [Photogr. Marcel Baudouin]. — *Echelle* : 1/3 Grandeur environ. — *Légende* : A gauche : *Occipital* d'Anon [*Equus Asinus*]. — *e*, écaille ; — c, c', condyles occipitaux ; — S, apophyse styloïde. — A droite : Bois de Cerf [Ramure du côté droit]. I, *merrain* ; — II, 1er *Andouiller* ; — r, r', extrémités *restaurées* à la plasticine.

physes inférieures ; un radius entier, et des débris de l'autre ; les extrémités supérieures des deux cubitus ; les deux os iliaques au complet; un fragment d'omoplate ; les débris des deux fémurs ; un tibia presque complet et des débris de l'autre ; les quatre canons,

(1) Dans ce compartiment, la Chèvre est l'analogue des Cochons trouvés plus haut.

(2) L'abbé F. Baudry ne cite pas cet animal dans son livre [Voir p. 247].

brisés ; des débris des deux calcanéums ; des débris d'une astragale ; les quatre premières phalanges ; deux deuxièmes et deux troisièmes phalanges ; l'axis presque au complet (parties non soudées), etc., etc. — Aucune trace des dents de première dentition (ce qui est assez curieux), sans doute trop friables.

Tissu osseux très poreux, d'aspect spécial, et très différent de celui des autres os du puits (*Fig.* 17).

b) *Remarques.* — La présence d'un *âne* [*Equus asinus*] *entier* — le cadavre dut en effet être placé *entier* (1) dans le puits ! — est tout à fait surprenante, étant donné son volume (2). — Il est vrai que cet animal était très jeune, le *métatarsien* ne mesurant que 0^m22 et le *tibia* que 0^m21 (au lieu de 0^m25) (3).

5° Bois de Jeune Cerf. — Le 13 juillet, vers 3^m50 de profondeur, on découvrit, en plusieurs morceaux, faciles d'ailleurs à restaurer, une ramure du côté *droit* d'un jeune *Cerf*, d'un an environ (*Fig.* 17 ; I-II). Cette ramure ne possède qu'un seul *andouiller* et est assez petite ; elle possède sa meule. Le merrain proprement dit a un diamètre de $0^m050 \times 0^m055$ à la meule, et une longueur totale de 0^m25. Sa courbure représente un arc d'un cercle de 0^m20 de rayon. Quant à l'andouiller, c'est un andouiller d'œil, long de 0^m15, qui a un diamètre maximum de 0^m030 à la base ; il est courbé également.

Ce bois de cerf s'est beaucoup plus mal conservé que celui du compartiment supérieur ; et j'ai eu beaucoup de peine à reconstituer ses extrémités, et à le conserver, en raison de la décomposition avancée de la substance en ces points.

Ce sont sans doute là des *trophées de chasse* ; mais il est fort possible qu'on ait mangé les deux Cerfs, au repas des funérailles (4).

III° Remarques Générales. — 1° *Aspect des Os.* — Les os retirés de ce puits étaient *très noirs*, quand ils ont été trouvés en place ;

(1) En voici la preuve : les os ne présentent *aucune trace de découpage* de l'animal : ce qui est le contraire de ce qu'on observe pour les os de *Cerfs* et surtout de *Bœufs*, toujours très entaillés et incomplets. — D'ailleurs, l'âne n'était pas destiné à être mangé.

(2) Le puits n'ayant que $0^m60 \times 0^m70$ à l'orifice, l'ânon ne dut entrer que difficilement !

(3) Ici, l'âne ne doit pas remplacer le *Cheval*. — En effet, le Cheval est un animal religieux par excellence [*Tacite*]. — D'après Agathias, les Alamans coupaient la tête des Chevaux dans leur cérémonie. Donc, ils les tuaient. [Guénin. *Loc. cit.*].

On a donc ici tué l'Anon, *simplement pour qu'il accompagne son maître aux Enfers*.

(4) Les trouvailles faites au Puits du Vieux Bram plaident dans ce sens [Trouvailles de fémur, de canon, de tibias brisés, etc.].

leur coloration très foncée, « comme de l'encre », tranchait nettement sur la *terre argilo*-sableuse, *jaune-noirâtre*, de l'intérieur de la cavité.

Sortis et lavés avec soin — malgré leur extrême friabilité — sur le lieu même de la fouille, ils restèrent *noirs*, tant qu'ils furent humides. A ce moment, ils avaient la même couleur que ceux trouvés dans les *boues* des autres puits.

Mais, lorsqu'ils furent complètement secs, ils changèrent presque tous de couleur. Au lieu de présenter la teinte brune des os des Palafittes, ils devinrent *jaunes*, comme ceux trouvés dans les Puits du Bernard, par exemple *au-dessus du niveau de l'eau*.

Cela tient certainement à la *terre de remblai* et au peu de profondeur du puits ; les os ont séjourné plutôt dans l'*argile sableuse* que dans l'*eau* ; d'où leur aspect et aussi leur grande *friabilité*, l'eau conservant bien mieux les ossements que la terre !

2° *Nombre d'Animaux*. — Si nous comptons le nombre d'Animaux dont diverses parties au moins ont été placées dans le Puits, nous trouvons :

ANIMAUX.	1re *Couche*. [1m90 — 2m30].	2e *Couche*. [3m10 — 3m50]	TOTAL GÉNÉRAL.
BŒUFS.....	6	4	10
COCHONS.....	2	»	2
LIÈVRES.....	2	»	2
RENARDS.....	2	7	9
CHÈVRE [+ 1 Chevreau].	»	1	1
ANON.....	»	1	1
CERF [*Bois*].....	»	1 [côté droit].	1
CERVIDÉ [*Bois*].....	1 [côté droit].	»	1
TOTAUX PARTIELS.....	13	14	27 = 3 × 9

On voit quelle quantité d'animaux [au moins 27] furent *sacrifiés* en l'occurence, malgré la petitesse du puits, qui se rapporte certainement, comme tous les autres d'ailleurs, à un *Eleveur de bestiaux*, se livrant à la *Chasse* et à l'ÉLEVAGE des RENARDS (1).

(1) *Renard*. — Dans le Puits N° XXXII de Troussepoil, au Bernard, il y avait également un *Renard*. — En effet, nous avons reconnu un *maxillaire inférieur* du côté *gauche* d'un animal et les deux *os iliaques*, *entiers* ou presque. Nous

Au repas de funérailles, on mangea sans doute les deux *Cerfs* et ne mit dans la tombe que la *partie droite* de leur ramure ! On dut absorber également une grande partie des *dix Bœufs*; le reste fut placé dans le puits, en particulier *toutes* les CORNES et *tous* les PIEDS !

Il semble résulter aussi de là qu'on ne mangeait pas les *Lièvres*. Quant aux *Chèvres* et aux *Cochons*, on doit noter qu'on les trouve toujours *entiers* ! La présence d'un *Ane entier*, dans un puits aussi petit, est vraiment un fait extraordinaire; en tout cas, on ne le mangeait pas.

II. — CÉRAMIQUE. — Nous distinguerons : 1° celle trouvée le premier jour, c'est-à-dire de l'ouverture à 2^m90 de profondeur; 2° celle découverte le deuxième jour, c'est-à-dire de 2^m90 à 4^m25; 3° celle qui occupait le *fond* même du puits, à 4^m40.

1° DÉBRIS DU PREMIER JOUR. — Elle comprend d'abord *six fragments* ($6 = 3 \times 2$) de *parois* de *vases*, du type romain, c'est-à-dire *faits au tour* exclusivement [*Cuisson très forte*], tous à peu près de mêmes dimensions [environ $0^m04 \times 0^m04$], sauf deux, plus petits; puis un débris d'*anse* et un morceau de *coupe*.

A. *C. gallo-romaine.* — *a*) *Parois.* — 1° Poterie à croûte *rouge brique*, d'apparence *samienne* seulement; très cuit, mince (0^m005);

2° Poterie à pâte *jaune*, mince (0^m005);

3° Poterie à pâte *grisâtre*, mince (0^m004), moins cuite;

4° Poterie à pâte *noire*, mince (0^m006), bien cuite;

5° Petit débris de pâte *noire* à l'intérieur et *rouge* à l'extérieur; épaisse de 0^m009, bien cuite;

6° Poterie à pâte *rouge* pâle, à croûte grisâtre, mince (0^m005), très cuite;

b) Débris d'*anse* à deux cannelures, en terre rouge, grossière.

c) Fragment du *rebord* d'une petite *coupe*, en terre *gris-noirâtre*, trouvée dès l'entrée, à 1 mètre environ.

Pas de débris du type GAULOIS, ni du type dit *Samien*, pour ces fragments, ce jour-là !

avons, dans notre étude d'ensemble, considéré ces Ossements comme appartenant à un très petit *Chien* (*Ch. n° III*); mais nous avons commis alors une erreur de détermination, que nous nous empressons de réparer. — Il s'agit d'un *Renard*, de petite taille, et par conséquent assez jeune encore.

Le Renard était très connu des Gallo-romains, qui devaient le chasser et même *l'élever*. — F. Baudry l'a trouvé dans plusieurs puits au Bernard (Voir son ouvrage).

Nous n'avons pas noté de *Renard* dans le Puits de la Nécropole du Vieux Bram en 1909.

B. *C. gauloise*. — Un FOND DE VASE, *brisé à dessein avant l'enfouissement*, presque au ras (1) du fond (*patine de la cassure*; *pas de fragment de cette pâte* dans le puits), trouvé vers le MILIEU du puits, c'est-à-dire à 2 mètres environ (2) (*Fig.* 18; I).

a) *Caractères céramiques*. — Ce Vase est du *type gaulois* (Céramique *peu* cuite; pâte noirâtre; vase *fait à la main* ; on reconnaît les *coups de pouce* à la face supérieure ou intérieure du vase, à fond large et à paroi épaisse). — Il a servi et a été au feu; en dehors, en effet, il y a des traces de *noir de fumée* et il est fendillé en plusieurs endroits, même à l'intérieur.

Le fond a un diamètre de 0^m105 extérieurement; et de 0^m100 intérieurement; la *paroi* fait avec le fond un angle de 45° environ. Ce fond est *très épais*, surtout à son *centre*, où il mesure près de 0^m015; la paroi n'a que 0^m008 à 0^m009 d'épaisseur. — La paroi a été cassée d'un côté à 0^m025, de l'autre à 0^m030, en partant du fond. Le bord de la cassure est nettement *patiné*. La face inférieure ou externe du fond est *lisse*, et analogue à celle des vases dits *gaulois* des puits; elle a été fendillée par le *feu* (3).

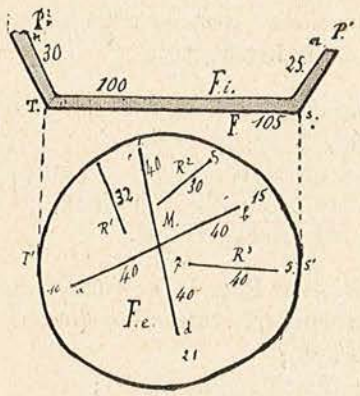

Fig. 18. — FOND DE VASE, de type *Gaulois* à *Graffiti*, vu en Coupe verticale. — *Echelle* : 1/4 Grandeur naturelle. — *Légende* : I. Coupe verticale. — P1, P2, Parois; — m, n, cassures intentionnelles; — F., fond plat. — Fi, face interne du fond; — T, S, Face extérieure du fond. — II. Graffiti de la Face extérieure (T'S'), vue de face en F. e. — a, b, c, d, *Croix* ou X; — R1, R2, R3, sortes de rayons.

b) *Graffiti*. — Elle présente des *graffiti*, *postérieurs à la cuisson*, qui occupent toute son étendue. Ils ont été faits après que le vase eut été au *feu* (*Fig.* 18; II).

C'est une sorte de grand X, dont les branches égales ont 0^m080, se croisent à leur moitié et sont presque à *angle droit* (exactement angles de 75° et 105°), c'est-à-dire presque en croix (4); mais, entre chacun des rayons (sauf pour un secteur), il y a des TRAITS,

(1) Ce fond a été PRÉPARÉ A DESSEIN, car cela ne peut être que *voulu* !

(2) Pour moi, c'est *sur ce fond*, préparé spécialement, qu'ont dû être placées les CENDRES D'INCINÉRATION, car on a trouvé du *Charbon de Bois* au voisinage. — Dans la *Fosse à incinération*, découverte par moi en 1912, au Fenouiller, j'ai retrouvé un même *fond de pot* ! — De même, dans un Puits de Noiron-sous-Gevrey (Côte-d'Or), il y avait un fond semblable.

(3) Avec les huit débris précédents, cela fait *neuf* morceaux ($3 \times 3 = 9$) de pots.

(4) Analogue à la *Croix*, que font les paysans sur la face inférieure du pain, avant de l'entamer (Vendée, etc.).

par suite au nombre de *trois*, en rayons divergents, ayant 0^m040, 0^m032 et 0^m030. Ces graffiti ont été exécutés avec une fine *pointe*, métallique ; c'est ce que ferait aujourd'hui un couteau de fer, attaquant une poterie peu cuite (1).

Cette poterie, à *large fond* (0^m105), est peu cuite et du pur type gaulois. En effet, il existe au fond et au centre un léger bombement, et le vase ne semble pas avoir été fait au tour, mais travaillé au doigt et lissé dans le sens de la hauteur.

A la cassure, elle présente des grains de mica très brillant, et très jaune. On dirait une pâte *micacée*, analogue à celle de la céramique *hallstatienne* du midi de la France, et non pas une pâte de l'époque mérovingienne (la poterie est alors *très cuite*, comme on le sait).

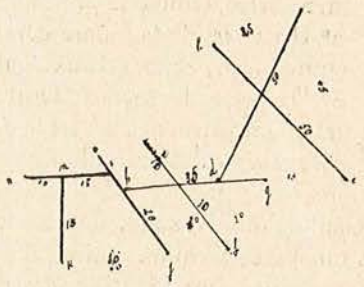

Fig. 19. — Graffitis observés sur le fond d'une Cruche gallo-romaine [Céramique romaine], au Bernard (V.).

2° Débris du deuxième jour. — A. Dans la *matinée* du deuxième jour, c'est-à-dire de 2^m90 à 3^m50 de profondeur, nous n'avons recueilli que quatre fragments de *vases* (2). Il s'agit de débris de *parois*.

a) Débris de céramique du *type gaulois* (fait à la main) : un petit morceau épais de 0^m012.

b) Un fragment plus grand, épais de 0^m007.

c) Un débris de céramique gallo-romaine (très cuite) : terre grise à croûte rouge.

d) Un débris de même ordre (paroi épaisse), gris à l'intérieur, rouge sur les faces. — En somme, *quatre* nouveaux vases.

B. Dans la *soirée* du deuxième jour, c'est-à-dire de 3^m50 à 4^m25, on a trouvé, un peu avant les grands vases, *neuf* morceaux de pots, tous du type dit *romain*.

a) Une moitié d'ouverture de *col*, très évasé, en terre blanc jaunâtre, avec insertion de l'anse, indiquant une céramique bien faite.

(1) Nous avons déjà noté, sur un *fond de vase*, trouvé dans le Puits XXXII, au Bernard, des graffiti plus ou moins comparables (*Fig.* 19), mais plus complexes, puisqu'on y voit deux X et une sorte de *pi* grec (π).

(2) Peut être y en avait-il plus, en réalité, plusieurs d'entre eux ayant du n'être pas retrouvés.

b) Un fragment de *col*, en bec tréflé, extrêmement cuit, en terre *grise*.

c) Un débris de *fond* de vase, en terre noirâtre.

d, *e*, *f*) Trois débris de parois, très petits, d'un vase épais et de deux vases minces (terre rougeâtre et grise pâle).

g, *h*) Autres débris.

Là, encore, il s'agit de *neuf* (9 = 3 × 3) vases, très distincts (1).

3° Fond du puits. — Au fond du puits, on a mis au jour :

1° Un très grand *vase*, du type gallo-romain, presque complétement brisé, trouvé le premier des trois.

2° Un *vase*, de la même céramique, plus petit, mais *plus épais* comme paroi, en morceaux également.

3° Un vase de même facture, plus petit encore, et également totalement brisé, découvert le *dernier*.

Ces *trois* vases du fond méritent une description détaillée, car ils nous renseignent admirablement sur les *Coutumes funéraires* des Gaulois de l'Epoque. En tout cas, il faut souligner ce nombre de trois vases : chiffre fatidique, qu'on retrouve si souvent, quand les fouilles sont scientifiquement faites.

Vase n° I. — En arrivant vers le fond, c'est-à-dire à 3 mètres, on trouva tout à coup des débris, qui firent songer à un vase entier! Mais, à la reconstitution, au laboratoire, nous avons avec stupéfaction, constaté qu'il n'y avait dans le puits que la *moitié inférieure du vaisseau primitif*.

1° *Moitié inférieure*. — La préparation de cette moitié fut certainement voulue, car la ligne de brisure est *parfaitement horizontale* et correspond *exactement au milieu de la panse*; de plus les bords de la brisure, circulaire et très régulière, sont tous *patinés*, et *comme usés*. — Il n'en serait pas ainsi, si le vase s'était brisé dans le puits, où, d'ailleurs, il n'y avait *aucun fragment de la partie supérieure* (*Fig.* 20; Pl. I).

2° *Caractères céramiques*. — Du type dit *romain*, ce vase a un fond extrêmement petit, qui ne dépasse pas 0^m090 de diamètre à l'extérieur et 0^m045 à l'intérieur; il est épais de 0^m007 à peine au fond. La paroi, plus épaisse en bas, a, au milieu de la panse, 0^m004 seulement. La panse a un diamètre de 0^m300; elle est très grande et en forme d'outre! D'où un *Indice de fond-panse* de 90 × 100 : 300 = 30.», qui n'est pourtant pas l'un des plus petits connus.

De coloration rouge-pâle à l'extérieur, ce vase est recouvert d'une

(1) Peut-être les derniers morceaux de cette catégorie faisaient-ils partie de la même couche que les *quatre* ci-dessus ?

Fig. 20. — Le Fond du Vase a large panse, *préparé spécialement*, trouvé au *fond* du Puits. — Un mètre donne une idée du diamètre de la panse. — *Echelle :* 1/4 Grandeur.

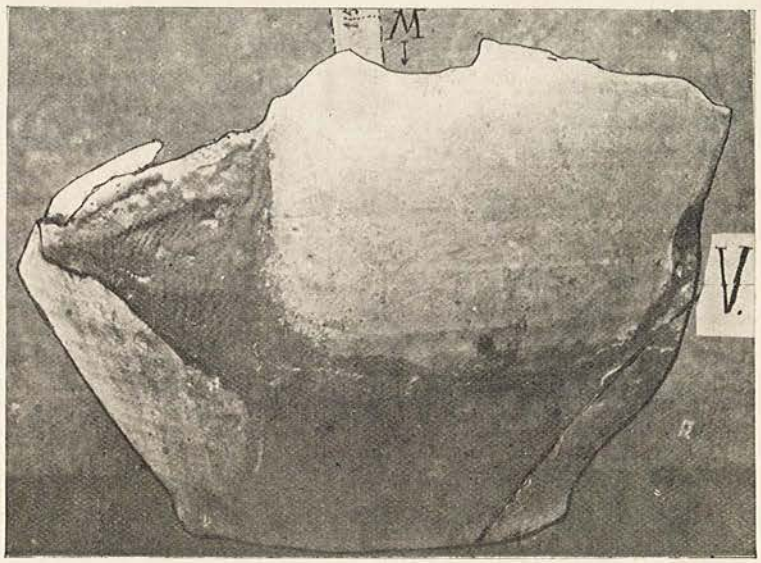

Fig. 21. — Le *Fond* du *Vase*, brisé intentionnellement, trouvé au fond du Puits. — *Echelle* : 1/4 Grandeur
Légende : V, vase ; — M, Mètre, placé verticalement derrière le vase.

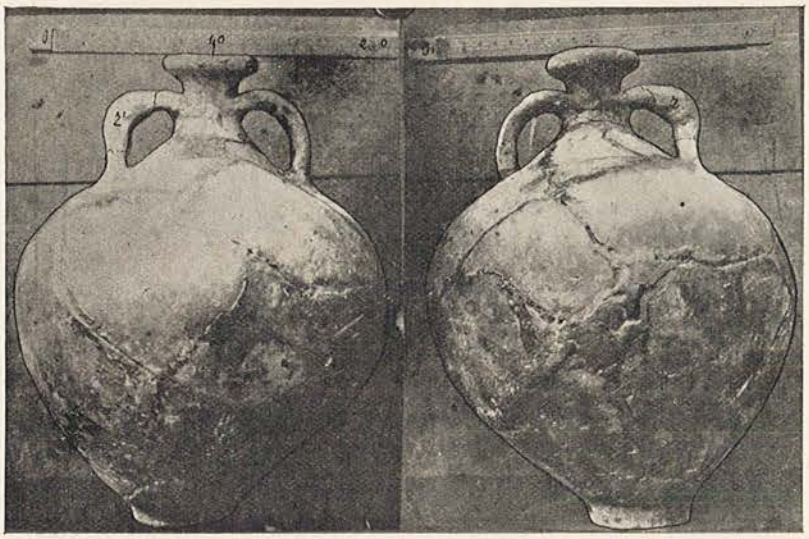

Fig. 22. — Le Vase a Vin, trouvé au fond du Puits, après sa reconstitution. — *Echelle* : 1/4 Grandeur. — Vue des *deux faces*. — Une anse a été refaite en *plâtre* (*rr*).

engobe noir à l'intérieur; il est de forme très élégante et très légère. La hauteur de ce qui reste est de 0^m24; et le vase entier devait avoir près de 0^m50 de hauteur.

La reconstitution a été faite, car cette *moitié inférieure* s'est brisée dans le puits en deux grands fragments, constituant le bas, et quelques petits seulement (Lignes de brisures obliques); il a été donc écrasé de haut en bas.

3° *Caractères de Folklore.* — Ce vase a-t-il été ainsi mutilé *à dessein* ? Il est difficile de le dire. — Deux hypothèses sont possibles, en rapport soit avec la coutume du *Bris des Pots*; soit avec l'idée d'utiliser un vase *à partie supérieure enlevée.*

a) Si l'on admet qu'il y a eu *bris volontaire*, on peut supposer qu'on a placé *dans le puits la moitié inférieure*, séparée antérieurement, parce qu'on voulait *conserver l'autre moitié.* Mais cette hypothèse ne me paraît pas admissible, en raison de la *régularité* de la division primitive (deux moitiés égales) et surtout de la forme du débris persistant (ici la moitié enfouie).

b) Je crois plutôt qu'on a voulu *utiliser*, *pour le placement de divers objets*, *ce vase*, qui avait été décapité au préalable. Ainsi préparé, celui-ci avait l'aspect d'un *seau*, et constituait un réceptacle à entrée facile : ce qui n'aurait pas eu lieu, le vase étant intact, car on n'aurait pu n'y placer qu'un liquide!

Vase n° II. — Il s'agit des restes d'un vase, très incomplet, constitué par un *fond* et *onze* morceaux de paroi, trouvé après le précédent et à son voisinage (*Fig.* 21; Pl. I).

1° *Caractères céramiques.* — C'est de la céramique du type dit *romain.* Il se distingue des deux autres par la grande épaisseur de la paroi, une couverte très noire à l'intérieur, et les dimensions du fond. Le *fond* a un diamètre de 0^m12 (ce qui est notable) et est épais de 0^m010. C'est bien un fond du type *romain* pourtant. La *paroi* est épaisse de 0^m007 à peu près partout.

Il est impossible de calculer exactement le diamètre de la panse; toutefois le plus grand fragment nous donne un diamètre d'au moins 0^m220 (1). Si l'on tient compte de cette donnée, on peut admettre comme *Indice de fond-panse* : $0{,}12 \times 100 : 0{,}32 = 50$. »

Aucune inscription sur ce vase, en pâte gris-rougeâtre, très cuite, très solidement édifiée au tour, avec des spires très visibles même à l'extérieur. — Il ne persiste que 0^m15 pour la paroi (*Fig.* 21; M); et le vase devait avoir au moins 0^m30 de hauteur.

2° *Caractères de Folklore* [*Bris des Pots*]. — Ce vase n'a certainement *pas été placé*, *entier*, *dans le puits*. En effet, *il en*

(1) C'est à l'aide d'une *construction géométrique* facile, que nous faisons cette détermination d'ordinaire.

manque plus de la moitié supérieure (restauré, il n'a donné en effet que la *base* et une *partie de la paroi*); et nous sommes certain de n'avoir pas laissé passer dans les boues d'autres fragments.

Toutes les cassures ayant été trouvées patinées et aucun dépôt n'existant sur la surface interne, il en résulte que ce vase a été *brisé volontairement*, avant l'enfouissement, en de nombreux fragments, et qu'on n'en a mis qu'une partie dans le puits, puisque les *quatre morceaux qui restent* (en dehors de ceux de la base, se suivant) *ne se raccordent pas tous*.

Nous sommes donc là en présence de la *Coutume* du *Bris des Pots*, lors des funérailles : coutume sur laquelle l'abbé F. Baudry a déjà insisté et sur laquelle nous sommes revenu nous-même (1).

L'existence de cette coutume est corroborée par la présence, au milieu de ces pots, des *débris de poteries* (un col *brisé*, du type gallo-romain; un rebord de vase cassé; et un morceau de fond, etc.), ne se rapportant pas aux vases du fond du puits, déjà cités, et par celle des débris des couches supérieures.

Vase n° III. — Ce vase avait dû être placé au fond vers le milieu du puits. — Il y fut déposé *entier* et plein de *vin* (*Fig.* 22; Pl. II).

Nous l'avons retrouvé presque au complet, mais brisé en plus de vingt morceaux, dont quelques-uns étaient restés dans la terre extraite. Sa reconstitution, en raison de la multiplicité des fragments, a été très difficile (2); ce fut un jeu de patience, qui nous coûta plus d'une journée de travail !

1° *Caractères céramiques*. — C'est un type *romain pur*, à col petit et à *deux* petites *anses*, insérées près du col et sur lui; on appelle ces vases des *lagènes*. Fond très petit, à rebord inférieur, de 0^m060 de diamètre extérieur, épais de 0^m008 environ. Panse assez grande, d'un diamètre de 0^m230, avec paroi épaisse de 0^m005 environ. D'où *Indice de fond de panse* de $6 \times 100 : 230 = 21{,}73$.

La hauteur totale est de 0^m29. D'où indice de *panse-hauteur* de $23 \times 100 : 29 = 79{,}31$ et de *fond-hauteur* de $6 \times 100 : 29 = 20{,}69$.

Le *col* est large, à son ouverture, de 0^m06 à l'extérieur. Il a, comme hauteur, 0^m06 également; l'orifice interne est de 0^m037; mais le canal de sortie n'a que 0^m025. Les deux *anses* latérales, larges de 0^m030, épaisses de 0^m013, ont une cannelure médiane et sont longues de 0^m07 seulement; insérées au milieu du col, elles s'implantent sur le sommet de la panse.

(1) *I^er Congrès préh. de France*, Périgueux, p. 148 et 149; — *V^e Congrès préhist. de France*, Beauvais, etc., etc.

(2) Nous n'y sommes parvenu qu'en remplaçant les débris manquant par des plaquettes de *plâtre*, imitant la céramique, et l'emploi d'une colle très forte.

2° *Folklore.* — Ce vase était complètement *brisé*; il présentait au moins une vingtaine de *fragments*, assez petits : ce qui nous a beaucoup gêné pour la restauration (collage des morceaux), qui fut très délicate. Il n'a pas été cassé par le puisatier, qui l'a trouvé à l'état de fragments sous ses pieds. Il s'est donc *cassé spontanément* dans le puits (1), sous la pression des terres, après que le *vin* qu'il contenait eut effectué son *dépôt*, à la face interne; en effet, toutes les cassures étaient *patinées* et *anciennes* (sauf une ou deux).

3° *Contenu.* — Ce vase, découvert le dernier, par conséquent *placé au fond* même de la sépulture, contenait un *Dépôt abondant*, très caractéristique, tout à fait analogue à celui trouvé par nous dans des vases analogues au Bernard, et s'étendant du fond au col. C'est un dépôt constitué, croyons-nous, par de la *lie de vin* desséchée, très adhérente à la face interne, sous forme d'une *lamelle*, épaisse d'un millimètre parfois, avec, d'espaces en espaces, des *boursouflures*, grosses comme un grain de mil ou un petit pois, contenant des vacuoles.

Dépôt. — Nous en avons recueilli une partie pour l'examen chimique et histologique. Le reste a été laissé en place, sur la face interne des débris. De coloration jaunâtre, lorsqu'il est réduit en poussière impalpable, très léger, cette substance ressemble tout à fait au dépôt de l'un des vases, trouvé au Bernard (Puits n° XXXII).

Bouchon de Liège. — Le 13 juillet, au fond du puits, nous avons trouvé ce qui restait du bouchon de liège, ayant dû servir à obturer ce vase à vin. Poids : 4 grammes environ. En effet, ce débris de liège est aplati, large de $0^{m}035$ (le vase a une ouverture de $0^{m}037$) et a une épaisseur maximum de $0^{m}015$. Mais ce débris est *informe*; et il aurait probablement échappé à toute personne, fouillant sans être bien au courant des coutumes funéraires relatives aux sépultures en Puits!

III. — Objets divers. — Tuiles a rebords. — Contrairement à ce qu'on observe d'habitude, on n'a presque pas trouvé de *débris* de *tuiles à rebords* dans ce puits. — En effet, nous n'en avons compté que *huit* (2) : ce qui est très peu et très exceptionnel !

A) 1er *Jour.* — *a* et *b*) *Deux* fragments, l'un petit, l'autre assez grand, manquent du rebord caractéristique ; mais il est manifeste

(1) Dans les cas de cassures de vase dans un puits par la pression des pierres, les fragments sont tels que l'ensemble de la reconstitution a l'air d'un jeu de patience, dont les lignes les plus importantes sont presque toutes *verticales*, ou obliques de haut en bas.

(2) Il est très possible qu'*un* au moins nous ait échappé.

qu'ils proviennent de deux tuiles, et non de *carreaux* (épaisseur : 0^m025 et 0^m020 ; même pâte, extrêmement cuite et très dense).

c) Le troisième, assez petit, a un rebord net et est indiscutable (épaisseur : 0^m020).

B) 2e *Jour* : *a*) Un fragment assez grand d'une *tuile à rebord*, présentant la partie articulaire femelle, c'est-à-dire correspondant à une extrémité (épaisseur : 0^m025).

b) Un fragment du *rebord* seulement d'une tuile, en terre moins grossière.

c) A noter qu'un débris (épaisseur : 0^m016) de tuile à rebord, cassée, d'un modèle plus petit, correspond aussi à l'extrémité articulaire.

d et *e*) Deux autres fragments (0^m020).

Carreau. — Nous rangeons sous cette rubrique un petit fragment de céramique, très mince (épaisseur 0^m007), en plaquette, ressemblant à un débris de paroi de vase, mais avec deux faces très plates. Deux couches rouges de 0^m002, séparées par une couche grise de 0^m003, constituent ce débris, qui doit correspondre à un *carreau* de luxe, très fin et de fabrication soignée. Céramique rare dans les puits ; sur l'une des faces, quelques stries parallèles, existant avec la cuisson.

Verre. — A environ 2^m10 de profondeur, on a recueilli un très petit fragment de verre jaune, à surface très irrisée, ayant 0^m020 de côté. — Il s'agit certainement de *verre antique*, car on l'a extrait du puits devant nous ; et l'*irrisation* est caractéristique. — Ce n'est qu'un débris, sans doute tombé par hasard dans la sépulture, au cours du remblai.

Pierres-Amulettes. — Nous avons trouvé, dans le fonds du puits, cinq *pierres*, qui ne sont pas en roche locale, et qui pourraient bien être des *Amulettes*, au moins *deux* d'entre elles.

1° Une sorte de galet, en roche ressemblant à un schiste gris-noir très dense (ou à de l'*amphibolite*), de *forme très allongée*, et en forme de verge.

2° Une sorte de *galet de mer*, également de forme *allongée* et aplatie, en *schiste gris noir*, extrêmement dense. Une extrémité pointue est séparée par un *filon de quartz* (1) *du corps*, imitant un phallus aplati ; le quartz limiterait le gland (2) !

3° Un fragment de *schiste*, à lamelles jaunes, alternant avec des lames grises (certainement *apporté*).

(1) Nous avons trouvé jadis un objet analogue, en roche presque semblable, dans un Dolmen de Vendée [D. du Grand Bouillac, Saint-Vincent-de-Jard].

(2) Serait-ce pour indiquer que la sépulture est celle d'un *Homme* ?

4° Un *galet de mer*, ovoïde et aplati, du volume d'une châtaigne, en quartz de filon roulé (certainement apporté et placé là à dessein).

5° *Galet de mer*, aplati et de forme rectangulaire, pesant 27 gr., ayant $0^m06 \times 0^m02 \times 0^m01$; il est en *quartz de filon coloré en bleu*, ou plutôt en *roche du filon bleu*, qui se trouve au Nord de la *Pierre Rouge*, sur la côte de Bretignolles (1). — Ce galet, d'aspect spécial, pourrait être pris pour un *aiguisoir*, car ses bords semblent *polis* (effet des vagues) ; il a été sûrement récolté sur le rivage atlantique et apporté dans la sépulture.

Toutes ces pierres ont été trouvées le 2e jour (13 juillet), c'est-à-dire vers 3^m50 de profondeur.

Pierre a graffiti. — Un fragment de *Calcaire liasique*, trouvé dans les boues du Puits, et à la partie supérieure (fouille du 1er jour), vers 1^m35, nous a beaucoup intrigué. — C'est une plaquette, roulée par les eaux, dont une face, usée par la mer, est bien plane et a été utilisée par les *Gaulois* de l'époque comme *tablette à graffiti*.

En effet, en dehors des stries, dues à des animaux marins pendant le séjour de la pierre dans l'Océan et des trous de phollades, on remarque, sur cette surface, correspondant à un feuillet de calcaire très compact et d'aspect spécial :

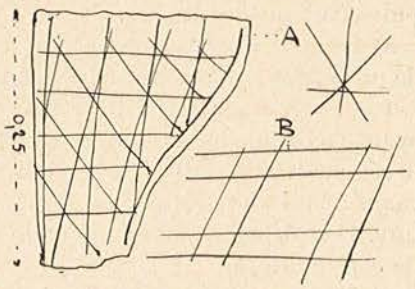

Fig. 23. — Pierre à traits gravés [Le Pain de Sucre, Marseille] [Cl. Clastrier].

1° Des *traits*, très fins, *gravés* avec une pointe fine de métal (couteau?), tout à fait comparables à ceux que j'ai découverts sur des *côtes de Bœuf*, à la Nécropole du Bernard en 1903. Ce sont des lignes parallèles, ou entrecroisées en X, en A ou en V, dans tous les sens, formant des angles et des figures géométriques.

2° De très petits *trous*, *à base carrée*, comme creusés à l'emporte-pièce dans la roche ; ces trous, ou *augettes* microscopiques, n'ont guère que 0^m002 carrés et 0^m001 de profondeur. J'ignore, bien entendu, la signification de ces *graffiti* ; mais ils sont *intentionnels* comme les *traits*, à l'encontre des trous *ronds*, de mêmes dimensions, qui sont dus à des animalcules marins, perforant le

(1) Marcel Baudouin. — *Note géologique sur le Rivage du Havre de La Gachère à la Vie. — Bull. Soc. Sc. Nat. Ouest France. — Loc. cit.*

calcaire. C'est la première fois que je trouve une pierre semblable (1).

Ces traits sont donc GAULOIS ; ils sont d'ailleurs voulus, d'ordre *décoratif* à mon sens, et comparables à ceux découverts, sur les *côtes de Bœufs*, de la même époque, dans un autre Puits du Bernard (Vendée) (2), et que j'ai retrouvé sur les *côtes de Bœufs*, extraites de certains points des FOUILLES D'ALÉSIA, *où j'avais* annoncé à l'avance leur trouvaille dès 1907, au Congrès d'Autun !

CHARBON DE BOIS. — On a recueilli du *charbon de bois* ; le premier jour, environ *cinq* grammes, à peu près à 2 mètres de profondeur ; le deuxième jour, deux grammes seulement, à 3^m50. Au total *sept grammes*. Mais beaucoup de fragments ont pu nous échapper au milieu des boues, en raison de la décomposition de ce bois brûlé, dont l'essence n'a pu être reconnue.

BOIS. — Ce qui domine, c'est le *Prunelier* (*Prunus spinosa*) et le *Chêne* (*Quercus robur*) : le Prunelier se trouvant au *fond* du puits, comme d'ordinaire.

a) Le *Bois* n'a été trouvé, le premier jour de fouille, qu'à 2^m50 de profondeur. Nous avons noté en ce point :

1° Quatre fragments d'un *Rondin en chêne* (*Quercus robur* L.), ayant environ, comme longueur, 0^m43 (bois très décomposé par le séjour dans le sol). Il est impossible de dire si ce rondin a été *coupé* à la hache (ce qui est très probable), ou préparé par fracture. Il a sûrement subi l'action du *Feu*, car il présente des traces de carbonisation.

2° Un peu d'écorce de *Sapin* (?), sinon de chêne, pesant quelques grammes, longue de 0^m05, large de 0^m03.

3° Quelques rares débris de branchages, pesant environ cinq à six grammes (*Prunelier* ou *Epine noire*), ayant subi l'action du feu.

b) *Le deuxième jour*, on a trouvé : 1° les autres fragments de ce *rondin de chêne*, évidemment descendus dans la terre du puits. Ce morceau de tronc d'arbre devait avoir un *pied* (près de 0^m32) de long et 0^m10 de diamètre.

2° Des fragments de diverses essences, pesant 250 grammes, à l'état de *branchages*, en notable quantité, mais pas autant que dans les autres puits [*Chêne* et *Prunelier* surtout].

(1) J'ai déjà cité et décrit cette pierre, sans insister d'ailleurs [*Bull. Soc. Préh. Franç.*, 1911, n° 5, p. 315), à l'occasion d'une note de M. Clastrier (de Marseille) sur les pierres à traits gravés qu'il a trouvés lui-même (*Fig.* 23).

(2) Marcel BAUDOUIN. — *Les Gravures sur Os de l'époque gallo-romaine à la Nécropole de Troussepoil, au Bernard (V.). — Bull. et mém. Soc. d'Anthr. de Paris*, 1905, 6 juillet, 6 fig., 310-320. — Tiré à part, 1905, in-8°, 11 p., 6 *fig.*

3° A noter une *feuille de Chêne* ordinaire (*Quercus robur* L.), très reconnaissable encore, sans doute de la variété *pedunculata*.

En somme l'*Epine noire* et le *Chêne* [*débris ayant été au feu*] dominent ici, comme dans les autres puits (1).

Objets en fer. — Il est des plus probable qu'il y avait des objets en *fer*, dans ce puits. En effet, nous avons constaté que beaucoup d'ossements, trouvés le deuxième jour, étaient recouverts de *rouille* très adhérente, les ayant empêché de se conserver comme d'ordinaire. Certes, il est possible que l'eau du sous-sol soit *ferrugineuse*; mais nous ne croyons pas qu'une eau d'infiltration ait pu produire un tel dépôt.

Insectes. — Des *Insectes* n'ont pas dû être placés à dessein au *fond* de ce puits, comme pour celui de Bretignolles. En effet, nous n'en avons trouvé qu'un *seul* morceau de *carapace*, collé à un fragment de paroi du vase à vin. C'est une *partie du corselet*.

On a pu en faire la détermination précise, et il ne s'agit pas du même insecte que pour le puits de 1909 (2), d'après mon ami Edmond Hue, auquel je suis redevable de mes déterminations entomologiques. Ce savant a reconnu dans les débris un Corselet de *Oreophilus metallica* (Genre *Feronia*, Lat.), et a eu l'obligeance de faire pour moi une préparation persistante, qui en permettra le contrôle par les spécialistes.

Remarques générales. — A. Mobilier funéraire. — On dirait que, dans ce puits, on a voulu mettre un échantillon — en *débris* toutefois — de *tous les objets en usage chez les Agriculteurs et Eleveurs gallo-romains*!

En effet, on y a trouvé :

1° *Tuiles à rebord* : neuf débris (9 = 3 × 3) [I^er^-II^e^ siècle] (3).

2° *Carreau* (*brique*) : un *débris*.

3° *Céramique* : *a*) débris de vingt-deux Vases, tous différents [Céramique du II^e^ siècle] [Coutume du *Bris des Pots*].

b) Un *fond de vase*, brisé à dessein (type *gaulois*) [*Graffiti*].

4° *Verre* : Un débris de *verre jaune*, qui paraît authentique.

5° *Charbon de bois* : fragments.

6° *Bois* : une sorte de rondin et des branchages.

(1) Nous n'avons pas reconnu de fragments de sarments de vigne (*Vitis vinifera* L.) : ce qui signifie peut-être (?) que notre décédé n'en avait pas! On sait que les sarments ne présentent pas de trace de *feu* dans les puits.

(2) Ce puits a fourni des *Geotrupes stercorarius*, en grande quantité.

(3) Dans les *Puits, bien datés du I^er^ siècle*, au Bernard au moins, on trouve déjà des *tuiles à rebord*. — Cent ans, après la conquête, les *tegula* étaient donc déjà connus en Vendée.

7° *Pierre à graffiti* : plaquette calcaire du Lias.
8° *Amulettes.*
9° Objets en *Fer.*
10° *Animaux* divers (Ossements) et *Insectes.*

B. Epoque de la Sépulture. — Il faut absolument insister sur l'absence, ici, de la *poterie samienne*, considérée comme du IIIe siècle, en Vendée. Comme poterie dite *gauloise*, il n'y a que le fond cité (Vase n° IV). Par conséquent, le puits paraît être antérieur à l'importation de cette *céramique* dite *samienne*, c'est-à-dire du Ier ou IIe siècle après J.-C.

Conclusions. — Cette description montre que nous avons affaire à un *Puits funéraire*, typique, malgré sa faible profondeur.

Il est, de plus, probable qu'il correspond à une sépulture d'Agriculteur, *chasseur* et *éleveur*, *assez pauvre*. Mais ici l'idée de *chasse* domine l'idée d'*élevage*, contrairement au Puits du Vieux-Bram, car nous avons deux *bois de Cerf* et de nombreux *Renards.*

En outre, nous avons ici, comme au Bernard, l'idée de *boisson* (non représentée dans la Nécropole voisine : fait extrêmement rare).

Parmi les objets les plus intéressants et nouveaux, je signalerai les *Pierres amulettes* et la *Pierre à graffiti.*

Mais j'insiste sur l'absence totale de poterie dite *samienne* : ce qui, à défaut de *pièce de monnaie,* permet de dater le puits du Ier ou du IIe siècle, après J.-C. environ. — Peut-être même est-on plus près de la vérité, en admettant le *Ier siècle,* en raison de la *pauvreté* du mobilier funéraire ?

En tout cas, nous sommes en présence, pour la *Vendée,* de la découverte d'une *Nécropole à puits funéraire nouvelle* : ce qui prouve, une fois de plus, qu'il s'agit là d'une *Coutume répandue* et *habituelle*, et non de faits exceptionnels, comme on le répète trop souvent encore....

M. Etienne Patte (Chantilly, Oise). — On lit dans l'ouvrage de Graves :

[*Graves. — Notice Archéologique sur le département de l'Oise*, Beauvais, 1856, page 111; art. Clairoix; *Mont Ganelon*].

« L'enceinte contient un *puits* comblé, dans lequel M. Pannelier alors propriétaire du château d'Annel, fit fouiller vers l'année 1784, sans qu'on rencontrât rien d'important. D'autres fouilles, pratiquées en 1819, descendirent à travers le massif de calcaire grossier jusqu'aux sables glauconieux, dans lesquels la perforation primitive paraissait s'arrêter *sans avoir rencontré l'eau*. L'ouverture était *maçonnée seulement* jus-

qu'à la profondeur de *trois mètres*. Les déblais contenaient quelques traces de *feu*, des parties de *squelettes*, des *ossements de chevaux*, une *tête de chien*, des fragments de *poterie grossière*, de fabrication moderne ».

Il pourrait bien s'agir là d'un *Puits funéraire*.

M. Marcel Baudouin. — C'est en effet, assez probable, malgré la situation de ce Puits. — Une Nécropole a pu précéder ou suivre un Camp !